



**Perspectives
économiques
2002 - 2007**

Avril 2002



Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale.

A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales.

Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Internet

URL: <http://www.plan.be>

E-mail: contact@plan.be

Publications

Publications récurrentes:

Les perspectives économiques

Le budget économique

Le "Short Term Update"

Planning Papers (les derniers numéros)

91 *Perspectives financières de la sécurité sociale 2000-2050 - Le vieillissement et la viabilité du système légal des pensions*

M. Englert, N. Fasquelle, M.-J. Festjens, M. Lambrecht, M. Saintrain, C. Strel, S. Weemaes - Janvier 2002

92 *Les charges administratives en Belgique pour l'année 2000 - Rapport final*

Greet De Vil, Chantal Kegels - Janvier 002

Working Papers (les derniers numéros)

3-02 *Evaluation des effets économiques de la faillite de la Sabena SA*

L. Avonds, F. Bossier, A. Gilot, B. van den Cruyce, F. Vanhorebeek - Mars 2002

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur responsable:

Henri Bogaert

Dépôt légal: D/2002/7433/13





Table des matières

I	Introduction et synthèse	1
II	L'environnement international: le retour à une croissance tendancielle	11
	A. Une projection de référence tendancielle	12
	B. Les incertitudes	14
III	Evolutions macroéconomiques et sectorielles	17
	A. Les composantes de la croissance économique	19
	1. La demande extérieure	19
	2. Les dépenses intérieures	20
	3. L'évolution par branche d'activité	26
	B. Structure du revenu national, formation de la capacité de financement	29
	1. Structure du revenu national	29
	2. Répartition de l'épargne et de la capacité de financement	30
	3. Le compte du reste du monde	32
IV	Prix, coûts et taux d'intérêt: accroissements modérés	35
	A. Prix et coûts	36
	B. Taux d'intérêt	40
V	Le marché du travail: croissance soutenue de l'offre et de la demande	43
	A. Démographie et offre potentielle de travail	46
	B. Sortie indemnisée du marché du travail et population active	49
	C. Emploi et durée du travail	56
	D. Réserve de main-d'oeuvre et chômage	59
	E. Réductions de cotisations sociales et subsides aux salaires	66

VI	Finances publiques: fluctuations autour de l'équilibre	69
A.	Evolution globale	71
1.	Perspectives pour l'ensemble des administrations publiques	71
2.	Synthèse des évolutions par sous-secteur des administrations publiques	77
3.	Programme de stabilité: objectifs et perspectives	79
B.	Recettes fiscales	83
C.	Pouvoir fédéral	89
D.	Sécurité sociale	95
E.	Communautés et régions	100
F.	Pouvoirs locaux	103
VII	Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	105
A.	Evolution de la demande d'énergie	106
1.	Evolution de l'intensité énergétique du PIB	106
2.	Analyse sectorielle de la consommation finale énergétique	107
3.	Analyse par catégorie de produit de la consommation intérieure brute d'énergie et de la consommation finale énergétique	109
4.	Incertitudes sur le prix de l'énergie	111
B.	L'évolution des émissions des principaux gaz à effet de serre	112
1.	Les émissions de CO ₂ liées à l'énergie	113
2.	Emissions de CO ₂ d'origine non énergétique	116
3.	Emissions de CH ₄ et N ₂ O	116
4.	Emissions totales de GES	118
VIII	Principales hypothèses de la projection	121
IX	Résultats Macroéconomiques	125
X	Comptes sectoriels	135
XI	Finances Publiques	143
XII	Résultats par branche d'activité	153



Introduction et synthèse

Croissances européenne et américaine: une synchronisation apparemment renforcée

La croissance de l'économie européenne a été fortement réduite en 2001 suite au choc inflationnaire provoqué par la hausse persistante des prix pétroliers en 1999-2000, à la chute des valeurs boursières et au ralentissement de la croissance américaine, amorcé fin 2000 et qui s'est poursuivi en 2001. L'ampleur du ralentissement de la croissance européenne, prolongé par les événements du 11 septembre, a surpris. Toutes les organisations internationales avaient prévu que la croissance européenne resterait soutenue en 2001: elles jugeaient le contexte globalement favorable, tant en matière budgétaire et monétaire que sur le plan du taux de change et de l'inflation, et estimaient que l'impact du ralentissement de la croissance américaine serait limité, compte tenu du degré d'ouverture commerciale de l'UE relativement faible.

La synchronisation apparemment renforcée de la croissance européenne et américaine pourrait être la conséquence de l'approfondissement du processus de globalisation de l'économie mondiale, approfondissement qui se manifeste notamment par:

- l'importance grandissante des investissements directs étrangers, notamment sous forme de fusions et d'acquisitions transnationales;
- la synchronisation accrue des cours sur les différentes places financières, alors que l'impact des marchés financiers sur les comportements de consommation et d'investissement pourrait avoir augmenté en Europe;
- une concordance plus grande dans les fluctuations des indicateurs de confiance dans les différentes zones.

Une perspective de reprise de l'économie mondiale en 2002-2003

Les analyses conjoncturelles récentes s'accordent pour annoncer l'amorce d'une reprise tant aux Etats-Unis qu'en Europe. Celle-ci s'appuierait non seulement sur des éléments purement conjoncturels tels un début de reconstitution des stocks et la dissipation des conséquences économiques des événements du 11 septembre 2001, mais également sur des politiques macroéconomiques favorables à la croissance. La politique monétaire a consisté à réduire les taux d'intérêt de part et d'autre de l'Atlantique, surtout aux Etats-Unis. La politique budgétaire est fortement anticyclique aux Etats-Unis (réductions d'impôts, augmentation des dépenses militaires); elle est axée, dans l'UE, sur le libre jeu des stabilisateurs automatiques, renforcé dans certains Etats-membres par des politiques de réductions des prélèvements obligatoires susceptibles d'avoir des effets anticycliques.

L'accélération de la croissance mondiale, américaine et européenne tout au long de l'année 2002 ne devrait se traduire qu'assez modestement en termes de taux de croissance annuelle, compte tenu du profil trimestriel de la croissance en 2000-2001; par contre, la croissance en 2003 devrait pleinement profiter d'un tel scénario et être supérieure à la croissance tendancielle. La croissance économique dans

l'UE et aux USA atteindrait respectivement 1,5 % et 2,0 % en 2002, 2,9 % et 2,9 % en 2003; elle resterait faible au Japon (-0,8 % en 2002, 0,6 % en 2003).

Des incertitudes autour de la reprise de l'économie mondiale

Le scénario de reprise conjoncturelle de l'économie mondiale en 2002-2003 n'est cependant pas dénué d'aléas: ceux-ci tiennent principalement aux incertitudes concernant le prix de l'énergie¹, aux risques liés aux déséquilibres structurels de l'économie américaine (déficit de la balance des opérations courantes, faiblesse de l'épargne des agents privés) et à la fragilité financière de certaines économies émergentes. Une variante² où le niveau des prix pétroliers est relevé de 20 % par rapport au scénario de référence a été réalisée.

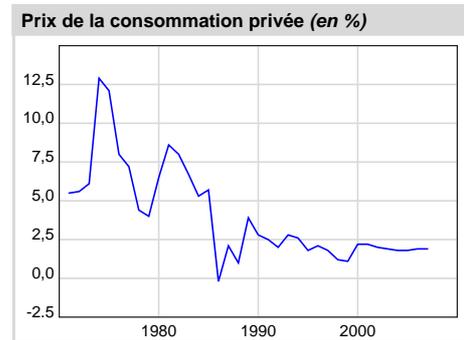
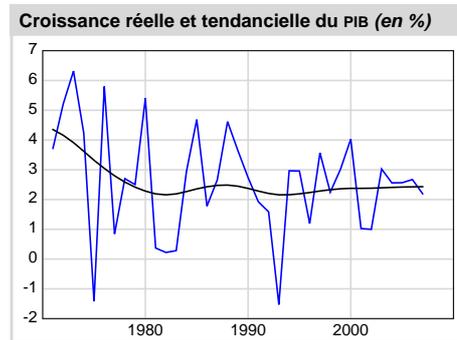
Un scénario de croissance européenne tendancielle à moyen terme

Au-delà de 2003, un scénario de retour progressif à la croissance tendancielle³ des différentes économies européennes a été retenu, sur base des projections à moyen terme de la Commission européenne. Pour la période 2004-2007, la croissance économique atteindrait en moyenne 2,6 % dans l'UE, 3,2 % aux Etats-Unis et 1,8 % au Japon.

La reprise devrait s'accompagner d'un relèvement des taux d'intérêt (à moyen terme 4,6 % pour les taux courts de l'euro⁴ et 5,6 % pour les taux longs⁵); ce relèvement resterait modéré, du fait de la baisse des déficits publics dans l'UE et dans la mesure où la remontée du rythme de croissance des salaires reste limitée et ne serait que faiblement répercutée sur l'inflation. Celle-ci serait portée à 2 % à moyen terme, soit un chiffre inférieur à l'inflation de l'économie américaine (2,5 % à moyen terme). Ce différentiel d'inflation explique l'hypothèse, à moyen terme, d'une légère appréciation de l'euro par rapport au dollar.

Croissance de l'économie belge faible en 2002, forte en 2003...

Avec une croissance annuelle des marchés potentiels à l'exportation de la Belgique d' à peine 2,5 % en 2002, l'exportation ne progresserait que de 1,4 %. La remontée du taux d'épargne des ménages, attribuable notamment à l'augmentation du chômage, contrarie les effets de la hausse du revenu disponible des ménages due aux mesures d'allègement de la fiscalité et contribue au tassement de la croissance de la consommation privée (0,9 %). La croissance économique n'atteindrait que 1 % en 2002. Il convient de souligner que ces chiffres supposent un profil de reprise accentuée dans le courant de l'année 2002⁶.



1. Les hypothèses d'environnement international de la projection de référence ont été clôturées avant l'aggravation de la situation politique et militaire au Moyen-Orient.
2. Voir encadré à la fin du chapitre 3.
3. Ce scénario suppose des écarts de production (output gaps) nuls à moyen terme.
4. Taux Euribor.
5. Taux longs allemands (obligations à 10 ans).
6. Voir: Institut des Comptes Nationaux, Prévisions Economiques 2002, février 2002

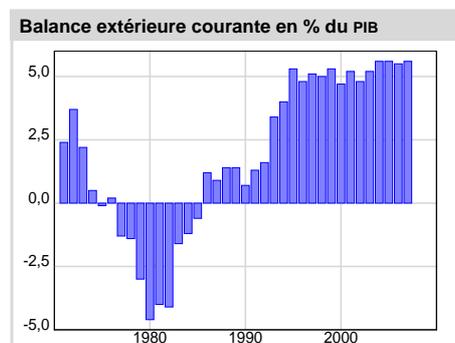
En 2003, la croissance des marchés potentiels s'établirait à 6,1 % et celle des exportations à 5,5 %. La consommation privée, grâce à la stabilisation du taux d'épargne et aux mesures fiscales, progresserait de 2,8 %. La reprise bénéficierait également à l'investissement. La croissance de l'économie belge atteindrait ainsi 3 %.

Dans la variante de relèvement des prix pétroliers de 20 %, la croissance de l'économie belge serait réduite de 0,3 % en 2002 et 0,2 % en 2003 par rapport au scénario de référence.

...et proche de la tendance ensuite

La croissance tendancielle s'établit à 2,4 % par an environ sur la période de projection. Cependant les impulsions apportées à la demande intérieure totale par la réforme de l'impôt des personnes physiques d'une part, par la reprise des investissements publics à l'approche des élections communales de 2006 d'autre part, soutiennent la croissance effective entre 2004 et 2006, qui s'établit en moyenne à 2,6 % par an. Elle tomberait à 2,2 % en 2007, sous l'effet du ressac de ces deux éléments: l'investissement public serait en recul et la réforme fiscale ne produirait aucune impulsion supplémentaire.

La formation brute de capital des entreprises, soutenue au-delà de 2002 par une rentabilité en hausse et une demande relativement soutenue, progresserait plus rapidement que la croissance économique: en pourcentage du PIB nominal, elle passerait de 14,4 % du PIB en 2001 et 14,2 % en 2002 à 14,7 % en 2007. La formation brute de capital totale resterait néanmoins très inférieure à l'épargne de la Nation (en 2007, 21,3 % du PIB pour la FBCF contre 26,9 % pour l'épargne), ce qui implique le maintien d'un excédent de la balance des opérations courantes et contribue à la formation de créances de l'économie belge sur le reste du monde.



Salaires normés

La norme macroéconomique maximale de croissance des coûts salariaux convenue pour 2001-2002 par les partenaires sociaux dans le cadre de la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité (6,4 %, augmentée jusqu'à près de 7 % dans les secteurs qui remplissent certaines conditions) a guidé la négociation salariale menée au sein des différentes commissions paritaires. Sur base des hausses salariales hors index prévues dans les conventions collectives et compte tenu de l'évolution projetée de l'indice-santé qui détermine l'indexation des salaires aux prix, la croissance des coûts salariaux horaires nominaux dans le secteur marchand¹ dépasserait la norme, à cause d'une inflation plus forte que prévue au moment des négociations.

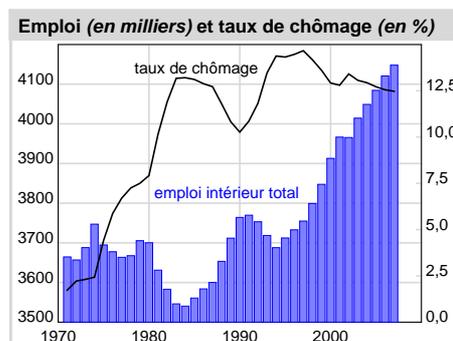
1. Sur l'ensemble des deux années, 7 % si la masse salariale est rapportée à l'emploi au 30 juin, mais 7,4 % si elle est rapportée à l'emploi en moyenne annuelle.

Au-delà de 2002, en supposant une application stricte de la norme salariale et compte tenu de l'évolution projetée des coûts salariaux en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, le rythme de croissance annuelle des coûts salariaux horaires nominaux dans le secteur marchand tomberait en Belgique à 2,9 % en 2003, puis augmenterait jusqu'à 3,6 % à moyen terme.

Les hausses salariales réelles resteraient ainsi inférieures à la croissance de la productivité horaire (autour de 2 % par an).

Reprise de l'emploi en 2003

Grâce à une hausse spectaculaire enregistrée au cours du premier semestre, l'emploi a encore progressé en 2001 en termes annuels (1,4 %¹) malgré le net ralentissement de la croissance. Il en résulte que la croissance de la productivité apparente du travail dans le secteur marchand a été pratiquement nulle. Cette adaptation intervient en 2002, ce qui confère au redémarrage des gains de productivité horaire



(+1,7 %) un aspect cyclique et rend inévitable une stagnation de l'emploi. La création d'emploi redeviendrait importante en 2003 (+1,2 %) pour se stabiliser autour de 0,8 % par an en moyenne entre 2004 et 2007. Sur la période 2002-2007 la création nette d'emploi atteindrait plus de 180 000 postes (186 000 postes de salariés dans le secteur privé et 8 800 dans les administrations publiques, compte tenu d'un recul de l'emploi indépendant).

La répartition de la hausse de l'emploi entre les différentes branches d'activité serait très inégale: alors que l'industrie manufacturière perdrait 25 000 emplois sur la période 2002-2007, la création d'emploi dans l'ensemble des services marchands serait légèrement supérieure à 200 000 unités.

Si la croissance économique est le principal facteur de la création d'emploi, celle-ci est également soutenue par la maîtrise des coûts salariaux et par la baisse de la durée moyenne du travail, qui à moyen terme s'explique surtout par le développement du travail à temps partiel: cette évolution est renforcée par les mesures de crédit-temps et d'interruption de carrière à temps partiel visant à mieux concilier vie professionnelle et vie privée et à promouvoir le maintien en activité des travailleurs âgés.

Croissance de la population active, chômage stagnant

La croissance de la population d'âge actif (+165 000 unités) est concentrée sur la classe d'âge 50-59 ans (+158 000 unités), au sein de laquelle les taux d'activité sont faibles. Cependant, la population active au sens large² progresse encore plus nettement (+195 000 unités), du fait de la hausse des taux d'activité des femmes et de la poursuite du recul du nombre de prépensionnés.

Le chômage au sens large¹, après avoir enregistré une nette progression en 2002 (+17 000 unités), se tasserait faiblement ensuite, revenant en fin de période à un niveau à peine inférieur à celui de 2001 (585 000 unités contre 591 000). Le recul

1. Emploi au 30 juin. La progression de l'emploi en 2001 est enregistrée au cours du premier semestre.
2. Y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi.

du taux de chômage correspondant serait limité (de 12,8 % en 2001 à 12,2 % en 2007). Le nombre de chômeurs âgés de 50 ans et plus augmente fortement (+61 000), notamment sous l'effet des évolutions démographiques, de la hausse des taux d'activité des femmes et de la réforme des pensions. Cette hausse ne se traduit pas par un accroissement du nombre de chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi¹ (-9 700), du fait d'un changement de réglementation. L'évolution du chômage officiel² et du taux de chômage correspondant ne devrait dès lors pas différer fondamentalement de l'évolution du chômage au sens large.

Une création d'emploi compatible avec le scénario salarial

La croissance de l'emploi à moyen terme est en partie conditionnée par la croissance modérée des salaires. Or, celle-ci pourrait être compromise si les tensions qui se manifestent sur certains segments du marché de l'emploi venaient à augmenter. Deux exercices exploratoires visant à vérifier la plausibilité du scénario salarial retenu ont été réalisés.

Le premier est basé sur l'utilisation d'un modèle spécifique de négociation salariale³ comprenant un indicateur d'appariement entre offre et demande de travail (modèle de "matching"); ce modèle permet de simuler l'accroissement du coût salarial qu'entraînent des tensions accrues dues soit à une possible inadéquation - en termes géographique, de qualification ou autre - de l'offre de travail à la demande soit à une diminution du nombre de demandeurs d'emploi. Il s'avère que l'évolution salariale projetée à l'aide de ce modèle spécifique dans le contexte d'emploi et de chômage des "perspectives économiques 2002-2007" concorde avec le scénario salarial retenu.

Le second a visé à s'assurer que la projection du taux de chômage des "perspectives économiques 2002-2007" ne suppose pas implicitement, des évolutions irréalistes des taux de chômage dans les trois régions du pays. En l'absence d'une modélisation macroéconomiques de chacune des ces trois régions, il est exclu de produire, dans le cadre de la présente étude, une désagrégation régionale fiable de la projection du taux de chômage national. Une tentative de désagrégation a donc été effectuée en supposant que le taux de croissance de l'emploi est en projection identique dans les trois régions (un tel scénario correspond pratiquement à la répartition régionale de la croissance de l'emploi observée sur la période 1995-2001), donc sans tenir compte des conséquences sur les économies régionales des politiques et problèmes structurels spécifiques aux régions. Sur base de cette approche mécanique, la poursuite de la baisse du taux de chômage en Flandre - la région où la croissance de l'offre de travail serait la plus faible - pourrait amener ce taux sous la barre des 5 %⁴ en ce qui concerne la classe d'âge des 15 à 49 ans à l'horizon 2007, soit un taux proche du plein-emploi.

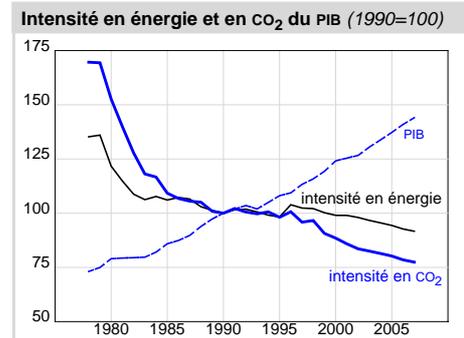
Ce résultat montre que le scénario salarial des "perspectives économiques 2002-2007", quoique plausible, n'est pas exempt d'incertitudes, dans une mesure qui dépend notamment de l'effet des politiques d'encouragement à l'activité des travailleurs âgés en Flandre et de la rigueur de l'application de la norme macroéconomique; le scénario salarial retenu pour l'UE est d'ailleurs entouré d'incertitudes comparables.

-
1. Abusivement dénommés "chômeurs âgés".
 2. Définition du MFET (ne comprend pas les "chômeurs âgés").
 3. Voir encadré, chapitre 5, point D
 4. Définition du MFET.

Recul de l'intensité énergétique et en CO₂ du PIB

L'intensité énergétique du PIB¹ confirmerait son recul (-1,3 % en moyenne annuelle sur la période 2002-2007). La consommation finale énergétique progresserait cependant de 1,2 % par an en moyenne.

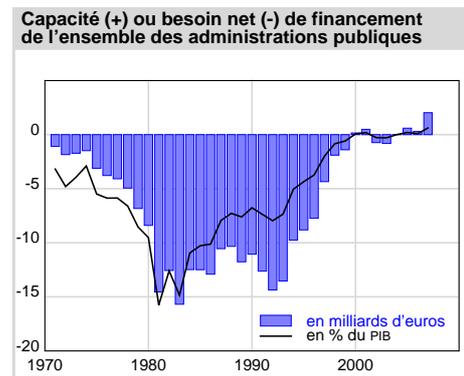
La part du gaz et de l'électricité dans la consommation finale d'énergie augmenterait aux dépens des combustibles solides et liquides; la contribution à la production d'électricité du gaz et - mais dans une faible mesure - des énergies renouvelables serait également en progression. Ces évolutions contribuent au recul de l'intensité en carbone d'origine énergétique de la croissance (-1,7 % en moyenne annuelle sur la période 2002-2007), plus accentué que le recul de l'intensité énergétique.



Les émissions des trois gaz à effet de serre pris en compte (CO₂, N₂O et CH₄) seraient néanmoins en progression à partir de 2003 (+0,7 % en moyenne), après un recul temporaire en début de période. A politique inchangée, la Belgique ne pourrait atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre correspondant à ses engagements internationaux.

Capacité de financement positive à moyen terme...

L'évolution à moyen terme de l'ensemble des finances publiques est marquée, par ordre d'importance, par le recul de la pression fiscale et parafiscale (-1,7 % du PIB sur la période 2002-2007), des charges d'intérêt (-1,6 % du PIB), des dépenses primaires (-0,7 % du PIB) et des recettes non fiscales (-0,5 % du PIB). La capacité de financement deviendrait ainsi positive à l'horizon 2007 (0,6% du PIB) grâce à la baisse des charges d'intérêt et en dépit d'une forte détérioration du surplus primaire, qui passerait de 6,7 % du PIB en 2001 à 5,5 % en 2007. A politique inchangée, l'objectif d'une capacité de financement de 0,7 % du PIB en 2005 mentionné dans le programme de stabilité de la Belgique ne serait pas atteint. Ce diagnostic est fondamentalement différent de celui posé dans les Perspectives Economiques 2001-2006 (Bureau fédéral du Plan, avril 2001), essentiellement du fait du retournement conjoncturel de 2001-2002, qui ramène le taux de croissance économique sur la période 2001-2005 à 2 % en moyenne (au lieu de 2,8 %).



La baisse de la pression fiscale et parafiscale est principalement attribuable à la réforme de l'IPP, à l'abrogation de la contribution complémentaire de crise et aux mesures d'abaissement de la fiscalité régionale. La baisse des charges d'intérêt (en pour cent du PIB) résulte de la diminution continue du ratio de dette publique (qui passerait de 108,6 % du PIB en 2001 à 84,8 % en 2007), suite à une situation

1. Contenu en énergie consommée de la valeur produite. Le recul de l'intensité énergétique correspond à la différence entre la croissance économique et la croissance de la consommation d'énergie.

budgétaire proche de l'équilibre pendant toute la période. La baisse des dépenses primaires (également en % du PIB) suppose un scénario, à moyen terme, de retour à une politique restrictive en matière de salaires dans la fonction publique (après diverses hausses octroyées en 2001-2002) comme en matière d'adaptation au bien-être des allocations sociales. La baisse des dépenses de sécurité sociale (en % du PIB) est cependant ralentie par la croissance des dépenses de soins de santé, supérieure à la croissance économique.

Le taux de croissance annuel moyen des dépenses primaires serait de 2,1 % en termes réels sur la période 2002-2007, soit un rythme très légèrement inférieur à celui retenu dans notre édition précédente, mais qu'il convient de comparer à un rythme de croissance économique également revu à la baisse (2,3 % en moyenne).

Bien que la dégradation du surplus primaire soit surtout marquée pour l'entité I¹, qui consent les baisses de prélèvements obligatoires les plus importantes, c'est également l'entité I, et en particulier le pouvoir fédéral, bénéficiaire de la chute des charges d'intérêt, qui draine l'amélioration de la capacité de financement.

...mais négative à court terme

Si la baisse de la pression fiscale et parafiscale et le recul des charges d'intérêt sont à peu près équivalentes à l'horizon 2003, l'évolution des autres composantes des finances publiques implique une détérioration du solde à cet horizon: d'une part, les recettes non fiscales diminuent de 0,2% du PIB en 2002 comme en 2003; d'autre part, compte tenu de la faiblesse de la croissance en 2002 et des effets de diverses mesures, les dépenses primaires (en pour cent du PIB) sont en nette augmentation en 2002 et leur tassement en 2003 n'est pas suffisant pour les ramener à leur niveau de 2001. On observerait alors la réapparition d'un déficit en 2002 et en 2003 (0,3% du PIB).

Cependant, en 2002 l'entité I réalise son objectif de surplus primaire. Par conséquent, l'écart de 0,2% du PIB par rapport à l'objectif d'équilibre budgétaire de l'ensemble des administrations publiques² est principalement attribuable à l'entité II et plus particulièrement aux pouvoirs locaux, les résultats budgétaires des Régions et Communautés étant conformes aux engagements pris dans la convention du 15 décembre 2000.

En 2003, un écart sensible apparaît par rapport à la trajectoire budgétaire qui avait été fixée avant le ralentissement conjoncturel: le surplus de financement de l'Etat est inférieur à l'objectif à concurrence de 0,7%. Cet écart ne pourrait être résorbé qu'en recourant à des mesures nouvelles. Néanmoins, l'exigence de l'équilibre budgétaire en 2004 posée par le Pacte de stabilité et de croissance européen serait rencontrée.

1. Entité I: pouvoir fédéral et sécurité sociale; entité II: Communautés, Régions et pouvoirs locaux.
2. En tenant compte d'une différence de définition au niveau des charges d'intérêt (voir chapitre 6, point C, renvoi 1).

TABLEAU 1 - Principaux résultats macroéconomiques de la projection de référence

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Moyennes	
								1996 2001	2002 2007
DEMANDE ET PRODUCTION (prix constants)^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée ^a	1,7	0,9	2,8	2,1	2,2	2,7	2,0	2,3	2,1
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	2,0	1,2	1,7	1,4	1,7	1,5	1,8	2,0	1,5
- Formation brute de capital fixe	0,4	0,3	3,2	2,8	3,4	3,7	2,5	3,1	2,6
. Entreprises	1,3	0,6	3,2	2,7	3,0	3,9	3,7	4,2	2,9
. Administrations publiques	-13,7	-4,0	9,5	5,5	12,2	6,0	-8,8	0,2	3,4
. Logements	2,8	0,5	1,4	2,0	1,8	2,1	2,9	1,2	1,8
- Variations de stocks ^b	-1,0	0,5	-0,0	-0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,2	0,1
- Dépenses intérieures totales	0,4	1,3	2,7	2,1	2,4	2,7	2,1	2,2	2,2
- Exportations de biens et services	-0,3	1,4	5,5	5,4	5,2	5,2	5,2	4,9	4,6
- Total des utilisations finales	0,1	1,4	4,0	3,7	3,8	4,0	3,7	3,5	3,4
- Importations de biens et services	-1,0	1,8	5,2	5,1	5,2	5,4	5,2	4,7	4,7
- PIB	1,0	1,0	3,0	2,6	2,6	2,7	2,2	2,5	2,3
- PIB (prix courants)	3,5	3,1	5,1	4,4	4,4	4,6	4,2	4,1	4,3
PRIX ET TAUX D'INTÉRÊT^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée	2,2	2,0	1,9	1,8	1,8	1,9	1,9	1,8	1,9
- Formation brute de capital fixe	2,4	1,3	1,8	1,7	1,8	2,1	2,0	1,9	1,8
- Exportations de biens et services	2,3	0,9	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	2,9	1,7
- Importations de biens et services	2,3	1,1	1,6	1,8	1,8	1,9	1,9	3,4	1,7
- Termes de l'échange	-0,0	-0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	-0,5	0,0
- Déflateur du PIB	2,5	2,0	2,0	1,8	1,8	1,9	2,0	1,5	1,9
- Taux d'intérêt à long terme (niveau)									
. nominal	5,1	5,4	5,6	5,7	5,8	5,8	5,8	5,4	5,7
. réel	2,9	3,4	3,7	3,9	4,0	3,9	3,9	3,6	3,8
- Taux d'intérêt à court terme (niveau)									
. nominal	4,1	3,6	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	3,6	4,3
. réel	2,0	1,6	2,6	2,7	2,7	2,5	2,5	1,8	2,4
EMPLOI ET CHÔMAGE									
- Emploi total, en milliers	3966,6	3965,6	4014,4	4049,0	4084,6	4120,8	4148,0	3835,7	4063,7
. différence en milliers	53,6	-1,1	48,9	34,6	35,5	36,2	27,3	42,4	30,2
. variation en %	1,4	-0,0	1,2	0,9	0,9	0,9	0,7	1,1	0,7
- Chômage total, définition BfP, en milliers	590,7	607,8	597,3	595,3	588,6	585,2	584,7	620,7	593,2
. différence, en milliers	2,2	17,0	-10,4	-2,0	-6,7	-3,4	-0,4	-6,4	-1,0
- Taux de chômage	12,8	13,1	12,8	12,7	12,4	12,3	12,2	13,8	12,6
- Chômage concept MET	431,3	445,0	434,3	439,7	442,2	438,2	435,0	489,4	439,1
- Taux de chômage MET, en pour cent de la population active	9,7	10,0	9,6	9,7	9,6	9,5	9,4	11,2	9,6
- Productivité horaire (sect. marchand) ^(*)	0,1	1,7	2,2	2,0	1,9	2,0	1,7	1,7	1,9
REVENUS									
- Taux de salaire horaire réel (sect. marchand) ^(*)	1,1	2,0	1,1	1,6	1,7	1,7	1,6	1,4	1,6
- Coût salarial unitaire (sect. marchand) ^(*)	2,6	2,3	0,7	1,2	1,6	1,6	1,9	1,3	1,6
- Revenu disponible réel des particuliers ^(*)	1,7	1,6	2,9	2,0	2,1	2,8	1,8	1,2	2,2
- Taux d'épargne des particuliers ^a	14,7	15,4	15,5	15,4	15,4	15,6	15,4	16,1	15,5
- Masse salariale en % du revenu national	50,8	51,3	50,9	50,7	50,8	50,7	50,8	50,5	50,9
- Taux de marge des entreprises ^c	27,6	27,3	27,9	28,2	28,3	28,4	28,5	27,3	28,1
- Taux de rentabilité brute du capital ^d	13,3	13,1	13,7	13,9	14,1	14,3	14,3	13,4	13,9

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Moyennes	
								1996 2001	2002 2007
FINANCES PUBLIQUES									
- Taux de prélèvement obligatoire(**)	44,4	44,0	43,5	43,3	43,1	42,6	42,6	44,7	43,2
- Capacité (+) ou besoin de financement (-) de l'ensemble des administrations publiques									
. en milliards d'euros	0,5	-0,7	-0,8	0,0	0,6	0,3	2,0	-2,5	0,2
. en % du PIB	0,2	-0,3	-0,3	0,0	0,2	0,1	0,6	-1,2	0,1
- Dette totale									
. en milliards d'euros	279,3	280,3	281,6	282,0	281,9	282,1	280,6	272,0	281,4
. en % du PIB	108,6	105,8	101,1	97,0	92,9	88,8	84,8	117,8	95,1
BALANCE EXTÉRIEURE									
- Exportations nettes									
. en milliards d'euros	9,7	8,7	10,3	11,8	12,6	13,1	14,1	9,2	11,8
. en % du PIB	3,8	3,3	3,7	4,1	4,2	4,1	4,3	4,0	3,9
- Solde des opérations courantes									
. en milliards d'euros	13,5	12,8	14,4	16,3	17,2	17,7	18,7	11,7	16,2
. en % du PIB	5,2	4,8	5,2	5,6	5,7	5,6	5,7	5,0	5,4
CROISSANCES SECTORIELLES(*) (Valeurs ajoutées brutes aux prix de base en volume)									
- Industrie (total), dont	0,6	1,2	3,0	2,6	2,4	2,5	1,9	2,7	2,3
. Industries manufacturières	1,4	1,2	3,0	2,6	2,3	2,2	1,7	3,1	2,2
. Construction	-0,5	-0,3	3,6	2,9	3,4	3,5	2,2	1,6	2,5
- Services marchands, dont	2,0	1,0	3,7	3,1	3,1	3,4	2,8	2,5	2,9
. Transports et communication	1,1	-1,9	4,0	3,2	3,2	3,4	2,8	2,8	2,5
. Autres services marchands	2,2	1,5	3,6	3,1	3,1	3,4	2,8	2,5	2,9
- Services non marchands	1,5	1,1	0,8	0,5	0,9	0,6	0,9	1,3	0,8

a. Ménages + isbl.

b. Contribution à la variation du PIB.

c. Excédent brut d'exploitation en pour cent de la valeur ajoutée aux prix de base- secteur marchand hors agriculture

d. Excédent brut d'exploitation en pour cent du stock de capital actualisé au coût de remplacement - secteur marchand hors agriculture.

(*) Taux de croissance en %.

(**) Ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux rapportés au PIB.

TABLEAU 2 - Quelques résultats de la variante de relèvement du prix du pétrole^a
(différences par rapport à la projection de référence)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Croissance du PIB, à prix constants	-0,26	-0,20	0,00	+0,17	+0,03	0,00
Croissance des prix de la consommation privée	0,37	0,11	0,11	0,10	0,07	0,04
Emploi (variations en milliers)	-4,64	-8,45	-8,87	-5,71	-5,17	-5,23
Solde des opérations courantes avec le reste du monde (différences en milliard d'euro)	-0,94	-1,17	-1,20	-0,96	-0,84	-0,78
Capacité de financement de l'ensemble des administrations publiques (différences en milliard d'euro)	-0,46	-0,88	-1,01	-0,98	-1,04	-1,11

a. Pour des résultats plus détaillés, voir l'encadré à la fin du chapitre 3



L'environnement international: le retour à une croissance tendancielle

Après plusieurs années de croissance économique relativement soutenue à la fin des années nonante, la croissance de l'économie mondiale a fléchi quelque peu, notamment sous l'influence du retournement conjoncturel américain à la fin de 2000. Ce retournement conjoncturel a été d'autant plus spectaculaire qu'il a rapidement été suivi d'un mouvement similaire de repli en Europe et au Japon.

Malgré les attentats terroristes du 11 septembre 2001, l'économie américaine aurait entamé un rebond dès le quatrième trimestre de l'année dernière, laissant présager une reprise similaire au sein des autres grandes zones économiques mondiales. L'année 2002 serait marquée par une transition entre la période de faible conjoncture de l'année dernière et le retour à des taux de croissance annuels moyens plus soutenus dès 2003.

A moyen terme, la croissance de la zone euro s'établirait à environ 2,7 pour cent en moyenne, découlant en bonne partie de la dynamique propre de la demande intérieure, mais aussi de perspectives d'exportation relativement favorables. Par ailleurs, l'inflation de la zone euro, après une accélération en 2000 et 2001, retrouverait un rythme voisin de 2 pour cent en moyenne, notamment en raison d'une progression des salaires inférieure aux gains de productivité.

Dans ce contexte, la croissance des marchés d'exportation de la Belgique pourrait se stabiliser à 5,6 pour cent à moyen terme, rythme semblable à la tendance observée sur la période 1980-2000.

A. Une projection de référence tendancielle

L'environnement international de la projection de moyen terme est fondé sur les derniers scénarios disponibles de la Commission européenne et de l'OCDE. Pour le court terme, soit la période 2002-2003, on a retenu les hypothèses de la Commission¹, adaptées quand cela était nécessaire pour tenir compte des dernières données disponibles, notamment en matière de taux de change, de taux d'intérêt et de prix des matières premières. Pour la période 2004-2007, le scénario est basé principalement sur les dernières projections de moyen terme de la Commission européenne².

TABLEAU 3 - Hypothèses d'environnement international de la projection à moyen terme
(taux de croissance en pour cent, sauf indication contraire)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Moyenne de période 1995- 2000	2003- 2007
Marché potentiel d'exportation pour la Belgique	2,1	2,5	6,1	5,9	5,6	5,6	5,6	7,9	5,8
PIB zone euro	1,6	1,4	2,8	2,8	2,7	2,7	2,7	2,5	2,7
PIB États Unis	1,2	2,0	2,9	3,3	3,2	3,2	3,2	3,9	3,2
Prix à la consommation zone euro	2,7	2,0	1,8	1,9	2,0	2,0	2,0	2,2	1,9
Prix mondiaux hors énergie en USD									
Exportations (biens & services hors énergie)	-1,8	-0,9	1,4	2,7	2,6	2,6	2,6	-1,8	2,4
Importations (biens & services hors énergie)	-2,0	-0,5	1,2	2,7	2,6	2,6	2,6	-2,3	2,3
Prix mondiaux en EUR									
Exportations (biens & services hors énergie)	1,0	1,0	2,6	2,2	2,1	2,1	2,1	2,7	2,2
Importations (biens & services hors énergie)	0,8	1,4	2,4	2,2	2,0	2,1	2,1	2,0	2,2
Prix du baril (Brent, USD)	24,4	22,6	22,4	23,2	24,1	24,9	25,8	19,2	24,1
Taux de change, niveaux									
EUR en USD (x 100)	89,5	87,9	86,9	87,3	87,7	88,2	88,6	113,1	87,7
Taux d'intérêt nominaux à court terme (3 mois)									
Zone Euro	4,3	3,8	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	--	4,6
États-Unis	3,7	2,8	4,3	5,1	5,1	5,1	5,1	5,7	4,9
Taux d'intérêt nominaux à long terme (10 ans)									
Allemagne	4,8	5,2	5,4	5,5	5,6	5,6	5,6	5,5	5,5
États-Unis	5,0	5,6	6,0	6,2	6,2	6,2	6,2	6,0	6,2

1. European Commission, DG ECFIN, "Autumn 2001 Forecasts for 2001-2003", October/November 2001.
2. Projections internes de la Commission Européenne, janvier 2002.

Réduction des croissances européenne et américaine en 2001

La croissance de l'économie européenne a été fortement réduite en 2001 suite au choc inflatoire provoqué par la hausse persistante des prix pétroliers en 1999-2000, à la chute des valeurs boursières et au ralentissement de la croissance américaine, amorcé fin 2000 et qui s'est poursuivi en 2001. L'ampleur du ralentissement parallèle de la croissance européenne a surpris. Toutes les organisations internationales avaient prévu que la croissance européenne resterait soutenue en 2001: elles jugeaient le contexte globalement favorable, tant en matière budgétaire et monétaire que sur le plan du taux de change et de l'inflation, et estimaient que l'impact du ralentissement de la croissance américaine serait limité, compte tenu du degré d'ouverture commerciale de l'UE relativement faible.

La synchronisation apparemment renforcée de la croissance européenne et américaine pourrait être la conséquence de l'approfondissement du processus de globalisation de l'économie mondiale, approfondissement qui se manifeste notamment par:

- l'importance grandissante des investissements directs étrangers, notamment sous forme de fusions et d'acquisitions transnationales;
- la synchronisation accrue des cours sur les différentes places financières, alors que l'impact des marchés financiers sur les comportements de consommation et d'investissement pourrait avoir augmenté en Europe;
- une concordance plus grande dans les fluctuations des indicateurs de confiance dans les différentes zones.

Une croissance mondiale qui reprend progressivement

La reprise économique n'interviendrait que progressivement en 2002 (la croissance de la zone euro ne dépasse pas 1,4 pour cent) et ce n'est qu'à partir de 2003 que le PIB de la zone euro retrouverait un rythme de croissance proche de 3 pour cent. Au delà de 2003, le scénario table sur un retour à une croissance tendancielle des pays de l'Union européenne. Ce scénario, construit sur base des projections à moyen terme de la Commission européenne, suppose la résorption progressive des écarts de production des différents pays. A moyen terme, la croissance de l'Union européenne (zone euro) se stabiliserait à environ 2,7 pour cent en moyenne.

A l'image de cette croissance européenne chahutée en début de période, le marché d'exportation de la Belgique, après un passage à vide en 2001 et 2002, devrait renouer avec une croissance plus soutenue dès 2003, pour se développer ensuite à un rythme moyen de 5,6 pour cent (soit un rythme identique à celui de la période 1980-2000, mais assez inférieur à celui de la période 1996-2001).

Une inflation mondiale maîtrisée

Exprimée en euros, la hausse des prix mondiaux¹ ne dépasserait pas 1,4 pour cent en 2002, puis évoluerait à un rythme voisin de 2 pour cent entre 2003 et 2007. Cette évolution modérée reflète:

- une relative stabilisation de la valeur de l'euro face au dollar, le scénario retenant tout d'abord une certaine dépréciation de l'euro en 2003, puis une appréciation légère mais constante. Cette évolution à partir de 2004 traduit l'hypothèse technique du maintien d'un taux de change réel constant entre la zone euro et les Etats-Unis, l'évolution du cours de l'euro reflétant le différentiel d'inflation entre la zone euro et les Etats-Unis;
- une inflation pour la zone euro ramenée à 2 pour cent en 2002, puis 1,9 pour cent en moyenne sur la période 2003-2007, après une accélération en 2000 et 2001 (en moyenne 2,5 pour cent pour l'indice des prix à la consommation harmonisé). Cette maîtrise persistante de l'inflation s'expliquerait principalement par le maintien d'une évolution modérée des salaires, l'appréciation de l'euro et le niveau des taux courts;
- une relative stabilisation de l'évolution des prix des matières premières.

Une légère hausse en termes réels des prix pétroliers

En ce qui concerne les prix pétroliers, le scénario suppose qu'après une période de reflux en 2001 et 2002 et de relative stabilisation en 2003, le prix du baril progresserait à nouveau légèrement en termes réels (progression annuelle de 1 %) pour atteindre près de 26 dollars en fin de période.

Le nouveau scénario table par ailleurs sur une remontée des taux d'intérêt à partir de 2002. Ainsi, le taux à court terme de la zone euro passerait progressivement de 3,6 % en moyenne en 2002 à 4,6 % en fin de période, soit 2,6 % en termes réels. Les taux longs (pour l'Allemagne) se relèveraient également de manière progressive et atteindraient 5,6 % en 2005, pour se stabiliser ensuite à ce niveau.

B. Les incertitudes

Aucun scénario d'environnement international n'est à l'abri de certains aléas. Nous commentons ci-dessous certains aléas qui pourraient se révéler négatifs.

Le ralentissement actuel de l'économie mondiale a débuté aux Etats Unis, en raison, notamment, d'une chute de la demande sur le marché des produits à haute technologie, du recul des valeurs boursières et à la suite de la hausse des prix des produits pétroliers. Les incertitudes concernant l'évolution future de l'économie américaine se sont encore amplifiées après les événements du 11 septembre. Le déstockage important auquel on assiste actuellement peut, certes, mener à court terme à une reprise de la production, mais cela ne garantit pas encore une reprise durable, compte tenu du taux d'endettement déjà élevé des consommateurs et des entreprises. Ce taux d'endettement peut, effectivement, constituer un frein à un financement supplémentaire par emprunt- lequel peut aussi soutenir la reprise- et, par là même, peser sur la consommation privée. Cette dernière se maintient surtout grâce au recours au crédit, alors que le taux d'épargne des ménages a atteint un niveau historiquement bas. Dans ce contexte, l'évolution du taux d'intérêt américain de long terme est importante.

1. Prix mondiaux pondérés en fonction de l'importance relative des différents marchés d'exportation de la Belgique (pour les prix à l'exportation) et en fonction de l'importance des différents marchés d'approvisionnement (pour les prix à l'importation).

Par ailleurs, les années 2002 et 2003 pourraient être marquées par des déficits publics considérables (en raison de la récession, des baisses d'impôts et des hausses de dépenses en liaison avec les événements du 11 septembre); le recours public au marché des capitaux pourrait peser excessivement sur celui-ci et entraîner des hausses de taux. Une hausse éventuelle du taux américain pourrait aussi influencer les taux des autres zones.

Les événements du 11 septembre ont permis de souligner que la zone euro reste très sensible aux fluctuations conjoncturelles américaines. Le risque d'une croissance moins élevée dans la zone euro pourrait découler d'un ralentissement plus long de la croissance mondiale, elle-même dépendant en grande partie du comportement de l'économie américaine. Par ailleurs, des incertitudes de nature interne subsistent. Au sein de la zone euro, les déficits publics de l'Allemagne et de la France (pays qui représentent ensemble environ 50 % du PIB de la zone) pourraient atteindre cette année plus de 2 % du PIB. Pour l'Allemagne, on prévoit même un déficit de 2,7 %, basé sur une croissance du PIB de 0,75 % (prévision qualifiée par certains de trop optimiste). La limite de 3 % évoquée dans le Pacte de Stabilité et de Croissance serait donc approchée. Deux risques peuvent être évoqués, dans le cas d'un éventuel dépassement de cette limite. Sur le marché des capitaux, le financement des déficits peut exercer un effet à la hausse sur les taux dans la zone euro (du fait d'une offre plus importante d'obligations d'Etat). Sur le plan monétaire, un relâchement de la discipline budgétaire peut donner des arguments à la Banque Centrale Européenne pour justifier une politique de taux plus élevés.

En ce qui concerne le Japon, la reprise économique à partir de la situation déflationniste actuelle reste incertaine à court terme. La reprise dépend de la demande extérieure- l'activité économique est très orientée vers l'exportation et souffre de la réduction du marché américain- et de la réalisation de la restructuration planifiée du secteur bancaire et des entreprises. Les possibilités d'une correction de cap via les finances publiques (dette élevée) et la politique monétaire semblent limitées.

Les petites économies ouvertes d'Asie souffrent également de la forte chute du marché des produits de haute technologie. Leurs perspectives de croissance sont étroitement liées à la reprise mondiale. Les économies latino-américaines sont, quant à elles, très sensibles aux fluctuations de la conjoncture américaine. De plus, les difficultés financières de l'Argentine minent le niveau de la production de la région.

Les prévisions relatives aux autres économies restent dans l'ensemble relativement favorables, en raison d'une capacité concurrentielle améliorée (Russie), ou d'une demande intérieure forte (Royaume Uni, Chine). Certes, l'évolution économique mondiale peut aussi affecter les économies britannique et russe, mais l'économie chinoise reste en grande partie à l'abri de la conjoncture internationale en raison de son caractère fermé et d'une politique budgétaire expansionniste.

Enfin, les prix des produits pétroliers constituent un facteur fondamental d'incertitude, en liaison avec les tensions actuelles au Proche-Orient. Un prix du baril de brut en hausse a des conséquences inflationnistes et tend à freiner l'expansion économique mondiale. Compte tenu de l'importance prise actuellement par ce facteur,

une variante calculant les effets macroéconomiques et budgétaires d'une hausse de 20 % du prix du baril (au-dessus de son niveau de la projection de référence) est présentée à la fin du chapitre 3.



III Evolutions macroéconomiques et sectorielles

Après une année de haute conjoncture (en 2000, le PIB a crû de 4 %), l'économie belge est entrée dans une période marquée par un net ralentissement de sa croissance. La hausse du PIB en 2002, tout comme en 2001, ne devrait pas excéder 1 %. La reprise ne se traduirait dans les chiffres annuels qu'à partir de 2003, avec une croissance de 3 %. A moyen terme, l'activité économique se développerait à un rythme proche de la croissance tendancielle. Sur la période 2004-2007, la croissance du PIB atteindrait en moyenne 2,5 %.

Le graphique 1 compare la croissance réelle observée et attendue avec la croissance tendancielle¹, qui atteint environ 2,4 % en projection. Le faible niveau de la conjoncture en 2002 se traduit par l'apparition d'un écart de production négatif². Cet écart se résorbe progressivement et s'annule en 2005. Il devient ensuite légèrement positif.

Si la croissance calculée pour 2002 est semblable à celle relevée pour 2001, on note que sa composition est très différente. En 2001, la demande intérieure, aussi bien que la demande extérieure ont fourni une contribution positive à la croissance du PIB (contributions de respectivement 0,4 et 0,6 %). En 2002, la contribution de la demande intérieure est plus importante (1,3 %) et compense la contribution négative du commerce extérieur (-0,3 %).

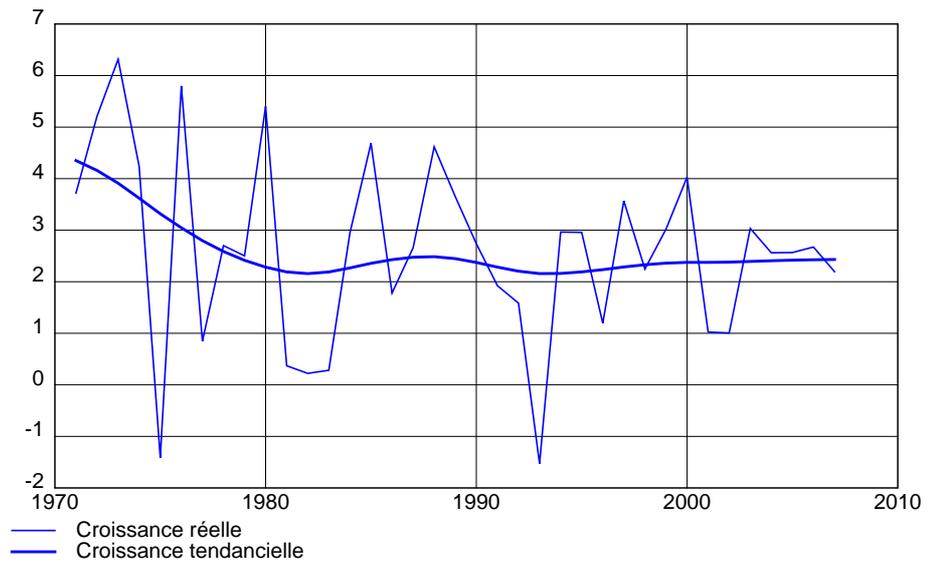
Les deux composantes fourniraient une contribution positive à la croissance du PIB durant la période 2003-2007, mais le rôle de la demande intérieure serait dominant: sur une croissance moyenne du PIB de 2,6 %, la contribution des dépenses intérieures atteindrait 2,3 %, alors que la contribution des exportations nettes serait limitée à 0,3 %. Néanmoins, la croissance de la demande intérieure se ralentirait en 2007. Pour cette année, en effet, l'impulsion positive sur la consommation privée, résultant de la réforme fiscale, disparaît et les investissements publics sont en baisse.

Le surplus de la balance courante extérieure reste élevé. Il vaut 4,8 % du PIB en 2002 et atteindrait 5,7 % à moyen terme.

La projection sectorielle de l'activité montre une nouvelle progression des services marchands, tant en termes nominaux qu'en termes réels. En fin de période de projection, les services marchands représentent 60 % de la valeur ajoutée de l'économie en termes nominaux. La part de l'industrie se limite à 25 %.

-
1. Le PIB tendanciel est calculé de manière mécanique sur base d'une moyenne mobile pondérée (filtre Hodrick-Prescott avec un lambda de 100) appliquée au PIB en volume.
 2. L'output gap (non illustré) est défini ici comme l'écart procentuel entre le niveau réel (réalisé ou prévu) et tendanciel du PIB.

GRAPHIQUE 1 - Croissance réelle et tendancielle du PIB
(en pour cent)



A. Les composantes de la croissance économique

1. La demande extérieure

Dans l'attente de la reprise de la conjoncture internationale

Après une croissance du marché potentiel d'exportation exceptionnellement élevée en 2000 (+11,7 %), le ralentissement de la conjoncture mondiale en 2001 a entraîné une forte révision à la baisse de cet indicateur, à savoir 2,1 %. Cette année, la croissance du marché potentiel serait à peine plus élevée, avec un chiffre de 2,5 %¹.

Cette évolution se reflète logiquement dans les chiffres d'exportation de la Belgique. En 2001, les exportations se sont même contractées de 0,3 %. On attend une reprise modérée pour 2002 avec une croissance de 1,4 %. Les exportations nettes ont fourni une contribution nette de 0,6 % à la croissance économique en 2001, en raison d'une chute encore plus prononcée des importations (-1,1 %), mais en 2002, cette contribution deviendrait négative (-0,3 %) en raison de l'accroissement des importations (+1,8 %). En valeur, la baisse du surplus extérieur serait légèrement renforcée par des termes de l'échange négatifs. En pour cent du PIB, le surplus de la balance extérieure courante redescend de 5,2 % en 2001 à 4,8 % en 2002.

Sur la période 2003-2007, la croissance des marchés potentiels d'exportation devrait à nouveau se raffermir pour atteindre en moyenne 5,7 %. La croissance des exportations belges serait plus faible (5,3 %), du fait de pertes de part de marché. Les besoins en importations progresseraient également plus rapidement qu'en début de période, avec une croissance moyenne de 5,2 % par an, sous l'impulsion d'une demande intérieure soutenue. Quant aux exportations nettes, celles-ci fourniraient une contribution positive à la croissance de 0,3 point en moyenne. Grâce à des termes de l'échange stables, le développement positif des exportations nettes se traduit également par un gonflement du surplus nominal de la balance extérieure, qui passe de 5,2 % du PIB en 2003 à 5,7 % à la fin de la période de projection.

Pertes persistantes de part de marché

Les pertes de part de marché à l'exportation pour la Belgique constituent une tendance de long terme et ont un caractère structurel. Elles se manifestent même dans des périodes où la compétitivité-prix des exportations belges se maintient. La composition des exportations peut jouer un rôle dans cette perte: l'exportation belge n'est pas suffisamment présente sur des créneaux de produits à forte croissance (par exemple des produits technologiques) et plus orientée vers des produits traditionnels à croissance plus faible.

Une étude récente du Bureau fédéral du Plan, portant sur la période 1991-1997, insiste surtout sur la diversification géographique insuffisante de nos exportations; pour la même période, on identifie un effet de compétitivité légèrement positif².

1. Ce chiffre bas est à attribuer en partie à un effet d'acquis de croissance négatif. La croissance, sur base annuelle, de l'indicateur est encore négative pour les deux premiers trimestres, mais s'accélère en fin d'année pour atteindre 5 %.
2. Voir 'Belgium's export performance. A constant market shares analysis', Working Paper n° 2-00. Concerne des données UEFL.

Par ailleurs, la Belgique exporte surtout à destination de la zone euro, qui se caractérise par un rythme de croissance inférieur à celui de l'économie mondiale, alors, que des potentiels de croissance importants existent en Asie, en Europe de l'Est et dans les marchés émergents.

2. Les dépenses intérieures

Une demande hésitante en 2001-2002, puis une amélioration

Les prévisions pour la demande intérieure sont plus encourageantes cette année (1,3 % en 2002, contre 0,4 % en 2001), mais cette amélioration provient uniquement des stocks des entreprises, qui fournissent une contribution positive à la croissance du PIB de 0,5 %. En effet, lors de la phase de reprise, qui est attendue dans le courant du deuxième semestre de 2002, les stocks seraient reconstitués¹. Les autres composantes de la demande - à l'exception des investissements publics - sont dans l'ensemble plus faibles qu'en 2001.

Sur la période 2003-2007, l'ensemble des composantes de la demande intérieure devrait contribuer à la reprise (à l'exception de la contribution des stocks, qui redevient nulle), mais leur rythme de croissance moyen (2,4 %) resterait en-dessous de celui de la période 1996-2000 (2,6 %), en raison d'une dynamique moins prononcée des investissements des entreprises. Néanmoins, ces derniers constitueraient, avec la consommation privée, la pierre angulaire de la demande intérieure.

a. Consommation des particuliers²

Affaiblissement transitoire de la consommation des particuliers, taux d'épargne accru

Alors qu'elle s'était accrue de 3,8 % en 2000, la consommation des particuliers n'a gagné que 1,7 % en 2001, restant toutefois, en tant que composante la plus importante de la demande intérieure³, le principal moteur de la croissance économique. Les dépenses de consommation se sont alignées sur l'évolution du pouvoir d'achat, lequel s'est également accru de 1,7 %. Malgré le ralentissement conjoncturel, le revenu disponible des ménages a encore enregistré une croissance raisonnable, grâce aux créations d'emploi (le chômage n'a commencé à croître que dans la deuxième moitié de l'année) et aux hausses de salaires accordées dans le cadre de l'Accord Interprofessionnel de 2000. En outre, des mesures fiscales, comme l'amorce du démantèlement de la Cotisation Complémentaire de Crise et l'augmentation de certaines allocations sociales ont contribué à renforcer le revenu disponible.

En 2002, le pouvoir d'achat des ménages devrait s'accroître de 1,6 %. Cette progression peut notamment s'expliquer par les mesures fiscales, comme la poursuite du démantèlement de la Cotisation Complémentaire de Crise et la réforme fiscale. La baisse des prix pétroliers stimule également le revenu réel⁴. Cependant, les consommateurs adopteraient une attitude attentiste, de sorte que la consommation des particuliers ne progresserait que de 0,9 %. En effet, l'accrois-

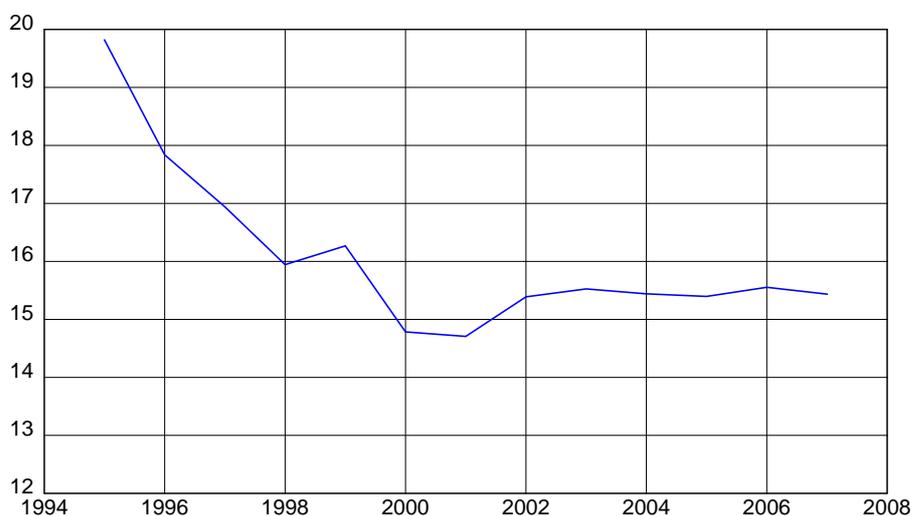
-
1. En 2001, le ralentissement conjoncturel a entraîné un phénomène de déstockage, avec une contribution négative des variations de stocks à la croissance (-1 %).
 2. Ménages et isbl.
 3. La consommation des particuliers représente actuellement 54 % du PIB.
 4. L'indice-santé qui intervient pour l'indexation des salaires et prestations sociales s'accroîtrait en 2002 de 1,8 %, soit plus rapidement que l'indice général des prix de la consommation (1,7 %).

sement du chômage tend à abaisser la confiance du consommateur. De plus, en raison d'une modification comptable de statut de la RTBF et de la VRT (résultat, elle-même, de la suppression ou du changement de nature de la redevance radio-télé), un montant d'environ 280 millions d'euros est retiré des dépenses de consommation des ménages¹ et est transféré vers les dépenses de consommation publique. D'un point de vue macroéconomique, ce glissement est plus ou moins neutre, mais il affecte la croissance de la consommation des particuliers à concurrence de 0,2 point en 2002. Combinée avec le premier facteur mentionné (prudence des consommateurs), cette correction a pour effet d'accroître de manière sensible le taux d'épargne, qui passerait de 14,7 % en 2001 à 15,4 % en 2002.

A partir de 2003, la consommation des particuliers reprend du tonus

A partir de 2003, la consommation des particuliers évolue de façon plus dynamique, grâce à la hausse plus soutenue du revenu disponible et en raison de la stabilisation du taux d'épargne. Avec une progression moyenne de 2,3 % sur la période 2002-2007, les dépenses de consommation s'accroissent aussi rapidement que le pouvoir d'achat. Le développement des revenus est particulièrement dynamique durant les années 2003 à 2006 (en moyenne 2,5 %), en raison notamment de la réforme de l'impôt des personnes physiques. En 2007, par contre, avec la fin de la réforme fiscale, la croissance du revenu réel ralentit et revient à 1,8 %. La croissance de la consommation privée atteindrait, dans le même temps, 2 %. Le taux d'épargne des particuliers s'établirait, quant à lui, à 15,4 % en 2007, soit le même niveau qu'en début de période de projection. Ce profil d'épargne reflète, en même temps, l'évolution favorable des autres déterminants de la consommation. L'inflation, avec un taux de 1,9 %, reste sous contrôle et l'amélioration du marché du travail soutient la confiance des consommateurs.

GRAPHIQUE 2 - Taux d'épargne des particuliers
(*épargne en pour cent du revenu disponible*)



1. Il s'agit plus spécifiquement de la catégorie de consommation "loisirs, éducation, culture".

Aspects structurels

Le tableau 3 fournit l'évolution des composantes de la consommation des particuliers. La part nominale des consommations d'énergie dans les dépenses totales a connu un accroissement temporaire en 2000, en conséquence des prix pétroliers élevés de cette année. Durant la période de projection, la part des produits énergétiques serait progressivement en baisse. En termes réels, on note surtout une hausse moins rapide du poste chauffage- éclairage durant la période de projection que dans les années nonante. Ce phénomène peut être en partie expliqué par les températures relativement plus basses du milieu des années nonante. En outre, les prix réels de l'énergie ont baissé durant cette période (voir aussi chapitre 7). Enfin, il est tenu compte d'une consommation d'énergie plus efficiente durant la période de projection.

La projection confirme la tendance à la réduction de la part budgétaire des biens de première nécessité (dépenses d'alimentation et habillement) et à la hausse de la part du budget consacrée aux produits et services présentant un caractère plus luxueux. Ceux-ci connaîtraient le développement le plus rapide durant la période de projection¹.

TABLEAU 4 - Structure et évolution de la consommation des particuliers

	Structure à prix courants				Croissances annuelles moyennes	
	1995	2000	2002	2007	1991-2000	2002-2007
Consommation, énergie non comprise	92,6	92,5	92,9	93,4	2,1	2,2
- Alimentation, boissons et tabac	17,4	15,8	16,1	15,2	0,7	1,2
- Habillement	6,3	5,1	4,8	4,7	-0,6	1,2
- Loyer	16,9	15,8	16,0	15,7	1,6	1,9
- Autres biens et services	52,0	55,7	56,1	57,8	3,1	2,6
Energie	7,4	7,5	7,1	6,6	1,7	1,5
- Chauffage, éclairage	4,6	4,4	4,2	3,9	2,0	1,6
- Transport	2,9	3,1	2,9	2,7	1,4	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	2,1	2,1

b. Investissements

En pour cent du PIB, les investissements se maintiennent

Les taux d'investissement des entreprises et des administrations publiques s'effriteraient durant les premières années de la projection, puis se redresseraient à moyen terme. Le taux d'investissement des ménages serait en repli à moyen terme. Au total, le taux d'investissement en 2007 serait légèrement supérieur au taux observé en 2001 (21,2 % en 2007 contre 21,0 % en 2001).

Les investissements des entreprises restent dynamiques

Durant la période 1995-2000, les investissements des entreprises se sont accrus en moyenne de 4,8 % par an, ce qui est assez largement supérieur à la croissance moyenne du PIB sur la période (2,8 %). La dynamique des investissements des entreprises a été soutenue par des perspectives de débouchés, intérieures et

1. Pour des résultats plus détaillés par catégorie de consommation, voir l'annexe statistique.

extérieures, favorables, un développement modéré des coûts salariaux (amélioration de la rentabilité) et une baisse sensible des taux d'intérêt réels.

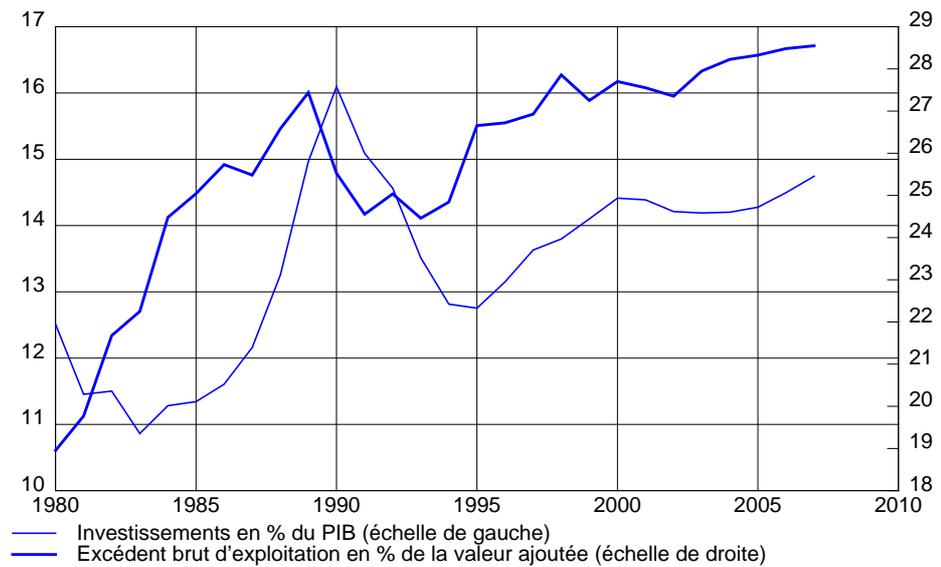
La croissance des investissements privés s'est toutefois ralentie en 2001 (1,3 %), en conséquence d'une baisse de la rentabilité, de la disparition des investissements informatiques consentis en liaison avec le changement de millénaire et d'une baisse du taux d'utilisation des capacités (due à une faible croissance de la demande). Le climat économique s'est également assombri en raison des attentats du 11 septembre. En 2002, la croissance de la formation brute de capital fixe des entreprises ne devrait plus dépasser 0,6 %.

Les investissements gagneraient en dynamique dans le courant de 2002, mais ce rebond ne se traduirait que dans les chiffres de 2003. Avec une croissance moyenne de 3,3 % pour la période 2003-2007, les investissements des entreprises seraient à nouveau un moteur important de la croissance économique. Le différentiel de croissance entre la formation brute de capital fixe et le PIB serait cependant plus faible que durant les années 1995-2000. Certes, les investissements des entreprises sont stimulés par le rétablissement de la demande intérieure et extérieure, mais la conjoncture internationale évoluerait de manière moins dynamique que durant la deuxième partie des années nonante¹ et le développement du taux d'utilisation des capacités (qui, après le sommet de 2000 est sensiblement retombé) resterait relativement limité. En outre, les taux d'intérêt réels seraient à nouveau en hausse à partir de 2003². Le rôle stimulant de ce déterminant serait donc terminé.

Le taux d'investissement des entreprises baisserait de 14,4 % du PIB en 2001 à 14,2 % de 2002 à 2004 et remonterait finalement à 14,7 % en 2007 (voir graphique 3). Le taux d'investissement serait ainsi inférieur au sommet atteint en 1990 (16 %), mais ce dernier était le résultat d'une importante phase de rattrapage à la fin des années quatre-vingt.

-
1. La croissance du marché potentiel d'exportation atteindrait, sur la période 2003-2007, 5,7 % en moyenne, contre 7,9 % pour la période 1995-2000.
 2. Le taux d'intérêt réel sur 10 ans passerait de 2,9 % en 2001 à 3,9 % à partir de 2004.

GRAPHIQUE 3 - Taux d'investissement et taux de rentabilité des entreprises



Investissements en logements

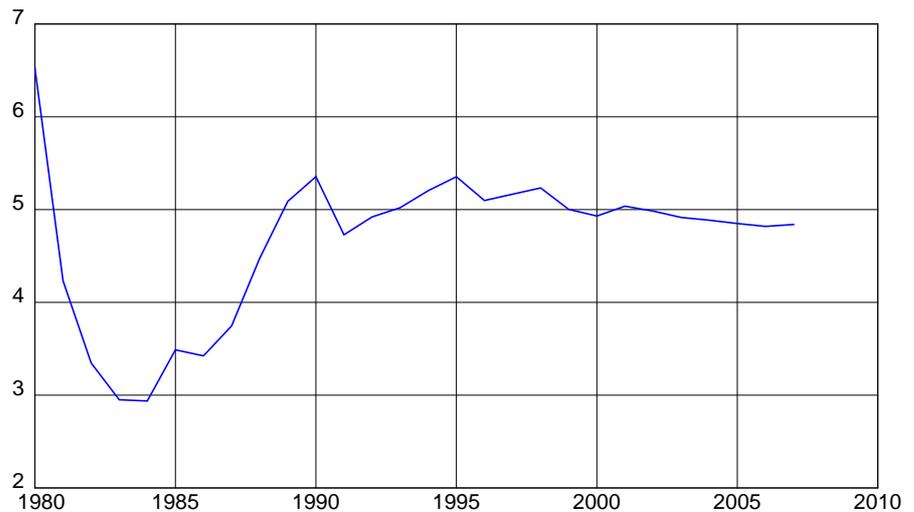
Après deux années extrêmement faibles, les investissements en logements se sont redressés en 2001 avec une croissance de 2,8 %. Ce rétablissement peut être attribué au niveau relativement bas du taux d'intérêt hypothécaire, à l'impact favorable de l'évolution de l'emploi sur la confiance des ménages, ainsi qu'au rendement moins avantageux des placements mobiliers.

En 2002, la progression des investissements en logements ralentirait à nouveau, avec une croissance d'à peine 0,5 %. Le ralentissement est surtout attribuable à un degré d'incertitude plus élevé des ménages en matière d'emploi et de revenus, qui pousserait à retarder un certain nombre de projets d'investissements. L'amélioration de l'environnement économique, qui est attendue dans la deuxième moitié de l'année ne se traduirait dans les chiffres qu'au cours de l'année 2003.

Durant la période 2003-2007, les investissements en logements croîtraient à un rythme à nouveau plus soutenu, de 2,1 % en moyenne par an. La construction et la rénovation sont à nouveau stimulées par l'évolution favorable du pouvoir d'achat des ménages et un léger reflux du chômage. Par contre, les coûts financiers plus élevés, dus à la remontée du taux d'intérêt hypothécaire réel¹ jouent en sens inverse. En terme de PIB, cette évolution mène à une légère baisse du taux d'investissement des ménages durant la période de projection (voir graphique 4).

1. Le taux hypothécaire réel se situerait, à moyen terme, 100 points au-dessus du niveau de 2000-2001.

GRAPHIQUE 4 - Investissements en logements
(en pour cent du PIB)



Investissements des administrations publiques

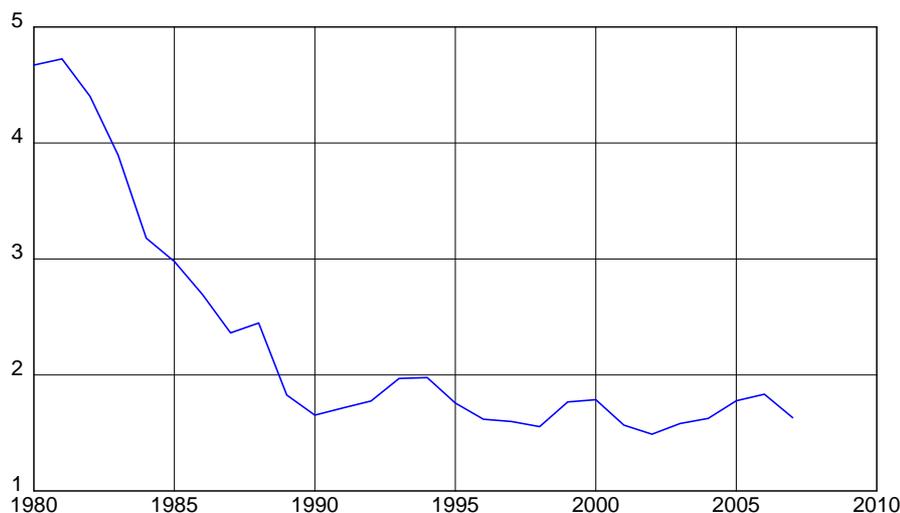
Le facteur prédominant expliquant l'évolution des investissements publics concerne le comportement des investissements en infrastructures des Pouvoirs locaux. Ces investissements sont liés à la périodicité des élections communales. Les années 2001-2002 sont, de ce point de vue, des années post-électorales, marquées par un repli des investissements locaux. On note, à cet égard, que les investissements de l'Etat ont joué un rôle procyclique, soutenant la demande alors qu'elle était déjà en expansion (années 1999-2000) et, par contre, accentuant sa chute durant les années 2001-2002. En projection, on s'attend à un nouveau pic en 2005, en prévision des élections communales de 2006.

Le deuxième déterminant, qui joue aussi bien en 2001 qu'en 2002, est constitué par la vente de biens immobiliers par le pouvoir fédéral. Celle-ci est comptabilisée comme désinvestissement de l'Etat et comme un investissement des entreprises.

Ces deux facteurs ne jouent plus en 2003, ce qui explique le rebond de la croissance des investissements de l'Etat.

Le graphique 5 présente une évolution du taux d'investissement des administrations publiques sur la période 1980-2007. Ce taux atteignait encore plus de 4 % au début des années quatre-vingt, mais a ensuite connu, durant cette décennie, une chute sensible, dans le cadre des économies réalisées sur les dépenses primaires. L'impact des trois dernières élections communales (1988, 1994 et 2000) est visible. Le taux d'investissement tombe de 1,8 % durant la période 1999-2000 à 1,5 % en 2002 et remonte à nouveau jusqu'à 1,8 % en 2005-2006. Durant la période de projection, la moyenne de la zone euro serait de 2,5 %.

GRAPHIQUE 5 - Investissements des administrations publiques
(en pour cent du PIB)



c. Consommation publique

La croissance en volume de la consommation publique devrait se réduire en 2002, par rapport à 2001 (croissance de 1,2 % en 2002, contre une croissance de 2 % en 2001). Ce ralentissement s'explique en partie par l'évolution des prestations sociales en nature, dont la croissance n'atteint que 2,2 % en 2002, contre 4 % in 2001, mais également par l'évolution des dépenses de salaires et pensions, qui ne s'accroissent que de 1,3 % en 2002, contre 1,8 % en 2001.

A partir de 2003, les dépenses de consommation publique s'accroîtraient de 1,6 % en moyenne. La part de la consommation publique dans le PIB baisserait de l'équivalent de 21,8 % du PIB en 2002 à 21,1 % en 2007, soit deux points de pour cent au-dessus de la moyenne de la zone euro. Une analyse détaillée de la consommation publique est présentée dans le chapitre 6.

3. L'évolution par branche d'activité

Evolution des valeurs ajoutées

Le tableau 5 reprend l'évolution et la structure des valeurs ajoutées des différentes branches d'activité distinguées par le modèle HERMES. La période de projection est marquée par un accroissement du poids économique des services marchands, aussi bien à prix courants qu'en volume.

Services marchands

La valeur ajoutée de l'ensemble des services marchands s'accroîtrait, en projection, à un rythme comparable à celui observé durant les années 1995 à 2001. Les services marchands ont leur activité principalement orientée vers la demande intérieure, qui tant pour la période 1995-2001 qu'en projection fournit la même contribution à la croissance économique (2,1 %).

Transports et communications

La croissance moyenne de la branche transports et communication se ralentit sur la période de projection par rapport à la période 1995-2001. La valeur ajoutée de la branche est même en diminution en 2002, en raison de la faillite de la Sabena. En outre, on admet généralement que l'utilisation de la mobilophonie et de l'internet se développeront moins rapidement que dans le passé, contribuant à freiner quelque peu la croissance de la production de ces services. Par contre, la croissance de la branche devrait être favorablement influencée par les projets de développement des transports publics (notamment le plan d'investissement de la SNCB).

Autres services marchands

La branche autres services marchands présente la croissance la plus forte, sous l'impulsion, tant des particuliers que des entreprises. Le poids relatif de la consommation de services tend en effet à augmenter dans le total de la consommation des particuliers. Les besoins croissants en services juridiques, économiques et organisationnels s'expriment également au niveau de la demande intermédiaire. On note de plus une tendance par l'entreprise à sous-traiter ces activités, l'entreprise se concentrant sur ses métiers de base.

Industrie

La contribution de l'exportation nette à la croissance serait moins importante durant la période de projection que pour les années 1995-2001 (resp. 0,2 % et 0,5 %), en raison d'une conjoncture internationale moins porteuse. Les branches de l'industrie manufacturière¹ (tournées vers l'exportation) bénéficient par conséquent d'une dynamique moins soutenue en projection que durant les années 1995-2001. Le climat d'investissement revêt également une grande importance pour le secteur des biens d'équipement. Or, les investissements des entreprises devraient évoluer de manière moins dynamique que dans le passé récent et leur demande en biens d'investissements serait en partie satisfaite par une demande accrue en importations.

Construction

La demande d'investissement des entreprises constitue également un déterminant important pour le secteur de la construction (demande industrielle de constructions non résidentielles). Certes, cette composante présente une dynamique moins soutenue, mais l'activité de la construction bénéficie, à moyen terme, de la demande d'investissements des particuliers et des pouvoirs locaux. Par ailleurs, la réalisation du plan d'investissement de la SNCB renforce encore la dynamique du secteur.

Evolution de l'emploi

L'emploi ne progresserait que dans le secteur des services et dans la construction². La plupart des emplois sont créés dans le secteur de la santé et de l'action sociale, ainsi que dans les autres services marchands. Dans les deux branches, l'emploi s'accroît annuellement de près de 15 000 unités sur la période 2002-2007. L'emploi de la branche transport et communications est en recul en 2002 du fait de la faillite de la Sabena, puis progresse sur le reste de la période de projection. Dans le secteur crédit et assurance le recul systématique de l'emploi, déjà observé durant les années nonante, se poursuivrait sous l'influence de la pression concurrentielle, de l'introduction des nouvelles technologies et des opérations de restructuration liées aux fusions et absorptions au niveau international.

1. Biens intermédiaires, biens d'équipement et biens de consommation.

2. Voir également section C du chapitre 5 et les tableaux 42 et 43 de l'annexe statistique.

Dans l'agriculture, l'énergie et l'industrie, l'emploi se réduit. Une analyse détaillée du marché de l'emploi est présentée au chapitre 5.

TABLEAU 5 - Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base

	Structure à prix courants			Structure en prix de 1990			Croissance réelle ^a	
	1995	2001	2007	1995	2001	2007	1995-2001	2002-2007
Agriculture	1,6	1,4	1,4	2,7	2,6	2,5	2,0	1,8
Energie	3,2	3,3	3,3	3,4	3,4	3,5	2,6	2,5
Industrie manufacturière	19,8	18,3	16,6	20,8	21,8	21,6	3,2	2,2
- Biens intermédiaires	8,0	7,8	7,2	8,6	9,3	9,1	4,2	2,0
- Biens d'équipement	4,7	4,0	3,6	4,8	5,6	5,5	4,1	2,1
- Biens de consommation	7,1	6,5	5,9	7,4	6,9	7,0	1,3	2,5
Construction	5,1	4,6	4,5	5,2	5,0	5,0	1,7	2,5
Services marchands	55,1	57,9	60,4	53,6	53,8	55,1	2,8	2,9
- Transport et communication	7,0	6,7	7,1	6,9	7,1	7,1	2,8	2,5
- Commerce et horeca	13,6	13,5	14,0	13,6	12,0	11,5	0,0	1,6
- Crédit et assurances	6,2	6,6	5,9	6,9	7,5	7,4	9,2	3,1
- Santé et action sociale	6,2	6,3	6,9	5,2	4,9	5,1	1,7	2,9
- Autres services marchands	22,2	24,8	26,6	21,0	22,3	24,0	4,3	3,6
Services non marchands	15,1	14,5	13,7	14,3	13,5	12,3	1,2	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	2,5	2,4

a. Moyennes de périodes.

Evolution de la productivité du travail

Dans l'ensemble, la croissance de la productivité horaire est en légère augmentation sur la période de projection (voir tableau 6). La croissance de la productivité dans l'industrie reste forte. Le secteur est relativement plus sensible à la concurrence internationale que les services marchands. Cette sensibilité s'est traduite par des hausses de productivité prononcées dans les années septante et quatre-vingt (perte d'emplois industriels). Depuis lors, les politiques de modération salariale ont freiné les substitutions du travail vers le capital.

Le tableau indique que les gains de productivité sont inférieurs à la moyenne dans les services marchands. Certes, les services marchands regroupent des activités très hétérogènes (notamment sur le plan de l'intensité en travail ou de la sensibilité à la concurrence internationale), ce qui peut occulter des développements (des productivités) plus prononcés. Toutefois, on note une accélération des gains de productivité dans les services sur la période de projection, qui peut traduire un mouvement de rattrapage vis à vis de l'industrie (notamment par une informatisation et une internationalisation accrues).

TABLEAU 6 - Evolution de la productivité horaire du travail dans le secteur des entreprises
(variations annuelles moyennes)

	1981-1990	1991-2001	2002-2007
Agriculture	4,1	5,1	3,9
Industrie	4,8	2,4	2,7
Services	0,9	1,4	1,6
Total	2,5	1,8	1,9

B. Structure du revenu national, formation de la capacité de financement

1. Structure du revenu national

Revenus primaires

Entre 1995 et 2000, l'évolution de la structure des revenus primaires est marquée par une hausse de la part des administrations publiques. Celle-ci se fait au détriment de la part des particuliers¹. La part des sociétés² est, quant à elle, en léger progrès. De 2000 à 2002, on note une inversion de ces évolutions, avec une part fléchissant pour le revenu primaire des sociétés, stagnant pour celle des administrations publiques et un redressement de la part des particuliers. Dès 2003, toutefois, on reviendrait à la tendance des années nonante.

Le redressement du revenu primaire des particuliers en 2001 et 2002 s'explique par une hausse temporaire de la part salariale sur cette période. A partir de 2003, le revenu primaire des particuliers tend à nouveau à fléchir, sous l'influence, notamment, d'une baisse de la rémunération des salariés, découlant elle-même de la modération salariale (qui a pour effet de ramener la croissance des salaires en dessous de celle de la productivité du travail- voir chapitre 4). La part des revenus de la propriété, après la baisse observée entre 1995 et 2001, continuerait à se dégonfler en projection, en raison de la quasi-stagnation des rendements à long terme (et malgré le redressement des paiements de dividendes à partir de 2003). L'excédent d'exploitation, après s'être réduit entre 1995 et 2000, continuerait à se contracter sur la période de projection, en liaison avec la chute du nombre d'indépendants.

La hausse du revenu primaire des sociétés entre 1995 et 2000 découle, en grande partie, de la progression de l'excédent brut d'exploitation (4,6 pour cent de croissance en moyenne annuelle, contre 4,2 pour cent pour le PIB). En projection, l'atonie de l'activité économique du début de période contribue tout d'abord à freiner l'expansion de l'excédent brut et à tasser le revenu primaire des sociétés. La croissance plus soutenue de l'activité à partir de 2003, combinée à une maîtrise des coûts, permettrait de faire progresser le revenu primaire des sociétés dans le PIB entre 2003 et 2007.

Transferts courants et revenu disponible

Le secteur public bénéficie d'une hausse de ses transferts courants nets en provenance des autres secteurs jusqu'en 2001. En projection, ces transferts, s'affichent en recul constant de 2002 à 2006, sous l'influence de la réforme fiscale qui ralentit la croissance des recettes fiscales. En, 2007, année marquée par la fin de la réforme fiscale, les transferts à destination des administrations publiques seraient à nouveau en hausse.

Ces évolutions débouchent, en projection, sur un tassement du revenu disponible des particuliers, une légère progression du revenu disponible des sociétés et une hausse un peu plus significative du revenu disponible des administrations publiques.

1. Ménages et isbl.

2. Compte consolidé des sociétés financières et non financières.

TABLEAU 7 - Distribution du revenu national
(en pour cent du PIB)

	1995	2000	2002	2007
Particuliers^a				
1. Revenu primaire	80,7	77,3	77,8	76,4
- Salaires et traitements	53,3	52,7	53,7	53,2
- Excédent brut d'exploitation	16,8	15,6	15,4	14,9
- Revenus de la propriété	10,6	9,0	8,6	8,4
2. Transferts courants nets	-13,7	-14,4	-14,4	-13,9
3. Revenu disponible	67,0	62,8	63,4	62,4
Sociétés^b				
1. Revenu primaire	16,8	17,8	17,3	17,9
2. Transferts courants nets	-2,1	-2,9	-2,6	-2,8
3. Revenu disponible	14,7	14,9	14,7	15,1
Administrations publiques				
1. Revenu primaire	4,2	7,4	7,4	8,1
2. Transferts courants nets	15,1	16,4	16,0	15,8
3. Revenu disponible	19,4	23,8	23,4	23,9

a. Ménages et isbl.

b. Sociétés financières et non financières.

2. Répartition de l'épargne et de la capacité de financement

Epargne nationale nettement supérieure à l'investissement

Globalement, le taux d'épargne nationale (exprimé en termes bruts) atteindrait près de 27 pour cent en fin de période, contre 25,5 pour cent, en moyenne, entre 1995 et 2000. Ce taux, qui peut déjà être considéré comme élevé en 2000, du moins si l'on se réfère à la moyenne européenne (21,0 pour cent pour l'Europe des 15), devrait donc encore progresser sur la période de projection (malgré un fléchissement en 2001 et 2002) et gagner l'équivalent de 0,7 pour cent du PIB par rapport au niveau atteint en 2000.

La hausse du taux d'épargne intérieure reflète, à la fois le regonflement progressif de l'épargne des administrations publiques (après une chute temporaire en 2001 et 2002) et une légère progression du taux d'épargne des sociétés. En fin de période, l'épargne publique atteindrait l'équivalent de 2,8 pour cent du PIB (contre une désépargne de 2,0 pour cent en 1995 et une épargne de 2,6 pour cent en 2000). Le taux d'épargne du secteur privé (particuliers et sociétés) passerait, quant à lui, de 23,6 pour cent en 2000 à 24,1 pour cent en 2007 (mais resterait quasiment stable entre 2002 et 2007).

La progression du taux d'épargne nationale sur la période 2001-2007 permet de conserver une capacité de financement élevée. La capacité de financement passerait ainsi de l'équivalent de 4,5 pour cent du PIB en 2000 à 5,5 pour cent en 2007.

Le maintien d'un surplus de financement élevé de la Belgique (et donc d'une position extérieure favorable), serait réalisé en dépit d'une remontée du taux d'investissement. Ce dernier, après avoir quelque peu fléchi entre 2000 et 2001, se redresserait régulièrement ensuite et gagnerait au total l'équivalent de près de 1 point de PIB entre 2001 et 2007 (essentiellement grâce à la progression des investissements des entreprises), pour s'établir à 21,3 pour cent du PIB en fin de période. Rappelons que le taux d'investissement de l'ensemble de l'économie était descendu à moins de 18 pour-cent au cours des années '80, puis était remonté à plus de 22 pour cent en 1990 (à la faveur de la forte hausse des investissements de la fin des années '80), pour redescendre à nouveau à moins de 20 pour cent en 1993. En 2000, le taux de formation brute de capital a atteint 21,5 pour cent du PIB, soit quasiment le même taux que celui relevé pour l'Union européenne (mais un taux inférieur à celui réalisé au sein de la zone euro¹).

TABLEAU 8 - Synthèse des opérations des secteurs institutionnels
(en pour cent du PIB)

	1995	2000	2002	2007
1. Particuliers				
- Revenu disponible	67,0	62,8	63,4	62,4
- Consommation	54,3	54,1	54,3	53,4
- Epargne brute	13,3	9,3	9,8	9,6
- Formation brute de capital	6,3	5,9	6,0	5,8
- Capacité de financement	7,4	3,4	3,9	4,1
2. Sociétés				
- Revenu disponible	14,7	14,9	14,7	15,1
- Epargne brute	14,1	14,3	14,1	14,5
- Formation brute de capital	12,0	13,8	13,2	13,8
- Capacité nette de financement	2,2	1,1	1,2	0,8
3. Administrations publiques				
- Revenu disponible	19,4	23,8	23,4	23,9
- Consommation	21,4	21,2	21,8	21,1
- Epargne brute	-2,0	2,6	1,6	2,8
- Formation brute de capital	1,8	1,8	1,5	1,6
- Capacité de financement	-4,4	0,1	-0,3	0,6
4. Ensemble des secteurs institutionnels				
- Epargne nationale brute	25,4	26,2	25,5	26,9
dont épargne privée	27,4	23,6	23,9	24,1
- Formation brute de capital	20,1	21,5	20,6	21,3
- Capacité nette de financement	5,2	4,5	4,8	5,5

1. Le taux de formation brute de capital de l'Union européenne s'est établi à 21,3 pour cent en 2000, celui de la zone euro a atteint 22,2 pour cent.

3. Le compte du reste du monde

L'importante capacité de financement, calculée pour la Belgique sur l'ensemble de la période de projection, se traduit, dans le compte du reste du monde, par un important excédent vis-à-vis de celui-ci. Le prêt net de la Belgique au reste du monde (qui correspond au solde des opérations courantes et en capital de la Belgique avec l'extérieur) peut être considéré comme relativement élevé et n'a que peu d'équivalents au sein de l'Union européenne. A titre de comparaison, la balance extérieure courante de la zone euro présentait un léger déficit en 2000, et seuls le Luxembourg et la Finlande parmi les 15 ont pu dégager un surplus plus important¹.

Le graphique 6 remet en perspective historique l'évolution du solde des opérations courantes avec le reste du monde. On note que les comptes extérieurs avaient subi une profonde détérioration à la fin des années septante et ce n'est que graduellement que le déficit extérieur a pu être résorbé. Un surplus extérieur est à nouveau dégagé à la fin des années quatre-vingt et connaît une substantielle progression entre 1992 et 1995, en raison principalement de la faible croissance de la demande intérieure. Le surplus extérieur se stabilise ensuite à un haut niveau entre 1995 et 2001. En projection, le surplus extérieur continuerait à représenter l'équivalent de plus de 5 pour cent du PIB, grâce au bon comportement des exportations nettes de biens et services et des revenus de facteurs.

Les surplus courants extérieurs que la Belgique enregistre depuis de nombreuses années renforcent sa position créditrice vis-à-vis du reste du monde. Selon les dernières estimations basées sur le compte de patrimoine financier, celle-ci s'élevait à plus de 62 pour cent du PIB à la fin de l'année 2000. Toutefois, la chute des cours boursiers aux Etats-Unis et en Europe en 2001 a engendré une revalorisation à la baisse des avoirs extérieurs nets de la Belgique (encours à la fin du troisième trimestre).

Par ailleurs, la progression des avoirs extérieurs nets favorise la croissance des revenus nets de facteurs de l'étranger. Ces derniers ont, en effet, poursuivi leur progression malgré une évolution défavorable des cours boursiers. Par conséquent, l'écart entre le revenu national brut et le produit intérieur brut a encore légèrement augmenté.

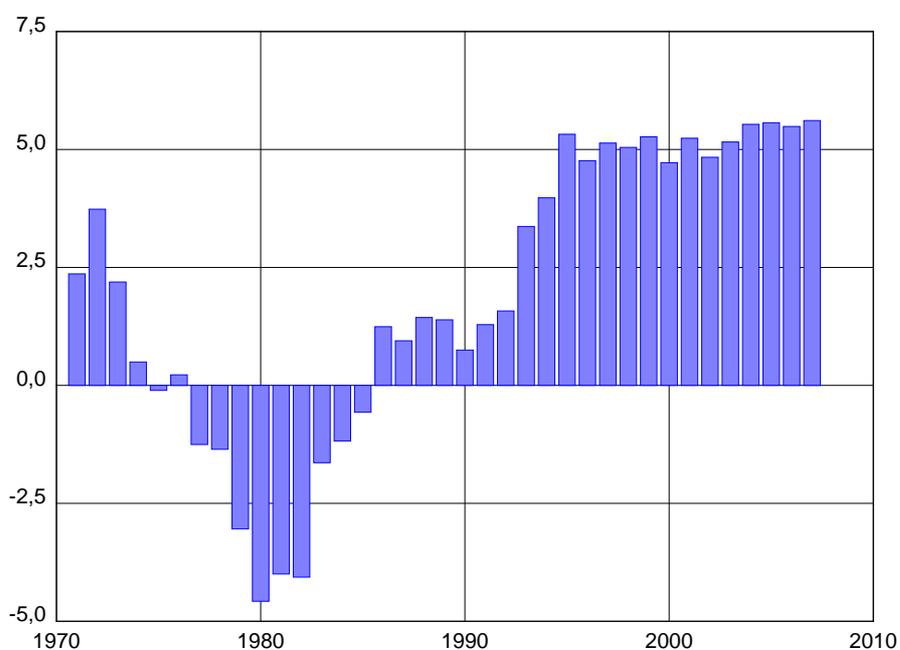
Ces évolutions devraient se prolonger sur la période de projection. La Belgique continuerait à dégager des surplus courants entraînant de nouvelles créances vis-à-vis du reste du monde (leur valorisation dépendant fortement de l'évolution des cours boursiers).

1. Les Pays Bas ont dégagé, en 2000, un surplus extérieur identique à celui de la Belgique.

TABLEAU 9 - Prêt net au reste du monde
(soldes, en pour cent du PIB)

	1995	2000	2002	2007
1. Opérations courantes	5,3	4,7	4,8	5,7
- Biens et services	4,3	3,2	3,3	4,3
- Rémunération nette des salariés	1,3	1,2	1,2	1,2
- Revenus nets de la propriété	1,0	1,9	2,0	1,8
- Impôts, nets de subventions	-0,6	-0,6	-0,5	-0,6
- Autres transferts courants	-0,7	-1,0	-1,0	-1,0
2. Opérations en capital	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1
3. Prêt net au reste du monde	5,2	4,5	4,8	5,5

GRAPHIQUE 6 - Balance extérieure courante
(en % du PIB)



L'impact d'une hausse du prix du pétrole de 20 % - une variante d'incertitude

La projection de référence est basée sur un prix du baril de 22,6 dollar en 2002, passant progressivement à 25,8 dollars par baril en 2007. Depuis la mi-janvier 2002, les prix du baril sont à nouveau repartis à la hausse (de 19 dollars en début d'année à 27 dollars début avril). Cette évolution montre à quel point le choix d'une hypothèse sur les prix du pétrole est aléatoire.

Dans ce contexte, une variante de hausse plus rapide du prix du baril a été réalisée: le prix du baril y est 20 % plus élevé que dans la projection de base. Il s'ensuit que le prix moyen du baril s'établit, dans cette variante, à 27,1 dollars en 2002 et à 31 dollars en 2007. Cet exercice tient aussi compte de l'impact de ce prix plus élevé sur les autres hypothèses d'environnement international; ainsi, l'évolution du marché potentiel d'exportation et des prix internationaux non énergétiques ont été adaptés. Par ailleurs, les taux d'intérêt réels sont maintenus inchangés.

Le tableau 10 fournit les principales conséquences macroéconomiques et budgétaires de la variante. On note tout d'abord un effet inflatoire. Les prix pétroliers plus élevés se traduisent progressivement par une hausse des coûts de production et des prix de vente; il s'ensuit finalement une hausse plus rapide des prix de la consommation (+0,37 % en 2002 par rapport au scénario de référence). A moyen terme, les prix à la consommation gagneraient même 0,80 % par rapport à leur niveau de la projection de base. Par ailleurs, on note des conséquences négatives pour l'activité, découlant des coûts de production plus élevés, de la baisse de la rentabilité, du tassement du pouvoir d'achat et d'une baisse des marchés extérieurs. Il en résulte une baisse de l'emploi (près de 5 000 emplois perdus en 2002 et plus de 8 000 en 2003). La légère détérioration des comptes extérieurs s'explique par la détérioration des termes de l'échange.

La perte de PIB en volume atteindrait 0,26 % en 2002 et plafonnerait à 0,46 % les deux années suivantes. La perte de croissance s'établirait à 0,26 % en 2002 et à 0,20 % en 2003. Compte tenu d'un léger rétablissement de la conjoncture internationale à partir de 2005, le recul des exportations se réduirait en fin de période et, par conséquent (compte tenu également de la persistance du recul de la demande intérieure), la perte de PIB n'atteindrait plus que 0,26 % par rapport à la projection de référence en 2006 et 2007.

Les finances publiques pâtissent surtout de la réduction des recettes (en raison de la réduction de l'activité), d'une hausse plus rapide de la consommation publique (du fait de l'accélération de l'inflation) et du gonflement des prestations sociales. Il en résulte un coût budgétaire total de 0,46 milliard d'euro en 2002. A moyen terme, la capacité de financement de l'ensemble des administrations publiques baisserait de 1,11 milliard d'euro par rapport à la projection de référence.

TABLEAU 10 -Conséquences macroéconomiques et budgétaires d'une hausse de 20 % du prix du baril de pétrole (différences en pour cent par rapport à la projection de référence, sauf indication contraire)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Croissance du PIB, à prix constants	-0,26	-0,20	0,00	+0,17	+0,03	0,00
Niveau du PIB, à prix constants	-0,26	-0,46	-0,46	-0,29	-0,26	-0,26
- Demande intérieure, dont	-0,35	-0,52	-0,54	-0,48	-0,52	-0,54
. Consommation des particuliers	-0,35	-0,52	-0,55	-0,52	-0,52	-0,53
. Investissements	-0,43	-0,80	-0,95	-0,89	-0,96	-1,04
- Exportations	-0,38	-0,82	-0,90	-0,56	-0,40	-0,32
- Importations	-0,48	-0,91	-1,02	-0,77	-0,65	-0,59
Croissance des prix de la consommation privée	0,37	0,11	0,11	0,10	0,07	0,04
Niveau des prix de la consommation privée	0,37	0,48	0,59	0,69	0,76	0,80
Termes d'échange	-0,57	-0,61	-0,61	-0,60	-0,58	-0,56
Revenu disponible réel des particuliers	-0,35	-0,55	-0,56	-0,51	-0,52	-0,54
Emploi (variations en milliers)	-4,64	-8,45	-8,87	-5,71	-5,17	-5,23
Solde des opérations courantes avec le reste du monde (différences en milliard d'euro)	-0,94	-1,17	-1,20	-0,96	-0,84	-0,78
Capacité de financement de l'ensemble des administrations publiques (différences en milliard d'euro)	-0,46	-0,88	-1,01	-0,98	-1,04	-1,11
Prix du baril de Brent (différence en dollar)	4,5	4,5	4,6	4,8	5,0	5,2

A. Prix et coûts

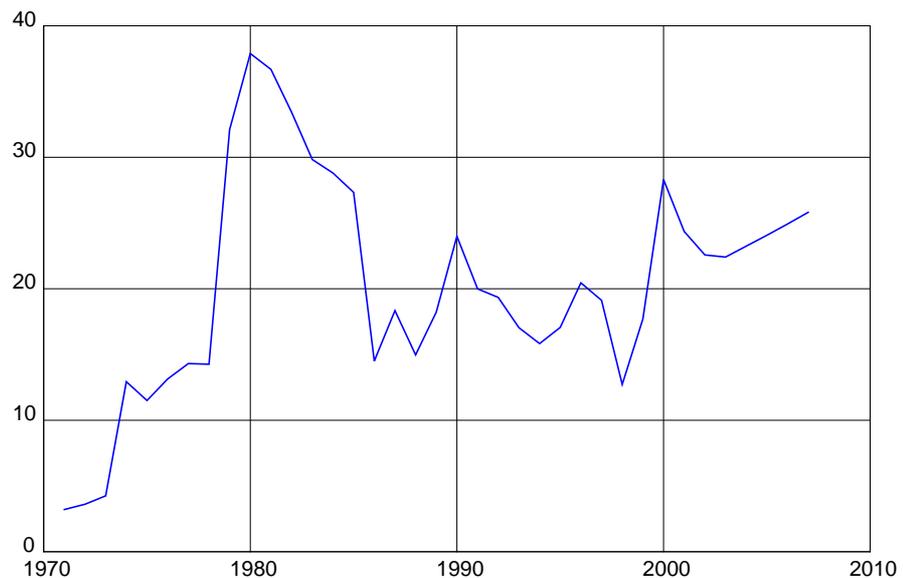
Ralentissement tendanciel de la hausse des prix...

Le ralentissement tendanciel de la hausse des prix de la consommation, qui s'était amorcé au milieu des années quatre-vingt, s'est poursuivi jusqu'en 1999. Le rythme d'inflation (qui atteignait encore plus de 4 % en moyenne durant les années quatre-vingt) s'était déjà sensiblement replié dans la première partie des années nonante, avec un rythme moyen de 2,3 % pour la période 1991-1995. Entre 1996 et 2001, malgré un rebond en 2000 et 2001, le taux d'inflation n'a plus atteint que 1,8 % en moyenne (voir tableau).

...malgré les chocs d'offre en 2000 et 2001

Le surcroît d'inflation en 2000 et 2001 s'explique en partie par la forte croissance économique de 2000, mais, surtout, par la flambée des prix pétroliers (voir graphique 7) et la forte hausse des prix des produits alimentaires, ainsi que la dépréciation de l'euro par rapport au dollar. Alors que la hausse de l'indice national des prix de la consommation privée se cantonne encore à un rythme annuel de 1,1 % en 1999, l'inflation dépasse 2 % en moyenne annuelle en 2000 et 2001 pour atteindre 2,5 %. L'accélération de l'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) est toutefois moins spectaculaire: cette dernière passe en effet de 1,2 % en 1999 à 1,6 % en 2000 et 2,2 % en 2001.

GRAPHIQUE 7 - Prix du baril de pétrole en dollars



Maintien du taux d'inflation en-dessous de 2 % sur la période de projection

Sur la période de projection, la croissance du déflateur de la consommation privée devrait repasser en-dessous de la barre des 2 %, limite considérée comme compatible avec la stabilité des prix. Cette maîtrise de l'inflation découlerait notamment d'une hausse modérée, tant des prix à l'importation hors énergie que des prix internationaux de l'énergie (après un repli en 2001 et, dans une moindre mesure, en 2002, le prix du baril de pétrole est supposé s'accroître de 1 % en termes réels à partir de 2004) et d'une stabilisation de la parité dollar-euro. La relative modération des coûts intérieurs, après les dérapages constatés en début de période, constituerait également un facteur de stabilisation de l'inflation.

La désagrégation par catégorie indique que la progression du prix des biens hors "alimentation-boisson-tabac" et énergie, qui avait été particulièrement faible durant la période 1996-2001, serait en nette accélération entre 2002 et 2007. En moyenne, la croissance du prix de cette catégorie atteindrait 2 % durant la période de projection, contre seulement 1,2 % entre 1996 et 2001. La hausse du prix de la catégorie "alimentation-boissons-tabac" est, elle-aussi, un peu plus forte que durant la période passée avec un rythme de croissance moyen atteignant les 2 %. On note également une progression légèrement plus rapide pour la catégorie loyers, ainsi que pour les autres services. Quant aux prix de l'énergie, leur évolution ne dépasserait pas 0,8 % par an en moyenne, contre 3,3 % en moyenne pour la période 1996-2001, en raison du recul du prix du baril en 2001 et 2002 et de sa progression limitée en termes réels ensuite (ainsi que d'un niveau d'accises inchangé).

GRAPHIQUE 8 - Prix de la consommation privée
(croissance en %)

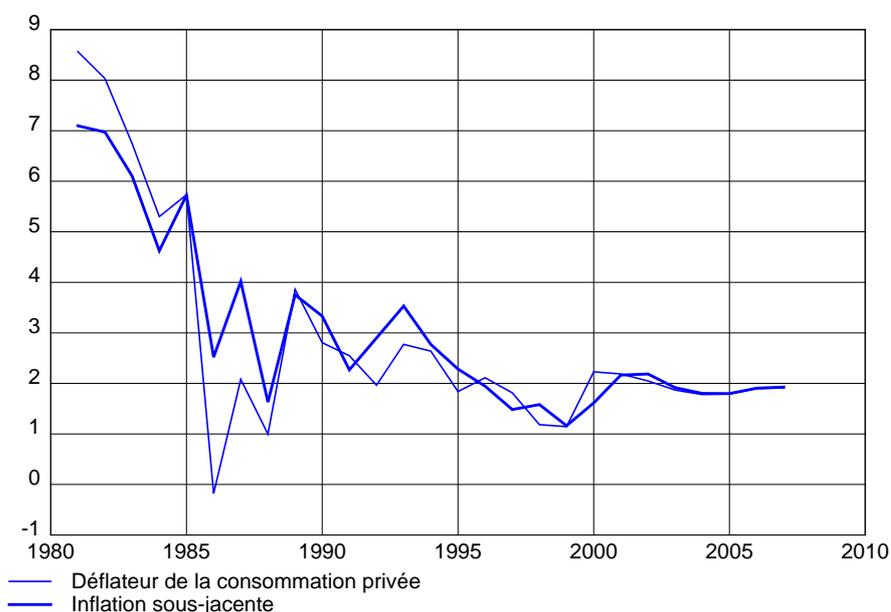


TABLEAU 11 - Prix de la consommation privée
(taux de croissance en pour cent, moyennes de période)

	1981-2001	1981-1990	1991-1995	1996-2001	2002-2007
Indice général	3,2	4,4	2,3	1,8	1,9
- Alimentation, boissons, tabac	3,1	4,8	1,0	1,9	2,0
- Autres biens	3,2	4,9	2,2	1,2	2,0
- Loyers	4,2	5,6	4,5	1,7	1,8
- Autres services	3,0	4,0	2,3	1,8	1,9
- Energie	2,6	2,8	1,3	3,3	0,8
Inflation sous-jacente ^a	3,3	4,6	2,8	1,7	1,9

a. Indice général, moins catégories suivantes: alimentation et énergie.

Modération des coûts intérieurs et importés

L'évolution des coûts, tant intérieurs qu'extérieurs, reste globalement favorable en projection, malgré une légère accélération en fin de période.

La contribution des coûts intérieurs au développement de l'inflation resterait modérée sur la période 2002-2007 (1,0 % par an en moyenne), quoique légèrement plus élevée que durant la période 1996-2001, mais nettement moins élevée qu'au début de années nonante.

Le facteur explicatif fondamental de cette modération reste l'évolution des coûts salariaux. La croissance du coût salarial nominal horaire est de 3,5 % en moyenne sur la période 2002-2007. L'accord interprofessionnel de décembre 2000 prévoyait, à titre de norme indicative pour les négociations salariales au niveau sectoriel et de l'entreprise, une marge pour la croissance du coût salarial horaire comprise entre 6,4 et 7,0 % (augmentations salariales cumulées sur les années 2001-2002). A cause d'une inflation plus forte¹ que celle prévue lors des négociations, et qui par le biais de l'indexation automatique s'est traduite par une augmentation des salaires nominaux supérieure à celle initialement prévue, la croissance des coûts salariaux horaires nominaux dans le secteur marchand² dépasserait la norme fixée. Les augmentations salariales, hors indexation, qui découlent des conventions collectives conclues sont estimées à respectivement 0,8 % en 2001 et 1,3 % en 2002.

Pour la période allant de 2003 à 2007, le rythme de hausse correspondrait pratiquement à la moyenne pondérée de la hausse des coûts salariaux de nos trois principaux partenaires commerciaux. Notons que la croissance du coût salarial nominal horaire se ralentit tout d'abord de manière sensible de 2002 à 2003, passant de 4,0 % en 2002 à 2,9 % en 2003, puis tend à s'accélérer progressivement entre 2003 et 2007, pour atteindre 3,6 % en fin de période³ (voir aussi chapitre 5).

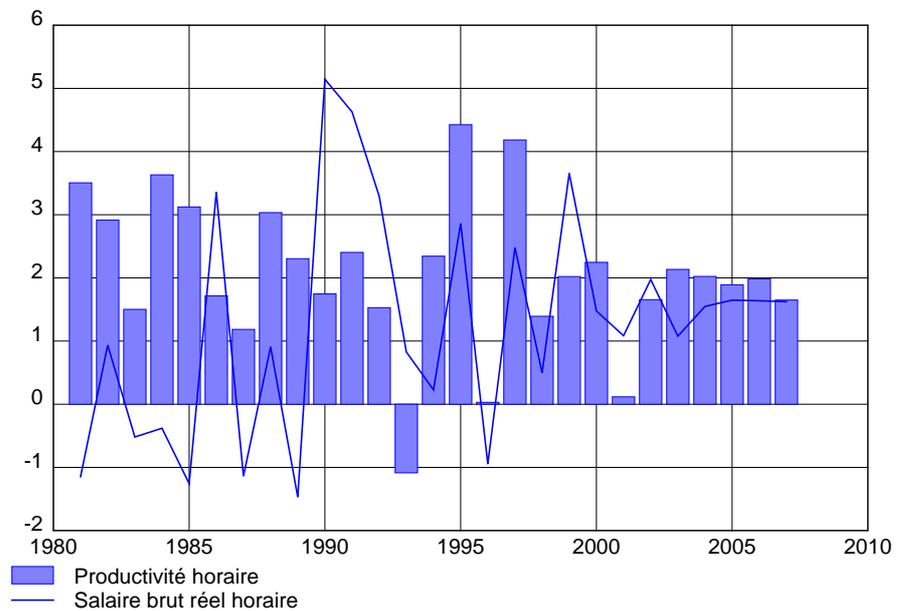
Compte tenu de l'évolution de la productivité du travail (les gains de productivité horaire atteindraient en moyenne 1,9 % par an sur la période 2002-2007), les coûts salariaux par unité produite ne s'accroîtraient que de 1,6 % en moyenne sur la période de projection (mais leur hausse serait plus rapide en fin de période). Déflaté par le prix du PIB, le coût salarial par unité produite serait même en baisse continue sur toute la période.

Par ailleurs, l'absence de nouvelles mesures fiscales pouvant avoir un impact sur les prix (pas de relèvement de la fiscalité indirecte) et la progression relativement lente des marges des entreprises renforceraient encore l'évolution modérée des coûts intérieurs. La contribution des coûts intérieurs non salariaux (fiscalité indirecte et excédent brut d'exploitation par unité produite) à la croissance du déflateur de la demande finale ne dépasserait pas, en projection, 0,5 % par an sur la période de projection, soit un chiffre légèrement supérieur à celui enregistré pour la période 1996-2001.

-
1. A la fin de l'année 2000, la prévision consensuelle pour l'augmentation de l'indice santé en 2001 tournait autour de 2 %, alors que la hausse observée s'avère finalement atteindre 2,7 %.
 2. Sur l'ensemble des deux années, croissance de 7 % si la masse salariale est rapportée à l'emploi au 30 juin, mais 7,4 % si elle est rapportée à l'emploi en moyenne annuelle.
 3. Cette accélération de la croissance des coûts salariaux correspond à l'évolution prévue chez nos trois partenaires.

Après une forte hausse en 2000 (s'expliquant par la progression des prix de l'énergie importée, ainsi que par la dépréciation de l'euro par rapport au dollar), les prix à l'importation ont accusé un net ralentissement dès 2001, grâce notamment au recul du prix de l'énergie. A partir de 2002, les prix à l'importation épouseraient un rythme de progression relativement modéré, reflétant le maintien d'une inflation sous contrôle au sein de la zone euro et une croissance sans à-coup des prix des matières premières. En moyenne, la hausse des prix à l'importation ne dépasserait pas 1,7 % sur la période de projection. La contribution des coûts importés à l'inflation intérieure serait, ainsi, assez largement inférieure à celle relevée pour la période 1996-2001 (0,7 % pour la période de projection contre 1,4 % pour la période 1996-2001).

GRAPHIQUE 9 - Salaire brut réel horaire et productivité horaire



GRAPHIQUE 10 - Coût salarial par unité produite

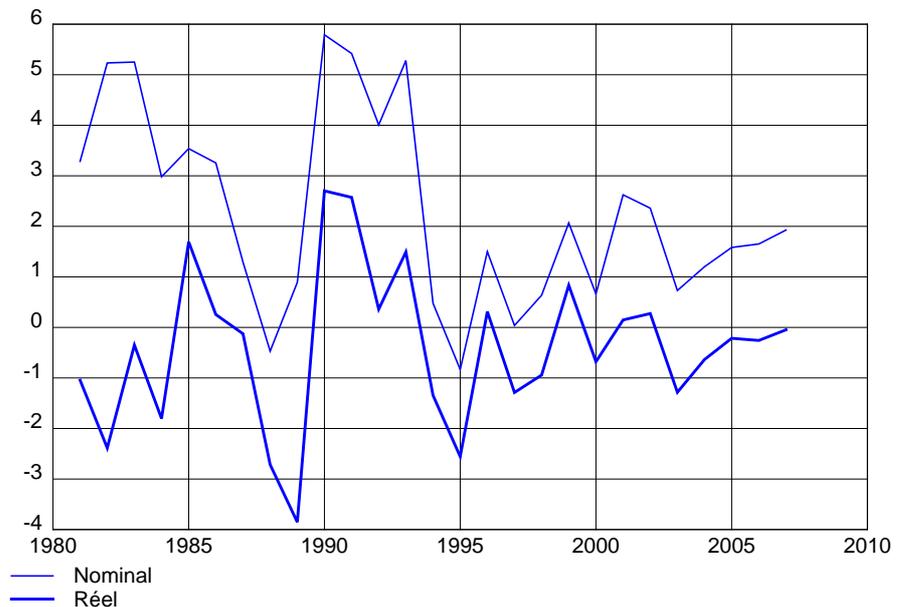


TABLEAU 12 - Coûts intérieurs et prix à l'importation- secteurs marchands
 (taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1981-2001	1981-1990	1991-1995	1996-2001	2002-2007
Salaire brut réel horaire	1,2	0,4	2,4	1,4	1,6
Coût salarial horaire réel	1,5	1,2	2,4	1,1	1,6
Productivité horaire	2,1	2,5	1,9	1,7	1,9
Coût salariaux nominaux par unité produite	2,5	3,1	2,8	1,3	1,6
Coûts salariaux réels par unité produite ^a	-0,3	-0,8	0,1	-0,3	-0,3
Prix à l'importation	2,5	3,5	-0,5	3,4	1,7
Contribution à la croissance du déflateur de la demande finale					
- Coûts intérieurs	1,8	2,3	1,6	0,9	1,0
- Coûts salariaux unitaires	0,7	0,9	0,9	0,5	0,5
- Autres coûts (marges + impôts indirects)	1,1	1,5	0,7	0,4	0,5
- Prix à l'importation	1,0	1,5	-0,2	1,4	0,7

a. Données déflatées au moyen du prix du PIB.

B. Taux d'intérêt

En Belgique, l'évolution des taux d'intérêt est étroitement liée aux rendements dans la zone euro.

Après une série de six augmentations en 2000, la Banque Centrale Européenne a abaissé quatre fois son taux directeur en 2001. Les deux adaptations suivant les attaques du 11 septembre ont été les plus conséquentes. Il s'ensuit que le taux de l'euribor n'a baissé en moyenne que de dix points de base (à 4,3 %) en 2001, comparé à 2000. L'assouplissement de la politique monétaire est nettement plus perceptible pour 2002, avec un taux moyen pour l'euribor n'atteignant plus que 3,8 %. Le rendement moyen des certificats de trésorerie à trois mois belge ne vaudrait plus, quant à lui, que 3,6 % en 2002¹(contre 4,3 % en 2000).

Sur la période de projection, l'euribor remonterait à 4,6 % dès 2003, alors que le taux des certificats de trésorerie belge se fixerait à 4,4 %. Cette évolution signifie que le taux réel à court terme belge s'accroîtrait légèrement, passant en moyenne de 1,8 % sur la période 1996-2001 à 2,4 % sur la période 2002-2007. Dans les années quatre-vingt et au cours de la première moitié des années nonante, le taux réel de court terme atteignait plus de 5 %.

L'affaiblissement de la conjoncture et l'assouplissement de la politique monétaire européenne ont également entraîné une détente sur le marché des capitaux. La baisse des taux de long terme s'est même accélérée après le 11 septembre. Ainsi, le taux allemand sur les obligations d'état à 10 ans a baissé de plus de 40 points de base en 2001 (à 4,8 %). Le différentiel entre le taux allemand et belge est quant à lui, resté à environ trente points de base. Il s'ensuit que le taux à long terme belge a atteint en moyenne 5,1 %. On suppose que ce taux se fixerait en moyenne à

1. En 2000 et 2001, la différence entre l'euribor et le rendement des certificats de trésorerie belges à trois mois a, chaque fois, atteint 15 points de base. On suppose que cette différence se maintient durant la période de projection

5,4 % en 2002, puis monterait jusqu'à 5,8 % à partir de 2005 (en retenant une hypothèse de différentiel avec le taux allemand de 20 points de base). Compte tenu de l'inflation prévue, le taux réel de long terme belge atteindrait en moyenne 3,8 % sur la période 2002-2007, contre 3,6 % sur la période 1996-2001.

Les hypothèses susmentionnées impliquent un léger raidissement de la courbe des rendements belges. La différence entre taux long et court était de 100 points de base en 2001. Cette différence monterait à 180 points en 2002, puis se fixerait à environ 130 points de base en projection¹.

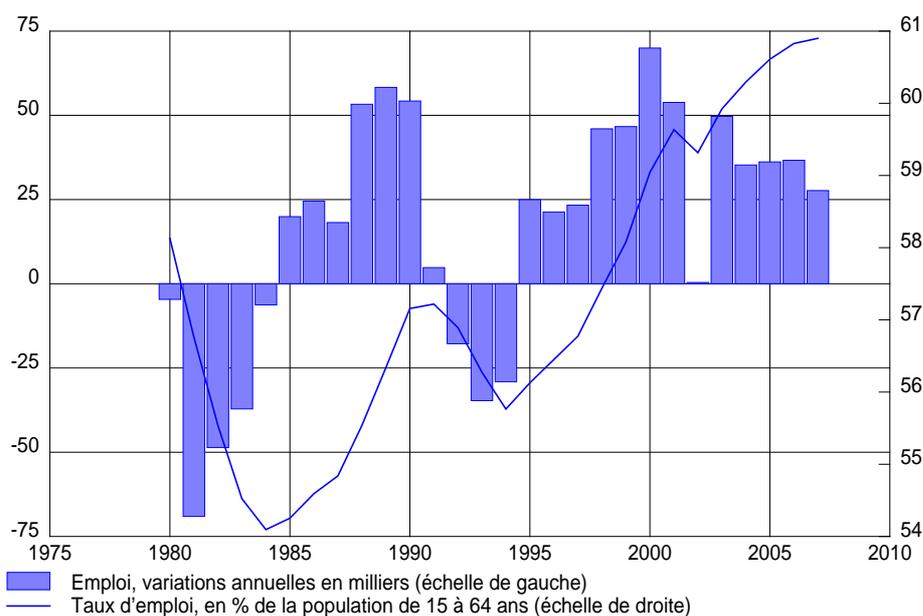
1. Durant la période 1996-2001, la différence entre taux long et court avait atteint 185 points de base en moyenne.



Le marché du travail: croissance soutenue de l'offre et de la demande

La forte progression de l'emploi enregistrée depuis 1995 sera brutalement interrompue en 2002, qui devrait être une année de relative stagnation de l'emploi: en effet, le ralentissement conjoncturel de 2001 se répercute sur le marché du travail avec un certain retard. A partir de 2003, la croissance de l'emploi devrait être proche de celle enregistrée sur la période 1995-2002: la croissance économique soutenue, la modération des coûts salariaux et la poursuite de l'extension du travail à temps partiel devraient entraîner une progression de l'emploi de 0,8 % par an, en moyenne, sur l'ensemble de la période de projection (2002-2007), ce qui correspond à 186 000¹ postes de travail supplémentaires, soit 37 000 par an en moyenne à partir de 2003.

GRAPHIQUE 11 - Emploi et taux d'emploi



Toutefois, la progression du volume de travail, exprimé en heures ou en équivalents temps-plein, serait moins rapide que celle du nombre d'emplois: la durée moyenne du travail décroît dans le secteur marchand de 0,25 point de % par an, principalement du fait de la proportion croissante d'emplois à temps partiel. Cette évolution est favorisée notamment par les dispositions d'encouragement à l'activité des personnes âgées de 50 ans et plus mises en place par le gouvernement et les partenaires sociaux.

1. Population active occupée (emploi intérieur augmenté des travailleurs frontaliers sortants et diminué des travailleurs frontaliers entrants).

Le taux d'emploi¹ s'accroît de 1,3 points de % et est porté à 60,9 % en 2007. Cette progression est bien inférieure à celle enregistrée les six dernières années (3,5 points de pour cent): d'une part, l'affaiblissement de la conjoncture entraîne un recul du taux d'emploi en 2002²; d'autre part, la population d'âge actif augmente fortement pendant la période de projection, de sorte qu'à progression équivalente de l'emploi la hausse du taux d'emploi sera nettement plus limitée.

Cependant, la contribution de ce seul facteur démographique à la hausse de l'offre potentielle est bien moindre que ne le laisse supposer la forte hausse de la population d'âge actif: en effet, les glissements démographiques entraînent une hausse sensible de la part de la population âgée de 50 et plus dans la population d'âge actif (du fait de la génération du baby-boom), soit un groupe d'âge où les taux d'offre potentielle de travail sont globalement faibles; ce vieillissement de la population d'âge actif influence donc négativement le taux global d'offre potentielle. L'augmentation néanmoins sensible de l'offre potentielle de travail pendant la période de projection est essentiellement attribuable à la progression des taux d'activité des femmes (effet de cohorte, renforcé par la réforme des pensions). Cependant, cette progression s'affaiblit et il demeure à la fin de la période de projection un écart important entre le taux global d'offre potentielle des hommes et des femmes (12,5 points de pour cent).

Les mesures prises en vue de promouvoir l'activité des travailleurs en fin de carrière ont pour effet de réduire la proportion de travailleurs de 50 ans et plus qui quittent anticipativement le marché de l'emploi. Cette évolution serait suffisamment importante pour compenser la forte hausse de la population concernée - à savoir les actifs de 50 ans et plus -, de telle sorte que le nombre de prépensionnés et de chômeurs âgés serait même en recul, soit une inversion complète de la tendance des six dernières années.

La croissance de la population active (concept MFET) devrait ainsi dépasser celle de l'offre potentielle de travail; en termes absolus, elle augmenterait même légèrement plus que le nombre total de personnes en emploi. Le chômage officiel (concept MFET) serait donc en légère progression. Le taux de chômage officiel serait en 2007 un peu plus bas qu'en 2001 (9,4 contre 9,7 %) ³; la réduction du taux de chômage officiel est en effet contrecarrée par le récent affaiblissement conjoncturel et par les restrictions récemment imposées à l'accès au statut de "chômeur âgé" avant 58 ans.

L'essentiel de la croissance de l'emploi est absorbée par des travailleurs âgés de 50 ans et plus. D'une part, le poids de cette classe d'âge dans la population d'âge actif totale augmente; d'autre part, compte tenu du recul du taux de réserve de main-d'oeuvre totale dans cette classe d'âge, le taux d'emploi y progresse encore plus nettement que le taux d'offre potentielle. Dans la classe d'âge 15-49 ans, bien que l'emploi progresse à peine en valeur absolue, le taux de chômage officiel recule de 10,8 à 9,2 % ⁴.

Dans un scénario (arbitraire) où la croissance de l'emploi serait identique dans chacune des trois régions, cette baisse du taux de chômage dans la classe 15-49 ans serait plus ac-

1. Population active occupée totale (15-99 ans) en pourcentage de la population d'âge actif (15-64 ans).
2. L'impact de la régularisation des sans-papiers sur les données démographiques contribue à ce recul; il s'agit d'un effet purement statistique.
3. Sur base de la nouvelle méthode de comptabilisation du chômage en Wallonie et à Bruxelles (voir section B); en appliquant l'ancienne méthode, le taux de chômage officiel reviendrait en 2007 exactement à son niveau de 2001 (9,7 %).
4. 9,5 % selon l'ancienne méthode de comptabilisation du chômage en Wallonie et à Bruxelles.

centuée en Flandre qu'à Bruxelles et en Wallonie, en dépit d'une baisse de la réserve de main-d'oeuvre des 50-64 ans proportionnellement plus importante en Flandre. L'augmentation de l'offre potentielle de travail est en effet, pour des raisons démographiques, plus forte à Bruxelles et en Wallonie qu'en Flandre de sorte que pour une croissance équivalente de l'emploi la diminution de la réserve de main-d'oeuvre est plus faible. Une baisse significative des taux de chômage élevés enregistrés dans ces deux régions passe donc par une croissance de l'emploi intérieur plus forte que celle supposée dans le scénario arbitraire et/ou par un flux plus important de navetteurs sortant (ou flux moindre de navetteurs entrant). De plus, il est clair que l'équilibre entre offre et demande de travail en Flandre dépendra, plus que dans les autres régions, de l'efficacité des mesures visant à promouvoir l'activité et l'emploi des 50 ans et plus.

L'analyse par classe d'âge et par région suggère que l'évolution du marché du travail de ces "Perspectives économiques 2002-2007" se base sur des évolutions plausibles des taux de chômage désagrégés. De même, une analyse plus théorique basée sur un modèle de négociation salariale indique que l'évolution simulée du marché de l'emploi est compatible avec l'hypothèse du respect de la norme salariale pendant la période de projection. Il apparaît néanmoins que sur certains segments du marché de l'emploi, les tensions pourraient s'accroître de façon plus importante que ne le laisse supposer l'évolution du taux de chômage total.

A. Démographie et offre potentielle de travail

Croissance importante de la population d'âge actif...

Le défi économique et budgétaire que représente le vieillissement de la population est depuis longtemps déjà à l'ordre du jour. L'année 2010 est considérée à cet égard comme une année charnière: la génération du baby-boom atteindra, à partir de cette année-là, l'âge légal de la pension, ce qui entraînera une hausse drastique du taux démographique de dépendance. Pendant la période de projection (2002-2007), par contre, ce taux¹ devrait décroître de 34,4 % à 33,9 %. En effet, la population d'âge actif devrait s'accroître plus rapidement que la population totale, surtout en fin de période (2005-2007), vu que les cohortes peu nombreuses nées pendant la seconde guerre mondiale atteignent l'âge de 65 ans. Le tableau ci-dessous montre que pendant la période de projection, la population totale augmente à peine plus qu'au cours des 6 années précédentes. La population d'âge actif, par contre, s'accroît de 165 000 personnes, contre respectivement 29 000 et 44 000 au cours des deux précédentes périodes de six ans.

TABLEAU 13 - Evolution démographique
(variations en milliers de personnes)

	Population d'âge actif			Population totale		
	1995 par rapport à 1989	2001 par rapport à 1995	2007 par rapport à 2001	1995 par rapport à 1989	2001 par rapport à 1995	2007 par rapport à 2001
00-14 ans	0	0	0	21	-17	-61
15-24 ans	-139	-44	25	-139	-44	25
25-49 ans	248	-25	-81	248	-25	-81
50-64 ans	-80	112	221	-80	112	221
65 et plus	0	0	0	149	126	65
Hommes	21	21	85	102	76	91
Femmes	8	23	80	97	76	78
Bruxelles	-14	18	22	-18	21	19
Flandre	36	10	61	142	90	85
Wallonie	7	15	81	75	41	65
Total	29	44	165	199	152	169

...mais de moindre envergure en Flandre et principalement de la population âgée de 50 ans et plus.

Cette forte progression appelle deux remarques. En premier lieu, la hausse est beaucoup moins prononcée en Flandre (0,3 % par an) qu'à Bruxelles et en Wallonie (0,6 % par an dans ces deux régions). L'impact de la régularisation des sans-papiers est plus important à Bruxelles que dans les deux autres régions. En Wallonie, la progression du nombre de jeunes de 15 ans est plus forte qu'en Flandre alors que celle du nombre de personnes de 65 ans est plus faible. En second lieu, l'accroissement de la population d'âge actif se répercute fortement sur la classe d'âge 50-64 ans, dont la part passe de 26,0 % en 2001 à 28,5 % en 2007.

1. Le taux de dépendance démographique est défini comme la part de la population de moins de 15 ans et de plus de 64 ans dans la population totale.

Tant la baisse du taux de dépendance démographique que l'accroissement notable de la population d'âge actif doivent donc être interprétés avec précaution. En particulier, ils fournissent une image incomplète - voire trompeuse - de l'impact des évolutions démographiques sur "l'offre potentielle de travail¹". La croissance de la population d'âge actif se fait davantage ressentir parmi les classes d'âge ayant un taux d'offre faible²: le taux d'offre potentielle s'élevait en 2001, en moyenne, à 56,7 % dans la classe d'âge 50-64 ans, contre 87,9 % pour la classe d'âge 25-49 ans. Il en résulte que la contribution des évolutions démographiques à l'augmentation de l'offre potentielle de travail est à peine plus importante que pour la précédente période de six ans (46 000 personnes contre 40 000; voir le tableau ci-dessous).

TABLEAU 14 - Evolution de l'offre de travail potentielle³
(15-64 ans; variations en milliers de personnes)

	Total			Effet de la démographie			Effet des taux d'offre		
	1995 par rapport à 1989	2001 par rapport à 1995	2007 par rapport à 2001	1995 par rapport à 1989	2001 par rapport à 1995	2007 par rapport à 2001	1995 par rapport à 1989	2001 par rapport à 1995	2007 par rapport à 2001
15-24 ans	-94	-16	6	-55	-23	-3	-40	6	9
25-49 ans	261	47	-43	191	-36	-79	69	82	36
50-64 ans	4	175	226	-41	98	128	46	76	96
Hommes	10	43	57	62	26	38	-53	17	18
Femmes	161	163	132	32	14	7	127	147	123
Bruxelles	7	28	19	0	17	12	6	10	7
Flandre	107	95	98	57	7	7	49	87	90
Wallonie	57	83	71	38	16	27	19	66	43
Total	171	206	188	95	40	46	74	164	140

La contribution démographique à l'accroissement de l'offre potentielle est plus marquée chez les hommes que chez les femmes, dans la mesure où les taux d'offre des hommes sont en moyenne plus élevés, et où cette différence est d'autant plus marquée dans les classes d'âges dont l'importance relative augmente. En Flandre, l'accroissement proportionnellement plus faible de la population d'âge actif se traduit par une contribution plus faible du facteur démographique à l'offre potentielle de travail qu'à Bruxelles et en Wallonie.

1. L'offre potentielle de travail englobe la population active occupée (concept MFET), les chômeurs demandeurs d'emploi (concept MET) ainsi que les départs du marché du travail subventionnés par l'Onem, *in casu* les personnes ayant opté pour une interruption de carrière à temps plein, les prépensionnés et les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi (dénommés ci-après 'chômeurs âgés').
2. Le taux d'offre potentielle est défini comme le rapport entre l'offre potentielle de travail et la population par âge ou classe d'âge, région du lieu de domicile et sexe.
3. La somme des deux composantes n'est pas exactement égale à l'évolution totale à cause des effets de deuxième ordre.

L'offre potentielle de travail s'accroît principalement grâce à des facteurs socioéconomiques...

Le poids des facteurs socioéconomiques est dès lors prépondérant dans l'accroissement de 188 000 personnes de l'offre potentielle de travail. Ces facteurs s'expriment au travers de l'évolution des taux d'offre par classe d'âge, genre, et lieu de domicile. Comme lors des six dernières années, l'évolution des taux d'offre masculins ne contribue que légèrement à la croissance de l'offre potentielle de travail (18 000 personnes) grâce aux taux d'offre des jeunes (15-24 ans), d'une part et, des personnes de plus de 50 ans, d'autre part, qui progressent encore légèrement.

...surtout chez les femmes...

La progression de l'offre potentielle de travail pendant la période de projection est donc due principalement à une hausse des taux d'offre féminins. La hausse de l'offre de travail des femmes résulte du vieillissement des cohortes féminines dont la participation au marché du travail est plus élevée. L'influence de cet "effet de cohorte" sur les classes d'âge de moins de 50 ans persiste même si elle s'atténue progressivement. A la fin de la période de projection, il reste néanmoins un écart important entre le taux d'offre moyen des hommes et celui des femmes dans la classe d'âge 25-49 ans: cet écart qui s'élevait à 10,1 % en 2001, atteindrait encore 8,2 % en 2007. Chez les jeunes (15-24 ans), l'écart entre hommes et femmes s'accroît légèrement au cours de la période de projection (de 4,7 % en 2001 à 5,1 % en 2007). Dans la classe d'âge 50-64 ans, par contre, l'écart s'atténue (de 33,1 % en 2001 à 25,2 % en 2007), parce que dans cette classe d'âge, l'effet de cohorte joue pleinement et est renforcé par la réforme des pensions.

...et relativement plus à Bruxelles et en Wallonie.

L'évolution des taux d'offre devrait pendant la période de projection faire progresser l'offre de travail de manière plus prononcée en Wallonie et en Flandre (respectivement de 42 000 et 90 000 personnes, soit un accroissement annuel de l'offre de travail potentielle de 0,5 % dans chacune de ces deux régions) qu'à Bruxelles (de 7 500 personnes, soit un accroissement annuel de 0,3 %¹). Compte tenu de l'évolution démographique, l'offre potentielle de travail en termes relatifs s'accroît plus à Bruxelles (19 000 personnes ou 0,7 % par an) et en Wallonie (71 000 personnes ou 0,8 % par an) qu'en Flandre (98 000 personnes ou 0,6 % par an). Ce fut également le cas, et de façon plus prononcée, lors des six dernières années, durant lesquelles aussi bien les facteurs démographiques que socioéconomiques ont contribué à une augmentation moins prononcée de l'offre potentielle de travail en Flandre (0,6 % par an) qu'à Bruxelles (1,1 % par an) et en Wallonie (0,9 % par an).

En résumé, trois aspects importants de l'évolution actuelle de l'offre potentielle de travail méritent d'être soulignés. Tout d'abord, la combinaison d'évolutions démographiques (vieillesse de la génération du baby-boom) et socioéconomiques (effet de cohorte et réforme des pensions chez les femmes) a fortement accru la représentation des personnes de 50 ans et plus au sein de l'offre potentielle de travail. De ce fait, l'âge moyen au sein de l'offre potentielle de travail s'accroît; il était de 37 ans en 1986, de 39 ans et 3 mois en 2001, et devrait se situer à 40 ans et 4 mois en 2007. En deuxième lieu, malgré un mouvement de rattrapage toujours perceptible, l'écart entre le taux global d'offre potentielle masculin et féminin reste substantiel à la fin de la période de projection (12,5 % en 2007 contre 15,1 % en 2001). En troisième lieu, et pour des raisons démographiques, l'offre potentielle de travail devrait augmenter moins vite en Flandre qu'à Bruxelles et en

1. L'évolution moins prononcée des taux d'offre à Bruxelles s'explique par un effet statistique lié à l'opération de régularisation.

Wallonie; toutefois, ce phénomène était nettement plus marqué lors des six dernières années.

B. Sortie indemnisée du marché du travail et population active

L'offre potentielle de travail englobe, outre la population active telle que définie par le MFET, trois catégories de personnes ayant quitté le marché du travail et bénéficiant d'une allocation de l'Onem: les personnes en interruption de carrière à temps plein, les prépensionnés et les chômeurs âgés¹.

Au cours des dernières décennies, ce sont surtout les sorties anticipées définitives du marché du travail qui ont été fortement encouragées. Ce choix, ainsi qu'une participation croissante des femmes au marché du travail en Belgique relativement tardive, ont comme conséquence que le marché du travail belge est aujourd'hui caractérisé par un taux élevé de sorties anticipées indemnisées² et des taux d'activité³ extrêmement bas dans les classes d'âge de 50 ans et plus.

L'entrée tardive des femmes sur le marché du travail va à l'avenir - par un effet de cohorte - provoquer un mouvement de rattrapage par rapport aux pays qui affichent des meilleurs résultats en la matière. La progression future du taux d'offre potentielle de travail chez les femmes est dans une certaine mesure déjà "acquise" puisque les générations actuelles de vingt, trente et quarante ans participent davantage au marché du travail qu'auparavant.

Par contre, employeurs et travailleurs considèrent les opportunités de sorties anticipées du marché du travail de plus en plus comme des "droits acquis", alors que ces pratiques sont de moins en moins adaptées à la configuration actuelle et future du marché du travail. Il apparaît clairement (cf. section A) que les personnes de plus de 50 ans constituent une part de plus en plus importante de l'offre potentielle de travail. Compte tenu de l'importance actuelle des sorties anticipées du marché du travail, ce vieillissement pourrait avoir des conséquences dommageables sur l'évolution du taux global d'activité et sur l'évolution du nombre de personnes restant disponibles sur le marché du travail.

L'impact des mesures récentes concernant la fin de carrière...

Pour faire face à cette situation, le gouvernement et les interlocuteurs sociaux ont mis en place une série de mesures visant à augmenter la participation des personnes de plus de 50 ans. Cette politique est différenciée en fonction de l'âge. Dès 45 ans, un travailleur licencié a droit à un accompagnement de type "outplacement" pris en charge par son employeur. L'embauche de demandeurs d'emploi en chômage depuis au moins six mois et âgés de 45 ans ou plus donne droit à une réduction de cotisations patronales de sécurité sociale et à une allocation d'activation à charge de l'Onem. Dans les sous-régions où le chômage des jeunes est très faible, l'embauche de demandeurs d'emploi en chômage depuis au moins un an et âgés de 45 ans ou plus peut se substituer aux engagements imposés par la convention premier emploi.

1. Ces trois catégories constituent un groupe de population qualifié ci-après de "population en sortie indemnisée d'activité".
2. Le rapport entre le nombre de sortants et l'offre potentielle de travail par âge, sexe et région du lieu de domicile.
3. Le rapport entre la population active (concept MFET) et la population totale par âge, sexe et région du lieu de domicile.

A partir de 50 ans, les travailleurs peuvent faire appel à la cellule “conseil de consolidation professionnelle” et à des formules subsidiées de réduction individuelle du temps de travail (crédit-temps à mi-temps ou à un cinquième-temps; emplois de fin de carrière dans le secteur non-marchand), couplées à une redéfinition de leur fonction (“tutorat” de jeunes travailleurs). Pour lutter contre les pièges à l’inactivité, les prépensionnés et les chômeurs âgés qui retrouvent un emploi conserveront une partie de leur allocation (le “supplément d’ancienneté”) et ne seront pas pénalisés au niveau du montant de leur future pension. Enfin, pour les chômeurs de plus de 50 ans, l’accès au statut de “non-demandeur d’emploi” est restreint. Pour les nouveaux entrants, l’âge requis est progressivement relevé à 58 ans; de plus, en-dessous de cette limite d’âge, des offres d’emploi “convenables” doivent leur être transmises.

Pour les travailleurs âgés de 55 ans et plus, les employeurs peuvent faire appel au “Fonds de promotion des conditions de travail” et lors de l’embauche de travailleurs de 58 ans ou plus, ils pourront bénéficier d’une réduction supplémentaire de cotisations patronales à la sécurité sociale. Enfin, les fonctionnaires qui restent actifs au-delà de 60 ans ont droit, depuis 2001, à un complément de pension et, en Flandre, le système dit “de mise en disponibilité” a été adapté de manière à décourager les retraits anticipés des enseignants.

...est encore difficile à évaluer...

L’impact de ces mesures, tant sur le comportement de participation des personnes de 50 ans et plus que sur la politique de gestion des ressources humaines au sein des entreprises, est pour l’instant difficile à évaluer. D’une part, certaines mesures ne sont pas encore entrées en vigueur ou viennent à peine d’être mises en oeuvre. D’autre part, l’effet de ces mesures dépendra aussi de leurs modalités d’application (comme par exemple dans le cas de la mesure portant sur la disponibilité des chômeurs âgés) et de la rapidité avec laquelle les changements de mentalité des différents acteurs sur le marché du travail s’effectueront à l’égard des travailleurs de 50 ans et plus.

Dans cet exercice de projection, des hypothèses prudentes ont été retenues en ce qui concerne l’impact attendu de ces mesures sur le taux d’activité et l’emploi des personnes de 50 ans et plus. Ainsi, il est supposé que l’évolution des taux d’entrée en prépension¹ des dernières années se poursuivra pendant la période de projection, mais à un rythme moindre et après une reprise temporaire en 2002 liée à la détérioration de la conjoncture. Ces éléments entraîneront la poursuite du recul des taux d’entrée en prépension des individus de moins de 57 ans et de la progression des taux d’entrée en prépension des personnes de 57 et de 58 ans en début de période de projection, suivies d’une stabilisation.

En outre, nous supposons que ces mesures auront un effet positif sur l’emploi principalement via une redistribution plus importante du temps de travail (voir section C). Enfin, ces mesures devraient contribuer à réduire les tensions sur le marché du travail facilitant ainsi le respect strict de la norme salariale sur la période de projection.

1. Défini comme le rapport entre les entrées en prépension à l’âge i , au temps t , et l’emploi à l’âge $i-1$, au temps $t-1$.

...mais devrait être surtout sensible pour les moins de 58 ans.

L'impact des mesures qui visent clairement à limiter l'accès aux sorties anticipées pour les moins de 58 ans se fera surtout sentir au sein de la classe d'âge 50-57 ans. Le taux de chômage (concept BFP, qui comprend les chômeurs âgés) de cette classe d'âge devrait diminuer un peu plus rapidement que le taux de chômage global, alors que pour les classes d'âge de 58 ans et plus, les taux de chômage sont supposés constants sur la période de projection. En vitesse de croisière, la plupart des chômeurs âgés de 58 ans et plus se retrouvent dans le nouveau système pour chômeurs âgés et, en général, quittent définitivement le marché du travail. La diminution des sorties anticipées de la classe d'âge 50-57 ans aura aussi un effet légèrement négatif sur les taux d'offre potentielle de travail au-delà de 58 ans: d'autres formes de retraites anticipées se substituent à la prépension et au chômage âgé suite à la hausse de l'âge d'entrée dans ces deux systèmes.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution attendue des sorties indemnisées du marché du travail. La variation totale est attribuée, d'une part, à la hausse de l'offre potentielle de travail et, d'autre part, à l'évolution des taux de sortie. Rappelons que pour les classes d'âge 50-64 ans, l'offre potentielle de travail augmente pour des raisons tant démographiques que socioéconomiques.

TABLEAU 15 - Sorties indemnisées¹
(variations en milliers de personnes)

	Total			Effet de l'offre potentielle			Effet des taux de sortie		
	1995 par rapport à 1989	2001 par rapport à 1995	2007 par rapport à 2001	1995 par rapport à 1989	2001 par rapport à 1995	2007 par rapport à 2001	1995 par rapport à 1989	2001 par rapport à 1995	2007 par rapport à 2001
15-24 ans	0,1	0,5	0,3	-0,1	0,0	0,0	0,2	0,5	0,3
25-49 ans	2,7	7,5	3,2	2,4	0,2	-1,0	0,3	7,4	4,3
50-64 ans	-1,2	62,6	-19,1	4,4	23,9	74,0	-6,5	34,1	-92,5
Hommes	2,7	18,7	-22,4	-0,6	0,5	30,1	2,6	17,2	-52,2
Femmes	-1,2	51,9	6,8	7,3	23,6	42,8	-8,6	24,7	-35,7
Bruxelles	-2,7	8,3	-2,5	-1,9	0,9	4,9	-0,8	6,8	-7,4
Flandre	10,8	34,3	-9,6	11,4	12,1	39,6	-1,3	19,6	-48,6
Wallonie	-6,6	28,0	-3,4	-2,9	11,0	28,5	-3,9	15,6	-31,8
Interruption de carrière à temps plein	3,1	9,3	4,3	2,5	1,0	0,0	0,6	8,3	4,4
Chômeurs âgés	0,9	85,6	-9,7	2,1	23,4	48,7	-1,4	57,8	-58,5
Prépensions	-2,5	-24,3	-10,1	2,0	-0,3	24,3	-5,2	-24,2	-33,8
Total	1,5	70,6	-15,5	6,7	24,0	72,9	-6,0	42,0	-87,9

Légère hausse du nombre d'interruptions de carrière à temps plein.

Le nombre de personnes optant pour une interruption de carrière à temps plein (ou "crédit-temps") devrait continuer à progresser, notamment en raison de la réforme du système mise en place à partir de 2002. Cette progression peut être principalement attribuée à l'augmentation des taux de sortie par âge. Les personnes en interruption de carrière à temps plein sont principalement des femmes

1. La somme des deux composantes n'est pas exactement égale à l'évolution totale du fait de la présence d'effets de deuxième ordre.

(plus de 80 %); de plus, le recours à ce dispositif est plus fréquent parmi les individus de 25 à 49 ans et résidant en Flandre.

Bien que la progression de l'emploi des seniors augmente le nombre de candidats à la prépension, le nombre de prépensionnés diminue...

En termes absolus, le nombre de prépensionnés diminue moins sensiblement pendant la période de projection (10 100 personnes) que lors de la période 1996-2001. Cette évolution s'explique par la forte progression de l'offre potentielle de travail (et ipso facto de l'emploi) chez les personnes de plus de 55 ans: à taux de sortie par âge inchangés, l'augmentation du nombre de prépensionnés atteindrait 24 300 unités. L'évolution des taux de sortie par âge a un impact négatif (-33 800 personnes) plus important que lors de la période précédente (-24 200 personnes). En effet, les mesures prises antérieurement ont eu comme effet de faire baisser, au cours de la période 1997-1998, les entrées en prépension dans la classe d'âge 55-59 ans et, au cours de la période 1999-2001, celles dans la classe d'âge 50-54 ans. Ces cohortes se positionnent aujourd'hui dans la classe d'âge 60-64 ans, en remplacement de cohortes ayant des taux de sortie plus élevés.

L'augmentation de l'offre potentielle de travail dans la classe d'âge des 50-64 ans a également fait croître sensiblement la population entrant en ligne de compte pour l'obtention du statut de chômeur âgé: à taux de sortie inchangés¹, l'augmentation du nombre de chômeurs âgés atteindrait 48 700 unités. Cet effet démographique est relativement plus prononcé sur le système des chômeurs âgés que sur celui des prépensions. En effet, la proportion de femmes est nettement plus élevée parmi les chômeurs âgés; la forte progression de l'offre potentielle de travail féminin s'y fait donc plus fortement ressentir que parmi les prépensionnés.

...et sur base des mesures prises...

L'évolution des chômeurs âgés est également fortement influencée par les mesures récentes. En 2002, "l'ancien système" est encore d'application² et les sorties vers le statut de chômeur âgé dépendent encore du nombre de personnes de 49 ans et plus qui sont devenues ou étaient chômeurs complets indemnisés (CCI) en 2001. Le nombre de CCI de 49 ans et plus ayant baissé en 2001, les sorties vers le chômage âgé ont été quelque peu freinées en 2002. En 2003, selon les mesures prises, presque aucune sortie de personnes de 50 à 55 ans ne se produit vers ce statut. Pour les personnes de plus de 55 ans, les sorties s'accroissent (effet "one shot"), car il est à présent possible d'accéder au statut de chômeur âgé sans période préalable de chômage complet indemnisé. En 2004 et 2005, l'âge de sortie dans le statut de chômeur âgé est progressivement relevé de 56 à 58 ans. En vitesse de croisière, c'est à 58 ans que se produisent le plus fortement les sorties vers ce statut (contre 50 ans dans le système actuel).

...également le nombre de chômeurs âgés.

Le passage au nouveau régime des chômeurs âgés irait de pair avec une baisse des taux de sortie, d'ampleur suffisante pour compenser l'effet de la hausse de l'offre potentielle de travail. Dès lors, le nombre de chômeurs âgés baisserait même légèrement en valeur absolue (de 9 700 personnes).

1. Ce qui revient à dire que l'on suppose une législation constante.
2. L'ensemble des statistiques citées a trait au mois de juin. De ce fait, une réforme ayant eu lieu en juin 2002 devient seulement perceptible un an plus tard. De la même façon, le "nouveau régime" n'atteint sa vitesse de croisière qu'en juin 2005.

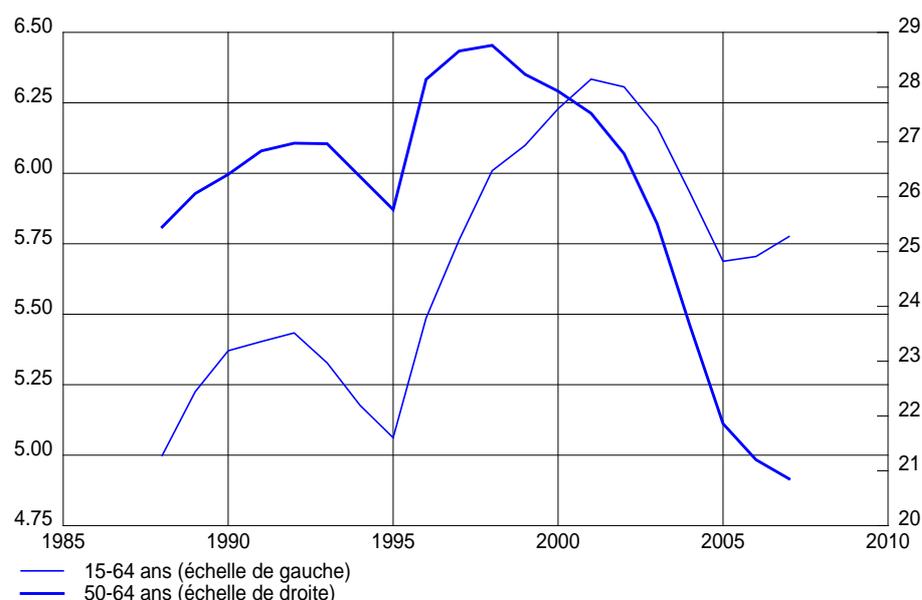
Il s'ensuit que le taux global de sortie baisse...

Durant la période de projection, le nombre d'hommes dans les systèmes de sortie anticipée baisserait en valeur absolue (de 22 400 personnes). Par contre, on observerait une hausse (certes légère) en valeur absolue (estimée à 6 800 personnes) du nombre de femmes, leur offre potentielle connaissant une augmentation plus prononcée. Le nombre de sorties anticipées baisserait dans chacune des trois régions, mais de manière un peu plus prononcée à Bruxelles et en Flandre. Le taux global de sortie dans la classe d'âge 50-64 ans baisse fortement durant la période de projection (de 27,5 % en 2001 à 20,9 % en 2007). La baisse s'accélère jusqu'en 2005, y compris, puis se ralentit un peu, les mesures relatives aux chômeurs âgés atteignant leur vitesse de croisière.

Malgré l'augmentation du poids des classes plus âgées dans l'offre potentielle de travail, la part des sorties anticipées dans l'offre potentielle de travail *totale* (15-64 ans) se réduit durant la période de projection, passant de 6,3 % en 2001 à 5,8 % en 2007). Cette baisse se concentre toutefois sur la première partie de la période. A partir de 2006, la part des sorties anticipées s'accroît à nouveau.

GRAPHIQUE 12 - Taux de sortie anticipée

(en % de l'offre potentielle de travail)



...et la population active s'accroît légèrement plus vite que l'offre potentielle de travail.

La baisse légère du taux de sortie global durant la période de projection implique que la population active (définition MFET) s'accroisse un peu plus rapidement (de 0,8 %) que l'offre potentielle de travail (0,7 % par an). On voit, dans le tableau ci-dessous, que la population active officielle augmente de manière considérable (de 204 000 personnes). La population d'âge actif (section A) n'augmente que de 0,4 % par an, de sorte que le taux d'activité global passe, durant la période de projection, de 65,7 % à 67,1 %.

Harmonisation des méthodes régionales d'estimation du chômage administratif

Les chiffres officiels de chômage (définition MFET) sont basés sur le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés par les organismes régionaux de placement (ORBEM, FOREM et VDAB). En novembre 2001, le FOREM a modifié sa méthode de recensement des demandeurs d'emploi. A partir de cette date, les chômeurs qui ne se présentent pas au pointage sont immédiatement exclus de l'estimation du nombre de demandeurs d'emploi inscrits, estimation qui est utilisée pour l'établissement des chiffres officiels de chômage. L'ORBEM a également adopté cette règle de calcul depuis janvier 2002, alors que cette méthode avait déjà été adoptée par le VDAB depuis 1996.

Le changement apporté à la méthode de comptage a pour conséquence que, en juin 2002, le nombre de chômeurs complets indemnisés se situerait à un niveau bien inférieur (environ 15 000 personnes) à celui qui aurait été obtenu selon l'ancienne méthode. L'harmonisation des méthodes d'estimation a été réalisée afin de permettre une meilleure comparaison entre les chiffres de chômage (et les taux de chômage) des différentes régions. Cette modification provoque toutefois une rupture dans les séries de chômage, de réserve de main d'oeuvre, d'offre potentielle de travail et de population active, ainsi que dans les séries qui en sont dérivées (taux de chômage, taux d'offre et taux d'activité).

Les séries reprises dans l'annexe statistique de ces projections se conforment à l'ancienne méthode d'estimation jusqu'en 2001 et adoptent la nouvelle méthode à partir de 2002. Elles sont donc sujettes à une rupture statistique. Par contre, dans le chapitre 5, les projections sont fournies en suivant aussi bien la nouvelle que l'ancienne méthode d'estimation du chômage. Les variations annuelles calculées selon l'ancienne méthode donnent en effet une image plus réaliste de l'évolution d'une année à l'autre du chômage, de la population active, du taux de chômage et du taux d'activité, car elles ne sont pas influencées par les ruptures statistiques.

La différence entre les taux d'activité masculin et féminin reste substantielle...

La population active s'accroît deux fois plus vite chez les femmes (1,0 % par an) que chez les hommes (0,5 % par an). Toutefois, la différence dans les rythmes de croissance tend à se réduire, par rapport à la période précédente, principalement parce que l'effet de cohorte chez les femmes s'affaiblit légèrement et parce que les mesures visant à décourager les sorties anticipées ont une plus grande influence chez les hommes. La hausse du taux d'activité est plus prononcée chez les hommes entre 2001 et 2007 (de 72,1 % en 2001 à 72,6 % en 2007) que durant la période précédente (accroissement de 0,3 point de %), alors qu'elle l'est moins chez les femmes (de 59,2 % en 2001 à 61,5 % en 2007 contre un accroissement de 2,9 points de % durant la période précédente). La différence entre les taux d'activité globaux masculin et féminin reste dès lors substantielle en fin de période (différence de 11,1 %) et se réduit moins fort (de 1,8 point de %) que durant les six années précédentes (réduction de 2,6 points de %).

TABLEAU 16 - Population active officielle (15-64 ans; différences en milliers de personnes) et taux d'activité (en %)

	Population active officielle				Taux d'activité officiel				
	1995 par rapport à 1989	2001 par rapport à 1995	2007 par rapport à 2001		1989	1995	2001	2007	
			ancienne méthode	nouvelle méthode				ancienne méthode	nouvelle méthode
15-24 ans	-94,5	-16,8	5,3	2,4	38,7	35,6	35,5	35,2	35,0
25-49 ans	258,2	39,3	-46,5	-57,9	84,3	85,6	87,2	87,9	87,6
50-64 ans	5,7	112,8	245,1	244,2	35,0	37,0	41,1	48,9	48,9
Hommes	6,8	24,6	78,9	72,3	72,1	71,8	72,1	72,6	72,4
Femmes	162,5	110,7	125,0	116,4	51,5	56,3	59,2	61,5	61,2
Bruxelles	9,2	19,2	21,6	19,2	61,1	64,0	65,2	66,3	65,9
Flandre	96,2	61,0	107,8	107,8	62,5	64,3	65,7	67,4	67,4
Wallonie	64,0	55,0	74,5	61,7	60,9	63,7	65,8	66,7	66,1
Total	169,3	135,2	203,9	188,7	61,8	64,1	65,7	67,1	66,8

...l'âge moyen de la population active augmente fortement...

Le poids de la classe d'âge 50-64 ans augmente encore plus fortement dans la population active totale (de 16,2 % à 20,8 %) que dans l'offre potentielle de travail, en raison de la forte baisse du taux de sortie anticipée des personnes âgées de plus de 50 ans. Il s'ensuit que l'âge moyen des personnes qui sont immédiatement disponibles sur le marché du travail passerait de 38 ans et 2 mois en 2001 à 39 ans et 4 mois en 2007. Cet âge moyen n'était que de 36 ans et 2 mois en 1986.

...et la population active s'accroît moins fort en Flandre.

La population active s'accroîtrait de 0,9 % par an en Wallonie, de 0,8 % par an à Bruxelles et de 0,7 % par an en Flandre. En raison d'une progression deux fois moins rapide de la population en âge de travailler en Flandre (0,3 % par an, contre 0,6 % par an à Bruxelles et en Wallonie), le taux d'activité global y augmenterait plus rapidement que dans les deux autres régions. Durant les six dernières années, le taux d'activité global en Wallonie s'était accru significativement plus vite que dans les autres régions.

Influence de l'harmonisation des méthodes d'estimation du chômage.

L'adoption de "nouvelles" méthodes d'estimation du chômage (voir encadré) a pour conséquence d'abaisser la mesure du taux d'activité en 2002 (correction de 0,3 point de %). Il s'ensuit que le taux d'activité global atteindrait 66,8 % en 2007 au lieu de 67,1 %. La correction s'élèverait à 0,6 point de % en Wallonie et 0,4 point de % à Bruxelles.

C. Emploi et durée du travail

Reprise de l'emploi à partir de 2003...

L'emploi intérieur a encore augmenté spectaculairement en 2001 (1,4 %) malgré l'effondrement de la croissance, en raison des délais d'adaptation de l'emploi dont témoigne la croissance pratiquement nulle de la productivité par tête dans le secteur marchand. Cette adaptation intervient en 2002, ce qui confère au redémarrage des gains de productivité horaire (+1,7 %) un aspect cyclique et rend inévitable une stagnation de l'emploi cette année. La création d'emploi redeviendrait importante en 2003 (+1,2 %, soit 49 000 postes supplémentaires) pour se stabiliser autour de 0,8 % par an en moyenne entre 2004 et 2007. Sur la période 2002-2007, la création nette d'emploi atteindrait près de 181 000 postes de travail.

...surtout dans les secteurs marchands

Compte tenu d'un recul du nombre d'indépendants de 13 000 unités et d'une hausse de l'emploi dans les services non marchands limitée à 10 000 postes, la hausse de l'emploi salarié dans le secteur marchand sur la période 2002-2007 serait plus élevée que celle de l'emploi intérieur; quelques 185 000 postes salariés supplémentaires seraient créés, soit +1,2 % par an en moyenne, et ce malgré une stagnation en 2002. Parmi ces salariés supplémentaires, on trouverait 69 000 emplois à bas salaires, 107 000 emplois à salaires plus élevés et 8 000 emplois spéciaux (tels que le "Plan avantage à l'embauche", le "Plan plus 1/2/3", et le "Plan Activa", ainsi que les "emplois-services" et les "contrats de premier emploi").

La création d'emploi dans le secteur marchand est sous-tendue en premier lieu par la croissance de la valeur ajoutée de ce secteur qui atteint en moyenne 2,6 % par an sur la période de projection.

Une croissance intensive en emploi...

Les gains de productivité horaire resteraient limités à 1,9 % par an en moyenne, ce qui signifie une croissance économique quasiment aussi intensive en travail que pendant la décennie précédente. Le contexte macroéconomique conjugue ainsi ses effets avec les retombées des politiques et mesures structurelles développées sur le marché du travail depuis les années nonante.

TABLEAU 17 - Volume de travail et emploi dans le secteur marchand
(taux de croissance annuels moyens en %)

	1981-1990	1991-1995	1996-2001	2002-2007
Valeur ajoutée réelle	2,3	1,4	2,6	2,6
Productivité horaire du travail	2,5	1,9	1,7	1,9
Volume de travail	-0,3	-0,7	0,8	0,6
Emploi intérieur	0,3	-0,3	1,0	0,9

Deux facteurs principaux peuvent expliquer l'évolution des gains de productivité. D'une part, la hausse des coûts salariaux réels resterait modérée, en application de la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité et compte tenu des réductions de cotisations patronales. D'autre part, un certain nombre d'emplois à basse productivité seraient créés via notamment les programmes d'activation, ce qui comprime la croissance de la productivité macroéconomique.

...et une progression du temps partiel

L'évolution de la durée moyenne du travail par emploi continuerait à diminuer, du fait de l'abaissement de la durée hebdomadaire légale à 38 heures par semaine à partir du 1er janvier 2003 (environ 200 000 salariés sont concernés), et surtout de la poursuite de l'accroissement du pourcentage d'emplois à temps partiel. Cette évolution est renforcée par les mesures de crédit-temps et d'interruption de carrière à temps partiel visant à mieux concilier vie professionnelle et vie privée et à promouvoir le maintien en activité des travailleurs âgés.

La progression du travail à temps partiel, bien qu'observée dans tous les secteurs d'activité, resterait essentiellement concentrée dans les services.

La progression du volume de travail, exprimé en heures, serait donc inférieure à celle de l'effectif de l'emploi, comptabilisé en nombre de personnes (0,6 % contre 0,9 % par an en moyenne sur la période 2002-2007).

Approfondissement de la tertiarisation

La répartition de l'emploi par branche d'activité met en évidence l'approfondissement de la tertiarisation de l'emploi. L'emploi dans les services marchands augmenterait de 203 000 unités sur la période de projection, alors que l'industrie manufacturière perdrait encore 24 000 postes de travail, sa part dans l'emploi intérieur retombant à 15,2 % en 2007.

L'emploi dans le secteur de la construction progresserait légèrement (de 5 000 unités) au cours des six prochaines années.

Dans les services marchands, les évolutions par sous-branche d'activité sont caractérisées par un certain degré d'hétérogénéité. En termes relatifs, la progression de l'emploi serait soutenue dans les branches "santé et action sociale" (+3,1 % par an; 88 000 postes supplémentaires pendant la période) et "autres services marchands"¹ (+2,1 % par an; 89 000 postes supplémentaires). Il en résulterait une évolution de la productivité par tête particulièrement faible dans ces branches, surtout dans les soins de santé où il se confirme qu'un recul serait enregistré dans les années à venir. Les branches "transports et communications" et "commerce et horeca" contribuent également à la croissance de l'emploi. Seul le secteur du crédit et assurances enregistrerait une légère perte d'emplois sur la période de projection.

L'emploi indépendant poursuivrait un recul, entamé au milieu des années nonante et estimé à 13 000 unités entre 2001 et 2007.

L'emploi public

L'emploi des administrations publiques concernerait 723 500 postes en 2002, soit une augmentation de 7 700 unités par rapport à 2001. Cette hausse est due quasi-exclusivement à l'emploi des régions et communautés; en effet, dans les comptes nationaux, la RTBF et la VRT ont été transférées du secteur "entreprises publiques" à celui des "organismes d'intérêt public", ce qui augmente l'emploi des administrations publiques. De plus, il y a un glissement de l'emploi public fédéral vers les pouvoirs locaux dans le cadre de la réforme des polices; environ 8 000 emplois sont concernés. Cette opération, qui a été retardée d'avril 2001 à janvier 2002, n'a aucun effet sur l'emploi public total.

1. Services marchands à l'exclusion des branches suivantes: "santé et action sociale", "commerce et horeca", "crédit et assurance", "transport et communication".

En 2003, on assisterait encore à une légère progression de l'emploi public qui se stabiliserait ensuite à environ 725 000 personnes. D'une part, l'emploi dans l'administration fédérale reculerait légèrement. L'emploi dans l'enseignement de la Communauté flamande poursuivrait une baisse tendancielle due à la réduction importante de la population scolaire selon les perspectives démographiques. Le personnel de la défense nationale serait également en baisse.

D'autre part, le remplacement des personnes recourant à l'interruption partielle de carrière, qui continuent à augmenter, compense les baisses d'effectifs énoncées ci-dessus.

TABLEAU 18 - L'emploi intérieur par branche
(au 30 juin, en milliers de personnes)

	1990 par rapport à 1980	1995 par rapport à 1990	2001 par rapport à 1995	2007 par rapport à 2001	1980	1990	2001	2007
Agriculture	-17	-8	-9	-9	112	95	77	69
Industrie	-246	-79	-13	-23	1260	1014	922	899
- Energie	-23	-4	-2	-3	60	37	30	27
- Industrie manufacturière	-172	-90	-20	-24	938	767	656	631
- Construction	-51	16	10	5	261	210	235	240
Services marchands	334	49	205	203	1555	1889	2142	2346
- Transports et communications	-18	-4	27	10	278	260	283	294
- Commerce, Horeca	27	-17	-3	20	604	631	612	631
- Crédit, assurances	17	-10	3	-4	123	140	133	129
- Santé et action sociale	109	35	73	88	228	338	445	534
- Autres services marchands	198	44	104	89	322	520	669	758
Services non marchands	-7	-13	72	10	773	766	825	835
- Administrations publiques	10	-14	50	9	670	680	716	725
- Autres services non marchands ^a	-17	1	22	1	104	87	110	111
Emploi intérieur total	64	-52	254	181	3700	3764	3967	4148
Secteurs marchands, dont:	71	-39	182	171	2927	2998	3141	3313
- Salariés	2	-63	200	185	2321	2323	2460	2645
-- Bas salaires (agriculture exclue) ^b	54	-4	77	69	534	588	662	731
-- Hauts salaires (agriculture exclue)	-57	-61	120	107	1723	1667	1725	1832
-- Emplois spéciaux (agriculture exclue)	2	0	1	8	48	50	51	59
- Indépendants	69	24	-18	-13	606	675	681	668

a. L'ICN comptabilise les emplois ALE dans cette branche, avec le personnel domestique.

b. Salaire brut inférieur ou égal à 189 000 BEF par trimestre en 2000.

D. Réserve de main-d'oeuvre et chômage¹

La réserve totale de main-d'oeuvre varie à peine...

L'emploi total (emploi intérieur plus solde des travailleurs frontaliers) croît de 185 900 personnes au cours de la période de projection, soit à un rythme moyen de 0,8 % par an. Cependant, l'offre potentielle de travail augmente de 174 000 (189 300) personnes, ou de 0,6 % (0,7 %) par an, si bien que la réserve totale de main-d'oeuvre (chômage officiel plus les sorties indemnisées) reste pratiquement inchangée en termes absolus. Le taux de réserve de main-d'oeuvre diminue de 0,8 (0,5) point de % sur la période de projection pour atteindre, en 2007, 14,6 % (14,9 %).

...et le taux de chômage officiel reste pratiquement constant.

Etant donné l'évolution des différents régimes de sorties indemnisées (voir section B), le chômage officiel augmente de 3 700 (18 900) personnes au cours de la période de projection. A l'horizon 2007, le taux de chômage officiel atteindrait 9,4 % (9,7 %), contre 9,7 % en 2001. Le taux de chômage officiel est influencé à la hausse par le récent ralentissement conjoncturel (hausse sensible du taux de chômage en 2002) ainsi que par la mesure qui freine l'accès au statut de "chômeur âgé" non demandeur d'emploi en dessous de 58 ans. Le taux de chômage au sens large² recule de 0,6 (0,3) point de % pour atteindre 12,2 % (12,5 %) en 2007.

TABLEAU 19 - Réserve de main-d'oeuvre et chômage³
(en milliers de personnes; taux en %)

	1989	1995	2001	2007		1995 par rapport à 1989	2001 par rapport à 1995	2007 par rapport à 2001	
				ancienne méthode	nouvelle méthode			ancienne méthode	nouvelle méthode
Offre potentielle de travail (1)	4371,9	4547,0	4754,8	4944,0	4928,8	175,2	207,7	189,3	174,0
- Interruptions complètes de carrière(2)	17,9	21,0	30,3	34,6	34,6	3,1	9,3	4,3	4,3
- Prépensions (3)	136,8	134,3	110,0	99,8	99,8	-2,5	-24,3	-10,1	-10,1
Population active au sens large (4)	4217,2	4391,7	4614,5	4809,6	4794,4	174,5	222,8	195,1	179,9
- Chômeurs âgés (5)	72,8	73,8	159,4	149,7	149,7	0,9	85,6	-9,7	-9,7
Population active officielle (6)	4144,3	4317,9	4455,1	4659,8	4644,7	173,6	137,1	204,8	189,5
- Actifs occupés	3760,3	3762,7	4023,7	4209,6	4209,6	2,4	261,1	185,9	185,9
- Chômage officiel (7)	384,0	555,3	431,3	450,2	435,0	171,2	-123,9	18,9	3,7
p.m. chômage au sens large (8)=(7)+(5)	456,9	629,0	590,7	599,9	584,8	172,2	-38,3	9,2	-6,0
p.m. réserve de travail (9)=(8)+(2)+(3)	611,6	784,3	731,0	734,4	719,2	172,8	-53,3	3,4	-11,8
Taux de réserve de travail (9)/(1)	14,0	17,2	15,4	14,9	14,6	3,3	-1,9	-0,5	-0,8
Taux de chômage au sens large (8)/(4)	10,8	14,3	12,8	12,5	12,2	3,5	-1,5	-0,3	-0,6
Taux de chômage officiel (7)/(6)	9,3	12,9	9,7	9,7	9,4	3,6	-3,2	0,0	-0,3

1. Dans cette section, les chiffres sont donnés aussi bien selon la "nouvelle" méthode d'évaluation du chômage que l'"ancienne"; les chiffres entre parenthèses sont relatifs à l'ancienne méthode.
2. Chômage officiel plus les "chômeurs âgés".
3. Dans ce tableau, les chiffres d'offre de travail, de population active et d'emploi incluent les travailleurs de 65 ans et plus.

On pourrait conclure que non seulement les taux élevés de réserve de main-d'oeuvre et de chômage restent un problème réel à moyen terme, mais également que la pression sur le marché du travail n'augmenterait que très légèrement. Si la première considération paraît correcte dans tous les cas, la seconde ne l'est pas nécessairement.

Ceci ne signifie pas nécessairement que la pression sur le marché du travail n'augmente pas.

En premier lieu, la baisse du taux de chômage officiel est freinée par les mesures qui verrouillent l'accessibilité au régime des "chômeurs âgés" pour les personnes de moins de 58 ans. De ce fait, la proportion des 50 ans et plus dans le chômage officiel progresse fortement; de 7 % en 2001 à 22,5 % en 2007. On peut dès lors se poser la question de savoir si la qualité de l'appariement entre l'offre et la demande sur le marché du travail ne risque pas de se détériorer. De plus, la disponibilité des chômeurs de 50 ans et plus dépend également de la souplesse d'interprétation du concept d'"emploi acceptable".

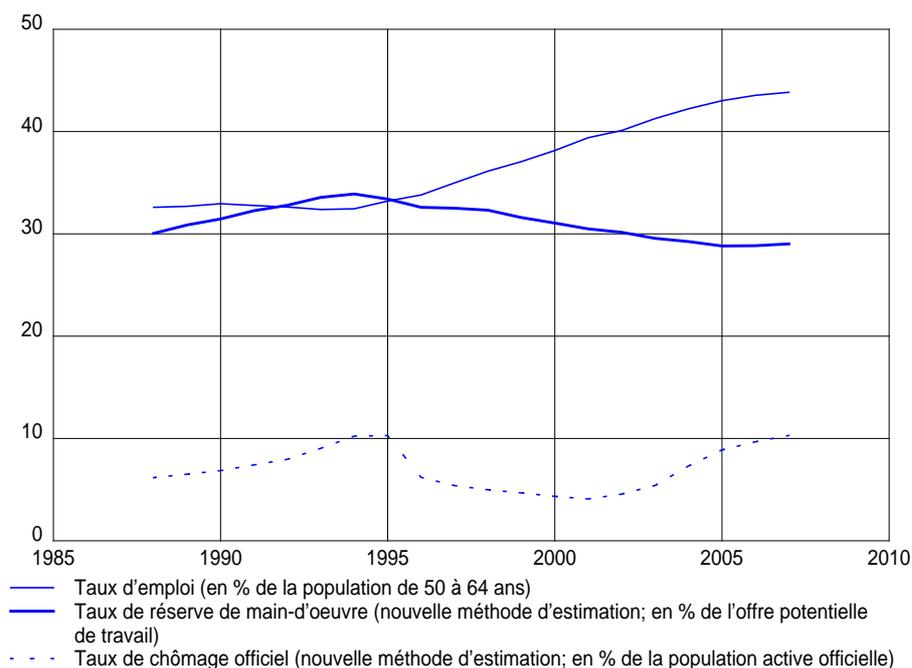
En deuxième lieu, on a fait état en 2000 de goulets d'étranglement dans certaines professions spécifiques, alors que le taux de chômage officiel atteignait encore 10 %. Toutefois, ce problème était dû en partie à l'intensité de la croissance de l'emploi au cours de cette période. Le passage à une croissance plus modérée de l'emploi (après le ralentissement conjoncturel de 2001-2002) devrait, de ce point de vue, permettre d'engranger à terme les fruits d'une politique active dans les domaines de l'enseignement, de la formation et du recyclage.

Troisièmement, le taux de chômage n'est qu'une moyenne derrière laquelle se cachent des différences importantes selon le sexe, l'âge ou la région. En ce qui concerne la cohérence interne de l'actuelle projection, deux contrôles ont été réalisés. D'une part, on a examiné dans quelle mesure ces perspectives sont compatibles avec une évolution "réaliste" des taux de chômage par groupe d'âge et par région. Comme ce type d'analyse ne fournit pas de réponse définitive sur la qualité de l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, une seconde approche, plus théorique, a été développée. Elle consiste à déterminer si l'évolution de l'emploi et du chômage des perspectives s'accorde avec l'hypothèse d'un alignement de notre évolution salariale sur celle de nos trois principaux partenaires commerciaux.

Aussi bien l'emploi que le taux d'emploi augmente fortement chez les 50 ans et plus...

En ce qui concerne la ventilation par classe d'âge, les hypothèses du scénario de base relatives au chômage et aux sorties indemnisées impliquent que le taux global de la réserve de travail dans la classe des 50-64 ans est en diminution au cours de la période de projection, de 30,5 % à 29,0 (29,1) %. Le taux d'emploi dans cette classe d'âge croît dès lors plus rapidement (de 39,4 % à 43,8 %) que le taux d'offre potentielle de travail. Il s'ensuit que l'emploi augmente de 174 400 personnes dans cette classe d'âge et que la part de celle-ci dans l'emploi total passe de 17,1 % à 20,5 %. Le taux de chômage officiel dans cette classe d'âge augmente cependant de 4,1 % à 10,3 (10,4) %, essentiellement en raison de la réforme du régime des "chômeurs âgés".

GRAPHIQUE 13 - Réserve de main-d'oeuvre, chômage et emploi
(50-64 ans)

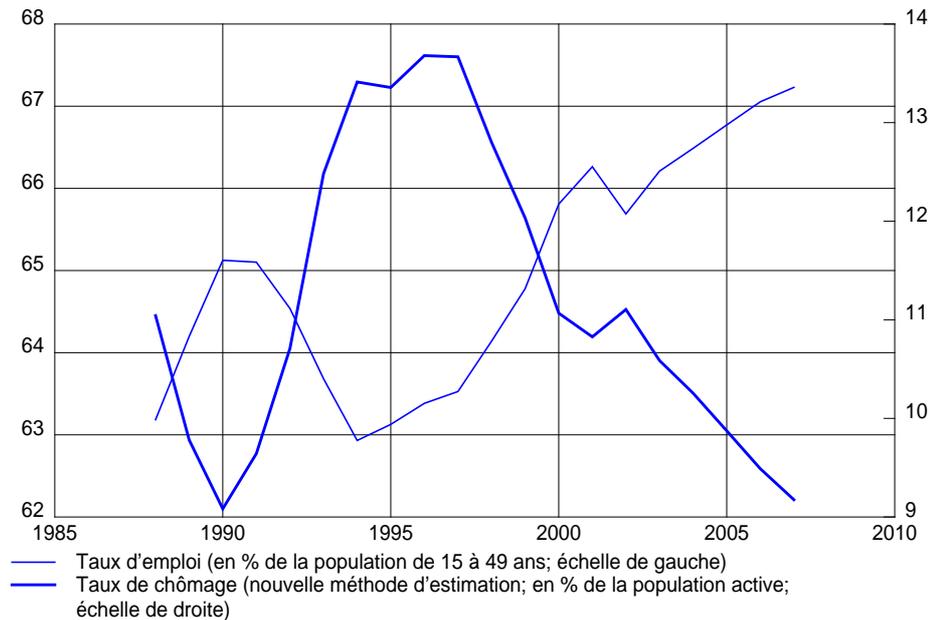


...alors que chez les 15-49 ans, le recul du taux de chômage n'est que modéré.

Le reste de l'augmentation de l'emploi¹ (10 600 personnes) est absorbé par la classe d'âge des 15-49 ans, où le taux d'emploi croît de 66,3 % à 67,2 %. Comme le taux d'activité dans cette classe reste stable sur la période de projection, le taux de chômage y diminue, de 10,8 à 9,2 % (9,5 %). Ce taux de chômage resterait ainsi supérieur au niveau qu'il a déjà atteint en 1990 (9,1 %). Dans la mesure où l'on se limite aux données administratives, ce taux de chômage est peut-être l'indicateur le plus adéquat pour mesurer l'évolution de la pression sur le marché du travail. Un tel recul du taux de chômage chez les 15-49 ans n'apparaît cependant pas très ambitieux à moyen terme.

1. Compte tenu d'une légère augmentation de l'emploi chez les 65 ans et plus.

GRAPHIQUE 14 - Chômage et emploi
(15-49 ans)



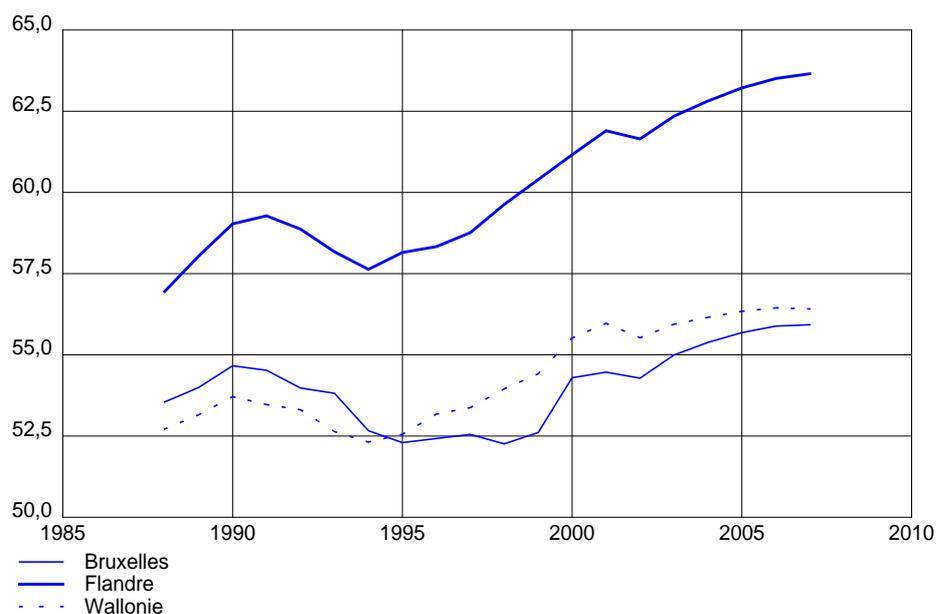
Dans un scénario régional arbitraire, où la croissance de l'emploi serait identique dans chaque région, ...

Il faut néanmoins tenir compte de points de départ de la projection très divergents selon les régions. Le taux de chômage officiel des 15-49 ans atteignait en juin 2001 18,6 % à Bruxelles, 16,7 % en Wallonie et 6,4 % en Flandre. L'évolution nationale du marché du travail obtenue dans cette projection est-elle conciliable avec ces points de départs différents? En l'absence d'une comptabilité régionale macroéconomique complète et d'une modélisation macroéconomique de chacune des trois régions, il est exclu de produire pour la demande régionale de travail une projection de qualité équivalente à la projection nationale. On s'est donc limité à un scénario neutre (mais arbitraire) qui suppose en projection un taux de croissance de l'emploi intérieur identique dans les trois régions¹. De plus, on a supposé que l'évolution tendancielle des taux de navetteurs entrants² et des travailleurs frontaliers entrants et sortants³ s'aplanirait progressivement pendant la période de projection.

Dans un tel scénario, l'emploi intérieur de chaque région augmente à un rythme de 0,75 % par an. Compte tenu des flux de travailleurs frontaliers et de navetteurs, le nombre de personnes occupées croît plus rapidement à Bruxelles (+1,01 % par an) qu'en Wallonie (+0,74 %) et qu'en Flandre (+0,73 %). Cependant, comme le montre le graphique suivant, dans un tel scénario, le taux d'emploi en Flandre augmente plus rapidement que dans les deux autres régions, en raison d'une croissance nettement plus faible de la population flamande d'âge actif (voir section A).

1. Au cours des six dernières années, la croissance de l'emploi intérieur a été plus rapide en Wallonie et en Flandre (avec 1,2 % par an dans chacune des deux régions) qu'à Bruxelles (0,8 % par an).
2. Rapport entre les navetteurs de la région y entrants dans la région x et l'emploi intérieur de la région x.
3. Rapport entre respectivement les frontaliers entrants et sortants dans (de) la région x et la population active (concept MFET) de la région x.

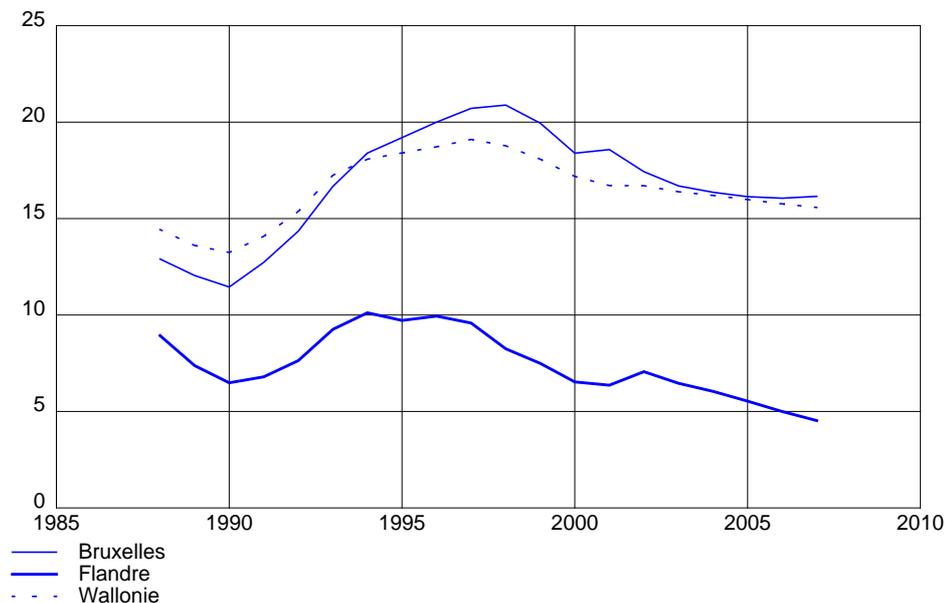
GRAPHIQUE 15 - Taux d'emploi par région
(15-64 ans)



... la réduction du taux de chômage officiel des 15-49 ans est plus forte en Flandre ...

Cette évolution démographique différente explique également (section A) que l'offre potentielle de travail augmente moins vite en Flandre qu'à Bruxelles et en Wallonie. Un taux de croissance identique de l'emploi y réduit donc plus rapidement la réserve de main-d'oeuvre. Les hypothèses du scénario de base concernant les sorties indemnisées et l'évolution des taux de chômage chez les 50 ans et plus (voir section B) impliquent qu'en Flandre, on puise proportionnellement légèrement plus dans la réserve de main-d'oeuvre des 50 ans et plus que dans les deux autres régions au cours de la période de projection. Le taux de réserve de main-d'oeuvre y diminue de 1,6 % pour la classe d'âge des 50-64 ans, contre 1,3 % (1,2 %) à Bruxelles et 1,4 % (1,3 %) en Wallonie. Cela n'empêche pas qu'avec ces hypothèses, le taux de chômage officiel de la classe d'âge des 15-49 ans diminue également plus fortement en Flandre que dans les autres régions.

GRAPHIQUE 16 - Taux de chômage officiel par région (nouvelle méthode d'estimation)
(15-49 ans)



Après le rebond conjoncturel du chômage en 2002, le taux de chômage au cours de la période 2003-2007 serait en recul de 1,3 points de % à 16,2 % (16,7 %) à Bruxelles, de 1,1 point de % à 15,6 % (16,4 %) en Wallonie et de 2,5 points de % à 4,5 % en Flandre. Dans un tel scénario, la Flandre connaîtrait en fin de période de projection une situation assez proche du plein emploi dans cette classe d'âge.

Par contre, en 2007, le taux de réserve de main-d'oeuvre pour les 50-64 ans serait toujours plus élevé en Flandre (28,8 % de la population active potentielle) qu'à Bruxelles - 26,9 % (27,0 %) - et ne serait fondamentalement pas différent de celui de la Wallonie, qui atteindrait 30,0 % (30,1 %) . Dès lors, il n'est pas exclu que - même à politique inchangée - les mesures déjà prises relatives à la problématique des fins de carrière aient des effets régionaux plus différenciés que ceux supposés dans cette projection. En tous cas, il paraît évident qu'un développement équilibré du marché du travail en Flandre dépendra plus que dans les autres régions de politiques actives de relèvement des taux d'activité et d'emploi des 50 ans et plus.

Le scénario retenu d'une croissance identique de l'emploi intérieur dans les trois régions n'offre à moyen terme qu'une perspective peu encourageante dans la lutte contre les taux de chômage officiels élevés des 15-49 ans à Bruxelles et en Wallonie. La forte expansion attendue de l'offre de travail dans ces régions en est la principale cause. Une baisse plus importante du chômage ne pourra provenir que, soit d'une croissance plus forte de leur emploi intérieur, soit d'un solde net sortant (entrant) plus élevé (plus faible) des navetteurs dans ces régions.

Tensions sur le marché du travail et évolution salariale

Les projections de moyen terme en matière d'évolution salariale se font par application de la norme salariale prévue par la loi de sauvegarde de la compétitivité. Les prévisions d'évolutions des coûts salariaux nominaux horaires des trois principaux partenaires commerciaux de la Belgique servent à l'établissement de cette norme. Dans un contexte de création d'emplois relativement soutenue (malgré un léger repli conjoncturel en 2002) ainsi qu'au regard des évolutions salariales récentes et d'apparitions de pénuries sur certains segments du marché du travail, il est légitime de s'interroger sur le caractère soutenable de cette norme pour l'économie belge. Cette question fait l'objet de cet encadré.

Pour apporter un élément de réponse à cette question, nous avons tenté d'évaluer l'impact des tensions sur le marché du travail sur le processus de formation des salaires. Le cadre théorique retenu est celui d'un modèle de négociations salariales collectives du type *droit à gérer*^a. Dans ce cadre théorique, le coût salarial nominal unitaire dépend du prix de la valeur ajoutée et de la productivité unitaire du travail, du taux de chômage (reflétant la difficulté pour un travailleur licencié à retrouver un emploi), du taux de remplacement (le rapport entre l'allocation de chômage et le salaire net) et du coin salarial (le rapport entre le salaire coût et le salaire net). Une spécification alternative consiste à utiliser, non le taux de chômage, mais le rapport entre postes vacants et chômeurs comme indicateur de la difficulté à retrouver un emploi. La principale caractéristique de ces deux spécifications par rapport à la spécification normée est que le salaire réagit aux tensions observées sur le marché du travail.

L'utilisation du rapport entre vacances et chômeurs ressort de la théorie du matching (ou appariement). Cette théorie repose sur l'idée que le processus de rencontre sur le marché du travail entre offreurs et demandeurs d'emploi n'est pas instantané, et que, dès lors, coexistent sur ce marché postes vacants et personnes à la recherche d'un emploi. Ce phénomène s'explique principalement par le caractère coûteux de la recherche d'un emploi (et d'un travailleur) et par l'hétérogénéité des emplois et des travailleurs (inadéquation potentielle entre postes à pourvoir et demandeurs d'emploi, que ce soit en termes de qualification, de localisation géographique ou autre). Les estimations réalisées^b montrent que l'efficacité du processus d'appariement se détériore sur la période d'estimation (1970-1998). Par manque de données statistiques, il est malheureusement impossible de mettre en avant l'importance du rôle joué par certains facteurs explicatifs dans cette détérioration (inadéquation géographique, qualifications, ...).

Afin d'examiner si, dans le contexte économique de moyen terme mis en avant dans ces perspectives, la norme salariale constitue un carcan pour l'évolution des salaires, nous avons réalisé une projection du coût salarial qui laisse jouer librement^c les tensions sur le marché du travail en tant que déterminant de l'évolution de ce coût, et qui reprend, de manière exogène, les évolutions macroéconomiques en termes de productivité, prix de la valeur ajoutée, chômage, fiscalité et parafiscalité^d. Remarquons également que l'utilisation du rapport entre vacances et chômeurs dans l'équation de salaires nécessite d'utiliser en projection l'équation d'appariement qui vient d'être décrite.

Les projections réalisées semblent montrer que les évolutions macroéconomiques de moyen terme sur le marché du travail ne sont pas incompatibles avec la norme salariale. En effet, en termes de taux de croissance annuel moyen la norme salariale prévoit une évolution du salaire nominal horaire de 3,5 % entre 2002 et 2007. Les projections salariales "libres" réalisées chiffrent cette évolution dans une fourchette de 3,2 % (option 2- rapport entre postes vacants et chômeurs) à 3,4 % (option 1- taux de chômage). L'approche proposée reste cependant principalement macroéconomique. Les évolutions salariales récentes ont montré qu'un dérapage salarial pouvait trouver sa source à un niveau davantage microéconomique. L'utilisation d'une fonction de matching pourrait permettre d'en tenir compte. Elle se heurte néanmoins à l'indisponibilité de données temporelles d'embauches et de vacances suffisamment détaillées.

- voir notamment Jackman R., Layard R., Nickell S. (1991), *Unemployment: Macroeconomic Performance and the Labour Market*, Oxford University Press.
- La formulation de la fonction de matching généralement reprise dans la littérature est de type Cobb-Douglas à rendements constants, soit $M = \mu U^\alpha V^{1-\alpha}$. Le paramètre μ représente l'efficacité de ce processus: à stocks de demandeurs d'emploi (U) et de postes vacants donnés (V), plus ce paramètre a une valeur élevée, plus le nombre d'embauches (M) est important.
- Les résultats d'estimation de l'équation faisant intervenir le taux de chômage cadrent parfaitement avec les résultats obtenus dans la littérature économique. En particulier, l'élasticité estimée du salaire réel par rapport au taux de chômage est de -.03 (voir notamment Shadman F., Sneessens H. (2000), Analyse macro-économique des effets de réductions ciblées des charges sociales, *Revue Belge de Sécurité Sociale*, n°3). La spécification intégrant le rapport entre vacances et chômeurs est originale.
- Afin de déterminer le taux de remplacement nous faisons en outre l'hypothèse d'une indexation des allocations de chômage selon l'"indice-santé".

... sans que, pour autant, la cohérence du scénario de base ne soit remise en cause.

L'analyse qui précède suggère que le scénario de base de la projection nationale repose sur une évolution plausible des taux de chômage par classe d'âge et par région. Il apparaît cependant que des tensions sur certains segments du marché du travail pourraient croître plus fortement que ne le laisse supposer l'évolution globale du taux de chômage officiel. Dans une approche plus théorique, la tension sur le marché du travail a également été évaluée à l'aide d'un modèle spécifique de négociation salariale (voir encadré). Il s'avère que l'évolution salariale projetée à l'aide de ce modèle dans le contexte d'emploi et de chômage de ces perspectives concorde avec le scénario salarial retenu (voir chapitre 4); l'hypothèse du respect strict de la norme salariale n'est pas rejetée.

E. Réductions de cotisations sociales et subsides aux salaires

De nouvelles initiatives sont annoncées ou déjà introduites pour la période 2002-2007, et ceci tant pour les cotisations employeurs que pour les cotisations personnelles.

Pour les travailleurs à bas salaire, on tient compte, *ex ante*, d'une baisse forfaitaire et dégressive des cotisations sociales personnelles à concurrence de 114 millions d'euros en 2001, allant jusqu'à 131 millions d'euros en 2007, soit 0,07 % du revenu disponible des ménages.

Les mesures de réduction des coûts salariaux pour le secteur marchand concernent des montants beaucoup plus importants. Dans l'ignorance, début 2002, des modalités exactes d'intégration des baisses de cotisation ciblées à la mesure structurelle générale à partir de 2003, le BfP a maintenu une distinction entre les mesures structurelles pour les emplois normaux et les baisses de cotisations consenties dans le cadre des plans-emplois. On suppose par ailleurs que la réorganisation institutionnelle de ces mesures ne sera pas de nature à modifier fondamentalement le mode de calcul et le montant de ces baisses de cotisation.

La plus grande partie des réductions de cotisations patronales est accordée via la mesure structurelle. La réduction structurelle évolue, *ex ante*, plus lentement que la masse salariale brute, en raison de la non indexation, à la fois des tranches salariales et des baisses de cotisation. Il s'ensuit que le taux de cotisation d'un emploi normal s'accroît dès 2003. La réduction structurelle est renforcée par des baisses ciblées sur des groupes de travailleurs (comme pour les travailleurs de plus de 58 ans à partir de 2003), ainsi qu'avec une gamme de baisses, permanentes et/ou uniques, devant servir de stimulants à l'introduction des 37, 36 ou 35 heures, ou encore à la semaine des 4 jours à partir de 2002. On tient également compte de la hausse du taux de cotisation relatif au fonds de fermeture des entreprises à partir de 2002 (celui-ci passe de 0,16 % à 0,23 %).

En ce qui concerne les baisses de cotisation et les subsides salariaux dans le cadre des plans emplois spéciaux, il y a une incertitude découlant de l'introduction du Plan Activa en 2002 et de la transformation progressive des emplois-services et des emplois "avantages à l'embauche" en "emplois Activa". Le Plan Activa distingue différentes catégories de chômeurs qui, en fonction de leur durée de chômage et du statut d'allocataire auquel ils émargent, donnent droit, après embauche, à des baisses de cotisation et, éventuellement, à un subside salarial

mensuel de 500 euros pour un temps plein (activation de l'allocation). On s'attend à ce que le taux de cotisation des emplois spéciaux, après avoir baissé, remonte à partir de 2003, au fur et à mesure que les emplois-services (qui bénéficiaient d'exemptions atteignant 100 %) seront intégrés dans les emplois "plans activa" (lesquels bénéficient de réductions moyennes plus limitées). De plus, les travailleurs des Plans Activa ne bénéficieraient pas tous d'une indemnité d'activation et les emplois-services vieux style seront amenés à disparaître. Il s'ensuit que les subsides salariaux via l'activation devraient au départ se réduire, puis s'accroître à nouveau au fur et à mesure que le Plan Activa montera en régime de croisière. En outre, le subside Maribel Social prime sur les autres subsides salariaux.

TABLEAU 20 - Baisses ex ante de charges salariales pour les entreprises, 2001-2007
(millions d'euros)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2007 par rapport à 2001
Réductions de cotisations	2927	3113	3352	3606	3714	3746	3831	904
- Structurelles	2667	2791	3005	3227	3314	3323	3385	718
- Plans d'embauche(*) et activation (**)	225	262	285	314	333	354	374	150
- Redistribution du travail et divers	35	60	63	65	67	69	72	37
Subventions salariales	457	447	463	484	501	513	525	68
- Maribel social	395	411	417	425	432	441	450	55
- Activation (**)	62	36	46	59	69	72	75	13
Total	3384	3560	3815	4090	4 215	4259	4356	972

* Conventions premier emploi, emplois avantage à l'embauche (jusqu'en 2003), plan plus 1/2/3.

** Emplois-services (jusqu'en 2003) et Plan Activa (à partir de 2002).



Finances publiques: fluctuations autour de l'équilibre

En surplus de 0,2 % du PIB en 2001, le solde de financement de l'ensemble des administrations publiques devient négatif en 2002 et en 2003 (-0,3 % du PIB). L'équilibre est rétabli en 2004 et un léger excédent est dégagé en 2005 et en 2006 (de l'ordre de 0,1 à 0,2 % du PIB), qui passe à 0,6 % du PIB en 2007.

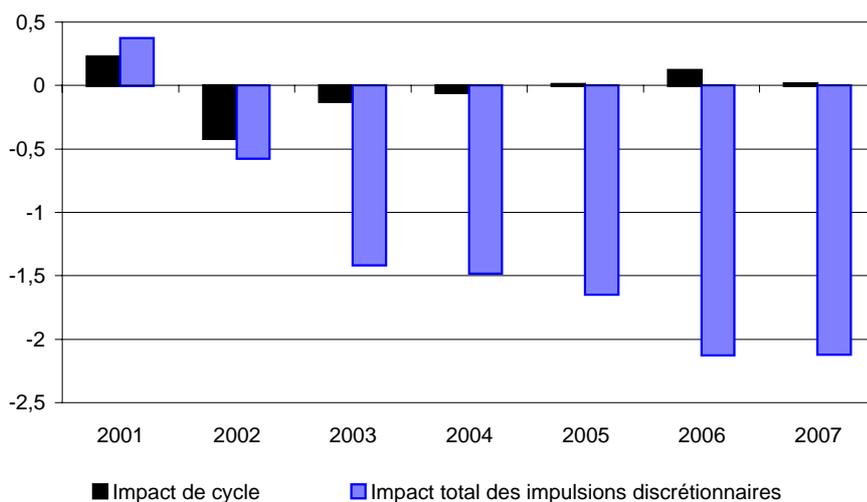
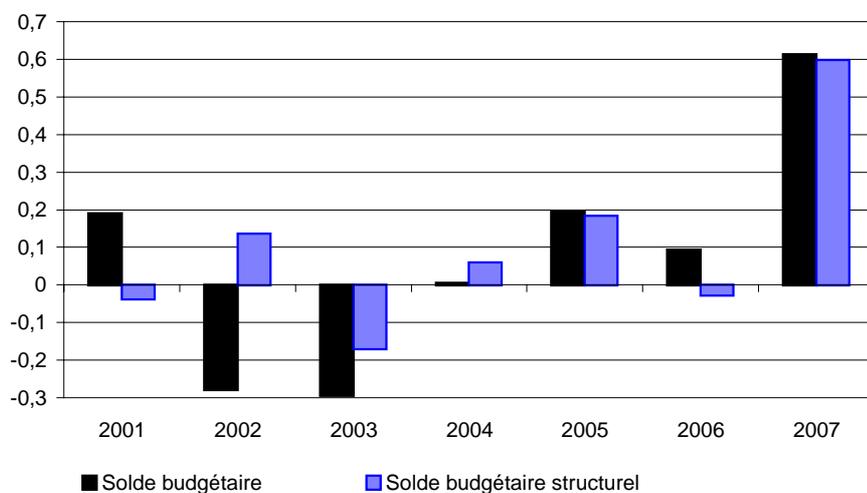
Les charges d'intérêts baissent à un rythme soutenu (-1,7 % du PIB entre 2001 et 2007), suite à la réduction de la dette publique qui passe sous le seuil de 100 % du PIB en 2004 et ne représente plus que 85 % du PIB en 2007.

Le surplus primaire recule jusqu'en 2003, davantage que les charges d'intérêts, et reste pratiquement stable ensuite (à un niveau compris entre 5,2 et 5,5 % du PIB). Cette évolution découle des impulsions budgétaires décidées par les différents niveaux de pouvoir (plus de 2 % du PIB à l'horizon 2007, dont l'essentiel représente des baisses de prélèvements obligatoires) et de l'évolution des dépenses publiques: le taux de croissance des dépenses, bien que modéré (environ 2 % par an en termes réels), est supérieur à celui de la croissance économique en 2001 et 2002; à partir de 2003, la reprise de la croissance économique permet une baisse des dépenses en pour cent du PIB.

La diminution du surplus primaire est principalement le fait de l'entité I (pouvoir fédéral et sécurité sociale). Cependant, le pouvoir fédéral, principal bénéficiaire de la baisse des charges d'intérêts, est le seul niveau de pouvoir à voir sa capacité de financement progresser en moyenne sur la période 2002 à 2007, malgré le fait qu'il supporte l'essentiel du coût des impulsions budgétaires.

La projection fait apparaître que les objectifs de moyen terme du programme de stabilité 2002-2005 ne seraient pas rencontrés. En 2002, l'entité I ainsi que les régions et communautés remplissent pratiquement leurs engagements. Par contre, de 2003 à 2005, l'entité I est responsable d'écarts supérieurs à 0,5 % du PIB par rapport à la trajectoire budgétaire envisagée. A l'horizon 2005, le surplus budgétaire structurel des administrations publiques atteint 0,2 % du PIB; compte tenu des impulsions budgétaires décidées et des perspectives macroéconomiques actuelles, viser des objectifs plus ambitieux nécessite la recherche de nouvelles économies ou de nouvelles recettes publiques, et ce dès 2003.

GRAPHIQUE 17 - Solde de financement, impact du cycle et des impulsions budgétaires discrétionnaires
(en pour cent du PIB)



A. Evolution globale

1. Perspectives pour l'ensemble des administrations publiques

Après avoir dégagé un surplus de 0,2 % de PIB en 2001, les finances publiques seraient en déficit les deux années suivantes (de 0,3 % du PIB) puis retrouveraient l'équilibre en 2004. Le solde de financement deviendrait ensuite légèrement positif et atteindrait 0,6 % du PIB en 2007. Jusqu'en 2003, l'impact de la baisse importante des charges d'intérêts (1,1 % du PIB en trois ans, voir tableau 21) sur le solde de financement est plus que compensé par la diminution du solde primaire (1,4 % du PIB). Entre 2003 et 2007, l'amélioration du solde de finances publiques correspond au tassement des charges d'intérêts (0,9 % du PIB), la variation du solde primaire étant quasi nulle (légère amélioration en 2004, suivie d'un tassement pendant deux ans puis d'un rebond en 2007).

TABLEAU 21 - Compte consolidé des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2003 2000	2007 2003
1. Solde primaire ^a	6,8	6,7	5,8	5,4	5,5	5,4	5,2	5,5	-1,4	0,1
A. Recettes ^a	47,5	47,5	47,2	46,4	46,3	46,0	45,5	45,4	-1,1	-1,0
1. Recettes fiscales	30,9	30,4	30,1	29,7	29,7	29,5	28,9	28,8	-1,2	-0,8
2. Cotisations sociales effectives	14,1	14,1	14,2	14,1	14,0	14,0	14,0	14,0	0,0	-0,1
3. Autres recettes (y.c. ventes en capital)	2,5	3,1	2,9	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	0,1	-0,1
B. Dépenses primaires finales	40,6	40,8	41,4	41,0	40,8	40,6	40,3	39,9	0,3	-1,0
1. Rémunérations	9,4	9,5	9,8	9,7	9,5	9,4	9,3	9,2	0,3	-0,5
2. Consommation intermédiaire et FBCF	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	5,0	5,1	4,9	-0,1	0,1
3. Transferts aux ménages et aux ISBL	22,7	23,1	23,4	23,0	22,9	22,7	22,6	22,6	0,4	-0,5
4. Transferts aux entreprises et au reste du monde	3,6	3,3	3,3	3,4	3,4	3,4	3,3	3,3	-0,2	-0,1
2. Charges d'intérêts ^a	6,8	6,5	6,0	5,7	5,5	5,2	5,1	4,9	-1,1	-0,9
3. Solde de financement	0,1	0,2	-0,3	-0,3	0,0	0,2	0,1	0,6	-0,4	0,9

a. Non compris les intérêts entre sous-secteurs publics.

La diminution du surplus primaire de 1,4 % du PIB sur l'ensemble de la période est due au tassement des recettes¹ (2,1 % du PIB) nettement supérieur à celui des dépenses primaires (0,7 % du PIB). Mais les contributions relatives des recettes et dépenses à la variation du solde primaire diffèrent sensiblement par sous-période. Entre 2003 et 2007, la baisse des recettes est égale à celle des dépenses primaires (-1 % du PIB) d'où le *statu quo* du solde primaire. Par contre, en début de période, la baisse des recettes (-1,1 % du PIB entre 2000 et 2003) n'est pas compensée par les dépenses primaires qui, au contraire, sont en hausse de 0,3 % de PIB.

1. Dans les tableaux du chapitre VI, les ventes en capital (bâtiments, terrains et licences) sont comptabilisées en recettes (et non en dépenses de capital négatives) et les cotisations imputées sont éliminées tant des recettes que des dépenses (de rémunérations). Les tableaux publiés en annexe, par contre, s'alignent sur la présentation des comptes nationaux.

Tassement important des recettes en pour cent du PIB...

Après une légère hausse en 2001, l'ensemble des recettes publiques ne cesse de se tasser en pour cent du PIB jusqu'en 2006, particulièrement en 2003 et 2006. Cette évolution s'explique par plusieurs éléments (voir tableau 22).

Des facteurs comptables entraînent un accroissement parallèle des recettes et des dépenses (tableau 22, ligne 1). Ils sont donc sans impact sur l'évolution du solde primaire. Il s'agit, d'une part, de l'intégration, à partir de 2002, des recettes et dépenses propres des organismes publics de radio-télévision au compte des administrations publiques (0,2 % du PIB, voir point E)¹ et, d'autre part, d'un glissement progressif entre recettes cédées et transferts à l'Union européenne ('contribution PNB'); celui-ci se traduit par un accroissement des recettes des administrations publiques nationales (voir point C)².

Les évolutions véritablement significatives des recettes se traduisent donc par une baisse qui, en réalité, atteint 2,4 % du PIB en sept ans (ligne 2), avec un tassement accentué en 2002 et 2003 (0,7 et 0,8 % du PIB) puis en 2006 (0,6 %).

TABLEAU 22 - Variation des recettes de l'ensemble des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2001 2007
Recettes totales	0,1	-0,4	-0,8	-0,1	-0,2	-0,6	0,0	-2,1
1. Variations sans impact sur le solde ^a	0,0	0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,3
2. Variations avec impact sur le solde	0,1	-0,7	-0,8	-0,2	-0,2	-0,6	0,0	-2,4
a. Recettes fiscales et parafiscales	-0,5	-0,4	-0,5	-0,2	-0,2	-0,5	0,0	-2,4
- dues aux mesures fiscales	0,0	-0,5	-0,4	-0,1	-0,2	-0,6	0,0	-1,8
- dues aux mesures parafiscales	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
- hors mesures	-0,3	0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,4
b. Autres recettes	0,5	-0,3	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

a. Dues à la consolidation des organismes publics de radio-télévision et au financement de l'UE.

La diminution continue jusqu'à 2006 (en pour cent du PIB) de l'ensemble des recettes fiscales et des cotisations à la sécurité sociale (ligne 2a) est surtout attribuable à la réforme de l'impôt des personnes physique mais aussi aux mesures d'allègement de la fiscalité en Flandre (voir point B) et, plus marginalement, aux réductions de cotisations à la sécurité sociale (voir point D). A noter que la baisse enregistrée en 2001 fait surtout suite à la faiblesse exceptionnelle des recettes d'impôts indirects (ligne "hors mesures" du tableau 22).

La chute des autres recettes en 2002 et 2003 est la contrepartie de leur hausse exceptionnelle de 0,5 % du PIB en 2001. Celle-ci (voir point C) était, pour plus de

1. Cette adaptation est une conséquence des modifications récentes de la loi de financement des communautés et régions. La redevance radio-télévision devient un impôt régional à partir de 2002 alors que le financement des organismes de radio-télévision reste du domaine communautaire. En comptes nationaux, la redevance ne peut plus, dès lors, être considérée comme une recette (affectée) propre des organismes de radio-télévision mais comme un impôt. Comme la part du financement public devient prépondérante dans leur recettes, ces organismes passent du secteur des entreprises à celui des administrations publiques.
2. Au cours des prochaines années, le taux d'appel sur les recettes de TVA sera réduit au profit de la quatrième ressource, sous forme de dépenses affectées au financement de l'UE.

0,2 % de PIB, attribuable à deux recettes ponctuelles (produit des licences UMTS et remboursement par les entreprises du dégrèvement fiscal afférent aux premiers remboursements "Maribel") et, pour le solde, au produit de ventes de bâtiments et à la hausse tant des ventes de biens et services (participation de l'UE aux frais de perception) que des recettes en provenance de la Banque Nationale. En 2002, les ventes de terrains et bâtiments augmentent encore de 0,1 % du PIB, mais les recettes provenant de la Banque Nationale diminuent à due concurrence. Au total, l'ensemble des recettes non fiscales et non parafiscales baisse de 0,3 % du PIB en 2002. En 2003 il n'y a plus de ventes en capital d'où un nouveau tassement de 0,2 % de PIB.

Fondamentalement, la baisse sensible (en pour cent du PIB) des recettes des administrations publiques qui ressort de cette projection découle donc des réductions de prélèvements obligatoires décidées par les différents niveaux de pouvoir. Par ailleurs, les autres recettes contribuent à la diminution de l'ensemble des recettes en pour cent du PIB en 2002 et 2003, après avoir enregistré une hausse exceptionnelle en 2001, qui a permis de compenser la baisse des recettes fiscales et parafiscales.

... compensé, à partir de 2003, par le tassement des dépenses en pour cent du PIB

Comme il ressort du tableau 23, les dépenses primaires ne baissent en pour cent du PIB qu'à partir de 2003. En début de période, elles augmentent, particulièrement en 2002 (de 0,6 % du PIB). Cependant, abstraction faite des éléments comptables qui affectent parallèlement les recettes (voir supra) et sont sans impact sur le solde, la hausse est limitée à 0,2 % et 0,3 % du PIB respectivement en 2001 et 2002. Par la suite les dépenses primaires se tassent de 0,3 % en moyenne par an (ligne 2). Sur l'ensemble de la période de projection, leur taux de croissance réel (1,9 %) est, en effet, inférieur à la croissance économique, sauf en 2001 et 2002 où la croissance économique est faible.

TABLEAU 23 - Variation des dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2001 2007
Dépenses primaires totales	0,2	0,6	-0,4	-0,2	-0,2	-0,3	-0,3	-0,7
1. Variations sans impact sur le solde ^a	0,0	0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,3
2. Variations avec impact sur le solde	0,2	0,3	-0,4	-0,3	-0,1	-0,3	-0,3	-1,0
a. Dues aux mesures	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4
- Prestations de sécurité sociale	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
- Autres	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
b. Dues aux dépenses non récurrentes	-0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,2
c. Hors mesures et dépenses non récurrentes	0,2	0,1	-0,6	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3	-1,2
- Rémunérations	0,1	0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,2	-0,1	-0,4
- Achats et investissements	-0,1	-0,2	0,0	0,1	0,2	0,1	-0,2	-0,2
- Transferts aux ménages et ISBL	0,3	0,2	-0,4	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	-0,3
- Transferts aux entr. et au reste du monde	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,3
Taux de croissance réel des dépenses primaires totales ^b	1,4	2,8	2,4	2,0	2,1	1,9	1,3	2,0
Hors dépenses sans impacts sur le solde	1,5	2,1	2,4	1,8	2,2	1,9	1,4	1,9
Hors mesures et impacts ponctuels	1,6	1,7	1,9	2,0	2,1	2,0	1,4	1,8

a. Dues à la consolidation des organismes publics de radio-télévision et au financement de l'UE.

b. Déflateur: indice des prix de détail.

Diverses mesures augmentent les dépenses primaires pour un total de 0,4 % du PIB en 3 ans (de 2001 à 2003, voir ligne 2a). Elles concernent surtout¹ les prestations de sécurité sociale mais également quelques autres dépenses: achats de biens et services, investissements et transferts au reste du monde (voir point C et point D).

Après avoir reculé de 0,2 % du PIB en 2001², les dépenses non récurrentes (tableau 23, ligne 2b) enregistreraient une légère progression en 2003³.

Hors mesures et dépenses non récurrentes, les dépenses primaires (ligne 2c) baissent de 1,5 % du PIB entre 2002 et 2007 après une hausse de 0,3 % du PIB à court terme due aux transferts aux ménages⁴ et aux rémunérations. Le taux de croissance réel correspondant s'établit à 1,8 % en moyenne par an (dernière ligne du tableau 23); il est inférieur à la moyenne annuelle en début et en fin de période lorsque le taux de croissance des investissements des pouvoirs locaux est négatif (voir point F).

Tassement du solde primaire, conséquence des mesures et de l'environnement économique défavorable à court terme

En résumé, le coût budgétaire des impulsions identifiées atteint 2,3 % du PIB à l'horizon de la projection (voir ligne 1 du tableau 24). Cependant, la détérioration du solde primaire est moindre, compte tenu de la croissance des dépenses plus faible que la croissance économique, sauf en 2001 et 2002.

TABLEAU 24 - Origine de la variation du solde primaire
(en pour cent du PIB)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2001 2003	2004 2007
Variations du solde primaire	-0,1	-1,0	-0,4	0,1	-0,1	-0,3	0,3	-1,4	0,1
1. Dues aux mesures	-0,3	-0,7	-0,6	-0,1	-0,1	-0,5	0,0	-1,6	-0,7
2. Dues aux opérations non récurrentes ^a	0,7	-0,2	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	-0,1
3. Autres	-0,5	0,0	0,5	0,2	0,1	0,2	0,3	-0,1	0,8

a. Impact des recettes non fiscales (+) et des dépenses non récurrentes (-).

En 2001, néanmoins, le solde primaire est à peine dégradé grâce à l'évolution des recettes autres que fiscales et parafiscales et des opérations non récurrentes. Par contre, en 2002, autre année de faible croissance économique, les recettes non fiscales et non parafiscales diminuent en pour cent du PIB, alors que le poids des

1. Les majorations de salaires octroyées par les différents de niveaux de pouvoir ne sont pas reprises ici en tant que mesures car leur impact direct n'est pas représentatif de leur effet net sur le solde primaire. Entre 2000 et 2003, ces revalorisations augmentent les rémunérations de 0,3 % du PIB. Mais suite à leurs effets directs sur le PIB à prix courants (la programmation sociale est une composante du déflateur de la consommation publique) et induits sur les recettes fiscales et les cotisations de sécurité sociale, elles ne détériorent le solde primaire que de 0,1 % au cours de la même période.
2. Du fait de la disparition de plusieurs dépenses ponctuelles effectuées en 2000 par le pouvoir fédéral, (entre autres, un transfert important à la SNCB pour le financement du TGV vers les Pays-Bas, voir point C).
3. Les primes syndicales, payées tous les deux ans, et le report partiel de la dotation à la Poste de 2002 à l'année suivante majorent ensemble les dépenses de 0,1 % du PIB en 2003.
4. Surtout en sécurité sociale (voir point D).

impulsions budgétaires additionnelles est particulièrement élevé. Il s'ensuit une chute importante du surplus primaire (1 % du PIB).

En 2003, les impulsions (surtout en matière d'impôt des personnes physiques) et les opérations non récurrentes ont, ensemble, un impact aussi négatif qu'en 2002 (0,9 % de PIB), mais le tassement du surplus primaire est limité à 0,4 % du PIB grâce à la réduction du poids des dépenses primaires par rapport à un PIB dont la croissance se redresse.

En 2004, l'effet combiné de la croissance économique et de la croissance des dépenses primaires surcompense le coût -modéré- des impulsions budgétaires additionnelles, d'où une légère amélioration du solde primaire. Ce n'est plus le cas en 2005, lorsque les investissements des pouvoirs locaux grèvent sensiblement les dépenses, et encore moins en 2006 quand intervient la dernière tranche de la réforme de l'impôt des personnes physiques (pour un coût de 0,5 % du PIB). Il faut attendre 2007 pour voir le surplus primaire augmenter de manière significative (0,3 % de PIB), du fait de l'absence d'impulsions budgétaires additionnelles et de la diminution des investissements des pouvoirs locaux.

Le graphique 18 présente synthétiquement la contribution des dépenses et des recettes à la variation du solde primaire.

Les différentes années de projection, hormis 2002, sont toutes situées dans le quadrant inférieur gauche (baisse des dépenses et des recettes en pour cent du PIB) et se répartissent de part et d'autre de la diagonale qui sépare les zones graphiques d'augmentation et de diminution du surplus primaire. Hors toutes impulsions discrétionnaires¹, les années de projection se situent dans la zone correspondant à une amélioration du surplus primaire: les variations de recettes oscillent autour de l'origine (faibles variations), pour des dépenses qui baissent en pour cent du PIB à partir de 2003.

Des finances publiques néanmoins proches de l'équilibre grâce à l'effet boule de neige inversé

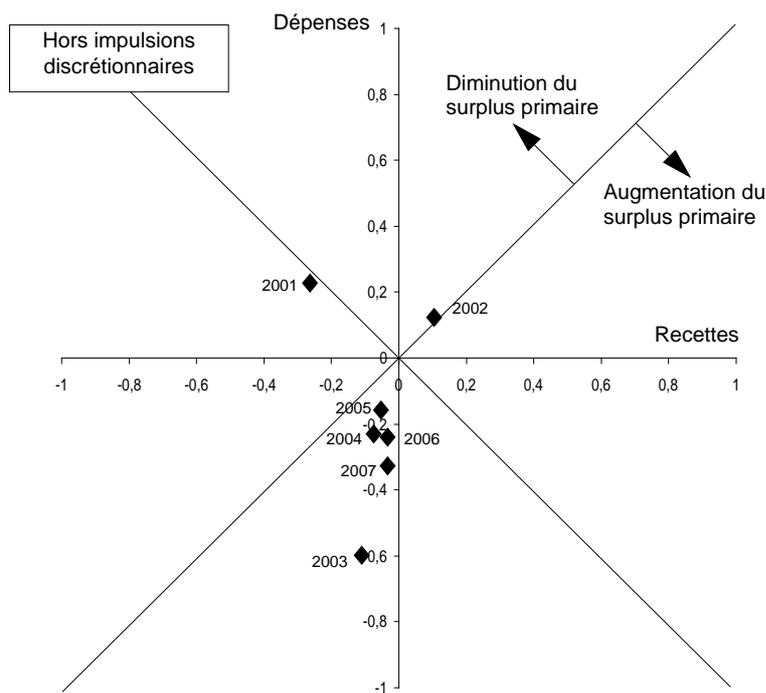
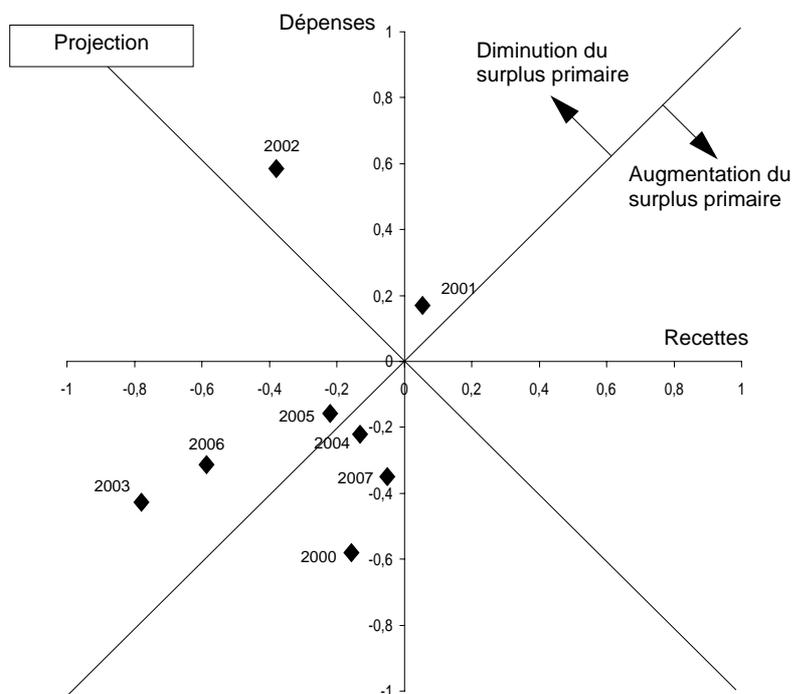
Jusqu'en 2006, malgré la diminution du surplus primaire, surtout prononcée en début de période, le solde de financement oscille autour de l'équilibre (voir tableau 21, ligne 3) grâce à la baisse régulière des charges d'intérêts. Le tassement des charges d'intérêts est égal ou légèrement supérieur à celui du solde primaire, sauf en 2002, lorsque le surplus primaire chute de 1 % du PIB pour les raisons évoquées ci-dessus, et plus marginalement en 2006. En 2007, la capacité de financement atteint 0,6 % du PIB sous l'effet combiné de l'augmentation du surplus primaire et de la baisse des charges d'intérêts.

La dette publique, en effet, se réduit chaque année en pour cent du PIB, modérément aux cours des années de faible croissance économique (de 2,7 % en moyenne en 2001 et 2002) mais de 4,2 % en moyenne annuelle à partir de 2003. Elle passe ainsi de 108,6 % du PIB en 2001 à 84,8 % en 2007²; bien qu'en recul, le surplus primaire de l'ensemble des administrations reste élevé durant les pro-

1. C'est-à-dire hors mesures fiscales, mesures en matière de dépenses, recettes non fiscales et non parafiscales, dépenses non récurrentes, glissements et autres mouvements comptables sans impact sur le solde.
2. Somme des dettes des 4 sous-secteurs des administrations publiques, sans consolidation. Pour mémoire, la dette brute consolidée (au sens Maastricht) vaut 107,6 % du PIB en 2001 (Rapport 2001 de la Banque Nationale).

chaines années (plus de 5 % du PIB) et le processus d'autoalimentation du désendettement par la baisse des charges d'intérêts en pour cent du PIB n'est pas mis en péril.

**GRAPHIQUE 18 -Variation des recettes et dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques
(en pour cent du PIB)**



2. Synthèse des évolutions par sous-secteur des administrations publiques

Le tableau 25 présente, d'une part, le taux de croissance des recettes externes et des dépenses primaires finales par sous-secteur qui, additionnées, constituent les recettes et dépenses consolidées de l'ensemble des administrations publiques et, d'autre part, celui des recettes et dépenses totales de chaque sous-secteur qui, contrairement aux premières, comprennent les transferts de revenus entre sous-secteurs publics et constituent les composantes du solde primaire de chaque sous-secteur.

La croissance lente des recettes externes affecte surtout le pouvoir fédéral tandis que la croissance des dépenses finales est soutenue par les autres sous-secteurs publics

En moyenne, le taux de croissance réel des recettes de l'ensemble des administrations s'inscrit en recul par rapport aux dernières années observées (1,6 % de 2001 à 2007 contre 2,8 % de 1994 à 2000, colonnes 1 et 2 du tableau 25). Ce ralentissement affecte particulièrement le pouvoir fédéral (0,3 % au lieu de 2,7 %) et, dans une moindre mesure, les autres sous-secteurs publics. Considérée par sous périodes (2001 à 2003 et 2004 à 2007), la croissance des recettes de la sécurité sociale et des communautés et régions est relativement stable. Par contre, les recettes du pouvoir fédéral reculent en termes réels de 2001 à 2003¹ (-1,4 % par an en moyenne) puis augmentent modérément (1,5 %). Inversement, les recettes des pouvoirs locaux enregistrent une forte progression jusqu'en 2003 et un ralentissement ensuite (voir point F).

TABLEAU 25 - Taux de croissance réel des recettes et dépenses primaires par sous-secteur
(en pour cent)

	1994 2000 (1)	2001 2007 (2)	2001 2003 (3)	2004 2007 (4)	1994 2000 (5)	2001 2007 (6)	2001 2003 (7)	2004 2007 (8)
	Recettes externes				Recettes totales			
Ensemble des administrations publiques	2,8	1,6	1,1	2,0				
a. Pouvoir fédéral	2,7	0,3	-1,4	1,5	2,6	0,2	-1,5	1,5
b. Sécurité sociale	2,9	2,4	2,4	2,4	2,2	2,1	2,1	2,1
c. Communautés et régions	3,1	2,1	2,2	2,1	3,2	2,1	2,4	1,9
d. Pouvoirs locaux	2,8	2,7	4,5	1,4	2,3	2,0	3,3	1,0
	Dépenses primaires finales				Dépenses primaires totales			
Ensemble des administrations publiques	1,8	2,0	2,2	1,8				
a. Pouvoir fédéral	1,4	0,7	0,6	0,8	1,1	0,8	1,0	0,7
b. Sécurité sociale	1,4	2,5	2,8	2,2	1,4	2,4	2,7	2,2
c. Communautés et régions	2,5	2,2	2,7	1,8	1,9	1,9	2,4	1,5
d. Pouvoirs locaux	2,7	1,9	1,7	2,0	2,8	1,9	1,7	2,0

Le taux de croissance annuel moyen des dépenses finales totales est légèrement plus élevé en projection qu'au cours des dernières années observées (2 % de 2001 à 2007 contre 1,8 % de 1994 à 2000), du seul fait de la sécurité sociale (2,5 % contre 1,4 %). Considérée par sous périodes (2001 à 2003 et 2004 à 2007), la croissance des dépenses de la sécurité sociale et des communautés et régions (dont

1. A cause, entre autres, des recettes de TVA en baisse de plus de 15 % par an à prix constants de 2000 à 2002 (suite au tassement des recettes perçues, au refinancement des communautés et à la forte hausse du financement alternatif de la sécurité sociale).

les dépenses finales représentent près de 70 % des dépenses totales des administrations) est plus faible en fin de projection qu'en début de période. Par contre, les dépenses du pouvoir fédéral et des pouvoirs locaux augmentent un peu plus vite en fin de période.

Les transferts de revenus entre sous-secteurs: favorables au pouvoir fédéral et aux communautés et régions

Pour l'essentiel, les transferts entre sous-secteurs sont à charge du pouvoir fédéral et des communautés et régions, au bénéfice de la sécurité sociale et des pouvoirs locaux.

En moyenne de période, le taux de croissance réel des dépenses primaires totales du pouvoir fédéral (0,8 %, colonne 6) est supérieur à celui de ses dépenses finales (0,7 %, colonne 2). Ceci découle exclusivement de l'opération ponctuelle de reprise de dette de la sécurité sociale intervenue en 2001. En effet, de 2002 à 2007, la croissance des dépenses totales du pouvoir fédéral est limitée à 0,5 % (voir point C): malgré la hausse des transferts aux pouvoirs locaux en 2002 (réforme des polices) et des dotations aux communautés et régions en début de période, le total des transferts du pouvoir fédéral aux autres sous-secteurs diminue de 0,7 % en moyenne par an à prix constants suite à l'évolution des transferts à la sécurité sociale (en forte baisse en 2002, contrecoup de la reprise de dette de 2001, taux de croissance réel nul ensuite). Parallèlement, le taux de croissance des recettes totales de la sécurité sociale est inférieur à celui de leur recettes externes (2,1 % en moyenne au lieu de 2,4 %). Autrement dit, lorsque l'on tient compte des transferts de revenus entre sous-secteurs, l'écart -négatif- entre le taux de croissance annuel moyen des recettes et celui des dépenses se creuse pour la sécurité sociale et se réduit pour le pouvoir fédéral, à partir de 2002 (colonne 6 à 8 comparées aux colonnes 2 à 4).

Les transferts des communautés et régions aux autres sous-secteurs (principalement aux pouvoirs locaux) n'augmentent que de 0,7 % en moyenne par an à prix constants (malgré une hausse de 2,4 % en 2002, voir point E). La croissance moyenne de leurs dépenses totales est donc plus lente que celles de leurs dépenses finales (1,9 % au lieu de 2,2 %). Parallèlement, le taux de croissance des recettes totales des pouvoirs locaux est inférieur à celui de leurs recettes externes (2 % au lieu de 2,7 %). Autrement dit, lorsque l'on tient compte des transferts de revenus entre sous-secteurs, les recettes des communautés et régions augmentent davantage que leurs dépenses totales, tandis que le taux de croissance moyen des recettes des pouvoirs locaux devient inférieur à celui de leurs dépenses à partir de 2004.

Synthèse par sous-secteur

L'évolution du solde primaire et de la capacité de financement de l'ensemble des administrations entre 2000 et 2007 reflète principalement l'évolution des finances du pouvoir fédéral (voir tableau 26). En effet, jusqu'à 2003, la détérioration du solde de la sécurité sociale est équivalente à l'amélioration du solde des pouvoirs locaux (0,3 % de PIB). Entre 2003 et 2007, le solde primaire des pouvoirs locaux se tasse de 0,2 % de PIB mais le surplus primaire des communautés et régions augmente d'autant.

TABLEAU 26 - Synthèse des finances publiques par sous-secteur
(en pour cent du PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2003 2000	2007 2003
1. Solde primaire ^a	6,8	6,7	5,8	5,4	5,5	5,4	5,2	5,5	-1,4	0,1
a. Pouvoir fédéral	5,8	5,1	5,0	4,4	4,6	4,6	4,4	4,6	-1,4	0,2
b. Sécurité sociale	0,5	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,3	-0,1
c. Communautés et régions	0,5	1,0	0,3	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,0	0,2
d. Pouvoirs locaux	0,1	0,3	0,4	0,4	0,3	0,1	0,0	0,2	0,3	-0,2
2. Charges d'intérêts ^a	6,8	6,5	6,0	5,7	5,5	5,2	5,1	4,9	-1,1	-0,9
a. Pouvoir fédéral	6,3	6,0	5,6	5,3	5,1	4,9	4,8	4,6	-1,0	-0,7
b. Sécurité sociale	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0
c. Communautés et régions	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	-0,1
d. Pouvoirs locaux	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0
3. Solde de financement	0,1	0,2	-0,3	-0,3	0,0	0,2	0,1	0,6	-0,4	0,9
a. Pouvoir fédéral	-0,5	-1,0	-0,6	-0,9	-0,5	-0,2	-0,3	0,0	-0,4	0,9
b. Sécurité sociale	0,5	0,5	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	-0,3	-0,1
c. Communautés et régions	0,2	0,7	0,1	0,3	0,3	0,4	0,5	0,5	0,1	0,3
d. Pouvoirs locaux	-0,2	-0,1	0,1	0,1	0,0	-0,1	-0,3	-0,1	0,3	-0,2

a. Non compris les intérêts entre sous-secteurs publics.

3. Programme de stabilité: objectifs et perspectives

Objectifs du programme de stabilité 2002-2005 de novembre 2001

Le programme de stabilité constitue une planification pluriannuelle de la trajectoire budgétaire nationale. Actualisé chaque année, il vise à montrer de quelle manière un Etat participant à la monnaie unique européenne entend répondre à l'exigence posée par le pacte européen de stabilité et de croissance de présenter à moyen terme un solde budgétaire proche de l'équilibre ou en excédent. Cette exigence a pour but de garantir le libre jeu des stabilisateurs automatiques tout en évitant des dérapages budgétaires qui nuiraient à l'efficacité de la politique monétaire.

Le gouvernement belge s'est fixé des objectifs budgétaires de moyen terme plus ambitieux que le strict respect des exigences du pacte européen de stabilité et de croissance. Par la constitution d'excédents budgétaires substantiels dans les prochaines années, le gouvernement poursuit explicitement une stratégie visant à rencontrer les défis budgétaires du vieillissement démographique dans les décennies 2010 et 2020, sans remettre en péril l'équilibre des finances publiques.

Le dernier programme de stabilité de la Belgique pour 2002 à 2005, présenté en novembre 2001, prévoit que *“Conformément aux attentes, les comptes des pouvoirs publics pour 2001 pourront probablement être clôturés proche de l'équilibre [...] Pour 2002 également l'objectif du gouvernement reste l'équilibre budgétaire [...] Si la conjoncture évolue favorablement, le gouvernement continuera à appliquer pour 2002 la règle des bonis conjoncturels fixée dans les programmes de stabilité précédents. Si la croissance en 2002 s'avère supérieure aux attentes actuelles, la marge supplémentaire sera utilisée prioritairement pour améliorer le solde budgétaire. A moyen terme, le gou-*

vernement maintient son objectif de constituer progressivement un excédent budgétaire. Si le revirement conjoncturel a lieu dans le courant de l'année 2002 et que l'on assiste à une reprise vigoureuse, on peut s'attendre, (grâce à un acquis de croissance de plus de 1 % fin 2002), à des chiffres de croissance avoisinant 3 % pour 2003. Si ces chiffres se confirment, le programme de stabilité 2001-2005 pourra reprendre sa trajectoire", à savoir un excédent budgétaire de 0,5 % du PIB en 2003, 0,6 % en 2004 et 0,7 % en 2005.

A politique inchangée, les objectifs de moyen terme du programme de stabilité ne sont pas atteints...

Les conditions sur lesquelles reposent les objectifs du programme de stabilité sont rencontrées dans les présentes projections: un surplus budgétaire est enregistré en 2001, la croissance économique en 2002 n'est pas supérieure aux attentes du gouvernement -de sorte qu'aucun bonus conjoncturel n'est dégagé- et atteint 3 % en 2003.

Le tableau 27 compare les résultats budgétaires qui ressortent de la projection¹ avec les objectifs du programme de stabilité, décomposés en objectifs de surplus primaire, de charges d'intérêts, pour l'entité I (pouvoir fédéral et sécurité sociale) et pour l'entité II (communautés, régions et pouvoirs locaux).

TABLEAU 27 - Projection budgétaire et objectifs du programme de stabilité 2002-2005
(en pour cent du PIB)

	a. Projection ^a				b. Programme de stabilité				c. Ecart (a-b)			
	2002	2003	2004	2005	2002	2003	2004	2005	2002	2003	2004	2005
Ensemble des administrations publiques												
- Solde primaire	5,8	5,4	5,5	5,4	6,0	6,1	5,9	5,7	-0,2	-0,7	-0,4	-0,3
- Charges d'intérêts	6,0	5,7	5,5	5,2	6,0	5,6	5,3	5,0	-0,0	0,1	0,2	0,2
- Solde de financement	-0,2	-0,2	0,1	0,2	0,0	0,5	0,6	0,7	-0,2	-0,7	-0,5	-0,5
Entité I												
- Solde primaire	5,1	4,5	4,7	4,7	5,1	5,3	5,3	5,1	-0,0	-0,8	-0,6	-0,4
- Charges d'intérêts	5,4	5,2	5,0	4,8	5,5	5,1	5,0	4,7	-0,1	0,1	-0,0	0,1
- Solde de financement	-0,4	-0,6	-0,3	-0,0	-0,3	0,2	0,4	0,5	-0,1	-0,8	-0,7	-0,5
Entité II												
- Solde primaire	0,7	0,9	0,8	0,7	0,9	0,8	0,6	0,6	-0,2	0,1	0,2	0,1
- Charges d'intérêts	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,0	0,0	0,1	0,0
- Solde de financement	0,2	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	-0,1	0,1	0,1	0,1

a. Y compris les revenus provenant d'opérations sur options d'échange (swap).

En 2002, l'entité I réalise son objectif de surplus primaire. Par conséquent, l'écart de 0,2 % du PIB par rapport à l'objectif d'équilibre budgétaire de l'ensemble des administrations publiques est principalement attribuable à l'entité II et plus particulièrement aux pouvoirs locaux, les résultat budgétaires des régions et com-

1. Pour la comparaison de la projection avec le programme de stabilité (tableaux 27 et 28), les charges d'intérêts et le solde de financement diffèrent des notions retenues dans les comptes SEC (utilisées ailleurs dans le chapitre 6). En effet, conformément au Règlement CE N°2558/2001 du Parlement européen et du Conseil du 3 décembre 2001, la définition du déficit public dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs comprend les flux du paiement des intérêts résultant d'accords de swaps.

munautés étant conformes aux engagements pris dans la convention du 15 décembre 2000¹.

Après 2002, un écart sensible apparaît par rapport à la trajectoire budgétaire envisagée: le surplus de financement de l'Etat est inférieur aux objectifs à concurrence de 0,7 % en 2003 et de 0,5 % du PIB en 2004 et 2005. Ces écarts sont attribuables au surplus primaire de l'entité I.

... en raison d'une augmentation des ambitions budgétaire dans un contexte de croissance économique moins favorable

La précédente édition des "Perspectives économiques" ("Perspectives économiques 2001-2006" d'avril 2001) concluait à propos du respect des engagements budgétaires: "[...] le respect strict de la trajectoire budgétaire du Programme de stabilité (de décembre 2000) reste conditionné au fait que la croissance économique soit effectivement plus forte que 2,5 % et que le relèvement des objectifs budgétaires conformément à la règle des bonis conjoncturels n'intervienne qu'à partir d'un taux de croissance économique de 2,7 %. En dehors de ces deux conditions, le respect des engagements pris dans le Programme de stabilité pourrait s'avérer malaisé".

La présente édition des Perspectives économiques confirme ce diagnostic: les objectifs de moyen terme ne sont plus rencontrés, compte tenu d'un taux de croissance économique moyen ramené à seulement 2 % sur la période 2001-2005, d'un déficit structurel en 2000, point de départ de la trajectoire budgétaire, plus important que prévu initialement et de la prise en compte du coût budgétaire de certaines mesures intervenues depuis lors (essentiellement les réductions de la fiscalité régionale).

De plus, le nouveau programme de stabilité de novembre 2001 présente des ambitions budgétaires accrues par rapport à celles du programme de stabilité de décembre 2000. En effet, les objectifs de moyen terme ont été maintenus (voir tableau 28), pour une hypothèse de croissance moyenne ramenée à environ 2 % par an de 2001 à 2005 contre 2,5 % dans le programme de l'année précédente. Or, dans un scénario économiquement moins porteur, la contribution des dépenses publiques à l'amélioration du solde primaire est moins forte, leur évolution étant relativement indépendante de la croissance économique, voire inversement corrélée à la croissance (cfr. certaines prestations sociales). Partant, la révision à la baisse de la croissance économique moyenne accroît l'effort nécessaire à la réalisation des objectifs.

En termes structurels, le nouveau programme de stabilité vise une amélioration du solde budgétaire de 1,1 % du PIB de 2001 à 2005 contre 0,8 % du PIB dans le programme de décembre 2000. Cette révision à la hausse est concentrée sur les années 2001 à 2003 (+0,9 % du PIB contre +0,6 % du PIB dans le programme précédent). De ce fait, les objectifs budgétaires structurels à partir de 2003 ne sont inférieurs que de 0,1 % du PIB à ceux du programme précédent alors même que le solde de départ en 2000 est largement plus déficitaire que prévu.

Enfin, dans les présentes projections, l'output gap reste négatif jusqu'en 2004 alors que le gouvernement prévoit le retour à un gap positif dès 2003. Ce facteur

1. Sur lesquels se fondent les objectifs du programme de stabilité 2002-2005 relatifs aux communautés et régions.

tend encore à renforcer l'écart entre la projection du solde budgétaire et l'objectif visé par le gouvernement.

TABLEAU 28 - Perspectives et objectifs en matière de solde budgétaire structurel
(solde budgétaire en pour cent du PIB, taux de croissance économique en pour cent, output gap en pour cent du PIB tendanciel)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2001 2005
Programme 2001-2005 de décembre 2000							
Hypothèse de croissance économique	3,8	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Hypothèse d'output gap	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Objectif budgétaire	-0,1	0,4	0,3	0,5	0,6	0,7	
Variation de l'objectif budgétaire		+0,5	-0,1	+0,2	+0,1	+0,1	+0,8
Programme 2002-2005 de novembre 2001							
Hypothèse de croissance économique	(4,0)	1,1	1,3	3,0	2,5	2,4	2,06
Hypothèse de croissance tendancielle	(2,4)	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Hypothèse d'output gap	(1,8)	0,5	-0,5	0,1	0,2	0,2	
Objectif budgétaire	(0,1)	0,0	0,0	0,5	0,6	0,7	
Variation de l'objectif budgétaire		-0,1	+0,0	+0,5	+0,1	+0,1	+0,6
Objectif budgétaire structurel	-0,5	-0,2	0,1	0,4	0,5	0,6	
Variation de l'objectif budgétaire structurel		+0,3	+0,3	+0,3	+0,1	+0,1	+1,1
Projection							
Croissance économique	(4,0)	1,0	1,0	3,0	2,6	2,6	2,03
Croissance tendancielle ^a	(2,4)	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,40
Output gap ^b	(1,8)	0,5	-0,9	-0,2	-0,1	0,0	
Solde budgétaire ^c	(0,1)	0,2	-0,2	-0,2	0,1	0,2	
Variation du solde budgétaire		+0,1	-0,5	-0,0	+0,3	+0,2	+0,14
Solde budgétaire structurel ^d	-0,8	0,0	0,2	-0,1	0,1	0,2	
Variation du solde structurel		+0,8	+0,2	-0,3	+0,2	+0,1	+1,0

a. Le PIB tendanciel est calculé par moyenne mobile pondérée (filtre "Hodrick-Prescott").

b. Écart entre le PIB et le PIB tendanciel.

c. Capacité de financement de l'ensemble des administrations publiques, y compris les revenus provenant d'opérations sur options d'échange (swap).

d. La composante cyclique du solde budgétaire est supposée égale au produit de l'output gap par les dépenses publiques exprimées en pour cent du PIB. Ce calcul repose sur l'hypothèse que l'élasticité des recettes publiques est unitaire par rapport au PIB, que le taux de croissance des dépenses publiques est indépendant du cycle économique et que la structure du PIB tendanciel ne diffère pas de celle du PIB.

A partir de 2001, le solde budgétaire structurel reste proche de l'équilibre ou en excédent, conformément au pacte de stabilité et de croissance

Compte tenu d'une estimation rapide de l'impact du cycle économique sur les résultats budgétaires (voir tableau 28), le solde budgétaire structurel qui ressort des présentes projections s'améliore chaque année, sauf en 2003.

Encore nettement déficitaire en 2000, le solde structurel est équilibré en 2001 et positif en 2002 (0,2 % du PIB): cette amélioration traduit l'importance des mesures de correction budgétaires réalisées. En 2003, la dégradation à concurrence de 0,3 % du PIB par rapport à 2002 est principalement attribuable au caractère non récurrent de certaines mesures de correction apportées en 2001 ou en 2002 (particulièrement sur le plan de recettes non fiscales) ou au fait que certaines de ces

mesures entraînent des répercussions négatives en 2003 (cfr. les glissements en matière d'impôt des personnes physiques).

Il reste que, dès 2001 et à moyen terme, le solde budgétaire apparaît structurellement proche de l'équilibre ou en excédent, au sens du pacte de stabilité et de croissance européen. En 2005, le surplus structurel atteint 0,2 % du PIB, à savoir le niveau qui était visé par le programme de stabilité 2000-2003 de décembre 1999, c'est-à-dire avant les relèvements d'objectifs introduits successivement par les deux programmes de stabilité suivants ou, encore, avant que les perturbations cycliques de 2000 à 2002 ne viennent troubler la formulation des objectifs budgétaires de moyen terme. Compte tenu des perspectives macroéconomiques actuelles, viser des objectifs plus ambitieux exige la recherche de nouvelles économies ou de nouvelles recettes publiques, et ce dès 2003.

B. Recettes fiscales

2001: recul des impôts sur les produits

En 2001, la pression fiscale s'établit à 31,3 % du PIB contre 31,8 % en 2000 (tableau 29). Cette baisse résulte principalement du recul des impôts sur les produits, partiellement compensé par la progression de l'impôt sur le revenu des ménages.

Tant les accises que les recettes de la TVA ont reculé en 2001 en pour cent du PIB, présentant même un taux de croissance nominal négatif par rapport à 2000. En l'absence de mesures fiscales, la baisse du taux implicite de la TVA découle en partie du retard de l'impact de la conjoncture sur les restitutions (dont le niveau est resté très élevé en début d'année, alors que les perceptions brutes reculaient), ainsi que de l'évolution de la structure de l'assiette de la TVA, due notamment à la baisse du prix des produits pétroliers, taxés à 21 %. Il est à noter que la baisse du taux implicite de la TVA en 2001 fait suite à deux années de hausse.

La progression de l'impôt sur le revenu des ménages, en 2001, est exclusivement attribuable au précompte professionnel, dont l'évolution s'explique par la progression des revenus salariaux en pour cent du PIB et par différentes mesures fiscales ayant influencé la recette, à la baisse (meilleure prise en compte des effets du quotient conjugal dans le précompte professionnel, incorporation de la suppression d'un premier pour cent de la contribution complémentaire de crise) comme à la hausse (report à 2002 de l'indexation 2001 des barèmes du précompte professionnel). En termes nominaux, les versements anticipés des travailleurs indépendants ont enregistré un léger recul en 2001 et l'impôt des sociétés est resté stagnant, d'où une légère baisse en pour cent du PIB.

TABLEAU 29 - Prélèvements fiscaux^a
(en pour cent du PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
1. Impôts sur le revenu	17,3	17,4	17,2	16,9	16,9	16,8	16,3	16,4
- Impôt sur le revenu des ménages hors précompte mobilier	12,4	12,7	12,6	12,1	12,1	12,0	11,5	11,6
- Précompte mobilier libératoire des ménages	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4
- Impôt sur le revenu des sociétés	3,3	3,2	3,1	3,2	3,3	3,3	3,4	3,4
- Autres impôts sur le revenu	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
2. Impôts sur les produits	12,1	11,5	11,4	11,4	11,3	11,2	11,2	11,1
- TVA	7,3	6,9	6,9	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0
- Accises	2,5	2,3	2,3	2,2	2,2	2,1	2,0	2,0
- Droits de douane	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6
- Autres impôts sur les produits	1,8	1,7	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
3. Impôts sur la production	2,0	2,0	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,7
- Précompte immobilier et additionnels	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1
- Autres impôts sur la production	0,8	0,8	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
4. Impôts en capital	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total des prélèvements fiscaux consolidés	31,8	31,3	30,9	30,5	30,4	30,2	29,7	29,7
pm: cotisations sociales légales consolidées hors fictives	13,0	13,0	13,1	13,0	12,9	12,9	12,9	12,9
pm: total des prélèvements obligatoires	44,8	44,4	44,0	43,5	43,3	43,1	42,6	42,6

a. Y compris les impôts transférés à l'Union européenne.

Impulsions fiscales importantes à moyen terme

La décline de recettes fiscales en pourcentage du PIB observée en 2001 se poursuit en 2002 et au cours des années suivantes. La variation annuelle de la pression fiscale totale est donnée au tableau 30 (hors cotisations sociales); elle découle de la dynamique des différentes catégories d'impôts et de leurs assiettes, mais aussi de diverses impulsions fiscales qui caractérisent la période sous revue, principalement:

- la réforme de l'impôt des personnes physiques, dont le coût budgétaire s'étale de 2002 à 2006 (40 % du coût total de la réforme apparaît en 2006), et la suppression de la contribution complémentaire de crise à l'IPP (dont le troisième et dernier pour cent est supprimé dans les barèmes du précompte professionnel début 2003);
- divers glissements en matière de précompte professionnel et de rôles à l'IPP (contrecoup en rôles de diverses adaptations du précompte professionnel en 2001, du report de l'indexation aux prix des barèmes du précompte professionnel à avril 2002 pour 2001 et à octobre 2002 pour 2002 et reprise de l'indexation en début d'année à partir de 2003);
- l'incidence d'autres mesures fédérales en matière d'impôts sur les produits¹;
- les réductions de la fiscalité régionale, à l'initiative essentiellement de la Flandre (réduction spéciale de l'impôt des personnes physiques comptabilisée en 2002, réduction des droits d'enregistrement et suppression de la redevance radio-télévision sans compensation budgétaire en Flandre à partir de 2002);

1. Notamment la réduction d'accises sur certains carburants et fin de l'application du taux réduit de TVA sur certaines catégories de biens et services.

- les hausses des centimes additionnels locaux, surtout les additionnels au précompte immobilier, et l'impact de la réforme de l'impôt des personnes physiques sur les additionnels à l'IPP¹.

TABLEAU 30 - Impulsions fiscales
(incidences complémentaires en pour cent du PIB)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Pression fiscale totale (hors cotisations sociales)	30,9	30,5	30,4	30,2	29,7	29,7
Variation annuelle de la pression fiscale	-0,4	-0,4	-0,1	-0,2	-0,6	-0,0
Impulsions fiscales dont	-0,5	-0,4	-0,1	-0,2	-0,6	-0,0
- Réforme de l'IPP et suppression de la CCC	-0,2	-0,4	-0,1	-0,2	-0,5	0,0
- Glissements en matière d'IPP	0,1	-0,2	0,1	0,1	0,0	0,0
- Autres mesures fédérales	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Mesures fiscales régionales	-0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
- Additionnels locaux	0,05	0,04	-0,02	-0,04	-0,03	0,0

Il n'a pas été tenu compte des effets budgétaires d'une future réforme de l'impôt des sociétés, d'une éventuelle suppression des régimes dérogatoires à l'impôt des sociétés visés dans le cadre de certaines procédures européennes, de l'approbation éventuelle d'une directive européenne en matière de taxation de l'épargne des non-résidents ni d'une future réforme des écotaxes.

Dynamique des différentes catégories d'impôts

En 6 ans, la pression fiscale totale diminue de 1,7 % du PIB, la baisse de l'impôt sur le revenu des ménages constituant les deux tiers de ce recul. Le taux de l'ensemble des prélèvements obligatoires (fiscalité et parafiscalité) passe de 44,4 % du PIB en 2001 à 42,6 % du PIB en 2007.

La correspondance qui apparaît au tableau 30 entre l'évolution de la pression fiscale et les mesures discrétionnaires en la matière indique que, à politique constante, le taux des prélèvements obligatoires aurait été relativement stable en pour cent du PIB, compte tenu cependant des tendances opposées qui caractérisent la dynamique d'évolution des différentes catégories d'impôt: tantôt haussière (l'impôt -progressif- sur le revenu des ménages), tantôt baissière (les accises, les impôts sur la production et les impôts en capital).

L'évolution de l'impôt sur le revenu des ménages est influencée par l'évolution de l'assiette d'imposition et la progressivité de l'impôt. L'indexation intégrale des barèmes fiscaux n'empêche pas la composante réelle de la croissance du revenu imposable moyen de subir les pleins effets de la progressivité. Or, la croissance réelle du revenu imposable par tête est positive, malgré la persistance d'une certaine contrainte sur l'évolution des salaires. Ceci entraîne, *ceteris paribus*, une hausse tendancielle du taux moyen de l'impôt des personnes physiques qui se traduirait par une augmentation de la recette d'environ 0,1 % du PIB par an. En outre, l'assiette d'imposition se maintient en pour cent du PIB sur l'ensemble de la période, soutenue par la hausse de l'emploi après 2002. Au total, c'est-à-dire compte tenu des diverses mesures d'allègements d'impôt susmention-

1. Jusqu'en 2005, les hausses d'additionnels décidées en 2001 et 2002 surcompensent l'impact de la réforme fiscale sur les additionnels à l'IPP, qui se manifeste surtout à partir de 2005.

nées, la recette de l'impôt sur le revenu des ménages (hors précomptes mobiliers) passe de 12,7 % du PIB en 2001 à 11,6 % en 2007 (voir tableau 29), soit un recul moyen de 0,2 % du PIB par an ou 1,1 % du PIB en 6 ans. La dynamique haussière découlant du caractère progressif de l'impôt contribue ici à limiter, par rapport à 2001, l'érosion de la recette découlant de la réforme de l'impôt des personnes physiques.

Le précompte mobilier des ménages recule de 0,2 % du PIB sur l'ensemble de la période de projection, pour atteindre un niveau de 0,4 % du PIB en 2007. Ce tassement, malgré la légère hausse des taux d'intérêt jusqu'en 2004, est à mettre en relation avec la progression continue d'actifs financiers dont les revenus échappent au précompte. L'impôt des sociétés progresse de 0,2 % du PIB en 6 ans, pour s'établir à 3,4 % du PIB en 2007; cette progression découle de la hausse de la part des revenus des sociétés dans le PIB et de la prise en compte d'une très légère érosion du taux moyen d'imposition à politique inchangée. Les autres impôts sur le revenu comprennent notamment la cotisation spéciale de sécurité sociale et la taxe de circulation à charge des ménages; ils restent globalement constants durant la période sous revue (1 % du PIB).

Les recettes de TVA restent stables en 2002¹ à 6,9 % du PIB et progressent d'à peine 0,1 % du PIB sur l'ensemble de la période de projection. Par contre, les recettes d'accises s'érodent: en l'absence d'indexation des droits, elles évoluent en fonction des assiettes en volume. De 2,3 % du PIB en 2001, les recettes d'accises passent à 2,0 % du PIB en 2007. Les droits de douane (0,5 % du PIB en 2001) progressent de 0,1 % du PIB en 6 ans, du fait d'une quasi-stabilité des droits et d'une légère progression des importations en pour cent du PIB. Les autres impôts sur les produits, notamment les droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, les taxes sur les primes d'assurance et les taxes sur les eaux, reculent de 0,1 % du PIB en 2002 suite aux allègements décidés par la Flandre en matière de droits d'enregistrement, puis se stabilisent à 1,6 % du PIB.

Les précomptes immobiliers et leurs additionnels (1,2 % du PIB en 2001) se tassent à moyen terme en raison de la faible dynamique de l'assiette immobilière et de l'hypothèse de stabilité des taux après 2002. Les autres impôts sur la production, qui comprennent notamment la taxe de circulation à charge des entreprises et divers impôts régionaux, communautaires (dont la redevance radio-télévision jusqu'en 2001) et locaux, reculent de 0,1 % du PIB en 2002 puis restent stables à 0,6 % du PIB, tout comme les impôts en capital (environ 0,4 % du PIB) constitués essentiellement des droits de succession.

Modification de la structure des recettes fiscales

Ces évolutions contribuent à une légère modification de la structure des prélèvements obligatoires, comme illustré au tableau 31. Parmi les mouvements les plus importants, l'on notera la baisse de la part de l'impôt sur le revenu des ménages (-1,7 % du total des prélèvements fiscaux et parafiscaux) suite à la réforme fiscale et à la suppression de la CCC, compensée par une hausse de la part des cotisations sociales (+0,9 %) et de l'impôt des sociétés (+0,6 %).

1. Malgré une légère progression des taux implicites désagrégés, par rapport à 2001.

TABLEAU 31 - Structure des prélèvements obligatoires
(en pour cent du total des recettes fiscales et parafiscales)

	2001	2006	2006 2001
Impôts sur le revenu des ménages	30,5	28,8	-1,7
Cotisations sociales consolidées hors fictives	29,4	30,3	0,9
Impôts sur le revenu des sociétés	7,3	7,9	0,6
Impôts consolidés sur les autres revenus, le patrimoine et la production	6,9	6,7	-0,2
Impôts sur les biens et services	26,0	26,3	0,3

Le tableau 32 présente la distribution de la valeur ajoutée entre revenus des salariés, des indépendants et des entreprises. Pour chacune des catégories de revenus primaires, la part prélevée par voie d'impôts directs et de cotisations sociales est distinguée de la part disponible. L'impôt sur le revenu des salariés et des indépendants est ici considéré par exercice d'imposition et pour l'année des revenus.

TABLEAU 32 - Structure de la valeur ajoutée et prélèvements obligatoires sur les revenus
(en pour cent de la valeur ajoutée nette aux prix de base, hors secteur public)

	2000	2004	2007	2004 2000	2007 2004
Rémunération des salariés	65,8	66,1	65,6	0,3	-0,6
- Impôts ^a et cotisations	34,2	33,0	33,0	-1,2	0,1
- Disponible	31,6	33,2	32,5	1,5	-0,7
Revenu des travailleurs indépendants	12,4	11,8	11,3	-0,6	-0,5
- Impôts ^a et cotisations	3,8	3,4	3,4	-0,4	-0,1
- Disponible	8,6	8,4	8,0	-0,2	-0,4
Revenu des sociétés	14,5	14,8	15,9	0,3	1,1
- Impôts	6,1	5,9	5,9	-0,1	-0,0
- Disponible	8,5	8,9	10,0	0,4	1,1
Autres revenus	7,3	7,2	7,2	-0,1	-0,0

a. Par exercice d'imposition et pour l'année des revenus.

Alors que la part salariale dans la valeur ajoutée est en légère augmentation en première moitié de période (de 65,8 % en 2000 à 66,1 % en 2004), les impôts et cotisations sur le revenu des salariés sont en diminution, passant de 34,2 % de la valeur ajoutée en 2000 à 33 % en 2004. Le ratio de ces deux indicateurs correspond au coin salarial¹, qui passe de 51,9 %² de la masse salariale coût en 2000 à 49,8 % en 2004 (2004 est la première année pour laquelle les revenus des ménages bénéficient de l'intégralité de la réforme de l'impôt des personnes physiques, via l'exercice d'imposition 2005), soit une baisse de 2,1 points. Par contre, après 2004, c'est-à-dire une fois la réforme fiscale totalement d'application, le coin salarial retrouve une tendance haussière attribuable à la progressivité de l'impôt. Il en résulte que, de 2004 à 2007, la légère baisse de la part salariale dans la valeur

1. Ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux sur les salaires, en pour cent de la masse salariale coût.
2. Y compris cotisations patronales extra-légales.

ajoutée (de 66,1 à 65,6 %) se répercute entièrement sur la partie disponible des revenus salariaux (de 33,2 % à 33,5 %) alors que la part des impôts et cotisations sur les salaires se maintient à 33 % de la valeur ajoutée.

Impôts par sous-secteur des administrations publiques

Le tableau 33 présente les impôts propres des différents sous-secteurs des administrations publiques ainsi que les impôts transférés par le pouvoir fédéral à d'autres sous-secteurs de l'Etat, conformément aux définitions retenues en comptabilité nationale.

En 2001, le pouvoir fédéral transfère des impôts aux communautés et régions à concurrence de 9,8 % du PIB (impôt des personnes physiques et TVA), à la sécurité sociale pour 1,4 % du PIB (cotisation spéciale de sécurité sociale perçue par rôle et, surtout, pourcentage des recettes de TVA transféré au titre du financement alternatif) et un très faible montant aux pouvoirs locaux.

TABLEAU 33 - Impôts par sous-secteur des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Pouvoir fédéral	16,3	15,2	15,1	14,6	14,7	14,6	14,1	14,1
- Impôts avant transferts à d'autres niveaux de pouvoirs	27,2	26,5	25,3	24,9	25,0	24,9	24,4	24,3
- Impôts transférés à d'autres sous-secteurs de l'Etat	-10,9	-11,3	-10,3	-10,3	-10,3	-10,3	-10,2	-10,2
Communautés et régions	10,5	11,0	10,4	10,5	10,4	10,4	10,4	10,3
- Impôts propres	1,2	1,2	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9
- Impôts transférés par le pouvoir fédéral	9,3	9,8	8,5	8,5	8,5	8,5	8,4	8,4
Administrations locales	2,0	2,1	2,2	2,2	2,2	2,1	2,0	2,0
- Impôts propres	2,0	2,1	2,2	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0
- Impôts transférés par le pouvoir fédéral	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Administrations de sécurité sociale	2,2	2,0	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
- Impôts propres	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
- Impôts transférés par le pouvoir fédéral	1,6	1,4	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Union européenne	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8
Total des impôts	31,8	31,4	30,9	30,5	30,4	30,3	29,7	29,7

Les impôts propres des communautés et régions sont en augmentation, passant de 1,2 % du PIB en 2001 à 2 % en 2002, malgré certaines réductions d'impôts régionaux pour 0,3 % du PIB (voir tableau 30). Cette hausse résulte de la régionalisation d'une série d'impôts précédemment de compétence fédérale en application de loi de juillet 2001¹, à savoir certains droits d'enregistrement, les droits de donation, la taxe de circulation, la taxe de mise en circulation et l'eurovignette, qui totalisent environ 1 % du PIB. Les parts d'impôt des personnes physiques transférées aux communautés et régions diminuent concomitamment et à due concurrence.

Le tassement des recettes transférées en 2002 est cependant plus important (1,3 % du PIB). Il résulte pour 0,9 % du PIB de la loi de juillet 2001 (baisse de 1 %

1. Loi spéciale portant refinancement des communautés et extension des compétences fiscales des régions, 13 juillet 2001.

évoquée ci-dessus, d'une part, mais hausse de 0,1 % de PIB due au financement des nouvelles compétences transférées et surtout au refinancement des communautés, d'autre part). Pour le solde (0,4 % du PIB), le tassement vient de l'écart entre le décompte relatif à l'année 2000 qui a majoré les recettes transférées en 2001 de 0,3 % du PIB et le décompte relatif à l'année 2001 qui réduit de 0,1 % les recettes transférées en 2002¹. A partir de 2003, suite au refinancement des communautés, les moyens transférés aux communautés et régions restent quasiment stables en pour cent du PIB.

C. Pouvoir fédéral

Le solde de financement du pouvoir fédéral passerait graduellement d'un déficit de 1 % du PIB en 2001 à l'équilibre en fin de période de projection, grâce à la baisse des charges d'intérêts et en dépit d'une détérioration du surplus primaire.

TABLEAU 34 - Compte du pouvoir fédéral
(en pour cent du PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
1. Solde primaire	5,8	5,1	5,0	4,4	4,6	4,6	4,4	4,6
A. Recettes	17,7	17,2	16,7	16,0	16,0	15,9	15,4	15,4
1. Recettes externes	17,6	17,0	16,6	15,9	16,0	15,8	15,4	15,3
a. Fiscales	16,3	15,2	15,1	14,6	14,7	14,6	14,1	14,1
b. Non fiscales (y.c. ventes en capital)	1,3	1,8	1,5	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2
2. Transfert des secteurs publics	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
B. Dépenses primaires	11,9	12,1	11,7	11,6	11,4	11,2	11,0	10,8
1. Dépenses primaires finales	7,6	7,4	7,3	7,3	7,2	7,1	7,0	6,9
a. Frais de fonctionnement et FBCF	3,1	3,1	3,0	3,0	2,9	2,9	2,8	2,8
b. Transferts aux ménages, ISBL et entreprises	3,7	3,5	3,4	3,4	3,3	3,2	3,2	3,1
c. Transferts au reste du monde	0,8	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	0,9
2. Transferts aux secteurs publics	4,3	4,7	4,4	4,3	4,2	4,1	4,0	3,9
2. Charges d'intérêts	6,3	6,0	5,6	5,3	5,1	4,9	4,8	4,6
3. Solde de financement	-0,5	-1,0	-0,6	-0,9	-0,5	-0,3	-0,3	0,0

Si les charges d'intérêts² se tassent chaque année en pour cent du PIB, l'évolution du solde primaire est irrégulière: il diminue jusqu'en 2003, se redresse en 2004 mais chute à nouveau en 2006 avant de retrouver le niveau de 2004 en fin de période de projection.

1. La croissance économique retenue pour le calcul des moyens transférés en 2000 était plus lente que celle qui a été réalisée. A contrario, les réalisations ont été moins favorables en 2001 que les paramètres retenus lors du calcul des moyens.
2. Conformément aux récentes directives d'Eurostat relatives au Système européen des Comptes, les charges d'intérêts doivent être apurées des variations résultant d'opérations sur options d'échange (swap). En 2001, ces opérations ont permis d'épargner 139 millions d'euros. Ce montant, supposé stable en projection, est ajouté aux charges d'intérêts à partir de 2001, mais sans impact sur la dette publique.

Les charges d'intérêts, facteur récurrent de la réduction du déficit ...

Le tassement des charges d'intérêts est particulièrement marqué en 2002 (0,5 % du PIB) grâce, notamment, à la politique de refinancement menée par les gestionnaires de la dette publique¹. Il oscille autour de 0,2 % du PIB les autres années. C'est la conséquence directe de la réduction de la dette du pouvoir fédéral (de 101,5 % du PIB en 2000 à 79,6 % en 2007) qui, elle-même, résulte du faible niveau et de la baisse du déficit. Compte tenu d'une légère remontée des taux d'intérêt, le taux implicite de la dette est stable autour de 5,7 % à partir de 2002. Cette projection n'intègre pas le produit éventuel du retrait de la circulation des francs belges suite au passage à l'euro car son importance et son échéancier sont trop incertains actuellement. Cette recette devrait réduire davantage la dette publique et améliorer, par le biais des charges d'intérêts, le solde de financement.

...alors que le surplus primaire se détériore

Le tableau 35 présente la variation annuelle du solde primaire et de ses composantes et en isole les éléments explicatifs.

TABLEAU 35 - Variation du solde primaire du pouvoir fédéral
(en pour cent du PIB)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Solde primaire	-0,7	-0,1	-0,6	0,2	0,0	-0,2	0,1
1. Recettes externes	-0,6	-0,4	-0,7	0,1	-0,2	-0,5	0,0
a. Impulsions fiscales	0,0	-0,2	-0,5	-0,1	-0,1	-0,5	0,0
b. Refinancement des communautés	0,0	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	0,0	-0,1
c. Financement alternatif de la sécurité sociale	0,2	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
d. Recettes non fiscales	0,5	-0,3	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
e. Ajustement des recettes versées aux C. & R.	-0,6	0,4	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
f. Recettes affectées à l'UE	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
* autres	-0,6	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Dépenses finales	-0,3	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,1
a. Impulsions discrétionnaires sur les dépenses	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
b. Contribution au financement de l'UE	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
c. Dépenses non récurrentes	-0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
* autres	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
3. Transferts nets reçus des administrations	-0,4	-0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
a. Impulsions discrétionnaires	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
b. Flux non récurrents	-0,4	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
* autres	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Variation due aux facteurs identifiés (1-2+3: a à f)	-0,1	-0,2	-1,0	-0,1	-0,2	-0,5	-0,1
Autres variation du solde primaire (1-2+3: *)	-0,6	0,1	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2

Contribution négative des recettes, quasiment chaque année

La mise en place progressive de la réforme de l'impôt des personnes physiques (cfr. point B) et certains glissements en matière d'IPP expliquent la contribution négative des recettes fiscales à l'évolution du solde primaire, surtout en 2003 et en 2006 (ligne 1a).

1. Dans les comptes nationaux, les charges d'intérêts sont comptabilisées sur base de transaction (intérêts courus) et non sur base de caisse. Positif les années précédentes, l'écart entre les deux concepts devient négatif en 2002 pour plus de 0,2 % du PIB suite, entre autres, à l'importance des opérations de rachats de titres.

Les nouvelles dispositions de la loi de financement des communautés et régions relatives au refinancement des communautés et, plus marginalement, au financement des nouvelles compétences transférées aux régions (ligne 1b) réduisent aussi les impôts du pouvoir fédéral et, par là, le surplus primaire, surtout en 2002 et en 2005 (échelonnement de l'augmentation des montants fixés dans la loi) puis en 2007 (croissance des moyens liée à 91 % de la croissance du RNB).

En plus de ces mesures à caractère structurel, trois autres facteurs expliquent l'évolution des recettes à l'horizon 2003:

- en 2002, l'évolution du financement alternatif de la sécurité sociale contribue négativement à l'évolution du solde primaire, contrecoup des mesures de l'année précédente: bien que le taux du financement alternatif ait été structurellement relevé, son niveau a été réduit ponctuellement en 2001 (de 0,4 % du PIB) en compensation partielle de la reprise de dette de la sécurité sociale par le pouvoir fédéral¹.
- la contribution des recettes non fiscales est également négative en 2002 et en 2003 suite à l'hypothèse d'un retour au taux de croissance tendanciel des ventes de biens et services², mais surtout à cause du mouvement des recettes non récurrentes. Le produit des ventes de bâtiments et terrains, plus élevé en 2002 qu'en 2001 (520 millions d'euros au lieu de 320 millions), ne suffit pas à compenser la baisse supposée des recettes en provenance de la Banque Nationale -qui n'atteindraient plus le niveau très élevé des deux années précédentes- et la disparition de deux recettes ponctuelles enregistrées en 2001: le remboursement par les entreprises du dégrèvement fiscal afférent aux premiers remboursements "Maribel"³ et le produit des cessions de licence UMTS. A partir de 2003, il n'y aurait plus de nouvelles ventes en capital.
- l'impact, en 2002, des ajustements rétroactifs apportés aux recettes fiscales transférées aux entités fédérées (ligne 1e) constitue la principale contribution positive des recettes à la variation du solde primaire du pouvoir fédéral durant la période de projection. En 2001, le versement correctif dû à l'écart entre les moyens versés aux communautés et régions en 2000 et le calcul définitif sur base des paramètres connus *ex post* a atteint 0,3 % du PIB. Par contre, en 2002, suite au décompte de l'année précédente, les impôts transférés sont entamés à concurrence de 0,1 % du PIB. Au total, l'incidence complémentaire est de 0,4 % du PIB en 2002.

Enfin, le mode de financement de l'Union européenne entraîne un glissement entre recettes affectées et transferts ce qui se traduit par une progression des recettes du pouvoir fédéral de 0,1 % du PIB en 2002 et 2004 (ligne 1f) mais cela parallèlement à l'augmentation de ses dépenses (voir infra).

Abstraction faite des six composantes commentées ci-dessus, la contribution des recettes du pouvoir fédéral au surplus primaire reste très négative en 2001 à cause de la faiblesse des recettes d'impôts indirects mais devient légèrement positive par la suite de 0,1 % du PIB (cfr. ligne "autres" dans les recettes).

1. Le solde étant réparti sur les années suivantes.
2. En 2001, les ventes de biens et services ont enregistré une forte hausse suite au relèvement de l'intervention de la commission européenne dans les frais de perception des impôts pour compte de l'UE.
3. Dans les comptes nationaux, 139 millions d'euros sont enregistrés à ce titre en 2001.

Contribution positive des dépenses primaires finales sauf en 2003

La contribution des dépenses finales à l'amélioration du solde primaire, élevée en 2001 (0,3 % du PIB), est de l'ordre de 0,1 % pendant la période de projection, sauf en 2003 où elle est nulle. Le tableau 35 identifie trois sources exogènes de variation des dépenses primaires: les impulsions discrétionnaires, le financement de l'Union européenne et les dépenses non récurrentes.

En matière de dépenses, la principale mesure du budget 2002 concerne la réforme des polices: le transfert de gendarmes vers la police locale prévu initialement en 2001 a été reporté à cette année. Ce glissement allège les rémunérations du pouvoir fédéral à partir de 2002 (avec, en contre-partie, une hausse sensible des transferts aux pouvoirs locaux, cfr. infra). Par ailleurs, les transferts au reste du monde prévus au budget de la coopération au développement¹ sont en forte hausse (croissance de plus de 20 % en 2002 et en 2003). Enfin, des impulsions proviennent de l'évolution de certains crédits d'achats de biens et services qui augmentent sensiblement à partir de 2002 (modernisation des départements, frais de justice, agence pour les réfugiés) ou de 2003 (frais liés au renouvellement des cartes d'identité)². La combinaison de ces trois facteurs induit une contribution des dépenses primaires à la variation du solde primaire nulle en 2002 mais négative en 2003 (voir ligne 2a du tableau 35).

La variation des dépenses affectées au financement de l'Union Européenne figure à la ligne 2b. Il s'agit de la "contribution PNB" qui complète la partie du financement effectuée sous forme d'impôts cédés (droits de douane, parts de TVA et autres). Compte tenu de la baisse du taux d'appel maximal de la ressource TVA de 1 % à 0,75 % en 2002 puis à 0,5 % en 2004³, la "contribution PNB" augmente de 24 % en 2002 et de 18 % en 2004, soit à chaque fois environ 0,1 % du PIB. Rappelons que l'impact de cette hausse sur les dépenses est compensée par une augmentation équivalente des recettes fiscales⁴.

Enfin, certaines dépenses non récurrentes sont identifiées à la ligne 2c. Leur variation explique la quasi-totalité de la baisse des dépenses primaires finales en 2001, suite à la disparition de plusieurs dépenses ponctuelles effectuées en 2000⁵. Des opérations d'une telle ampleur ne sont pas prévues à l'avenir. Cette rubrique comprend également les mouvements de dépenses qui perturbent l'analyse de l'évolution annuelle: primes syndicales payées tous les deux ans (2001, 2003, etc) et report explicite d'une partie de la dotation à la Poste de 2002 à l'année suivante. En variation, ces deux éléments totalisent 0,1 % du PIB en 2003.

En dehors des mouvements commentés ci-dessus, les dépenses primaires finales contribueraient à améliorer le solde primaire à concurrence de 0,1 % du PIB par an à partir de 2002.

1. Sur base des projections pluriannuelles du département publiées dans les documents parlementaires: "Justification du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2002", Doc 50 1448/015 à 017 - novembre 2001.
2. Cette énumération ne prétend pas à l'exhaustivité: il est très difficile d'isoler parmi les nombreuses inflexions apportées au divers crédits des départementaux fédéraux celles qui correspondent à de nouvelles impulsions de celles qui sont la conséquence d'une réaffectation des moyens.
3. Décision du sommet de Berlin des 24 et 25 mars 1999.
4. Dans les comptes nationaux, les recettes du pouvoir fédéral sont nettes des impôts transférés à l'UE. Dans la mesure où ceux-ci diminuent, les impôts restant au pouvoir fédéral augmentent.
5. Transferts à la SNCB (financement du TGV vers les Pays-Bas), dotation à l'ONDRAF, exécution d'une décision de justice (entreprise P. & O.) et remboursement d'une créance liée à la dette du Rwanda, le tout pour 543 millions d'euros.

Contribution positive du solde des transferts entre administrations, dès 2002

Parmi les impulsions discrétionnaires (ligne 3a du tableau 35) qui grèvent les transferts entre administrations figure en première place le financement de la police locale par le pouvoir fédéral (transferts aux pouvoirs locaux), mais aussi l'évolution des droits de tirage des régions dont la dernière tranche d'augmentation prévue par les accords de la Saint-Eloi de 2000 intervient en 2002. Ces mesures détériorent le solde de 0,2 % du PIB en 2002.

Cependant, cet impact est largement compensé par certains flux non récurrents (ligne 3b), particulièrement entre le pouvoir fédéral et la sécurité sociale, qui contribuent à une amélioration du solde primaire de 0,5 % du PIB en 2002. Il s'agit du contre-coup d'opérations qui ont fortement grevé les transferts nets en 2001: la reprise de dette de la sécurité sociale, déduction faite de recettes, également ponctuelles, en provenance de la sécurité sociale pour solde de dette envers l'ONVA. En 2001, la contribution négative des opérations non récurrentes a été plus limitée car la reprise de dette succédait à une autre opération ponctuelle effectuée en 2000: le paiement d'arriérés fiscaux aux pouvoirs locaux.

Sans ces divers éléments, la contribution du solde des transferts entre administrations publiques à la variation du surplus primaire serait nulle en 2001 et 2002 puis régulièrement positive à partir de 2003, de 0,1 % du PIB.

Croissance tendancielle modérée des dépenses primaires

Compte tenu de l'impact négatif des mesures fiscales sur le solde primaire (surtout la réforme de l'impôt des personnes physiques et le refinancement des communautés), l'amélioration des finances du pouvoir fédéral dépendra, notamment, de la maîtrise des dépenses primaires. Le tableau 36 permet d'examiner plus particulièrement l'évolution des dépenses du pouvoir fédéral retenue dans cette projection. Il présente le taux de croissance des dépenses primaires du pouvoir fédéral tel qu'il ressort des données brutes, puis après déduction des éléments commentés précédemment ("total corrigé").

L'évolution des rémunérations et pensions découle d'hypothèses en matière d'emploi, de nombre de pensions et de revalorisation des salaires. Les autres dépenses sont basées sur les documents du gouvernement: le budget ajusté issu du contrôle budgétaire de mars pour l'année 2002 et les programmes pluriannuels des départements pour les années 2003 à 2005. Le taux de sous-utilisation de crédits constaté au cours de la dernière année clôturée est projeté dans certains cas, notamment pour les achats de biens et services, investissements et certains transferts aux ménages¹.

Au cours de la période sous revue, le taux de croissance des dépenses primaires totales du pouvoir fédéral est limité à 0,5 % en moyenne par an, soit 1,3 % pour les dépenses finales et -0,7 % pour les transferts aux autres sous-secteurs publics. Après déduction des dépenses dues à des mesures, flux non récurrents et autres éléments identifiés dans l'analyse précédente, le taux de croissance annuel moyen passe à 0,8 % de 2002 à 2007 (0,8 % pour les dépenses finales et 0,7 %

1. En 2001, le taux de sous-utilisation a été supérieur à la tendance, particulièrement pour les transferts aux pouvoirs locaux suite au report des transferts vers la police locale. Le "principe de l'ancre" défini lors du contrôle budgétaire de mars vise à obtenir le même résultat en 2002, pour l'ensemble des dépenses primaires. Faute de pouvoir identifier le type de dépenses concernées par le nouveau processus, son ampleur et ses effets à moyen terme, il n'en est tenu compte que pour les postes où le maintien du taux de sous-utilisation ne devrait pas constituer une inflexion majeure du comportement des dépenses.

pour les transferts internes aux administrations) mais ralentit à partir de 2004 (“sous-total corrigé” au tableau 36). Le tableau isole le taux de croissance des rémunérations (hors impact de la réforme des polices) et pensions qui représentent, ensemble, plus de 30 % des dépenses primaires du pouvoir fédéral, et celui de quelques crédits responsables de certaines fluctuations atypiques.

TABLEAU 36 - Taux de croissance réel des dépenses primaires du pouvoir fédéral
(en pour cent)

	% du PIB 2001	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2002 2004	2005 2007
Total	12,1	2,7	-2,1	2,7	1,0	0,7	0,2	0,7	0,5	0,5
1. Dépenses primaires finales	7,4	-2,6	0,5	3,9	1,3	0,9	0,2	0,9	1,9	0,7
2. Transferts aux secteurs publics	4,7	12,1	-6,2	0,7	0,5	0,3	0,3	0,3	-1,7	0,3
Total corrigé ^a	10,7	0,8	0,9	1,4	0,6	0,5	0,5	0,5	1,0	0,5
1. Dépenses primaires finales	6,7	0,4	0,2	1,9	0,7	0,6	0,6	0,7	0,9	0,6
- Rémunérations et pensions	2,5	0,7	2,3	1,3	0,8	0,4	0,7	0,8	1,5	0,6
- Défense nationale et SNCB ^b	0,6	-2,7	-4,0	15,3	1,7	3,6	1,8	1,8	4,0	2,4
- Autres	3,6	0,7	-0,6	0,1	0,3	0,3	0,4	0,4	0,0	0,3
2. Transferts aux secteurs publics	4,0	1,7	2,1	0,6	0,6	0,3	0,3	0,3	1,1	0,3
- Pensions	1,0	3,7	4,5	2,2	1,9	1,0	0,8	0,9	2,9	0,9
- Transferts aux CPAS et en capital	0,3	17,3	3,2	2,3	2,0	1,6	1,8	1,9	2,5	1,7
- Autres	2,7	-0,5	1,1	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,3	-0,1

a. Hors flux non récurrents, contribution PNB et dépenses discrétionnaires identifiées au tableau 35.

b. Achats de biens et services et investissements de la Défense nationale et dotation en capital à la SNCB.

Le ralentissement de la croissance des rémunérations et pensions au delà de 2003 s'explique, d'une part, par une légère décroissance de l'emploi public et, d'autre part, par les hypothèses retenues en matière de revalorisation des rémunérations. Il est tenu compte des hausses de salaires prévues dans le cadre de la réforme “Copernic” pour plus de 6 % de 2002 à 2004; au-delà de 2004, aucune augmentation n'affecte les salaires de l'administration hormis la dérive salariale (1 % par an). Quant aux rémunérations moyennes de la Défense nationale, elles font l'objet d'une revalorisation de 3 % en 2002, puis leur croissance réelle est nulle, dérive salariale comprise, compte tenu d'un rajeunissement du personnel militaire.

Le relèvement du taux de croissance des dépenses finales en 2003 découle essentiellement de l'évolution des achats et investissements de la Défense nationale et de la dotation en capital à la SNCB, telle qu'elle ressort des projections pluriannuelles des départements. Après une baisse à prix constants à court terme, ces deux rubriques qui représentent 0,6 % du PIB en 2001 augmentent sensiblement en 2003, puis retrouvent un taux de croissance 2,4 % en moyenne par an à partir de 2004.

Parmi les transferts aux administrations publiques, deux catégories de dépenses ont connu une croissance très forte en 2001 et augmenteraient ensuite de 2,0 %

par an: les transferts aux CPAS (minimex et aide aux réfugiés) et les transferts en capital (surtout le financement des institutions européennes à Bruxelles).

Les autres dépenses primaires “corrigées”, tant finales (dont plus de la moitié concerne les transferts aux ménages) que de transferts aux administrations (à la sécurité sociale, pour l'essentiel) enregistrent ensemble un taux de croissance réel limité à 0,2 % par an à partir de 2004 (contre 0,1 % par an de 2001 à 2003).

Synthèse

Malgré le coût des mesures fiscales, du refinancement des communautés et de la réforme des polices, la détérioration du solde primaire du pouvoir fédéral en 2002 serait limitée à 0,1 % du PIB, grâce à la disparition d'impacts circonstanciels qui ont grevé les résultats en 2001: la reprise de la dette de la sécurité sociale en 2001 et les corrections rétroactives des moyens de financement accordés aux communautés et régions contribuent ensemble à une amélioration du solde primaire de 0,6 % du PIB en 2002, après l'avoir détérioré de 0,8 % en 2001 (lignes 1c, 1e et 3b du tableau 35).

En 2003, alors que l'incidence additionnelle des mesures fiscales est plus importante qu'en 2002, seule la variation du solde des transferts entre administrations publiques contribue positivement au budget fédéral, mais de façon nettement insuffisante pour éviter une sensible dégradation du solde primaire (cette dégradation atteint 0,6 % du PIB). Les dépenses finales se maintiennent en pour cent du PIB, leur taux de croissance étant plus soutenu qu'en moyenne de période; sont concernées, notamment, les dépenses de la coopération au développement, de la Défense nationale et des transports et communications (dotation à la SNCB)¹.

A partir de 2004 la contribution des dépenses primaires finales devient positive et s'ajoute à celle des transferts nets aux administrations, ce qui permet le redressement du solde primaire, sauf en 2006 lorsque la dernière tranche de la réforme de l'impôt des personnes physiques greève à nouveau sensiblement le budget. Ce résultat est atteint au prix d'un taux de croissance des dépenses primaires qui ne dépasse pas 0,5 % par an.

D. Sécurité sociale

Diminution de la capacité de financement de 0,4 % du PIB entre 2000 et 2002

Entre 2000 et 2002, tant le surplus primaire que la capacité de financement de la sécurité sociale² reculent de 0,4 % du PIB. Cette baisse découle d'une augmentation des prestations sociales (+0,7 % du PIB) plus forte que la progression des recettes (+0,3 % du PIB).

1. Pour rappel, sur base des projections pluriannuelles associées au budget initial 2002.
2. Outre les régimes de la sécurité sociale au sens strict, le compte des administrations de sécurité sociale en comptabilité nationale comprend les pensions à charge du régime de capitalisation, le régime commun de pension des pouvoirs locaux, les régimes spécifiques d'allocations familiales, d'accidents du travail et de maladies professionnelles du personnel des administrations provinciales et locales, l'Office de Sécurité sociale d'Outre-Mer, les fonds de sécurité d'existence et fermeture d'entreprises et l'assurance-soin flamande. Les opérations des organismes assureurs agréés pour les accidents du travail et de l'assurance complémentaire pour les soins de santé sont comptabilisées dans le secteur institutionnel des entreprises d'assurance.

TABLEAU 37 - Compte des administrations de sécurité sociale
 (en pour cent du PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2002 2000	2007 2002
I. Solde primaire	0,6	0,5	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	-0,4	-0,0
A. Recettes	18,4	18,8	18,7	18,5	18,3	18,3	18,2	18,2	+0,3	-0,5
1. Recettes externes	15,8	15,7	16,2	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	+0,4	-0,2
a. Recettes fiscales	2,2	2,0	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	+0,2	-0,0
b. Cotisations	13,5	13,6	13,7	13,6	13,5	13,5	13,5	13,5	+0,2	-0,2
c. Recettes non fiscales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	-0,0
2. Transferts des secteurs publics ^a	2,6	3,1	2,5	2,4	2,4	2,3	2,3	2,2	-0,1	-0,3
dont dotation de l'État	2,5	2,5	2,4	2,3	2,3	2,2	2,2	2,1	-0,1	-0,3
B. Dépenses primaires	17,9	18,3	18,5	18,3	18,2	18,1	18,0	18,1	+0,7	-0,5
1. Dépenses primaires finales	17,8	18,2	18,5	18,2	18,1	18,1	18,0	18,0	+0,7	-0,5
a. Dépenses directes	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	+0,0	-0,1
b. Transferts	17,1	17,5	17,8	17,6	17,5	17,4	17,4	17,4	+0,7	-0,4
i) Prestations sociales aux ménages	16,9	17,2	17,5	17,3	17,2	17,1	17,0	17,1	+0,7	-0,4
- pensions	6,1	6,1	6,2	6,1	6,1	6,0	6,0	5,9	+0,1	-0,2
- soins de santé	5,3	5,5	5,6	5,6	5,7	5,7	5,8	5,9	+0,3	+0,3
- incapacité de travail	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	+0,1	+0,0
- allocations familiales	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	-0,0	-0,2
- chômage	2,3	2,4	2,5	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	+0,1	-0,3
- autres	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	+0,0	-0,0
ii) Autres transferts aux ménages et aux isbl	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	+0,1
iii) Subsidés aux entreprises	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	+0,0	-0,0
2. Transferts aux secteurs publics	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0
II. Charges d'intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0
III. Solde de financement	0,5	0,5	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	-0,4	-0,0
Recettes: taux de croissance réel ^b	0,8	3,3	0,7	2,2	1,8	2,2	2,4	2,0	2,0 ^c	2,1 ^d
Dépenses primaires: taux de croissance réel ^b	1,2	3,6	2,6	1,9	2,1	2,2	2,3	2,3	3,1 ^c	2,1 ^d

a. Y compris les revenus d'intérêt sur les titres de la dette publique.

b. Déflateur: indice des prix de détail.

c. Moyenne des taux de croissance annuels de 2001 à 2002.

d. Moyenne des taux de croissance annuels de 2003 à 2007.

En 2001, le surplus primaire s'élève à 0,5 % du PIB, contre 0,6 % du PIB en 2000. Cependant, le résultat de 2001 est flatté par quelques opérations non récurrentes sans lesquelles le recul par rapport à 2000 aurait atteint 0,2 % du PIB. Il s'agit:

- d'une augmentation ponctuelle des recettes à concurrence de 520 millions d'euros qui découle du relèvement des transferts du pouvoir fédéral (1 430 millions d'euros) suite à l'opération de reprise de dette par le Trésor, partiellement compensé par une réduction du financement alternatif (-910 millions d'euros);
- d'une augmentation ponctuelle des transferts en capital à l'ONVA¹ à concurrence de 220 millions d'euros, en compensation de pertes d'intérêts afférentes à des transferts effectués dans le passé.

Le tableau 38 détaille les variations du solde primaire, en mettant en évidence l'impact des mesures discrétionnaires.

TABLEAU 38 - Variations du solde primaire des administrations de sécurité sociale
(en pour cent du PIB)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2001 2002	2003 2007
Solde primaire	-0,0	-0,4	+0,1	-0,0	+0,0	+0,0	-0,1	-0,4	-0,0
1. Variations attribuables à des mesures	+0,1	-0,3	-0,1	-0,1	+0,0	+0,1	+0,0	-0,1	-0,0
2. Autres variations	-0,2	-0,1	+0,2	+0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,3	+0,0
A. Recettes externes	-0,1	+0,5	-0,1	-0,1	-0,0	+0,0	+0,0	+0,4	-0,2
1. Mesures en matière de cotisations sociales ^a	-0,1	+0,0	-0,0	-0,0	+0,0	+0,0	+0,0	-0,1	+0,0
2. Variations du financement alternatif	-0,2	+0,3	+0,0	-0,0	+0,0	+0,0	-0,0	+0,2	-0,0
3. Autres variations ^a	+0,2	+0,1	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	+0,3	-0,2
B. Dépenses finales primaires	+0,4	+0,3	-0,3	-0,1	-0,1	-0,1	+0,0	+0,7	-0,5
1. Investissements ponctuels ^b	+0,0		-0,0					+0,0	-0,0
2. Mesures en matière de transferts aux ménages	+0,1	+0,1	+0,1	+0,0	+0,0	-0,0	-0,0	+0,2	+0,0
3. Mesures en matière de subsides aux entreprises	+0,0	-0,0	+0,0	+0,0	+0,0			+0,0	+0,0
4. Autres variations	+0,3	+0,2	-0,4	-0,1	-0,1	-0,0	+0,0	+0,5	-0,5
C. Solde des transferts entre secteurs publics	+0,5	-0,5	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0	-0,0	-0,3
1. Variations dues à des opérations ponctuelles	+0,5	-0,5						+0,0	
2. Autres variations	-0,0	-0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0	-0,1	-0,3
A l'exclusion de l'influence de la reprise de dette et des remboursements à l'ONVA:									
- taux de croissance réel des recettes ^c	2,3	1,8	2,2	1,8	2,2	2,4	2,0	2,1 ^d	2,1 ^e
- taux de croissance réel des dépenses primaires ^b	3,3	3,1	1,9	2,1	2,2	2,3	2,3	3,2 ^d	2,2 ^e

a. Il s'agit de l'impact *ex ante* des baisses de cotisations, calculé par branche d'activité et par catégorie d'emploi (bas salaires, hauts salaires, emplois spéciaux). Une partie de l'impact se retrouve néanmoins à la ligne "autres variations" en raison des glissements inter- et intra-sectoriels de l'emploi qui en résultent *ex post*.

b. Achat du nouveau bâtiment de l'ONSS.

c. Déflateur: indice des prix de détail.

d. Moyenne des taux de croissance annuels de 2001 à 2002.

e. Moyenne des taux de croissance annuels de 2003 à 2007.

Les recettes externes augmentent de 0,4 % du PIB entre 2000 et 2002...

En 2001, les réductions de cotisations ont augmenté de 340 millions d'euros *ex ante* (0,1 % du PIB). Pourtant, les recettes de cotisation ont progressé de 0,1 % du PIB, en raison du délai d'ajustement de l'emploi aux fluctuations conjoncturelles: en 2001, le taux de croissance de la masse salariale brute hors indexation (2,6 %) est resté supérieur au taux de la croissance économique (voir chapitre V, point C).

Les réductions de cotisation sont encore relevées en 2002 (186 millions d'euros *ex ante*). Par contre, les cotisations à l'assurance-soin flamande arrivent en régime de croisière et le taux des cotisations au Fonds de fermeture des entreprises est relevé (de 0,16 à 0,23 %). Au total, la baisse des cotisations se monte à 80 millions d'euros *ex ante*. Cependant, les recettes de cotisation augmentent encore de 0,1 % du PIB par rapport à 2001, vu la progression des salaires dans le secteur public (2,5 % en termes réels, compte tenu de la revalorisation des traitements du personnel de la police unique, des enseignants et du personnel des communautés et

1. Consolidé avec le pouvoir fédéral.

régions). La masse salariale du secteur privé, hors indexation, croît également plus vite (1,3 %) que le PIB.

Le financement alternatif recule de 0,2 % du PIB en 2001 et augmente de 0,3 % du PIB en 2002. A partir de 2001, la quotité de TVA affectée à cet effet passe à 23,514 %, contre 21,046 % en 2000. Cependant, le financement alternatif est réduit de, respectivement, 910 et 44,62 millions d'euros en 2001 et 2002 (réduction afférente à l'opération de reprise de dette par le Trésor).

... mais les dépenses primaires augmentent de 0,7 % du PIB entre 2000 et 2002

Les mesures discrétionnaires en matière de transferts aux ménages¹ entraînent une augmentation des dépenses de 0,1 % du PIB en 2001 et d'autant en 2002 (ligne B.2 du tableau 38). Hors mesures, l'augmentation des dépenses se monte à 0,5 % du PIB en deux ans (ligne B.4 du tableau 38).

Cette hausse découle principalement de la faiblesse de la croissance économique en 2001 et 2002 qui augmente le poids des dépenses quand elles sont exprimées en pour cent du PIB. De plus, les dépenses de chômage (+0,1 % du PIB entre 2000 et 2002) sont sensibles à la conjoncture: en deux ans, le nombre de chômeurs complets indemnisés (demandeurs et non demandeurs d'emploi) augmente de 25 300 unités.

Les dépenses en soins de santé atteindraient 13 834,7 millions d'euros en 2001, soit un dépassement 354,7 millions d'euros par rapport à l'objectif. En 2002, l'objectif budgétaire fixé par le gouvernement serait atteint, hormis un léger dépassement de 90 millions d'euros découlant de l'introduction tardive de certaines des mesures d'économies programmées. Compte tenu de la faible croissance économique en 2001 et 2002, les dépenses de santé augmenteraient de 0,3 % du PIB en 2 ans.

Après 2002, stabilisation du solde primaire et de la capacité de financement

A moyen terme, le surplus primaire et la capacité de financement restent pratiquement stable en pour cent du PIB. En moyenne de 2003 à 2007, le taux de croissance réel des dépenses primaires (2,2 %) est à peine plus élevé que celui des recettes (2,1 %).

Les cotisations sociales baissent de 0,2 % du PIB...

Les recettes externes de la sécurité sociale baissent de 0,2 % du PIB entre 2002 et 2007, bien que l'impact *ex ante* des réductions supplémentaires de cotisations sociales soit négligeable (voir chapitre V, point E) et malgré le fait que la croissance de la masse salariale brute du secteur privé (2,8 % par an en moyenne) soit plus élevée que celle du PIB.

Cette baisse découle dès lors d'un recul du taux moyen des cotisations sociales, qui passe de 23,9 % en 2002 à 23,6 % en 2004 pour remonter à 23,8 % en 2007. Il s'agit de la conséquence de modifications de la structure de l'emploi dans le secteur des services marchands, à savoir une augmentation de la part relative des emplois à bas salaires, avec des taux de cotisation plus bas. Dans le secteur des soins de santé en particulier, des glissement d'emploi s'opèrent en faveur des

1. Dépenses supplémentaires résultant de l'accord fédéral pour le personnel infirmier et paramédical dans le secteur non marchand, du démarrage des prestations de l'assurance-soin flamande (à partir de juillet 2001), du paiement de primes extra-légales aux ex-sabéniens, de l'adaptation des pensions au bien-être, de la revalorisation des prestations minimales pour les invalides et de différentes corrections sociales dans l'assurance-chômage.

emplois spéciaux, avec un taux de cotisation limité à 6 ou 7 %. Des glissement d'emploi apparaissent également entre branches d'activité: la part de l'emploi des secteurs énergie, construction et industrie manufacturière -avec des taux de cotisation plus élevés- se réduit au bénéfice de l'emploi des secteurs commerce, Horeca, soins de santé et autres services marchands où les taux de cotisation sont plus bas.

Les dépenses primaires finales baissent de 0,5 % du PIB...

Malgré une hausse de 0,3 % du PIB des dépenses de soins de santé, l'ensemble des dépenses primaires recule de 0,5 % du PIB sur la période 2003-2007. Les dépenses de chômage baissent de 0,3 % du PIB, les dépenses de pension baissent de 0,2 % du PIB et les allocations familiales baissent également de 0,2 % du PIB.

Le recul de ces prestations sociales découle de leur dynamique propre (modérée grâce à des mesures d'économies structurelles prises dans le passé¹) et de l'hypothèse de politique constante dans le futur: absence d'adaptation des allocations sociales au bien-être -hormis quelques hausses sélectives²- et absence d'augmentation réelle des plafonds, ce qui entraîne une baisse des taux de remplacement. Le taux de remplacement des pensions baisse également, bien que le plafond salarial pris en compte pour le calcul des pensions³ soit lié à la croissance conventionnelle des salaires⁴.

Les dépenses de chômage⁵ passent de 2,5 % du PIB en 2002 à 2,3 % en 2003 et à 2,2 % en 2007. Le nombre de chômeurs complets indemnisés (estimé en moyenne annuelle) diminue de 21 200 unités sur la période 2003-2007. De plus, la modification de la structure du chômage entraîne une baisse du taux de remplacement moyen: le nombre de chômeurs de moins de 50 ans recule de 70 400 unités mais le nombre des plus âgés augmente de 49 200 unités, dont 41 300 femmes. Cette forte augmentation du nombre de chômeuses âgées, avec en moyenne une allocation plus faible que celle des hommes, découle d'un effet de cohorte (voir chapitre V, point A), mais surtout du relèvement de l'âge de la pension des femmes en 2003 et en 2006 qui a pour effet de maintenir les chômeuses âgées dans ce statut durant une ou deux années de plus.

-
1. Voir chapitre 6, point C dans les Perspectives Economiques 1999-2004.
 2. Adaptation au bien-être de 1 et 2 % en 2003 pour les pensions prises respectivement avant 1993 et en 1993, adaptation de 2 % en 2004 et 2005 pour les pensions prises respectivement en 1994 et 1995, allongement du congé de paternité de 3 à 10 jours (à partir de juillet 2002), augmentation à partir de janvier 2002 du plafond salarial de l'assurance-chômage, augmentation des prestations de chômage aux isolés et cohabitants, maintien du supplément d'ancienneté à l'engagement de chômeurs âgés, pécule de vacances complémentaire aux jeunes payé par l'Onem.
 3. Conformément à l'AR du 23 décembre 1996, le plafond salarial pris en considération pour le calcul de la pension des salariés est lié à la croissance des salaires conventionnels. Par ailleurs, l'AR prévoit la possibilité d'accorder des adaptations au bien-être sélectives aux personnes déjà pensionnées. Compte tenu du maintien de la norme en matière salariale jusqu'en fin de période de projection, l'on suppose qu'aucune adaptation au bien-être supplémentaire n'est accordée au delà des corrections mentionnées dans le renvoi 2.
 4. Voir Planning Paper 91, "Perspectives financières de la sécurité sociale 2000-2050", chapitre III, point D.1.
 5. En comptabilité nationale, les allocations de chômage comprennent les allocations de chômage octroyées aux diverses catégories de chômeurs indemnisés, la partie "allocation de chômage" des indemnités versées aux prépensionnés et les allocations d'interruption de carrière. L'activation des allocations par l'Onem à l'engagement de personnes âgées de 45 ans et plus est considérée comme une subvention salariale aux entreprises. Le maintien du supplément d'ancienneté pour les personnes de 50 ans et plus remises au travail et le pécule de vacances complémentaire payé par l'Onem pour les jeunes qui trouvent un travail dans les 4 mois après leurs études sont considérés comme des transferts aux ménages.

De plus, les mesures introduites depuis 1997 en vue de décourager l'accès à la prépension ont pour effet d'encore réduire le nombre de prépensionnés à temps plein. Le nombre d'interruptions de carrière augmente, mais surtout les interruption de carrière à temps partiel, en raison du nouveau système de crédit-temps, d'interruption de carrière et de prestations réduites (voir chapitre V, point C).

Les dépenses de santé augmentent de 0,3 % du PIB sur la période 2003-2007. Leur taux de croissance annuel moyen atteint 3,7 %, c'est-à-dire 1,2 % de plus que la norme de croissance réelle (2,5 %). De ces 3,7 %, 2,9 % sont imputables à la croissance tendancielle des dépenses de santé (hors effets démographiques), 0,7 % découle du vieillissement démographique (poids croissant des âgés avec des besoins médicaux plus importants, parmi lesquels les VIPO qui bénéficient de tarifs de remboursement plus avantageux) et 0,1 % provient des augmentations salariales et de la réduction du temps de travail décidées antérieurement dans le secteur fédéral de la santé.

Les remboursements de cotisations dans le cadre du "Maribel social" et les subsides salariaux pour les emplois Plan-Activa et les emplois-service (comptabilisés comme des subsides salariaux aux entreprises, voir ligne B.3 du tableau 38 et chapitre 5, point E) augmentent d'à peine 68 millions d'euros sur la période 2002-2007.

... mais le solde des transferts publics baisse de 0,3 % du PIB.

A moyen terme, le solde des transferts de l'Etat baisse de 0,3 % du PIB, passant de 2,5 % du PIB en 2002 à 2,2 % en 2007. En effet, la dotation de l'Etat est uniquement indexée sur les prix.

Un déficit apparaît dans le secteur des indépendants

Après un déficit en 2001, le solde du régime des salariés (en termes budgétaires¹) est à nouveau en surplus sur la période 2002-2007 (voir annexes). Par contre, un déficit apparaît dans le régime des indépendants (toujours en termes budgétaires); il passe de 21 millions d'euros en 2003 à 80 millions en 2007. La baisse continue du nombre d'indépendants cotisants et la retenue de 66,9 millions d'euros par an sur le financement alternatif laissent peu de marge de manoeuvre pour revaloriser le statut social des indépendants.

E. Communautés et régions

Evolution des recettes marquée par les accords du Lambermont

Le dispositif de financement des communautés et régions a été modifié par les accords du Lambermont de 2001. Pour l'essentiel, ceux-ci ont prévu un refinancement des communautés, la régionalisation de nouveaux impôts (voir point B) et l'extension des compétences fiscales des régions. Dès 2002, les régions exercent leur autonomie fiscale: suppression de la redevance radio-télévision en

1. En concepts budgétaire, le compte de la sécurité sociale est défini de façon beaucoup plus restreinte qu'en comptabilité nationale (voir note en bas de la page 95). En outre, seuls les droits engagés sont comptabilisés, alors que les comptes nationaux comptabilisent les droits constatés, comme par exemple les cotisations de sécurité sociale dues mais pas encore payées. De plus, certaines opérations sont comptabilisées différemment. Ainsi, la reprise de dette en 2001 est entièrement comptabilisée en 2001 dans les comptes nationaux, alors que les comptes budgétaires ne comptabilisent en 2001 que la reprise de dette vis-à-vis de tiers, de même qu'ils répartissent sur la période 2002-2006 le remboursement de dette entre les administrations de sécurité sociale.

Flandre, aménagements des taxes forfaitaires bruxelloises et wallonnes (2003)¹ et réduction des droits d'enregistrement en Flandre, notamment.

En 2002, les recettes totales reculent de 0,4 % du PIB par rapport à 2001. Cette baisse découle pour 0,3 % du PIB des mesures fiscales régionales sus-mentionnées ainsi que de la réduction spéciale de l'impôt des personnes physiques en Flandre². Au tableau 39, la progression des impôts propres en 2002 (+0,8 % du PIB) comprend le produit des impôts nouvellement régionalisés (1 % du PIB avant mesures), net de l'impact des mesures fiscales. Hors mesures, la régionalisation de nouveaux impôts est budgétairement neutre, les moyens transférés par le pouvoir fédéral étant réduits à due concurrence.

Cependant, le recul total des parts transférées de TVA et d'IPP atteint 1,3 % du PIB en 2002. Ce recul, supérieur de 0,3 % du PIB à la contrepartie des nouveaux impôts régionaux, résulte des mécanismes de la loi de financement qui conduisent à régulariser, en 2002, le trop perçu en 2001. Il est partiellement compensé, au niveau des recettes totales, par une légère progression des recettes non fiscales suite à la consolidation des ventes de la VRT et de la RTBF avec celles des communautés à partir de 2002³.

A moyen terme, les impôts transférés par le pouvoir fédéral reculent encore d'environ 0,1 % du PIB, de même que les impôts propres. Au total, la baisse des moyens des communautés et régions est limitée à 0,3 % du PIB sur la période 2003-2007.

Augmentation de la croissance des dépenses en 2002

Le taux de croissance réel des dépenses primaires atteint 3,3 % en 2002 contre 1,9 % en 2001⁴. Tant les dépenses finales que les transferts aux autres sous-secteurs publics augmentent sensiblement. La progression des dépenses finales découle de l'augmentation des salaires et des achats de biens et services, en raison de la consolidation des dépenses de la VRT et de la RTBF avec celles des communautés à partir de 2002. Les prestations sociales augmentent également, particulièrement les dépenses en faveur de l'enfance et des personnes handicapées. Les transferts aux pouvoirs locaux progressent de 3 % en termes réels, suite à l'augmentation des dotations au Fonds des Communes et à l'exécution du plan Tonus en région wallonne.

1. Suppression de la redevance radio-télévision et hausse équivalente du produit de la taxe régionale (région bruxelloise) et de la taxe forfaitaire d'équipement (région wallonne).
2. Opération unique comptabilisée en 2002.
3. Suite à la régionalisation de la redevance radio-télévision, les recettes propres de la VRT et de la RTBF deviennent inférieures à la moitié de leurs coûts de production, de sorte que ces entreprises ne sont plus comptabilisées en tant qu'institutions non financières, mais bien en tant qu'institutions publiques dont les dépenses, recettes, investissements, etc., sont consolidés avec ceux de la communauté concernée. De plus, alors que la redevance radio-télévision était comptabilisée nette de dotations publiques aux radios et télévisions en tant qu'impôt à la production, elle est comptabilisée à partir de 2002 en brut et en impôts directs; ce brutage flatte les recettes fiscales des communautés en 2002 par rapport à 2001 d'environ 0,1 % du PIB.
4. Ce rythme de croissance ressort des budgets des communautés et régions (corrigés pour les mesures d'économies découlant des contrôles budgétaires 2002).

TABLEAU 39 - Compte des communautés et régions
 (en pour cent du PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2007 2003
1. Solde primaire	0,5	1,0	0,3	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,2
A. Recettes	12,2	12,8	12,4	12,4	12,3	12,3	12,2	12,1	-0,3
1. Recettes externes	11,0	11,6	11,1	11,1	11,1	11,1	11,0	11,0	-0,2
a. Recettes fiscales	10,5	11,0	10,4	10,5	10,4	10,4	10,4	10,3	-0,2
Impôts propres	1,2	1,2	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9	-0,1
Impôts transférés par le pouvoir fédéral	9,3	9,8	8,5	8,5	8,5	8,5	8,4	8,4	-0,1
b. Recettes non fiscales (y.c. ventes en capital)	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	-0,0
2. Transferts des autres sous-secteurs publics ^a	1,2	1,2	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	-0,1
B. Dépenses primaires	11,7	11,9	12,1	11,9	11,8	11,7	11,6	11,5	-0,4
1. Dépenses primaires finales	9,3	9,4	9,6	9,5	9,5	9,4	9,3	9,2	-0,2
a. Dépenses directes	5,8	5,9	6,1	6,0	6,0	6,0	5,9	5,9	-0,1
Rémunérations (hors cotisations fictives)	4,0	4,1	4,3	4,2	4,2	4,1	4,0	4,0	-0,2
Achats de biens et services	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	0,1
Formation brute de capital	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	-0,0
b. Transferts	3,5	3,5	3,5	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	-0,1
aux ménages et isbl	2,3	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3	2,3	-0,1
aux entreprises	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	-0,0
au reste du monde	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0
2. Transferts aux autres sous-secteurs publics	2,5	2,4	2,5	2,4	2,4	2,3	2,3	2,2	-0,2
2. Charges d'intérêts	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	-0,1
3. Solde de financement	0,2	0,7	0,1	0,3	0,3	0,4	0,5	0,5	0,3
Taux de croissance réel des recettes ^b	-0,9	6,2	-2,3	3,5	1,9	2,3	1,7	1,8	1,9 ^c
Taux de croissance réel des dépenses ^b	0,2	1,9	3,3	2,0	1,8	1,5	1,4	1,4	1,6 ^c

a. Y compris les intérêts sur la dette du pouvoir fédéral.

b. Déflateur: indice des prix à la consommation.

c. Taux de croissance annuel moyen sur 4 ans.

Baisse des dépenses en pour cent du PIB à moyen terme

La projection des dépenses pour la période 2003-2007 repose sur l'hypothèse de politique inchangée¹. Il en résulte une croissance moyenne des dépenses inférieure à celle des recettes. Les dépenses primaires passent de 11,9 % du PIB en 2003 à 11,5 % en 2007. Ce tassement découle de l'évolution des dépenses de salaires (en recul de 0,2 % du PIB) suite à la réduction de l'emploi, et de la baisse des transferts aux ISBL et aux ménages. Les transferts aux autres sous-secteurs publics, particulièrement aux pouvoirs locaux, reculent de 0,2 % du PIB à moyen terme. Les autres dépenses primaires ne fluctuent pas en pour cent du PIB sur la période 2003-2007.

Les normes budgétaires sont respectées

La capacité de financement des communautés et régions passe de 0,7 % du PIB en 2001 à 0,1 % en 2002. Ces résultats sont conformes aux objectifs souscrits dans la convention du 15 décembre 2000 entre les communautés et régions et le pouvoir

1. Extrapolation des tendances ayant prévalu durant la période 1995-2000, après correction des chocs non récurrents. L'on suppose que le refinancement des communautés n'entraîne pas d'augmentation des dépenses.

fédéral. A moyen terme également, les objectifs seraient respectés et même dépassés (voir le tableau 40).

TABLEAU 40 - Solde de financement des communautés et régions: projection et objectifs
(en pour cent du PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Projection	0,2	0,7	0,1	0,3	0,3	0,4
Norme budgétaire ^a	0,2	0,6	0,1	0,1	0,1	0,1

a. Source: Conseil supérieur des Finances, section "Besoin de Financement des Pouvoirs publics", Rapport annuel, juillet 2001. Cette norme budgétaire correspond aux engagements souscrits dans la convention du 15 décembre 2000 pour la période 2001-2005.

F. Pouvoirs locaux

Après une amélioration à court terme les ramenant à un léger surplus en 2002, les finances publiques des pouvoirs locaux se détériorent à partir de 2004 jusqu'à atteindre un déficit de 0,3 % de PIB en 2006 avant de retrouver en fin de période le niveau de déficit observé en 2001 (0,1 % du PIB).

Cette évolution est directement conditionnée par l'évolution cyclique des investissements publics dont le taux de croissance augmente fortement à l'approche d'années électorales (les prochaines étant fixées à 2006), mais se tasse ensuite jusqu'à devenir négatif (surtout l'année qui suit les élections)¹. Néanmoins, le solde des opérations hors investissements (tableau 41, ligne 3*) se détériore également à partir de 2004 après s'être amélioré à court terme.

En 2002, les dépenses supplémentaires engendrées par la réforme des polices (surtout les rémunérations de 8 300 emplois supplémentaires² et l'adaptation barémique des salaires de tous les agents de la police locale) représentent une hausse de 0,2 % du PIB. Cependant, les transferts des administrations publiques augmentent dans la même proportion, grâce au financement assuré par le pouvoir fédéral et à la majoration des transferts des communautés et régions (voir point E). Comme, par ailleurs, les recettes fiscales se redressent de 1 % du PIB en raison, notamment, des hausses des centimes additionnels décidées en 2001 et en 2002 tandis que les investissements publics diminuent d'autant, le solde de financement s'améliore de 0,2 % de PIB. En 2003, le relèvement des centimes additionnels soutient encore le taux de croissance des recettes fiscales des pouvoirs locaux, ce qui assure la stabilisation du solde de financement en pour cent du PIB malgré le tassement des transferts des administrations publiques (en pour cent du PIB) et la croissance positive des investissements publics. Le solde hors investissement s'améliore encore de 0,1 % de PIB.

A partir de 2004, la variation des recettes³ ne suffit plus à financer la variation des dépenses hors dépenses d'investissements (leur taux de croissance annuel moyen est respectivement de 1 % et 1,6 %, voir tableau 41). Certaines dépenses des pou-

1. L'hypothèse retenue dans cette projection est basée sur la dynamique des investissements des pouvoirs locaux à prix constants au cours des 18 dernières années publiées dans les comptes nationaux.
2. Le transfert des gendarmes vers la police locale, prévu initialement en 2001, a été postposé à 2002.

voirs locaux sont financées, en tout ou partie, par les communautés et par le pouvoir fédéral, notamment les rémunérations et pensions dans l'enseignement subventionné ou les transferts sociaux (minimex, aide aux réfugiés); le tassement de ces recettes équivaut à celui des dépenses correspondantes. Par contre, les autres transferts publics, particulièrement ceux des régions, baissent davantage en pour cent du PIB. Les recettes fiscales des pouvoirs locaux chutent également à partir de 2004: au tassement tendanciel des additionnels au précompte immobilier s'ajoute l'impact de la réforme de l'impôt des personnes physiques sur les additionnels, particulièrement en 2005 et 2006 (le taux de croissance réel des recettes fiscales devenant même négatif), en l'absence d'un nouveau relèvement compensatoire du taux de ces centimes additionnels. Le solde hors investissement se dégrade de 0,1 % en quatre ans.

TABLEAU 41 - Compte des pouvoirs locaux
(en pour cent du PIB)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2003 2000	2007 2003
1. Solde primaire	0,2	0,3	0,4	0,4	0,3	0,1	0,0	0,2	0,3	-0,2
A. Recettes	6,1	6,2	6,5	6,4	6,3	6,2	6,1	6,0	0,3	-0,4
1. Recettes fiscales	2,0	2,1	2,2	2,2	2,2	2,1	2,0	2,0	0,2	-0,2
2. Recettes non fiscales externes (y.c. ventes en capital)	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	0,0	0,0
3. Transfert des secteurs publics ^a	3,1	3,0	3,2	3,1	3,1	3,0	2,9	2,9	0,0	-0,2
B. Dépenses primaires	6,0	5,9	6,0	6,0	6,0	6,1	6,1	5,8	0,0	-0,1
1. Formation brute de capital fixe	1,0	0,8	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	0,8	-0,3	0,1
2. Autres dépenses primaires	5,0	5,1	5,3	5,2	5,2	5,1	5,1	5,0	0,2	-0,2
a. Frais de fonctionnement	3,8	3,9	4,1	4,1	4,1	4,0	4,0	4,0	0,2	-0,1
b. Transferts aux ménages, ISBL et entreprises	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	0,0	-0,1
c. Transferts aux secteurs publics	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Charges d'intérêts	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0
3. Solde de financement	-0,2	-0,1	0,1	0,1	0,0	-0,1	-0,3	-0,1	0,3	-0,2
* solde hors investissements	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,1	-0,1
Recettes: taux de croissance réel ^b , dont	0,3	1,7	6,0	2,3	1,2	0,8	0,9	1,3	3,3 ^c	1,0 ^d
- recettes fiscales	-8,3	8,4	3,8	3,6	0,6	-0,1	-0,1	1,3	5,2	0,4
- transferts des communautés et régions	-0,5	0,3	2,5	0,8	0,7	0,4	0,5	0,5	1,2	0,5
- transferts des autres sous-secteurs publics	34,0	-13,5	32,9	0,9	1,1	0,7	0,8	0,8	5,0	0,8
Dépenses primaires: taux de croissance réel ^b	4,5	-0,5	3,6	2,2	2,7	4,1	2,9	-1,6	1,7	2,0
- Formation brute de capital fixe	15,1	-17,0	-11,0	5,0	9,3	21,8	9,9	-17,7	-8,1	4,7
- Autres dépenses primaires, dont	2,6	2,8	5,9	1,8	1,7	1,5	1,6	1,6	3,5	1,6
frais de fonctionnement	2,3	2,7	7,3	2,1	1,9	1,7	1,8	1,7	4,0	1,8

- a. Y compris les intérêts sur la dette du pouvoir fédéral.
 b. Déflateur: indice des prix de détail.
 c. Moyenne des taux de croissance annuels de 2001 à 2003.
 d. Moyenne des taux de croissance annuels de 2004 à 2007.

3. Cette projection ne tient pas compte de la baisse éventuelle des revenus de la propriété (en provenance des intercommunales) qui pourrait découler de la libéralisation du marché de l'électricité.



Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

La projection de base suppose un prix moyen par baril de brut (Brent) de 22,6 en 2002, (contre respectivement 28,3 et 24,4 dollars en 2000 et 2001). Le prix augmente ensuite progressivement à partir de 2003, jusqu'à 25,8 dollars en 2007. Le prix du gaz naturel, qui est partiellement indexé au prix du pétrole brut, suit cette évolution avec un certain retard. Il est pour l'instant difficile de faire des pronostics au sujet de l'évolution du prix et des importations d'électricité en raison de la poursuite de l'ouverture de ce marché.

Suite à des prix énergétiques élevés et au ralentissement conjoncturel en 2001 et 2002, la projection prévoit un développement maîtrisé de la consommation finale énergétique (1,2 % par an en moyenne) et de la consommation intérieure brute d'énergie (1 % par an).

La baisse tendancielle de l'intensité énergétique du PIB se poursuivrait au cours de la période de projection. Les émissions de gaz à effet de serre se stabiliseraient par rapport à l'année 1998, notamment suite au ralentissement de la croissance en 2001 et 2002. Toutefois, le total des émissions continuerait à croître de 0,3 % par an en moyenne sur la période de projection. En équivalents CO₂, les émissions des principaux gaz à effet de serre, soit le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), et le protoxyde d'azote (N₂O), augmenteraient de 11,3 % de 1990 à 2007, et de 3,4 % de 2002 à 2007. A politique constante, et malgré la stabilisation relative des émissions, la Belgique ne satisferait donc pas à l'objectif d'émission de gaz à effet de serre auquel elle a souscrit sur le plan international.

Etant donné les incertitudes concernant l'évolution des prix pétroliers, une variante de risque comportant un prix du pétrole brut augmenté de 20 % est présentée au chapitre 3. Ce chapitre présente les effets de cette variante sur la consommation énergétique et les émissions.

A. Evolution de la demande d'énergie

1. Evolution de l'intensité énergétique du PIB

Hausse de la consommation d'énergie ...

La faible conjoncture et le caractère procyclique de la production des industries les plus intensives en énergie en 2001 et 2002 mènent à un développement maîtrisé de la consommation énergétique au cours de la période de projection. De plus, la forte hausse du prix de l'énergie en 2000 et la poursuite de la hausse des prix de 2003 à 2007, mènent à une consommation d'énergie plus efficiente avec la mise en oeuvre de technologies moins consommatrices d'énergie. Comme indiqué au tableau 42, le prix réel de l'énergie a augmenté de 14,8 % en 2000. Le prix réel s'accroîtrait, en moyenne, de 0,5 % par an sur la période 2003-2007, par rapport à 0,3 % au cours de la période précédente. La croissance annuelle attendue de la consommation finale énergétique¹ et de la consommation intérieure brute² serait respectivement de 1,2 % et 1 % sur la période 2002-2007, contre 2,2 % et 2,1 % pour la période 1991-2000.

TABLEAU 42 - Evolution du PIB, de la consommation d'énergie, de l'intensité énergétique, et des prix de l'énergie
(taux de croissance annuels moyens)

	1981-2000	1981-1990	1991-2000	2000	2001	2002-2007
PIB	2,3	2,4	2,2	4,0	1,0	2,3
Consommation intérieure brute d'énergie	1,3	0,4	2,1	2,8	1,0	1,0
Consommation finale d'énergie	0,9	-0,3	2,2	1,7	-0,9	1,2
Intensité énergétique du PIB ^a	-1,0	-1,9	-0,1	-1,2	-0,0	-1,3
Prix de la consommation d'énergie ^b	2,4	2,4	2,3	17,3	4,2	2,3
Prix réel de l'énergie ^c	-0,9	-2,1	0,3	14,8	2,0	0,5

a. Consommation intérieure brute d'énergie divisée par le PIB.

b. Prix moyen de tous les produits énergétiques consommés sur le marché intérieur.

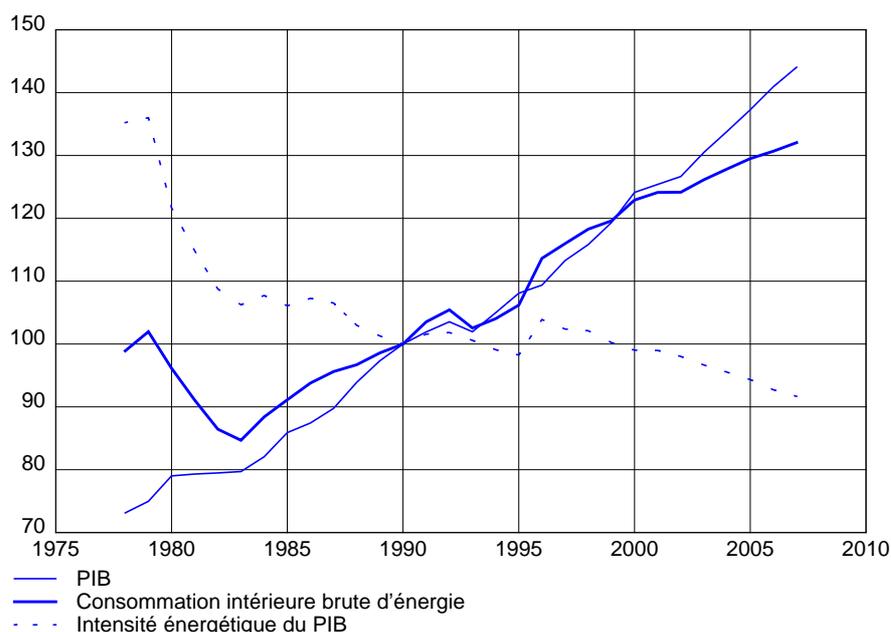
c. Prix de l'énergie divisé par le déflateur de la consommation privée.

... malgré la baisse tendancielle de l'intensité énergétique du PIB

L'intensité énergétique du PIB (mesurée par le rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie et le PIB) baisse annuellement de 1,3 % en moyenne entre 2002 et 2007. La baisse tendancielle de l'intensité énergétique du PIB est ainsi confirmée sur la période de projection et est plus prononcée que sur la période 1981-2000, comme le montre le tableau 42. L'élasticité de la consommation intérieure brute d'énergie par rapport au PIB serait de 0,43 sur la période de projection, contre 0,57 sur la période 1981-2000. Cela peut être expliqué par la hausse limitée de la consommation intérieure brute d'énergie sur la période de projection par rapport à la période 1981-2000, étant donné le caractère procyclique de la production de la plupart des industries intensives en énergie en 2001 et 2002, ainsi que la hausse réelle du prix de l'énergie (hausse de 0,5 % par an en moyenne sur la période 2002-2007 par rapport à une baisse, en termes réels, de 0,9 % par an en moyenne entre 1981 et 2000).

1. Consommation finale d'énergie: énergie livrée aux consommateurs (industrie, transports, tertiaire, foyers domestiques et agriculture) pour toutes les utilisations énergétiques.
2. Consommation intérieure brute d'énergie: la quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire la demande intérieure. Elle est calculée en additionnant la production primaire, les importations et les variations de stock, et en soustrayant les exportations et les sorties.

GRAPHIQUE 19 - Intensité énergétique du PIB
(indice 1990=100)



Malgré la baisse de l'intensité énergétique du PIB et la stabilisation des émissions par rapport à 1998 (suite notamment au ralentissement conjoncturel en 2001 et 2002), il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs de limitation des émissions tels que précisés dans le cadre du Protocole de Kyoto sans mesures supplémentaires (voir à ce sujet la section B).

2. Analyse sectorielle de la consommation finale énergétique

Comme le montre le tableau 43, l'évolution attendue de la consommation finale énergétique n'est pas homogène. On note de grandes différences sectorielles.

Secteur industriel

Alors que la consommation finale totale augmenterait en moyenne de 1,2 % par an la consommation finale de l'industrie ne s'accroîtrait que de 0,8 % par an. Le taux de croissance annuel moyen a atteint 2,2 % pour la période 1991-2000 (mais seulement 1,7 % pour la période 1991-2001). Des taux de croissance élevés sont à noter pour la fin de cette période (de 1997 à 2000), en liaison avec la forte croissance de l'industrie. En 2007, la consommation industrielle d'énergie serait de 14,4 Mtep¹ soit 35,6 % de la consommation finale, contre 40,3 % en 1980.

Sur la période de projection, l'intensité énergétique de l'industrie serait en baisse sensible par rapport à la période 1991-2000: le ralentissement conjoncturel en 2001 et 2002 mènent à une croissance moins forte de la consommation d'énergie. De plus, des prix énergétiques en forte hausse en 2000 et restant relativement élevés sur la période de projection, incitent l'industrie à réaliser de nouveaux investissements en technologies moins consommatrices d'énergie et visant une plus grande efficacité énergétique.

1. Millions de tonnes équivalents pétrole = 41 868 térajoules.

Les modifications intervenues dans la consommation énergétique de l'industrie se confirment sur la période de projection. En 2007, l'électricité et le gaz représentent environ 65 % de la consommation (un peu plus de 25 % pour l'électricité et presque 40 % pour le gaz). En 1980, 50 % de la consommation de l'industrie se composait de combustibles solides et liquides.

Le transport

Le transport regroupe le transport pour compte propre des différents secteurs, ainsi que le transport pour compte de tiers. On s'attend à une hausse de la consommation du secteur du transport de 1,8 % en moyenne annuelle. Certes, la hausse des besoins énergétiques de ce secteur serait plus forte que pour le total de la consommation finale (cette évolution confirme d'ailleurs la tendance précédente), mais on note que l'intensité énergétique du secteur du transport baisserait nettement plus pendant la période de projection que sur la période 1991-2000. Il est certain que la préférence des consommateurs pour plus de confort et de sécurité (et donc des voitures plus lourdes) a mené à une consommation énergétique peu efficiente au cours des années nonante. A contrario, de nouvelles améliorations technologiques devraient déboucher sur une consommation énergétique plus efficiente. De plus, la politique de transport tend à la maîtrise du volume de transport et pousse à une modification des modes de transport.

Le secteur tertiaire et les foyers domestiques

Alors que la période 1991-2000 était caractérisée par une forte croissance de la consommation d'énergie du secteur tertiaire et des foyers domestiques (respectivement 2,5 % et 2 % en moyenne annuelle), la hausse sur la période de projection serait plus modérée avec respectivement 1,2 % et 1,1 % en moyenne annuelle. On sortirait, en effet, d'une période atypique, caractérisée par des températures plus basses au milieu des années nonante et des prix réels de l'énergie¹ décroissants. En raison de la faible conjoncture en 2001 et 2002 et du redressement des prix réels de l'énergie au cours de la période de projection, la demande d'énergie des services et ménages devrait croître plus modérément et l'intensité énergétique des services et ménages² baisserait par rapport à la période 1991-2000 (nouveaux investissements, installations moins consommatrices d'énergie). La consommation énergétique atteindrait respectivement 6 et 9,1 Mtep en 2007, ce qui signifie respectivement 15 % et 22,5 % de la consommation finale totale. La part des combustibles liquides continue à perdre du terrain au profit du gaz et de l'électricité.

TABLEAU 43 - Evolution de la demande finale énergétique par secteur

	Taux de croissance annuels moyens					Structure		
	1981-2000	1981-1990	1991-2000	2001	2002-2007	1980	2000	2007
Total	0,9	-0,4	2,2	-0,9	1,2	100,0	100,0	100,0
- Industrie	0,5	-1,2	2,2	-4,0	0,8	40,3	37,6	35,6
- Transports	2,2	2,6	1,9	1,5	1,8	19,3	25,3	26,9
- Tertiaire ^a	1,1	-0,3	2,5	-0,1	1,2	14,2	14,9	15,0
- Foyers domestiques	0,0	-1,9	2,0	1,0	1,1	26,2	22,2	22,5

a. Y compris l'agriculture.

1. -1,4 % pour la période 1991-1999. Le chiffre moyen pour les années nonante dans le tableau 42 est tiré vers le haut par le prix élevé de l'énergie de l'année 2000.
2. Part de la consommation finale énergétique des foyers domestiques dans le revenu disponible réel.

La consommation finale énergétique dans la variante de prix du pétrole

L'impact d'un prix du pétrole plus élevé de 20 % sur toute la période de projection par rapport à la projection de base est présenté à la fin du chapitre 3. Dans ce cas, la consommation finale énergétique serait plus basse que dans la projection de référence (voir tableau 44). La réduction serait la plus grande pour le secteur tertiaire et la plus faible pour le secteur du transport. Le taux de croissance annuel moyen de la consommation finale énergétique serait alors de 0,7 % sur la période 2002-2007 par rapport à 1,2 % dans la projection de référence.

TABLEAU 44 - Impact d'un prix du pétrole plus haut de 20 % sur la consommation finale énergétique par secteur (écarts en pour cent par rapport à la projection de référence)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Total	-1,4	-2,1	-2,4	-2,6	-2,8	-3,0
- Industrie	-0,9	-1,5	-1,7	-1,9	-2,1	-2,4
- Transports	-1,0	-1,3	-1,4	-1,5	-1,5	-1,6
- Tertiaire ^a	-3,7	-4,9	-5,4	-5,7	-5,9	-6,0
- Foyers domestiques	-1,1	-2,0	-2,7	-3,1	-3,4	-3,5

a. Y compris l'agriculture.

3. Analyse par catégorie de produit de la consommation intérieure brute d'énergie et de la consommation finale énergétique

On note, sur la période 1980-2007, des modifications importantes dans la structure de la consommation énergétique, avec un glissement des combustibles solides et liquides vers le gaz et l'électricité (ou l'énergie nucléaire en ce qui concerne la consommation intérieure brute d'énergie). L'évolution de la consommation intérieure brute et de la consommation finale énergétique, par catégories de produits énergétiques, sont présentées dans le tableau 45.

TABLEAU 45 - Evolution de la structure de la consommation d'énergie (en Mtep et en pour cent de la consommation totale d'énergie)

Produits	1980		2000		2007		
	Mtep	%	Mtep	%	Mtep	%	
Consommation intérieure brute d'énergie	Total	45,7	100,0	58,4	100,0	62,7	100,0
	Combustibles solides	11,0	24,0	7,8	13,3	5,7	9,1
	Combustibles liquides	22,9	50,1	23,2	39,8	26,0	41,5
	Gaz	8,9	19,5	13,8	23,7	17,2	27,5
	Energie nucléaire	2,9	6,3	12,7	21,8	12,9	20,6
	Autres	0,0	0,0	0,8	1,3	0,8	1,3
Consommation finale énergétique	Total	31,8	100,0	37,9	100,0	40,4	100,0
	Combustibles solides	5,0	15,7	3,5	9,2	3,2	8,0
	Combustibles liquides	15,1	47,4	17,0	44,9	17,8	44,1
	Gaz	7,6	23,9	9,8	25,9	10,9	26,9
	Electricité	3,6	11,4	6,7	17,8	7,8	19,2
	Autres	0,4	1,2	0,7	1,9	0,8	2,0

Combustibles solides

La consommation de combustibles solides baisse fortement sur toute la période, tant en part de marché qu'en volume. C'est surtout le cas pour la consommation intérieure brute suite à la baisse importante de la demande des centrales électriques. Au sein de la consommation finale énergétique, on enregistre une baisse de la demande de l'industrie (moins de fours à charbon).

Produits pétroliers

Le recul de la part des combustibles liquides est également assez sensible dans la consommation intérieure brute. Alors qu'en 1980, la part des combustibles liquides était encore de 50,1 %, elle n'atteindrait plus que 41,5 % en 2007. Ce tassement est surtout dû à la baisse de la demande des centrales électriques.

La part dans la consommation finale devrait aussi baisser. La consommation finale de produits pétroliers devait être de 17,8 Mtep à la fin de la période de projection, soit 44,1 % du total de la consommation finale énergétique contre 47,4 % en 1980.

Cette évolution cache des évolutions sectorielles très contrastées. La consommation des liquides devrait baisser dans l'industrie, suite à la faible activité économique en 2001 et 2002, à des gains d'efficacité énergétique et à des substitutions vers le gaz et l'électricité. La consommation de combustibles liquides baisserait aussi dans le secteur des services, alors que la consommation des ménages stagnerait. Le pétrole couvre surtout les besoins du transport. La consommation de la fonction transport augmenterait de 1,8 % en moyenne annuelle sur la période de projection contre 0,5 % en moyenne annuelle pour le total de la consommation finale de produits pétroliers.

Malgré son repli, le pétrole resterait la plus importante source d'énergie au sein de la consommation intérieure brute totale d'énergie et de la consommation finale énergétique.

Gaz naturel

Le gaz naturel est la source d'énergie la plus importante après le pétrole. La consommation de gaz naturel connaît une forte croissance, tant en volume qu'en part de marché de 1980 à 2007. Pour la consommation intérieure brute, cette hausse peut être expliquée par la forte croissance de la consommation de gaz des producteurs d'électricité¹. La consommation finale de gaz naturel devrait progresser en moyenne de 2 % par an. A la fin de la période de projection, le gaz naturel représenterait 26,9 % de la consommation finale énergétique totale contre 23,9 % en 1980.

Electricité

La demande d'électricité connaît aussi une forte hausse en volume et en part de marché, tant sur la période observée que sur la période de projection. La consommation d'électricité augmenterait de 2,2 % en moyenne annuelle et atteindrait 7,8 Mtep en 2007, soit 19,2 % de la consommation finale énergétique en 2007 contre 11,4 % en 1980. La consommation des services et du secteur des transports (chemins de fer) devrait connaître une croissance de 2,4 % et 2,7 % respectivement en moyenne par an. Quant à la consommation de l'industrie et des ménages, elle devrait augmenter respectivement de 2,2 % et 2,1 % en moyenne annuelle. L'intensité électrique du PIB baisserait légèrement sur la période de projection (contre une augmentation sur la période 1991-2000). Cette évolution s'explique

1. Les installations à turbines gaz-vapeur (TGV) et les centrales à cogénération.

principalement par la percée de nouveaux produits et technologies¹ plus efficaces et économes sur le plan de la consommation énergétique.

Autres produits énergétiques

La part des autres produits énergétiques (sources d'énergies renouvelables) reste limitée à environ 1,3 % de la consommation intérieure brute et 2 % de la consommation finale énergétique à la fin de la période de projection (voir aussi section B1 de ce chapitre).

4. Incertitudes sur le prix de l'énergie

Pétrole brut

La projection de référence retient un prix moyen pour le baril de brut (qualité Brent) de 22,6 dollars en 2002 (contre respectivement 28,3 et 24,4 dollars en 2000 et 2001). A partir de 2003, le prix du baril remonterait progressivement pour atteindre 25,8 dollars en 2007.

Le chapitre 3 reprend une variante qui tient compte d'un accroissement du prix du pétrole de 20 %, par rapport à son niveau de la projection de référence. Cela revient à un prix moyen pour le baril de brut de 27,1 dollars en 2002 et 31 dollars en 2007.

Gaz naturel et charbon

Les incertitudes qui pèsent sur le prix du pétrole brut se répercutent aussi sur le prix du gaz naturel et, par conséquent sur les coûts variables de la production d'électricité. Le prix du gaz naturel, qui est partiellement indexé sur celui du pétrole brut suit l'évolution de ce dernier avec retard. Toutefois, il est possible que le prix du gaz naturel subisse des pressions à la baisse en raison de la compétition qui devrait résulter de la libéralisation du marché européen du gaz. Par contre, la forte hausse des besoins en gaz naturel du secteur électrique pourrait, à terme, induire un accroissement du prix du gaz naturel.

Le prix du charbon reste stable en termes nominaux.

Ouverture progressive des marchés de l'énergie à la concurrence

En raison de la libéralisation du marché européen de l'électricité, la demande intérieure devrait s'ouvrir progressivement aux producteurs étrangers. A l'heure actuelle, il est difficile d'établir un pronostic sur l'évolution du prix et des importations d'électricité qui interviendra avec l'ouverture graduelle du marché. Dans le scénario de référence de la projection, on suppose que le prix de l'électricité s'accroît de manière modérée et donc baisse légèrement en termes réels.

Conformément à la législation belge du 29 avril 1999, les grands consommateurs dont la consommation annuelle est supérieure à 100 GWh ont pu choisir directement, depuis cette date, leur fournisseur par le biais de contrats bilatéraux. Les consommateurs de plus de 20 GWh bénéficient de conditions identiques depuis le 31 décembre 2000. Ces consommateurs représentent environ 52 % de la consommation totale d'électricité en Belgique. Cette faculté serait étendue aux consommateurs à partir de 10 GWh dès le 31 décembre 2002 et à tous les clients haute tension, au plus tard, à la fin de 2006. Enfin, les utilisateurs connectés au

1. On trouvera des exemples de ces technologies dans le Working Paper 9-01, "Evaluation de l'impact des mesures fiscales et non fiscales sur les émissions de CO₂", Bureau Fédéral du Plan, décembre 2001.

réseau de distribution et les petits consommateurs entreraient en ligne de compte à partir du premier janvier 2007. Néanmoins, la libéralisation du marché belge de l'électricité pourrait s'accélérer si l'on tient compte, d'une part, de l'ambitieux schéma de libéralisation de la Région flamande¹ (on vise à libéraliser complètement le marché dès juillet 2003) et, d'autre part, de la décision du Conseil européen de Barcelone des 15 et 16 mars 2002 de proposer, entre autres, une libéralisation du marché électrique dès 2004 pour tous les utilisateurs (à l'exception des ménages).

Dans ce cadre, des incertitudes subsistent concernant l'évolution future des volumes d'électricité qui seront commercialisés à l'échelle européenne, ainsi que sur l'évolution des prix au consommateur final. La non-publication du prix contractuel du GWh et le manque d'informations sur les différentiels de marge rendent difficile l'estimation de l'évolution des flux entre pays européens. Pour la période de projection, nous avons admis l'hypothèse d'un développement modéré des importations nettes d'électricité.

B. L'évolution des émissions des principaux gaz à effet de serre

La transformation et la consommation d'énergie sont les principales sources d'émission de GES. En Belgique, les émissions liées à l'énergie représentent quelque 80 % des émissions de gaz à effet de serre (en équivalents CO₂). Les émissions de CO₂ constituent 98 % environ des émissions liées à l'énergie (en équivalents CO₂). Quant aux émissions non énergétiques, elles sont générées par des processus industriels, l'agriculture et les déchets.

Les émissions de CO₂ liées ou non à l'énergie sont respectivement examinées aux points 1 et 2. Quant aux émissions totales de CH₄ et de N₂O, elles sont abordées au point 3. Enfin, le dernier point traite des émissions dans leur ensemble et établit une comparaison avec l'objectif fixé dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Le calcul des émissions² en projection est réalisé dans un scénario à politique constante et en l'absence d'évolution des processus techniques dans le domaine des émissions: on a donc supposé que les facteurs actuels d'émission³ restaient inchangés jusqu'en 2007 (à l'exception toutefois du CH₄ émis par l'agriculture et

1. Les régions sont compétentes sur le réseau de distribution.

2. Pour calculer les émissions, l'on a procédé comme suit:

$$E = EVV \times EF$$

avec E = émissions (tonnes/année);

EVV = variable explicative des émissions (consommation d'énergie, consommation, production, etc.);

EF = facteur d'émission (tonne/unité de EVV).

3. Les facteurs d'émission utilisés pour calculer les émissions de CO₂ liées à l'énergie sont tirés de la deuxième Communication Nationale belge, conformément aux articles 4 et 12 de la Convention d'août 1997 et correspondent aux "Revised Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories" établies en 1996 par le GIEC. En ce qui concerne le CH₄, le N₂O et le CO₂ d'origine non énergétique, les facteurs d'émission sont implicites et calculés en divisant les émissions respectives des deux gaz (inventaires nationaux d'émissions) par des variables explicatives correspondantes qui sont tirées du modèle Hermes. La valeur obtenue pour 2000 sert de facteur d'émission pour la période de projection. Pour le CH₄ généré par l'agriculture et les déchets, ainsi que pour le N₂O généré par l'agriculture, le facteur d'émission obtenu pour la période de projection est adapté à la baisse.

les déchets et du N₂O émis par l'agriculture- voir point 3). Néanmoins, il est bien tenu compte d'une amélioration de l'efficacité énergétique.

Les objectifs de réduction fixés dans le Protocole de Kyoto concernent également les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et les hexafluorures de soufre (SF₆). Toutefois, les données sur ces émissions sont incomplètes et les méthodes de mesure ne sont pas encore au point. Elles ne sont, dès lors, pas abordées dans la présente projection.

1. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie

La transformation et la consommation d'énergie sont la source principale des émissions et représentent environ 75 % des émissions de gaz à effet de serre (en équivalent-CO₂)¹.

Selon des données de la Commission européenne², la Belgique présente, en 1999, un niveau plus élevé d'émissions de CO₂ liées à l'énergie, par habitant, que la France, l'Allemagne et un niveau plus ou moins équivalent à celui des Pays-Bas. Ces mêmes émissions sont supérieures à la moyenne européenne, ce qui s'explique par une forte intensité énergétique de l'industrie belge. On peut citer, à titre d'exemple, les industries de la chimie, du ciment et de l'acier.

TABLEAU 46 - Emissions de CO₂ liées à l'énergie, par habitant
(tonnes de CO₂ par habitant, 1999, excepté Eur 15, 1998)

Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Eur 15
11,1	10,1	6,5	10,8	8,3

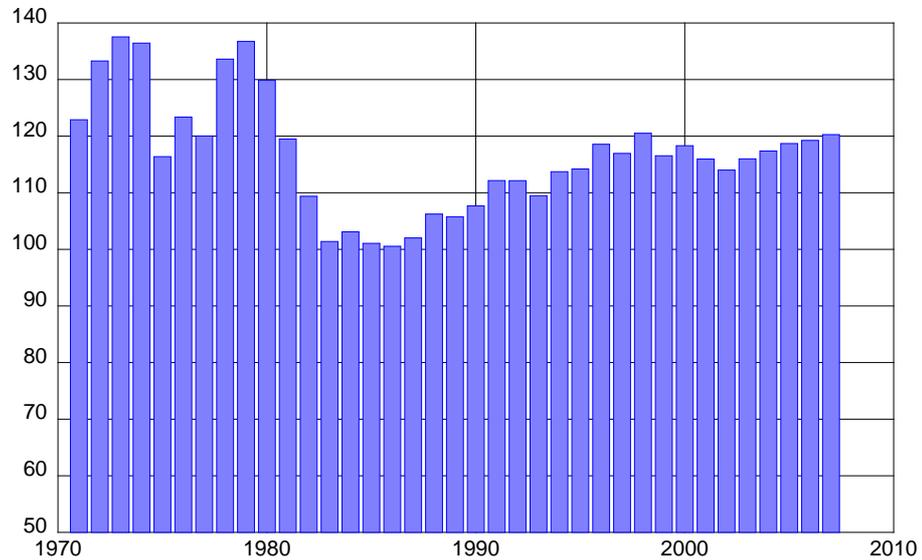
Croissance des émissions de CO₂ de 0,6 % en moyenne par an...

En 2001 et 2002, les émissions devraient diminuer par rapport 2000. Le graphique 20 fournit l'évolution des émissions de CO₂ liées à l'énergie entre 1970 et 2007. En 2001, les émissions de CO₂ baissent en raison de la réduction de la production des centrales électriques. Les importations d'électricité ont, en effet, augmenté de manière sensible en 2001, en raison d'une forte hausse du prix du gaz (et, donc, d'une hausse du coût de production du secteur électrique). Le ralentissement de l'activité économique a pu également contribuer à la baisse des émissions en 2001 et 2002. Certes, la progression de la production d'électricité reprend en 2002, mais des modifications de structure dans le parc de production permettent de maintenir le mouvement de réduction des émissions. A partir de 2003, une reprise des émissions s'amorcerait, en raison de la hausse de la production d'électricité et de la reprise économique. Un niveau d'émissions de 120,1 millions de tonnes serait atteint en 2007, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 0,6 % pour la période 2002-2007. Par rapport à 1990, la croissance des émissions attein-

1. Les sources de CO₂ sont les suivantes: pour la transformation, la production d'électricité, le raffinage de pétrole; pour la consommation, la consommation de combustibles fossiles dans l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et les ménages.
2. Voir: European Community Greenhouse Gas Inventory Report 2002, mars 2002.

drait 11,5 %¹, mais on note une quasi-stabilisation entre le niveau calculé pour 2007 et le niveau observé en 1998.

GRAPHIQUE 20 - Evolution des émissions de CO₂-liées à l'énergie
(en millions de tonnes)



...malgré la baisse de l'intensité en CO₂ du PIB

Au cours de la période de projection, l'intensité du PIB en CO₂ lié à l'énergie s'abaisserait de 1,7 % par an (contre une baisse moyenne de 1,3 % durant la période 1991-2001). L'élasticité de ce type d'émissions par rapport au PIB serait de 0,26 en projection, contre 0,33 pour la période 1991-2001. Cette évolution reflète une consommation d'énergie plus efficiente et un glissement dans la structure de cette consommation.

Le tableau 47 montre qu'en 2007, les émissions de CO₂ devraient se répartir de manière plus ou moins équivalente entre quatre groupes de secteurs: l'industrie, les foyers domestiques et le tertiaire, le secteur énergétique (production d'électricité incluse) et, enfin, le secteur des transports.

1. Lors de l'évaluation des résultats, il conviendra de tenir compte d'une marge d'incertitude de 2 %, imputable aux données.

TABLEAU 47 - Evolution sectorielle des émissions de CO₂ liées à l'énergie

	Taux de croissance annuels moyens			Niveaux		Structure	
	(%)			(millions de tonnes)		(%)	
	1991-2000	2001	2002-2007	1990	2007	1990	2007
Secteur de l'électricité	-0,2	-7,9	0,1	24,2	22,0	22,5	18,3
Secteur de l'énergie ^a	1,2	1,3	0,9	5,9	7,1	5,5	5,9
Industrie	0,6	-3,9	-0,2	32,0	32,2	29,7	26,9
Transports	2,0	1,5	1,7	20,2	27,6	18,7	23,0
Tertiaire ^b	1,9	2,3	0,6	9,9	12,6	9,2	10,6
Foyers domestiques	1,3	0,6	0,7	15,5	18,5	14,4	15,4
Total	0,9	-2,0	0,6	107,7	120,1	100,0	100,0

a. Secteur électrique exclu.

b. Agriculture comprise.

Secteur électrique

Comme l'indique le tableau 47, les émissions du secteur électrique n'augmenteraient que de 0,1 % en moyenne sur la période 2002-2007, contre, il est vrai, une baisse de 0,2 % par an pour la période 1991-2000 (la réduction atteint même 1 % pour la période 1991-2001). Certes, le glissement structurel du charbon vers le gaz naturel dans la production d'électricité¹ et l'augmentation du rendement moyen des centrales² continuent à exercer un effet favorable sur la croissance des émissions (surtout au début de la projection), mais, par ailleurs, la production d'électricité augmenterait en moyenne de 2,4 % par an de 2002 à 2007, contre seulement 1,7 % de 1991 à 2000. La croissance plus forte en période de projection s'explique essentiellement par un phénomène de rattrapage en 2002, après la forte chute de la production en 2001. Il faut noter par ailleurs que les émissions du secteur électrique baisseraient entre 1990 et 2007, tant en niveau qu'en part dans le total.

Au cours de la période de projection, le recours aux gaz dérivés pour la production d'électricité baisserait, alors que la production des centrales nucléaires resterait inchangée. La part de l'électricité d'origine nucléaire serait toutefois en baisse. Notons que le démantèlement des centrales nucléaires n'est prévu qu'à partir de 2015 (sauf cas de force majeure).

Le nombre de GWh produits par des sources d'énergie renouvelables (énergie hydraulique, énergie éolienne, biomasse et autres) reste limité même si la production des centrales d'énergie hydraulique et éolienne double (la plus grande partie de l'extension de capacité est prévue après 2007). A partir de 2005, les fournisseurs d'électricité devront prouver qu'au moins 3 % de leurs fournitures sont produits à partir d'énergie renouvelable. Le conseil des ministres du 5 avril 2000 a décidé, dans ce cadre, d'introduire une procédure de certificats verts. Dans un but d'harmonisation, un accord de coopération entre l'Etat fédéral et les Régions a été approuvé le 19 septembre 2001.

1. Les installations avec turbine gaz-vapeur (TGV) et les centrales à cogénération.
2. Le rendement moyen des centrales classiques au gaz et au charbon a augmenté de manière significative depuis 1990.

La part de production électrique par des centrales au gaz, principalement les installations avec turbines gaz-vapeur (TGV) et les centrales de cogénération, croît également. En 2005, la capacité de ces dernières atteindrait 2000 mégawatts et serait ainsi doublée par rapport à 1995. La part des centrales au pétrole dans la production d'électricité reste très limitée et la part des centrales au charbon se réduit fortement.

Secteur industriel

Durant la période 1991-2000, les émissions du secteur industriel ont augmenté annuellement de 0,6 % (mais de seulement 0,2 % pour la période 1991-2001). Pour la période de projection, on devrait par contre enregistrer une baisse des émissions de 0,2 % par an, en raison notamment du ralentissement conjoncturel de 2001 et 2002, d'une utilisation plus efficace de l'énergie (encouragée par de prix de l'énergie restant relativement hauts en projection) et de la substitution des combustibles solides et liquides par le gaz et l'électricité. La part des émissions du secteur industriel serait en baisse entre 1990 et 2007.

Secteur du transport

Les émissions du secteur des transports augmenteraient en moyenne de 1,7 % par an sur la période de projection, contre 2 % durant la période 1991-2000. La politique nationale de transport vise à maîtriser le volume du trafic et à modifier les modes de transport.

Secteur tertiaire et foyers domestiques

En ce qui concerne le secteur tertiaire et les foyers domestiques, on noterait une hausse des émissions de respectivement 0,6 % et 0,7 % par an en moyenne sur la période 2002-2007, contre 1,9 % et 1,3 % respectivement pour la période 1991-2000. Les émissions s'accroîtraient de manière plus modérée en projection, en raison du ralentissement conjoncturel de 2001 et 2002 et d'une consommation d'énergie plus efficace¹ stimulée par des prix relatifs de l'énergie plus élevés. De plus, des modifications de structure dans la consommation d'énergie (accroissement de la part du gaz naturel) permettraient également d'avoir un effet favorable sur les émissions.

2. Emissions de CO₂ d'origine non énergétique

Certains processus industriels (production de ciment et d'acier) libèrent également du CO₂. La combustion de déchets est également une source de CO₂.

En 2002, les émissions de CO₂ non énergétiques devraient représenter 13,2 millions de tonnes. A politique inchangée, ces émissions devraient croître de 2,4 % en moyenne par an au cours de la période de projection et atteindre 14,9 millions de tonnes en 2007, ce qui constitue une augmentation de 70,7 % par rapport à 1990.

3. Emissions de CH₄ et N₂O

Les émissions de CH₄ se répartissent en trois grands groupes selon leur origine: les émissions générées par la transformation et la consommation d'énergie, les

1. Grâce à une bonne isolation des habitations et bâtiments et des installations de chauffage plus performantes.

émissions produites par l'agriculture et enfin par la mise en décharge et le traitement des déchets¹.

C'est l'agriculture qui génère le plus d'émissions de CH₄: processus de digestion, production d'engrais et fumure des sols agricoles.

Le N₂O est libéré par la transformation et la combustion de combustibles fossiles. La part des émissions du transport tend à augmenter. Dans l'industrie, la production d'acide adipique et d'acide nitrique constitue la seule source d'émissions de N₂O. Des émissions de N₂O sont également générées dans l'agriculture, lors de l'épandage d'engrais, et représentent environ la moitié des émissions. On observe, enfin, des émissions de N₂O lors de la combustion de déchets.

Pour l'évaluation des résultats, il y a toutefois lieu de tenir compte d'une marge d'incertitude importante, estimée à 30 % pour les émissions globales de CH₄ et 50 % pour les émissions globales de N₂O². Ces importantes marges d'erreur sont dues aux incertitudes en matière de facteurs d'émission ainsi qu'aux difficultés de définir les sources. Ces chiffres sont donc purement indicatifs.

Diminution des émissions de CH₄

Les émissions globales de CH₄ devraient diminuer de 4,7 % en moyenne chaque année et représenter 437,2 kilotonnes en 2007. La réduction par rapport à 1990 devrait, dans ces conditions, atteindre 19,8 %. Ce pourcentage correspond aux objectifs définis dans la troisième Communication nationale et dans le rapport MIRA-S 2000³.

Pour calculer les émissions de CH₄ générées entre 2000 et 2007 par l'agriculture et le traitement des déchets, les éléments suivants ont été pris en considération: la politique agricole européenne (diminution du nombre de bovins), la politique en matière d'engrais de la Région flamande (stagnation de la croissance du cheptel et normes d'épandage tirées de la MAP2), la politique des déchets (collecte sélective et récupération, compostage, mise en décharge plutôt que combustion, obligation pour les décharges existantes de neutraliser les émissions de méthane). Les émissions de CH₄ générées par l'agriculture et le traitement des déchets devraient dès lors diminuer chaque année, contrairement aux émissions de CH₄ d'origine énergétique et industrielle, qui devraient croître chaque année.

Baisse des émissions de N₂O

Les émissions de N₂O devraient baisser de 0,6 % en moyenne chaque année et atteindre 40,4 kilotonnes en 2007. La baisse par rapport à 1990 serait dès lors de 3,5 %. Ce pourcentage correspond aux objectifs définis dans la troisième Communication nationale et dans le rapport MIRA-S 2000. Les émissions dues à la circulation routière connaîtraient encore une augmentation, alors que les émissions de l'agriculture seraient en net recul (en raison de la baisse du nombre de

1. Dans le premier cas, les émissions sont générées lors de la production d'électricité et de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, lors du raffinage de pétrole de la transformation de combustibles solides et autres, par les transports, le secteur tertiaire et les ménages, ainsi que via les émissions dans la distribution de gaz.
2. Première Communication nationale belge, conformément aux articles 4 et 12 de la Convention, janvier 1997.
3. The Belgium's Third National Communication under the United Nations Framework Convention on Climate Change, février 2002, et MIRA-S 2000: Milieu en Natuur rapport Vlaanderen, scenario's, VMM, septembre 2000.

bovins et de porcs et de la forte réduction de l'utilisation de fertilisants). Les émissions provenant des process industriels seraient en hausse.

4. Emissions totales de GES

Selon le Protocole de Kyoto, la Belgique devrait baisser ses émissions de GES de 7,5 % en moyenne durant la période 2008-2012, par rapport au niveau de 1990. Les 15 pays membres de l'Union européenne ont convenu de ratifier le Protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de GES avant le premier juin de cette année. Cet accord est important, car il conforte le fait que le premier accord mondial sur la réduction des émissions de GES deviendra juridiquement impératif. L'accord européen stipule notamment que la Commission fixera au plus tard le 31 décembre 2006 les quantités d'équivalent CO₂ pouvant être émises par chaque pays membre, en vue d'atteindre l'objectif fixé conjointement au niveau européen (à savoir une baisse de 8 % sur la période 2008-2012 par rapport à 1990). Par ailleurs, les régions flamande et wallonne ont conclu un accord sur la stabilisation des émissions de chaque région, en 2005 par rapport à 1990 (décision de la Conférence interministérielle élargie sur l'Environnement du 24 juillet 2001).

Croissance de 11,3 % des émissions des principaux gaz à effet de serre entre 1990 et 2007

Le tableau 48 présente, pour la période de projection, l'évolution attendue, à politique inchangée, des émissions des principaux gaz à effet de serre en millions de tonnes d'équivalents CO₂¹. Les émissions globales devraient augmenter de 0,3 % en moyenne par an et atteindre, respectivement, 155,6 et 156,7 millions de tonnes en 2005 et 2007, contre 140,9 millions en 1990. Cela signifie une augmentation totale de 10,4 % en 2005 et de 11,3 % en 2007, par rapport à 1990.

TABLEAU 48 - Evolution des émissions des principaux GES

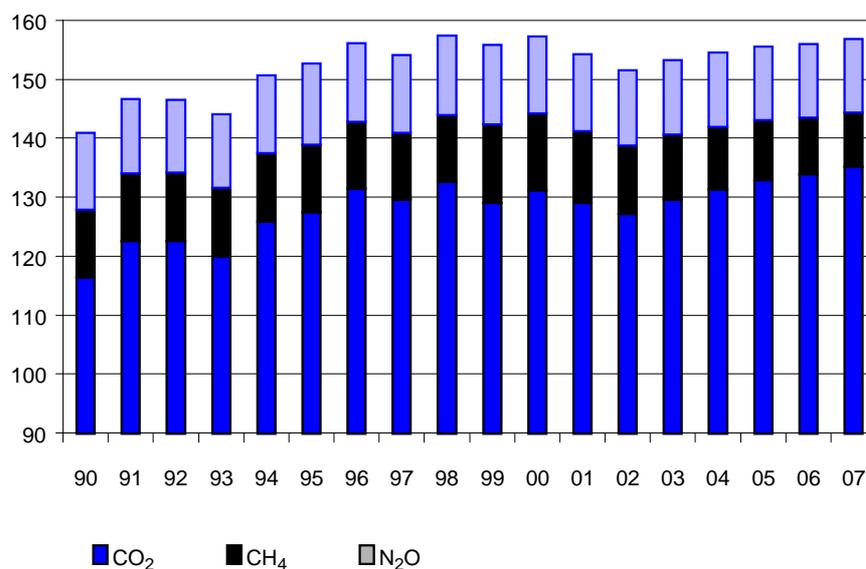
	Millions de tonnes d'équivalent CO ₂				Taux de croissance annuels moyens	Augmentation en pour cent	
	1990	2000	2005	2007		1990-2005	1990-2007
Emissions de CO ₂ d'origine énergétique	107,7	118,3	118,6	120,1	0,6	10,1	11,5
Emissions de CO ₂ d'origine non énergétique	8,8	12,9	14,3	14,9	2,4	63,2	70,7
Emissions totales de CH ₄	11,5	13,0	10,1	9,2	-4,7	-12,0	-19,8
Emissions totales de N ₂ O	13,0	13,1	12,6	12,5	-0,6	-3,0	-3,5
Emissions totales de GES	140,9	157,3	155,6	156,7	0,3	10,4	11,3

1. Les trois principaux gaz à effet de serre (CO₂, CH₄ et N₂O) ont des répercussions différentes sur le climat. Pour déterminer leur contribution potentielle à l'effet de serre, les émissions de CO₂, CH₄ et N₂O sont pondérées par leur "Global Warming Potential" (GWP). Les émissions pondérées sont exprimées en équivalents CO₂. Pour le CO₂, le GWP est de 1, pour le CH₄ de 21 et pour le N₂O de 310.

A politique inchangée, les objectifs ne sont pas atteints

Le graphique 21 fournit l'évolution des émissions de GES entre 1990 et 2007. Il montre une relative stabilisation des émissions sur la période 1998-2007, en raison notamment du ralentissement conjoncturel de 2001-2002. Toutefois, compte tenu de l'évolution à partir de 2003, il ne sera pas possible de respecter l'objectif de réduction d'émissions fixé dans le Protocole de Kyoto pour la Belgique.

GRAPHIQUE 21 - Evolution des émissions des principaux GES
(in millions de tonnes d'équivalents CO₂)



Les émissions calculées dans la variante de prix du pétrole du chapitre 3

Un accroissement supplémentaire de 20 % des prix du pétrole par rapport à la projection de référence aurait pour effet de ralentir la croissance des consommations d'énergie (voir section A2). Il s'ensuit que les émissions de GES sont également réduites (par rapport à la projection de référence). Les émissions totales des principaux GES atteindraient 152,5 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2005 et 153,1 millions de tonnes en 2007. Cela signifie qu'à moyen terme, les émissions seraient 2,4 % (ou 3,8 millions de tonnes) en-dessous de leur niveau de la projection de référence. L'évolution annuelle moyenne des émissions durant la période de projection deviendrait légèrement négative avec -0,1 %, contre une croissance de 0,3 % dans la projection de référence. En 2007, les émissions totales resteraient toutefois encore supérieures de 8,7 % à leur niveau de 1990.



Principales hypothèses de la projection

Tableau 1 HYPOTHESES D'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET INTERIEUR

	01^96	07^02	01	02	03	04	05	06	07
1. Marché potentiel d'exportation de biens et services (taux de croissance en volume)	6.9	5.2	2.1	2.5	6.1	5.9	5.6	5.6	5.6
2. Prix mondiaux en euro (taux de croissance)									
Exportations de biens non énergétiques	3.1	2.0	1.0	1.0	2.6	2.2	2.1	2.1	2.1
Importations de biens non énergétiques	2.3	2.0	0.8	1.4	2.4	2.2	2.0	2.1	2.1
Importations de produits énergétiques	19.2	1.2	-11.5	-5.6	0.4	3.2	3.0	3.0	3.0
3. Taux de change (niveau)									
Dollar par euro (x 100)	106.4	87.8	89.5	87.9	86.9	87.3	87.7	88.2	88.6
4. Taux d'intérêt (niveau)									
Taux d'intérêt à court terme (3m.)									
Zone euro	-.	4.5	4.3	3.8	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6
Etats-Unis	5.3	4.6	3.7	2.8	4.3	5.1	5.1	5.1	5.1
Taux d'intérêt à long terme (10a.)									
Allemagne	5.2	5.5	4.8	5.2	5.4	5.5	5.6	5.6	5.6
Etats-Unis	5.8	6.1	5.0	5.6	6.0	6.2	6.2	6.2	6.2
5. Population active									
Variations annuelles en milliers	37.1	30.0	56.0	17.4	39.3	33.3	29.5	33.2	27.2
6. Taux d'activité (en pour-cent)	67.1	69.0	68.4	68.3	68.7	69.0	69.2	69.3	69.4
7. Durée conventionnelle moyenne du travail (taux de croissance)									
Tous secteurs	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.4	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2
Industrie	-0.0	-0.0	-0.1	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
Services	-0.3	-0.3	-0.2	-0.3	-0.4	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2
(^) Moyennes de période									

Tableau 2 PRINCIPALES HYPOTHESES DE DEPENSES PUBLIQUES

(taux de croissance, en volume pour les rubriques 4 à 10)

	01^96	07^02	02	03	04	05	06	07
1. Emploi public								
A. Hors temps partiel, PTP, plan "jeunes"	0.0	-0.1	0.7	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2
1. Pouvoir fédéral	--	-1.5	-6.6	-0.7	-0.8	-0.2	-0.2	-0.2
2. Communautés et régions	--	0.2	2.5	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
3. Pouvoirs locaux	--	0.5	3.8	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
4. Sécurité sociale	0.1	-0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
B. Temps partiel, PTP, plan "jeunes"	--	3.6	5.9	5.3	3.9	3.0	2.2	1.1
C. Total	1.2	0.2	1.1	0.1	0.0	0.1	0.0	-0.1
2. Programmation sociale et dérive salariale								
1. Pouvoir fédéral (yc défense nationale)	--	1.7	3.2	2.8	1.9	0.9	0.7	0.7
2. Communautés et régions	--	1.5	2.2	1.8	1.7	1.4	1.0	1.0
3a. Pouvoirs locaux - enseignem.subs.	--	1.3	1.8	1.6	1.6	1.1	1.0	1.0
3b. Pouvoirs locaux - autres	--	1.5	3.4	1.4	1.0	1.0	1.0	1.0
4. Sécurité sociale	--	1.7	2.0	3.0	2.3	1.2	1.0	1.0
3. Hypothèses relatives aux pensions publiques								
A. Nombre de pensions	1.9	0.5	0.7	0.7	0.4	0.3	0.3	0.4
a. Retraite	2.1	1.2	1.6	1.5	1.1	0.9	0.9	1.1
b. Survie	1.4	-1.5	-1.5	-1.5	-1.6	-1.5	-1.5	-1.5
B. Dérive des pensions de retraite	--	-0.1	0.0	-0.2	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2
C. Dérive des pensions de survie	--	0.1	0.3	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
4. Achats bruts de biens et services								
1. Pouvoir fédéral	3.9	0.4	-2.2	5.5	0.0	-1.0	-0.0	-0.0
2. Communautés et Régions	5.2	4.5	7.9	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8
3. Pouvoirs locaux	4.8	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
4. Sécurité sociale	2.5	0.1	0.8	0.0	-0.0	-0.0	-0.0	0.0
<i>Déflateur: achats de B. et S.</i>	1.9	1.9	2.0	1.9	1.8	1.8	1.9	1.9
5. Formation brute de capital								
1. Pouvoir fédéral et Sécurité sociale	-4.4	9.7	7.1	40.6	2.6	5.0	1.4	1.3
2. Communautés et Régions	0.5	2.4	2.3	2.7	2.4	2.3	2.4	2.2
3. Pouvoirs locaux	2.9	2.9	-10.8	4.7	9.4	21.9	9.9	-17.6
<i>Déflateur: investissements publics</i>	2.4	1.8	1.5	1.9	1.7	1.8	1.9	1.7
6. Prestations d'assistance sociale en nature								
1. Pouvoir fédéral	-0.7	1.1	1.1	0.9	1.1	1.2	1.2	1.1
2. Communautés et Régions	3.2	2.4	2.7	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
3. Pouvoirs locaux	6.7	2.3	2.2	2.1	2.3	2.3	2.3	2.3
4. Sécurité sociale	2.8	2.9	2.3	2.7	3.1	3.3	3.1	3.2
<i>Déflateur: prestations en nature</i>	2.6	2.4	2.5	2.3	2.5	2.4	2.4	2.3
7. Autres transferts courants aux ménages et isbl								
a. Pouvoir fédéral	0.9	0.4	0.4	0.3	0.0	0.1	0.6	0.7
b. Communautés et Régions	2.5	1.4	1.6	1.8	1.7	1.2	1.1	1.1
c. Sécurité sociale	0.7	1.9	3.3	1.5	1.3	1.4	1.8	1.8
d. Pouvoirs locaux	2.8	0.9	1.5	0.6	1.0	0.7	0.8	0.8
<i>Déflateur: indice des prix de détail</i>	1.8	1.8	1.7	1.6	1.8	1.8	1.9	1.9
8. Transferts courants aux entreprises								
a. Pouvoir fédéral	-2.8	-0.5	-4.8	5.0	-3.0	-0.2	-0.1	-0.1
b. Communautés et Régions	1.0	2.0	0.9	3.3	3.2	1.5	1.5	1.5
c. Sécurité sociale	33.0	0.5	-2.8	1.3	2.1	1.4	0.4	0.4
d. Pouvoirs locaux	0.9	-0.0	-0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Déflateur: indice des prix de détail</i>	1.8	1.8	1.7	1.6	1.8	1.8	1.9	1.9
9. Transferts courants au reste du monde								
a. Pouvoir fédéral	11.9	5.6	17.7	4.9	11.7	0.3	-0.2	-0.7
c. Communautés et Régions	-11.7	1.6	9.5	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
<i>Déflateur: indice des prix de détail</i>	1.8	1.8	1.7	1.6	1.8	1.8	1.9	1.9
10. Transferts en capital								
1. Pouvoir fédéral	1.4	2.5	-4.0	9.8	1.8	2.5	2.5	2.5
2. Communautés et Régions	1.9	0.5	-8.7	2.5	2.4	2.4	2.4	2.3
3. Pouvoirs locaux	45.6	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3
<i>Déflateur: indice des prix de détail</i>	1.8	1.8	1.7	1.6	1.8	1.8	1.9	1.9

Tableau 3 HYPOTHESES RELATIVES AUX PRESTATIONS DE SECURITE SOCIALE

	01^96	07^02	01	02	03	04	05	06	07
<i>I. Taux de croissance en volume</i>									
1. Pensions	1.5	1.9	1.4	1.8	2.3	2.0	1.8	1.8	1.7
a. Salariés (*)	1.5	1.9	1.3	1.9	2.3	2.0	1.8	1.8	1.6
(OP: définition budgétaire)	1.6	1.9	1.2	1.9	2.4	2.1	1.8	1.8	1.6
b. Indépendants (**)	0.1	0.6	0.9	0.0	1.6	0.4	0.8	0.1	0.5
c. Agents définitifs de l'ONSS-APL	6.1	2.9	2.7	2.6	2.7	2.8	2.9	3.0	3.2
d. Affiliés à l'OSSOM	3.6	6.3	6.4	7.0	5.4	5.5	5.2	7.0	7.7
2. Indemnisés AMI	1.8	3.0	3.4	3.6	3.4	2.6	2.7	2.9	3.0
a. Salariés	1.9	3.2	3.3	3.9	3.6	2.7	2.8	3.0	3.1
- Incapacité primaire	2.3	2.7	4.7	6.5	2.4	1.9	2.0	2.0	1.7
- Invalidité (**)	1.9	3.3	2.8	2.2	3.7	3.3	3.3	3.6	3.9
- Repos de maternité (**)	4.6	4.4	4.4	9.0	6.8	2.5	2.7	2.8	2.8
b. Indépendants	0.4	0.2	5.4	-0.6	-0.2	0.8	0.8	-0.3	0.7
3. Allocations familiales (**)	-0.1	-0.1	-0.2	0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	-0.2
a. Salariés, ONSS-APL inclus	-0.1	-0.3	0.1	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.4	-0.3
(ONAFTS: définition budgétaire)	-0.0	-0.3	0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.4	-0.3
b. Indépendants	-1.9	0.7	-7.2	3.5	0.2	0.0	0.1	0.1	-0.0
c. Prestations familiales garanties	14.5	5.6	34.1	16.1	3.4	3.5	3.5	3.6	3.6
4. Accidents de travail du FAT	-0.3	-1.7	0.2	-1.8	-1.6	-1.6	-1.6	-1.6	-1.6
5. Maladies professionnelles	-3.8	-3.3	-4.3	-3.3	-3.4	-3.4	-3.4	-3.4	-3.4
<i>II. Taux de croissance, avant application de l'indexation</i>									
Soins de santé	3.7	3.5	5.7	2.5	3.2	3.9	3.9	3.6	3.6
a. Salariés, fonctionnaires inclus	3.8	3.5	5.8	2.5	3.2	3.9	4.0	3.7	3.6
(AMI-SS: définition budgétaire)	4.0	3.4	5.6	2.5	3.2	3.9	3.9	3.6	3.6
b. Indépendants	3.0	2.8	4.5	2.4	3.1	3.0	3.1	2.7	2.7
c. Affiliés à l'OSSOM	0.7	1.4	0.8	1.5	0.8	1.4	1.5	1.5	1.5
d. A des sécu. soc. étrangères	3.6	6.2	7.0	5.0	5.0	7.6	5.6	6.0	7.9
<i>III. En milliers (moyennes annuelles)</i>									
1. Chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi	126.9	141.6	147.9	150.2	150.6	143.1	133.9	134.5	137.2
2. Chômeurs à temps partiel volontaire	26.9	27.5	27.0	28.1	27.7	27.6	27.4	27.2	27.2
3. Chômeurs à temps partiel avec maintien des droits et allocation garantie de revenu	32.8	42.0	38.1	39.9	41.1	41.9	42.6	43.2	43.7
4. Chômeurs dispensés de pointage pour raisons soc. et fam., études ou formation professionnelle	29.8	32.5	32.1	32.2	32.4	32.5	32.6	32.7	32.8
5. Programmes d'activation: ALE et PEP	12.4	18.0	16.4	16.3	16.8	17.8	18.4	18.9	19.3
6. Emploi avec subside salarial	15.8	43.3	33.8	33.6	38.4	44.3	47.3	47.9	48.4
- Programmes de transition profes.	3.0	5.4	5.7	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4
- Activation (***)	4.8	21.5	11.1	11.1	16.2	22.4	25.6	26.4	27.2
- Contractuels subvent. des admin. pub.	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
- Maribel social	7.0	15.4	16.0	16.0	15.8	15.5	15.3	15.0	14.8
7. Interruptions de carrière	78.2	148.0	112.0	123.0	131.6	143.8	154.5	163.6	171.3
8. Pré pensions	122.7	102.2	111.2	108.5	104.7	100.9	98.3	99.4	101.5
<i>IV. En millions d'euros</i>									
Subside salarial, via Maribel social	157.6	428.7	395.2	410.8	416.3	423.9	431.7	440.3	449.2
Subside salarial, via activation(***)	26.6	59.3	61.8	36.1	45.8	58.8	68.3	71.7	75.0

(*) Calculé avec le modèle PENSION, plafond salarial découplé de l'évolution salariale, à raison de 0,5 %. Pas d'adaptation au bien-être, à l'exception du supplément de juillet 2000 et de l'augmentation de 2 % prévue sur la période 2002-2005

(**) Le nombre de pensionnés du régime des indépendants ainsi que le nombre d'enfants et d'invalides proviennent du modèle de long terme MALTESE.

(***) Jusqu'en 2003, via des programmes de réinsertion ou des emplois-service. A partir de 2002, via le Plan ACTIVA. Part de l'activation: 15 % (2002), 30 % (2003), 45 % (2004), 50 % (à partir de 2005)

(^) Moyennes de période

Tableau 4 DETERMINANTS DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE

(taux de croissance en pour cent)

	01^96	07^02	01	02	03	04	05	06	07
1. Régime des salariés									
a. Secteur des entreprises									
1. Salaire horaire réel par salarié	1.6	1.6	0.7	1.7	1.3	1.5	1.6	1.6	1.6
2. Durée du travail effective par salarié	-0.1	-0.2	-0.4	-0.4	-0.3	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1
3. Emploi	1.4	1.2	2.2	-0.0	2.0	1.4	1.4	1.4	1.1
- industries manufacturières, énergie et construction	-0.2	-0.5	1.3	-1.4	-0.1	-0.3	-0.1	-0.2	-0.6
- services marchands	2.4	2.1	2.8	0.6	3.1	2.3	2.2	2.2	2.0
4. Masse salariale brute hors indexation	3.0	2.6	2.6	1.3	3.0	2.7	2.9	2.9	2.6
5. Indexation des salaires	1.6	1.9	2.6	2.3	1.6	1.8	1.8	2.0	2.0
p.m. déflateur de la consommation privée	1.8	1.9	2.2	2.0	1.9	1.8	1.8	1.9	1.9
6. Masse salariale brute	4.6	4.5	5.2	3.6	4.7	4.6	4.8	4.9	4.6
- assiette des cotisations patronales	4.6	4.5	5.2	3.6	4.7	4.6	4.7	4.9	4.6
- assiette des cotisations personnelles	4.5	4.5	5.2	3.6	4.7	4.6	4.7	4.9	4.6
b. Secteur des adm. publiques									
1. Rémunération par tête	2.1	3.4	4.6	4.8	3.4	3.0	3.0	2.6	3.3
2. Emploi	1.2	0.2	0.3	1.1	0.1	0.0	0.1	0.0	-0.1
3. Masse salariale brute	3.4	3.6	5.0	6.0	3.6	3.1	3.1	2.6	3.2
c. Cotisations en francs									
1. Cotisations patronales	3.3	4.3	3.4	3.7	4.0	3.9	4.6	5.0	4.5
a. Secteur privé (*)	3.3	4.3	3.2	3.1	4.1	3.9	4.9	5.3	4.7
b. Secteur public	3.7	3.8	4.9	7.7	3.3	3.3	2.8	3.0	2.9
2. Cotisations personnelles	3.9	4.4	5.1	4.3	4.4	4.3	4.4	4.5	4.3
a. Secteur privé	4.0	4.5	5.2	3.6	4.6	4.5	4.7	4.9	4.6
b. Secteur public	3.5	3.8	4.9	7.7	3.3	3.3	2.8	3.0	2.9
d. Taux implicite des cotisations (**)									
1. Cotisations patronales									
a. Secteur privé (*)	25.3	23.8	24.1	23.9	23.8	23.6	23.7	23.8	23.8
b. Secteur public	12.3	12.3	12.1	12.3	12.3	12.3	12.3	12.3	12.3
2. Cotisations personnelles									
a. Secteur privé	10.9	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8	10.8
b. Secteur public	9.0	9.0	8.9	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0
2. Régime des indépendants									
a. Revenu par tête (***)	2.5	3.5	1.6	3.0	4.0	3.8	3.3	3.6	3.4
b. Nombre d'indépendants (***)	0.2	-0.5	-1.0	-0.6	-0.5	-0.6	-1.0	-0.1	-0.2
c. Revenu des indépendants (***)	2.7	3.0	0.6	2.4	3.5	3.2	2.3	3.5	3.2
d. Revenu corrigé pour l'inflation (***)	2.4	3.0	1.5	3.3	3.1	2.8	2.1	3.5	3.3
e. Assiette des cotisations	2.4	3.0	1.7	3.2	3.1	2.8	2.1	3.5	3.3
f. Cotisations	1.9	3.0	3.4	3.2	3.1	2.8	2.1	3.5	3.3
g. Taux implicite de cotisation (**)	7.4	7.4	7.4	7.4	7.4	7.4	7.4	7.4	7.4
3. Régime des bénéficiaires de prestations sociales									
a. Cotisations	3.6	2.9	1.2	3.4	1.9	2.3	2.4	3.6	3.8
b. Taux implicite de cotisation(**)	3.0	2.9	3.0	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9
p.m. réduct. de cotis. soc. ex ante (mio euro)									
cotisations sociales employeurs (****)	1861	3560	2927	3113	3352	3606	3714	3746	3831
cotisations sociales personnelles	35	123	114	116	119	122	125	127	130
(*) Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du "Maribel social" sont perçues par la Sécurité sociale et, ensuite, remboursées sous forme de subside salarial, via des fonds créés à cet effet, aux entreprises qui satisfont à des conditions préétablies									
(**) Masse des cotisations en pour cent de l'assiette									
(***) Année t-3									
(****) Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du "Maribel social" n'interviennent pas ici. Voir renvoi (*)									



Résultats Macroéconomiques

Tableau 5 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX CONSTANTS

(taux de croissance en pour cent)

	01//90	07//01	01//00	02//01	03//02	04//03	05//04	06//05	07//06
1. Dépenses de consommation finale privée	2.0	2.1	1.7	0.9	2.8	2.1	2.2	2.7	2.0
2. Dépenses de consommation finale publique	1.8	1.5	2.0	1.2	1.7	1.4	1.7	1.5	1.8
3. Formation brute de capital fixe	1.5	2.6	0.4	0.3	3.2	2.8	3.4	3.7	2.5
a. Investissements des entreprises	1.5	2.8	1.3	0.6	3.2	2.7	3.0	3.9	3.7
b. Investissements publics	1.3	3.1	-13.7	-4.0	9.5	5.5	12.2	6.0	-8.8
c. Investissements en logements	1.3	1.8	2.8	0.5	1.4	2.0	1.8	2.1	2.9
4. Total des dépenses intérieures	1.8	2.2	0.4	1.3	2.7	2.1	2.4	2.7	2.1
5. Exportations de biens et services	4.4	4.6	-0.3	1.4	5.5	5.4	5.2	5.2	5.2
a. Biens	4.5	4.7	-0.4	1.4	5.6	5.4	5.3	5.2	5.2
b. Services	3.5	4.8	-0.2	2.0	5.4	5.5	5.4	5.4	5.4
6. Total des dépenses finales	2.9	3.4	0.1	1.4	4.0	3.7	3.8	4.0	3.7
7. Importations de biens et services	4.0	4.6	-1.0	1.8	5.2	5.1	5.2	5.4	5.2
a. Biens	4.0	4.8	-1.5	1.5	5.4	5.4	5.5	5.5	5.4
b. Services	3.6	4.1	0.1	3.6	3.9	4.1	4.3	4.5	4.4
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	2.1	2.3	1.0	1.0	3.0	2.6	2.6	2.7	2.2

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissances moyens

Tableau 6 CONTRIBUTIONS A LA CROISSANCE DU PRODUIT INTERIEUR, A PRIX CONSTANTS

(changements en pour cent)

	01^96	07^02	01	02	03	04	05	06	07
1. Dépenses de consommation finale privée	1.3	1.1	0.9	0.5	1.5	1.1	1.2	1.4	1.1
2. Dépenses de consommation finale publique	0.4	0.3	0.4	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
3. Formation brute de capital fixe	0.7	0.6	0.1	0.1	0.7	0.6	0.7	0.8	0.5
a. Investissements des entreprises	0.6	0.4	0.2	0.1	0.5	0.4	0.5	0.6	0.6
b. Investissements publics	-0.0	0.1	-0.2	-0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	-0.2
c. Investissements en logements	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
4. Variations de stocks	-0.2	0.1	-1.0	0.5	-0.0	-0.0	0.0	0.0	-0.0
5. Total des dépenses intérieures	2.1	2.1	0.4	1.3	2.5	2.0	2.3	2.5	1.9
6. Exportations de biens et services	4.1	4.4	-0.3	1.3	5.0	5.0	5.0	5.1	5.2
a. Biens	3.2	3.8	-0.3	1.0	4.3	4.3	4.2	4.3	4.4
b. Services	0.7	0.6	-0.0	0.3	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8
7. Total des dépenses finales	6.2	6.5	0.1	2.6	7.5	7.0	7.3	7.6	7.1
8. Importations de biens et services	-3.7	-4.2	0.9	-1.6	-4.5	-4.5	-4.7	-5.0	-4.9
a. Biens	-2.9	-3.6	1.1	-1.1	-3.9	-3.9	-4.1	-4.3	-4.3
b. Services	-0.6	-0.5	-0.0	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5
9. Produit intérieur brut aux prix du marché	2.5	2.3	1.0	1.0	3.0	2.6	2.6	2.7	2.2

(^) Moyennes de période

Tableau 7 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX COURANTS

(en millions d'euros)

	00	01	02	03	04	05	06	07
1. Dépenses de consommation finale privée	134342	139671	143763	150485	156372	162668	170156	176790
2. Dépenses de consommation finale publique	52529	55204	57818	60122	62403	64732	67068	69667
3. Formation brute de capital fixe	52476	53963	54785	57569	60189	63404	67120	70156
a. Investissements des entreprises	35795	36987	37653	39505	41287	43321	46024	48771
b. Investissements publics	4437	4029	3925	4382	4704	5371	5800	5380
c. Investissements en logements	12244	12947	13206	13682	14198	14713	15296	16005
4. Total des dépenses intérieures	240302	247366	256292	268151	278992	290883	304473	316797
5. Exportations de biens et services	214277	218475	223534	240000	257664	276145	295951	317243
6. Total des dépenses finales	454579	465841	479826	508151	536656	567028	600424	634040
7. Importations de biens et services	206241	208773	214879	229716	245868	263503	282839	303136
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	248338	257067	264947	278435	290787	303525	317584	330903
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	6067	6229	6680	6833	7296	7479	7668	7862
10. Revenu national brut	254405	263297	271627	285268	298083	311004	325252	338765

Tableau 8 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX COURANTS

(pourcentages du PIB)

	01^96	07^02	01	02	03	04	05	06	07
1. Dépenses de consommation finale privée	54.2	53.8	54.3	54.3	54.0	53.8	53.6	53.6	53.4
2. Dépenses de consommation finale publique	21.3	21.4	21.5	21.8	21.6	21.5	21.3	21.1	21.1
3. Formation brute de capital fixe	20.6	20.9	21.0	20.7	20.7	20.7	20.9	21.1	21.2
a. Investissements des entreprises	13.9	14.4	14.4	14.2	14.2	14.2	14.3	14.5	14.7
b. Investissements publics	1.6	1.6	1.6	1.5	1.6	1.6	1.8	1.8	1.6
c. Investissements en logements	5.1	4.9	5.0	5.0	4.9	4.9	4.8	4.8	4.8
4. Total des dépenses intérieures	96.0	96.1	96.2	96.7	96.3	95.9	95.8	95.9	95.7
5. Exportations de biens et services	77.9	89.9	85.0	84.4	86.2	88.6	91.0	93.2	95.9
6. Total des dépenses finales	173.9	185.9	181.2	181.1	182.5	184.6	186.8	189.1	191.6
7. Importations de biens et services	73.9	85.9	81.2	81.1	82.5	84.6	86.8	89.1	91.6
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	2.0	2.5	2.4	2.5	2.5	2.5	2.5	2.4	2.4
10. Revenu national brut	102.0	102.5	102.4	102.5	102.5	102.5	102.5	102.4	102.4

(^) Moyennes de période

Tableau 9 DEFLATEURS DU PIB ET DES PRINCIPALES CATEGORIES DE DEPENSE

(taux de croissance en pour cent)

	01//90	07//01	01/00	02/01	03/02	04/03	05/04	06/05	07/06
1. Dépenses de consommation finale privée									
a. Déflateur	2.0	1.9	2.2	2.0	1.9	1.8	1.8	1.9	1.9
1. Energie exclue	2.0	2.0	2.5	2.2	2.0	1.8	1.8	1.9	1.9
. alimentation, boissons et tabac	1.5	2.0	3.9	2.6	2.2	1.9	1.8	1.9	1.8
. autres biens	1.7	2.0	2.1	2.0	2.0	1.9	2.0	2.1	2.2
. services	2.1	1.9	2.2	2.2	1.9	1.8	1.8	1.9	1.9
. loyers	2.9	1.8	2.0	2.0	1.9	1.8	1.7	1.8	1.9
2. Energie	2.3	0.8	-0.5	-0.4	0.4	1.1	1.2	1.3	1.3
. chauffage, éclairage	1.5	0.8	0.4	-0.4	0.1	1.0	1.2	1.4	1.5
. transports	3.6	0.9	-1.7	-0.3	0.7	1.3	1.3	1.2	1.2
b. Inflation sous-jacente	2.2	1.9	2.2	2.2	1.9	1.8	1.8	1.9	1.9
c. Indice de la consommation privée	2.1	1.8	2.5	1.7	1.6	1.8	1.8	1.9	1.9
d. Indice santé	2.0	1.8	2.7	1.8	1.6	1.8	1.9	2.0	2.0
2. Dépenses de consommation finale publique	2.9	2.4	3.0	3.5	2.2	2.4	2.0	2.1	2.1
3. Formation brute de capital fixe	1.8	1.8	2.4	1.3	1.8	1.7	1.8	2.1	2.0
a. Investissements des entreprises	1.6	1.8	2.0	1.2	1.7	1.7	1.8	2.3	2.2
b. Investissements publics	2.3	1.8	5.2	1.5	1.9	1.7	1.8	1.9	1.7
c. Investissements en logements	2.3	1.8	2.9	1.5	2.2	1.7	1.8	1.8	1.6
4. Demande intérieure totale	2.2	2.0	2.5	2.3	1.9	1.9	1.8	1.9	2.0
5. Exportations de biens et services	1.5	1.7	2.3	0.9	1.8	1.9	1.9	1.9	1.9
6. Demande finale	1.9	1.8	2.4	1.6	1.8	1.8	1.8	1.9	1.9
7. Importations de biens et services	1.6	1.7	2.3	1.1	1.6	1.8	1.8	1.9	1.9
8. Produit intérieur brut au prix du marché	2.1	1.9	2.5	2.0	2.0	1.8	1.8	1.9	2.0
(/) Taux de croissance									
(//) Taux de croissances moyens									

Tableau 10 CONTRIBUTION A LA CROISSANCE DU DEFLATEUR DE LA DEMANDE FINALE

(changements en pour cent)

	01^96	07^02	01	02	03	04	05	06	07
1. Coûts intérieurs unitaires (a+b+c)	0.9	1.0	1.4	1.1	1.1	1.0	0.9	1.0	1.0
a. Coûts du travail	0.5	0.5	1.0	0.9	0.3	0.4	0.5	0.5	0.6
b. Taxes indirectes nettes	0.2	0.1	-0.2	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
c. Excédent brut d'exploitation	0.3	0.4	0.5	0.2	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4
2. Prix à l'importation	1.4	0.7	1.1	0.5	0.7	0.8	0.8	0.8	0.9
3. Déflateur de la demande finale (1+2)	2.2	1.8	2.4	1.6	1.8	1.8	1.8	1.9	1.9

Tableau 11 REVENU DISPONIBLE, EPARGNE ET CAPACITE OU BESOIN DE FINANCEMENT: ESTIMATIONS A PRIX COURANTS

(en millions d'euros)

	00	01	02	03	04	05	06	07
1. Revenu intérieur brut aux prix du marché	248338	257067	264947	278435	290787	303525	317584	330903
Solde des revenus primaires du/vers le reste du monde	6067	6229	6680	6833	7296	7479	7668	7862
2. Revenu national brut	254405	263297	271627	285268	298083	311004	325252	338765
Consommation de capital fixe	40227	42386	44383	46141	47914	49716	51584	53540
3. Revenu national net	214178	220910	227244	239127	250169	261287	273668	285225
Solde des transferts courants en provenance du/vers le reste du monde	-2383	-2478	-2571	-2692	-2817	-2948	-3096	-3245
4. Revenu national net disponible	211795	218432	224673	236436	247352	258339	270572	281980
Consommation finale nationale	186871	194875	201581	210607	218775	227400	237224	246458
5. Epargne nationale nette	24924	23557	23092	25829	28576	30939	33347	35522
Formation brute de capital fixe	52476	53963	54785	57569	60189	63404	67120	70156
Variation des stocks	955	-1472	-74	-25	27	78	128	184
Solde des opérations de capital avec le reste du monde	-494	-135	-180	-218	-334	-384	-446	-453
6. Capacité (+) ou besoin net (-) de financement de la nation	11226	13317	12585	14206	15941	16789	17237	18270

Tableau 12 REVENU DISPONIBLE, ESTIMATIONS AUX PRIX DE 1990

(en millions d'euros)

	00	01	02	03	04	05	06	07
1. Revenu intérieur brut aux prix du marché	202902	204981	207028	213292	218749	224361	230356	235408
Excédent ou déficit commercial	-4930	-4913	-5349	-5168	-5267	-5391	-5488	-5512
2. Revenu intérieur brut réel	197972	200068	201679	208124	213482	218969	224868	229896
Solde des revenus primaires réels du/vers le reste du monde	4882	4890	5128	5147	5394	5432	5464	5496
3. Revenu national brut réel	202854	204958	206807	213271	218876	224401	230332	235392

Tableau 13 DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL

(en millions d'euros)

	00	01	02	03	04	05	06	07
Particuliers (*)								
1. Revenu primaire	191856	199519	206086	215114	223541	232802	242793	252714
. rémunération des salariés	130860	136806	142376	148436	154605	161371	168615	175898
. excédent brut d'exploitation	38676	39974	40815	42498	44085	45702	47487	49148
. revenus de la propriété	22320	22739	22895	24180	24851	25730	26690	27668
2. Transferts courants nets	-35836	-37456	-38029	-38933	-40667	-42692	-43607	-46094
. prestations moins cotisations sociales	-3715	-3637	-3620	-4120	-4665	-5373	-6157	-6780
. impôts courants	-34174	-35963	-36925	-37462	-38996	-40409	-40628	-42578
. transferts divers	2054	2144	2516	2649	2994	3090	3177	3264
3. Revenu disponible	156020	162063	168057	176181	182874	190111	199186	206620
Sociétés								
1. Revenu primaire	44097	45412	45943	48867	51836	54112	57035	59319
2. Transferts courants nets	-7124	-7113	-6978	-7656	-8137	-8534	-9004	-9373
3. Revenu disponible	36973	38299	38965	41210	43699	45578	48031	49947
Administrations publiques								
1. Revenu primaire	18453	18365	19599	21287	22706	24089	25425	26732
2. Transferts courants nets	40604	42120	42465	43929	46019	48311	49550	52258
3. Revenu disponible	59057	60485	62064	65215	68726	72400	74975	78990
Reste du monde								
1. Revenu disponible	2383	2478	2571	2692	2817	2948	3096	3245
Revenu national brut	254405	263297	271627	285268	298083	311004	325252	338765

(*) Ménages et isbl

Tableau 14 DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL

(pour cent du revenu national brut)

	00	01	02	03	04	05	06	07
Particuliers (*)								
1. Revenu primaire	75.4	75.8	75.9	75.4	75.0	74.9	74.6	74.6
. rémunération des salariés	51.4	52.0	52.4	52.0	51.9	51.9	51.8	51.9
. excédent brut d'exploitation	15.2	15.2	15.0	14.9	14.8	14.7	14.6	14.5
. revenus de la propriété	8.8	8.6	8.4	8.5	8.3	8.3	8.2	8.2
2. Transferts courants nets	-14.1	-14.2	-14.0	-13.6	-13.6	-13.7	-13.4	-13.6
. prestations moins cotisations sociales	-1.5	-1.4	-1.3	-1.4	-1.6	-1.7	-1.9	-2.0
. impôts courants	-13.4	-13.7	-13.6	-13.1	-13.1	-13.0	-12.5	-12.6
. transferts divers	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0
3. Revenu disponible	61.3	61.6	61.9	61.8	61.3	61.1	61.2	61.0
Sociétés								
1. Revenu primaire	17.3	17.2	16.9	17.1	17.4	17.4	17.5	17.5
2. Transferts courants nets	-2.8	-2.7	-2.6	-2.7	-2.7	-2.7	-2.8	-2.8
3. Revenu disponible	14.5	14.5	14.3	14.4	14.7	14.7	14.8	14.7
Administrations publiques								
1. Revenu primaire	7.3	7.0	7.2	7.5	7.6	7.7	7.8	7.9
2. Transferts courants nets	16.0	16.0	15.6	15.4	15.4	15.5	15.2	15.4
3. Revenu disponible	23.2	23.0	22.8	22.9	23.1	23.3	23.1	23.3
Reste du monde								
1. Revenu disponible	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0
Revenu national brut	100.0							

(*) Ménages et isbl

Tableau 15 FACTEURS DE PRODUCTION ET COUTS DE PRODUCTION

(taux de croissance)

	01^96	07^02	01	02	03	04	05	06	07
1. Production des entreprises	4.0	2.8	1.6	1.1	3.5	3.1	3.0	3.2	2.7
2. Productivité par tête									
a. Entreprises	1.5	1.7	-0.2	1.4	1.9	1.8	1.7	1.9	1.5
b. Industries manufacturières	3.6	2.8	0.3	2.0	3.5	3.2	2.7	2.9	2.6
c. Services marchands (transports inclus)	0.8	1.3	0.0	0.7	1.4	1.4	1.5	1.6	1.3
3. Salaire brut nominal par tête									
a. Entreprises	3.1	3.3	2.9	3.7	2.7	3.2	3.3	3.4	3.5
b. Industries manufacturières	3.1	3.4	2.9	3.6	2.9	3.3	3.5	3.6	3.7
c. Services marchands (transports inclus)	3.2	3.3	3.0	3.7	2.6	3.2	3.3	3.4	3.4
4. Salaire brut réel par tête									
a. Entreprises	1.3	1.4	0.7	1.6	0.8	1.4	1.5	1.5	1.5
b. Industries manufacturières	1.3	1.5	0.7	1.5	1.0	1.5	1.7	1.7	1.7
c. Services marchands (transports inclus)	1.4	1.4	0.8	1.6	0.7	1.4	1.5	1.5	1.5
5. Productivité horaire									
a. Entreprises	1.7	1.9	0.1	1.7	2.2	2.0	1.9	2.0	1.7
b. Industries manufacturières	3.1	2.8	1.2	2.5	3.5	3.2	2.6	2.8	2.5
c. Services marchands (transports inclus)	1.2	1.6	0.2	1.0	1.8	1.6	1.7	1.8	1.4
6. Coût salarial horaire nominal									
a. Entreprises	2.9	3.5	2.8	4.0	2.9	3.3	3.5	3.7	3.6
b. Industries manufacturières	2.2	3.5	3.3	4.1	2.8	3.2	3.5	3.7	3.7
c. Services marchands (transports inclus)	3.3	3.5	2.7	4.0	3.0	3.3	3.6	3.7	3.6
7. Coût salarial horaire réel									
a. Entreprises	1.1	1.6	0.6	2.0	1.0	1.5	1.7	1.7	1.7
b. Industries manufacturières	0.5	1.6	1.1	2.1	0.9	1.4	1.7	1.8	1.8
c. Services marchands (transports inclus)	1.5	1.6	0.5	1.9	1.1	1.5	1.7	1.8	1.7
8. Coût salarial unitaire réel du secteur des entreprises	-0.3	-0.4	0.2	0.2	-1.3	-0.6	-0.2	-0.3	-0.0
9. Taux d'intérêt à long terme (>=6a.)	5.3	5.7	5.1	5.4	5.6	5.7	5.8	5.8	5.8
10. Taux d'excédent brut des entreprises * (en pour cent)	27.3	28.1	27.6	27.3	27.9	28.2	28.3	28.4	28.5
11. Taux de rentabilité brute du capital (*) (en pour cent)	13.4	13.9	13.3	13.1	13.7	13.9	14.1	14.3	14.3
12. Quantité totale de travail effectivement prestée dans les ind. manufacturières et le secteur énergie	0.5	-0.0	-0.8	-0.5	-0.0	0.0	0.1	0.1	0.1

(*) pour le secteur marchand non compris l'agriculture, excédent d'exploitation divisé par la valeur ajoutée au coût des facteurs (pour le taux d'excédent) ou divisé par le stock de capital valorisé au coût de remplacement (pour le taux de rentabilité)

(^) Moyennes de période

Tableau 16 POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE

Situation au 30 juin

	00	01	02	03	04	05	06	07
1. Population totale								
Niveau en milliers	10251.2	10289.1	10343.6	10368.0	10391.5	10414.4	10436.6	10458.2
Variation en milliers	24.8	37.9	54.5	24.3	23.6	22.9	22.2	21.6
2. Population active								
Niveau en milliers	4558.5	4614.5	4631.8	4671.1	4704.4	4734.0	4767.2	4794.4
Variation en milliers	44.1	56.0	17.4	39.3	33.3	29.5	33.2	27.2
3. Taux d'activité	67.8	68.4	68.3	68.7	69.0	69.2	69.3	69.4
4. Emploi intérieur								
Total								
. Niveau en milliers	3913.0	3966.6	3965.6	4014.4	4049.0	4084.6	4120.8	4148.0
. Variation en milliers	65.5	53.6	-1.1	48.9	34.6	35.5	36.2	27.3
Salariés								
. Niveau en milliers	2514.9	2569.9	2568.0	2617.0	2652.7	2689.0	2726.4	2755.6
. Variation en milliers	54.4	55.0	-1.9	49.0	35.7	36.3	37.4	29.2
. Hors 'activation' en milliers	2491.9	2544.8	2542.8	2582.5	2608.7	2640.0	2675.7	2704.0
. Variation en milliers	52.7	52.9	-2.0	39.8	26.2	31.3	35.7	28.3
Indépendants								
. Niveau en milliers	684.8	680.9	674.0	673.0	671.8	670.5	669.3	667.8
. Variation en milliers	-3.4	-3.9	-6.9	-1.0	-1.3	-1.3	-1.2	-1.5
Administrations publiques								
. Niveau en milliers	713.3	715.8	723.5	724.4	724.5	725.1	725.1	724.6
. Variation en milliers	14.5	2.5	7.7	0.9	0.1	0.5	0.1	-0.5
5. Taux d'emploi	59.0	59.6	59.3	59.9	60.3	60.6	60.8	60.9
6. Chômage								
. Définition BfP								
. Niveau en milliers	588.6	590.7	607.8	597.3	595.3	588.6	585.2	584.7
. Variation en milliers	-25.8	2.2	17.0	-10.4	-2.0	-6.7	-3.4	-0.4
. Taux de chômage	12.9	12.8	13.1	12.8	12.7	12.4	12.3	12.2
. Définition MFET								
. Niveau en milliers	439.1	431.3	445.0	434.3	439.7	442.2	438.2	435.0
. Variation en milliers	-36.0	-7.8	13.7	-10.8	5.4	2.5	-4.0	-3.2
. Taux de chômage	10.0	9.7	10.0	9.6	9.7	9.6	9.5	9.4
7. Quantité de travail en volume (taux de croissance)	2.0	1.3	-0.7	1.0	0.7	0.8	0.9	0.6

Tableau 17 EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS A PRIX COURANTS*(en millions d'euros)*

	00	01	02	03	04	05	06	07
1. Exportations	214277	218475	223534	240000	257664	276145	295951	317243
a. Biens non énergétiques	168636	172399	176218	189650	203877	218758	234703	251863
b. Services	31346	32235	33553	36161	38975	41924	45100	48514
c. Energie	8533	7879	7621	7747	8078	8440	8823	9225
d. Consommation finale des ménages non résidents sur le territoire	5762	5961	6142	6442	6734	7023	7325	7640
2. Importations	206241	208773	214879	229716	245868	263503	282839	303136
a. Biens non énergétiques	154876	156477	161350	173715	187011	201455	217314	234153
b. Services	26210	27205	28676	30248	31988	33885	35974	38171
c. Energie	16975	16200	15468	15708	16358	17092	17848	18648
d. Consommation finale des ménages résidents à l'étranger	8180	8891	9385	10045	10511	11071	11704	12164
3. Balance des exportations et des importations	8036	9701	8656	10283	11796	12642	13111	14106
a. Biens non énergétiques	13761	15922	14868	15935	16866	17303	17389	17710
b. Services	5136	5030	4877	5913	6987	8039	9126	10343
c. Energie	-8442	-8321	-7847	-7961	-8280	-8651	-9025	-9423
d. Autres	-2418	-2930	-3243	-3604	-3777	-4048	-4379	-4524
4. Revenus nets de facteurs de l'étranger								
a. Reçus								
1. Revenus du travail	4033	4140	4417	4652	4893	5140	5393	5656
2. Autres	31026	31957	32632	33302	33965	34642	35369	36109
b. Payés								
1. Revenus du travail	961	1155	1326	1441	1533	1618	1700	1780
2. Autres	26329	26912	27460	27974	28469	28977	29527	30087
5. Exportations nettes (3+4)	15805	17731	16919	18823	20651	21829	22647	24004
6. Autres transferts courants	-2580	-2621	-2718	-2847	-2979	-3117	-3273	-3429
7. Balance des opérations courantes	11721	13453	12765	14425	16274	17173	17683	18723

Tableau 18 BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'EPARGNE*(en millions d'euros)*

	00	01	02	03	04	05	06	07
1. Ressources	64657	65808	67296	71751	76157	80271	84486	88609
a. Epargne courante	65151	65944	67475	71969	76491	80655	84932	89062
1. Entreprises	35585	36857	37397	39554	41963	43750	46080	47884
2. Ménages	23234	23954	25933	27460	28327	29384	31139	32077
3. Administrations publiques	6499	5253	4216	5062	6290	7635	7871	9286
4. Isbl	-168	-120	-70	-107	-90	-114	-159	-184
b. Transferts nets de capitaux	-494	-135	-180	-218	-334	-384	-446	-453
2. Emplois	53431	52491	54710	57544	60216	63482	67248	70339
a. Formation brute de capital	53431	52491	54710	57544	60216	63482	67248	70339
1. Entreprises	34383	32947	34959	36766	38498	40480	43118	45780
2. Ménages	14413	15244	15550	16113	16723	17330	18019	18858
3. Administrations publiques	4431	4029	3925	4382	4704	5371	5800	5380
4. Isbl	203	215	219	227	236	244	254	266
3. Capacité (+) ou besoin net (-) de financement	11226	13317	12585	14206	15941	16789	17238	18270

Tableau 19 BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'ÉPARGNE

(pourcentages du PIB)

	01^96	07^02	01	02	03	04	05	06	07
1. Ressources	25.5	26.2	25.6	25.4	25.8	26.2	26.4	26.6	26.8
a. Epargne courante	25.5	26.3	25.7	25.5	25.8	26.3	26.6	26.7	26.9
1. Entreprises	14.0	14.4	14.3	14.1	14.2	14.4	14.4	14.5	14.5
2. Ménages	10.3	9.8	9.3	9.8	9.9	9.7	9.7	9.8	9.7
3. Administrations publiques	1.2	2.2	2.0	1.6	1.8	2.2	2.5	2.5	2.8
4. Isbl	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.1	-0.1
b. Transferts nets de capitaux	-0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
2. Emplois	20.5	20.9	20.4	20.6	20.7	20.7	20.9	21.2	21.3
a. Formation brute de capital	20.5	20.9	20.4	20.6	20.7	20.7	20.9	21.2	21.3
1. Entreprises	12.8	13.4	12.8	13.2	13.2	13.2	13.3	13.6	13.8
2. Ménages	5.9	5.7	5.9	5.9	5.8	5.8	5.7	5.7	5.7
3. Administrations publiques	1.6	1.6	1.6	1.5	1.6	1.6	1.8	1.8	1.6
4. Isbl	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
3. Capacité (+) ou besoin net (-) de financement	5.0	5.3	5.2	4.8	5.1	5.5	5.5	5.4	5.5

(^) Moyennes de période

Tableau 20 TAUX D'INTERET

	01^96	07^02	01	02	03	04	05	06	07
1. Taux d'intérêt à court terme (3m.)									
Nominal	3.6	4.3	4.1	3.6	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4
Réal	1.8	2.4	2.0	1.6	2.6	2.7	2.7	2.5	2.5
2. Taux d'intérêt à long terme (10a.)									
Nominal	5.4	5.7	5.1	5.4	5.6	5.7	5.8	5.8	5.8
Réal	3.6	3.8	2.9	3.4	3.7	3.9	4.0	3.9	3.9
3. Taux hypothécaire									
Nominal	5.9	7.1	6.5	6.8	7.0	7.1	7.2	7.2	7.2
Réal	4.1	5.2	4.3	4.8	5.2	5.3	5.4	5.3	5.3
Pour mémoire:									
Taux d'intérêt à court terme zone euro (3m.)	--	4.5	4.3	3.8	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6
Taux d'intérêt à long terme Allemagne (10a.)	5.2	5.5	4.8	5.2	5.4	5.5	5.6	5.6	5.6

(^) Moyennes de période



Comptes sectoriels

Tableau 21 SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DES GRANDS SECTEURS

(pourcentages du PIB)

	01^96	07^02	01	02	03	04	05	06	07
1. Particuliers (*)									
a. Revenu disponible	63.9	62.9	63.0	63.4	63.3	62.9	62.6	62.7	62.4
b. Variation des rés. math. de retraite	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
c. Consommation	54.2	53.8	54.3	54.3	54.0	53.8	53.6	53.6	53.4
d. Epargne brute	10.3	9.7	9.3	9.8	9.8	9.7	9.6	9.8	9.6
e. Transferts en capital	0.0	0.2	0.1	0.0	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3
f. Formation brute de capital	6.0	5.8	6.0	6.0	5.9	5.8	5.8	5.8	5.8
g. Capacité nette de financement	4.3	4.1	3.4	3.9	4.1	4.0	4.0	4.2	4.1
2. Entreprises									
a. Revenu disponible	14.6	15.0	14.9	14.7	14.8	15.0	15.0	15.1	15.1
b. Variation des rés. math. de retraite	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
c. Epargne brute	14.0	14.4	14.3	14.1	14.2	14.4	14.4	14.5	14.5
d. Transferts en capital	0.6	0.2	0.1	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2
e. Formation brute de capital	12.8	13.4	12.8	13.2	13.2	13.2	13.3	13.6	13.8
f. Capacité nette de financement	1.8	1.2	1.7	1.2	1.3	1.5	1.3	1.1	0.8
3. Administrations publiques									
a. Revenu disponible	22.5	23.6	23.5	23.4	23.4	23.6	23.9	23.6	23.9
b. Consommation	21.3	21.4	21.5	21.8	21.6	21.5	21.3	21.1	21.1
c. Epargne brute	1.2	2.2	2.0	1.6	1.8	2.2	2.5	2.5	2.8
d. Transferts en capital	-0.7	-0.5	-0.3	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.6	-0.6
e. Formation brute de capital	1.6	1.6	1.6	1.5	1.6	1.6	1.8	1.8	1.6
f. Capacité de financement	-1.2	0.1	0.2	-0.3	-0.3	0.0	0.2	0.1	0.6
4. Ensemble des secteurs intérieurs									
a. Epargne nationale brute	25.5	26.3	25.7	25.5	25.8	26.3	26.6	26.7	26.9
b. Formation brute de capital	20.5	20.9	20.4	20.6	20.7	20.7	20.9	21.2	21.3
c. Transferts en capital	-0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
c. Capacité nette de financement	5.0	5.3	5.2	4.8	5.1	5.5	5.5	5.4	5.5
(*) Ménages et isbl									
(^) Moyennes de période									

Tableau 22 COMPTE DES MENAGES

(en millions d'euros)

	00	01	02	03	04	05	06	07
I. Opérations courantes								
a. Ressources	228379	237498	246073	256512	266564	277331	289085	300840
1. Excédent net d'exploitation	11014	11415	11593	12257	12882	13521	14240	14898
2. Revenu mixte	18678	19184	19458	20269	21028	21803	22663	23446
3. Rémunération des salariés	130860	136806	142376	148436	154605	161371	168615	175898
. Salaires et traitements bruts	98512	103384	107638	112387	117182	122351	127772	133293
. Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	25078	25861	26835	27894	28974	30289	31776	33182
. Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	7270	7561	7904	8155	8448	8730	9068	9423
4. Revenus de la propriété	22296	22715	22871	24154	24824	25702	26662	27639
. Intérêts	11838	11735	11636	12445	12717	13130	13534	13956
. Revenus distribués des sociétés	6283	6624	6687	6990	7213	7491	7846	8205
. Autres	4175	4356	4548	4719	4894	5081	5282	5478
5. Prestations sociales	45050	46916	48953	50466	52022	53660	55548	57529
6. Autres transferts courants	-907	-980	-746	-727	-532	-555	-594	-633
7. Autres (*)	1388	1442	1568	1657	1736	1828	1951	2063
b. Emplois	214044	222822	229797	238907	248288	258191	268389	279417
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,...	34134	35922	36883	37418	38950	40361	40577	42526
2. Cotisations sociales, dont:	48765	50553	52573	54586	56687	59033	61705	64309
. Cotisations sociales effectives	41495	42991	44669	46431	48239	50302	52637	54886
. Cotisations sociales imputées	7270	7561	7904	8155	8448	8730	9068	9423
3. Dépenses de consommation finale	131145	136347	140342	146904	152651	158797	166107	172583
c. Epargne nette	14335	14676	16276	17604	18277	19140	20696	21423
II. Opérations en capital								
a. Ressources	1016	1146	1030	1244	1489	1642	1880	2055
1. Transfert en capital à recevoir	1016	1146	1030	1244	1489	1642	1880	2055
b. Emplois	6726	7044	6969	7338	7874	8356	8927	9583
1. Formation brute de capital fixe	14469	15300	15606	16169	16779	17387	18076	18914
2. Consommation de capital fixe (-)	8899	9277	9657	9855	10051	10244	10443	10654
3. Impôts en capital	1176	1205	1230	1253	1275	1298	1322	1347
4. Variation des stocks	-56	-56	-56	-56	-56	-56	-56	-56
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	-1	-1	-1	-2	-2	-2	-2	-2
6. Acquisitions moins cessions de terrains, et autres	-192	-192	-192	-192	-192	-192	-192	-192
7. Autres transferts en capital à payer	229	65	39	22	121	166	222	226
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	8626	8779	10337	11510	11891	12426	13649	13895
p.m. Revenu disponible net	144092	149581	155050	162852	169192	176109	184852	191943
(*) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension								

Tableau 23 REVENU DISPONIBLE DES MENAGES*(en millions d'euros)*

	00	01	02	03	04	05	06	07
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	19913	20692	21249	22112	22933	23766	24683	25552
2. Revenu mixte brut	18678	19184	19458	20269	21028	21803	22663	23446
3. Salaires et traitements	130860	136806	142376	148436	154605	161371	168615	175898
. Secteur privé	99455	104112	107865	112762	117809	123439	129603	135607
. Entreprises	94091	98718	102236	106830	111573	116878	122680	128333
. Ménages	3236	3346	3448	3591	3731	3883	4052	4208
. Isbl	2127	2049	2180	2340	2505	2677	2871	3066
. Administrations publiques	28337	29702	31414	32456	33429	34403	35311	36407
. Travailleurs frontaliers	3072	2985	3091	3211	3359	3522	3693	3876
4. Revenus de la propriété	22296	22715	22871	24154	24824	25702	26662	27639
. Intérêts effectifs nets	11838	11735	11636	12445	12717	13130	13534	13956
. Dividendes et assimilés	6283	6624	6687	6990	7213	7491	7846	8205
. Autres	4175	4356	4548	4719	4894	5081	5282	5478
Total (1 à 4)	191747	199397	205954	214972	223389	232642	242623	252535
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	32364	33481	34825	36150	37534	39138	40969	42736
2. Cotisations sociales des salariés	12578	13205	13778	14352	14948	15576	16258	16931
3. Cotisations sociales des indépendants	2398	2475	2544	2623	2698	2759	2854	2948
4. Impôts sur les revenus de remplacement	706	715	739	753	770	789	817	848
5. Impôts des non-résidents	717	677	688	707	737	771	807	846
Total (1 à 5)	48765	50553	52573	54586	56687	59033	61705	64309
6. Impôt sur le revenu	34134	35922	36883	37418	38950	40361	40577	42526
Total (1 à 6)	82899	86475	89455	92004	95637	99394	102282	106834
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	45050	46916	48953	50466	52022	53660	55548	57529
2. Autres transferts nets	-907	-980	-746	-727	-532	-555	-594	-633
Total (1+2)	44143	45936	48207	49739	51490	53105	54954	56896
IV. Revenu disponible	152991	158859	164706	172707	179242	186354	195295	202597

Tableau 24 REVENU DISPONIBLE DES MENAGES A PRIX CONSTANTS

(taux de croissance en pour cent)

	00	01	02	03	04	05	06	07
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	1.0	1.7	0.7	2.2	1.9	1.8	1.9	1.6
2. Revenu mixte brut	1.0	0.5	-0.6	2.3	1.9	1.9	2.0	1.5
3. Salaires et traitements	3.1	2.3	2.0	2.3	2.3	2.5	2.5	2.4
. Secteur privé	3.4	2.4	1.6	2.6	2.7	2.9	3.0	2.7
. Entreprises	3.6	2.7	1.5	2.6	2.6	2.9	3.0	2.6
. Ménages	-0.7	1.2	1.0	2.2	2.1	2.3	2.4	1.9
. ISBL	0.5	-5.8	4.3	5.4	5.1	5.0	5.2	4.8
. Administrations publiques	1.6	2.6	3.7	1.4	1.2	1.1	0.7	1.2
. Travailleurs frontaliers	7.7	-4.9	1.5	2.0	2.8	3.0	2.9	3.0
4. Revenus de la propriété	2.9	-0.3	-1.3	3.7	1.0	1.7	1.8	1.7
. Intérêts effectifs nets	3.8	-3.0	-2.8	5.0	0.4	1.4	1.2	1.2
. Dividendes et assimilés	-0.4	3.2	-1.0	2.6	1.4	2.0	2.8	2.6
. Autres	5.5	2.1	2.3	1.9	1.9	2.0	2.0	1.8
Total (1 à 4)	2.6	1.8	1.2	2.5	2.1	2.3	2.3	2.1
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	0.9	1.2	2.0	1.9	2.0	2.4	2.7	2.4
2. Cotisations sociales des salariés	2.0	2.7	2.3	2.3	2.3	2.4	2.4	2.2
3. Cotisations sociales des indépendants	0.2	1.0	0.7	1.2	1.1	0.5	1.5	1.3
4. Impôts sur les revenus de remplacement	3.3	-0.9	1.4	-0.0	0.5	0.6	1.6	1.9
5. Impôts des non-résidents	4.1	-7.6	-0.4	1.0	2.3	2.7	2.8	2.9
Total (1 à 5)	1.2	1.5	1.9	1.9	2.0	2.3	2.6	2.3
6. Impôts sur le revenu	3.9	3.0	0.6	-0.4	2.3	1.8	-1.3	2.8
Total (1 à 6)	2.3	2.1	1.4	1.0	2.1	2.1	1.0	2.5
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	0.5	1.9	2.3	1.2	1.3	1.3	1.6	1.6
2. Autres transferts nets	12.7	5.8	-25.4	-4.3	-28.1	2.5	5.1	4.5
Total (1+2)	0.2	1.8	2.9	1.3	1.7	1.3	1.5	1.6
IV. Revenu disponible	2.1	1.6	1.6	2.9	2.0	2.1	2.8	1.8

Tableau 25 COMPTE DES ISBL AU SERVICE DES MENAGES

(en millions d'euros)

	00	01	02	03	04	05	06	07
I. Opérations courantes								
a. Ressources	3080	3245	3389	3513	3672	3800	3936	4072
1. Excédent net d'exploitation	0	0	0	-0	0	0	-0	-0
2. Cotisations sociales	96	97	104	111	119	127	136	146
3. Revenus de la propriété	24	24	24	26	26	27	28	29
. Intérêts	22	22	22	23	24	25	26	26
. Autres	2	2	2	2	2	2	3	3
4. Autres transferts courants	2960	3124	3262	3377	3526	3645	3772	3897
b. Emplois	3333	3462	3567	3737	3887	4047	4236	4406
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine,...	41	41	42	44	46	48	51	53
2. Prestations sociales	96	97	104	111	119	127	136	146
3. Dépenses de consommation finale	3197	3324	3421	3581	3721	3871	4049	4207
c. Epargne nette	-253	-217	-178	-223	-215	-247	-300	-334
II. Opérations en capital								
a. Ressources	156	179	170	178	185	193	201	209
1. Transferts en capital à recevoir	156	179	170	178	185	193	201	209
b. Emplois	118	118	112	111	111	111	113	116
1. Formation brute de capital fixe	203	215	219	227	236	244	254	266
2. Consommation de capital fixe (-)	85	97	107	117	125	133	141	150
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-215	-155	-119	-156	-141	-166	-212	-241

Tableau 26 COMPTE DES ENTREPRISES

(compte consolidé, en millions d'euros)

	00	01	02	03	04	05	06	07
I. Opérations courantes								
a. Ressources	25345	25284	24682	26542	28455	29676	31546	32702
1. Excédent net d'exploitation	28954	29315	29106	32107	34226	36022	38255	40012
2. Cotisations sociales	7993	8302	8707	9099	9523	9975	10480	10981
. cotisations effectives à charge des employeurs	3956	4093	4294	4474	4659	4857	5070	5279
. cotisations à charge des salariés	1907	1996	2058	2150	2245	2348	2458	2566
. cotisations sociales imputées	2130	2212	2355	2474	2619	2771	2952	3137
3. Revenus de la propriété	-3243	-3610	-4162	-5503	-5982	-6828	-7499	-8420
. intérêts effectifs et imputés	9897	11014	12701	16793	18253	20834	22882	25694
. dividendes et autres revenus	-13140	-14624	-16863	-22297	-24235	-27662	-30381	-34114
4. Autres transferts courants nets	520	516	504	520	535	550	571	592
5. Correction SIFIM(*)	-8879	-9239	-9472	-9680	-9846	-10043	-10260	-10462
b. Emplois	17025	17373	17757	18931	19930	20887	22005	23009
1. Impôt sur le revenu et le patrimoine	8520	8552	8533	9309	9877	10375	10982	11476
2. Prestations sociales	7118	7379	7656	7966	8318	8684	9073	9470
3. Autres (**)	1388	1442	1568	1657	1736	1828	1951	2063
c. Epargne nette	8321	7911	6925	7611	8525	8789	9541	9694
II. Opérations en capital								
a. Ressources	3316	2281	2191	2405	2482	2590	2706	2829
1. Transferts en capital à recevoir	3316	2281	2191	2405	2482	2590	2706	2829
b. Emplois	8974	5933	5954	6291	6777	7389	8690	9877
1. Formation brute de capital fixe	33366	34418	35034	36791	38470	40402	42990	45596
2. Consommation de capital fixe (-)	27264	28946	30471	31943	33438	34961	36539	38190
3. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	568	1012	773	569	569	570	570	569
4. Variation des stocks	1017	-1472	-74	-25	27	78	128	184
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	1	1	1	2	2	2	2	2
6. Autres transferts en capital à payer	1286	918	692	897	1146	1299	1539	1717
III. Capacité (+) ou besoin (-) net de financement	2663	4259	3162	3725	4231	3991	3558	2645

(*) Services d'intermédiation financière indirectement mesurés

(**) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension

Tableau 27 COMPTE DU RESTE DU MONDE

(en millions d'euros)

	00	01	02	03	04	05	06	07
I. Opérations courantes								
a. Ressources	208211	210876	217071	232207	248353	266279	285960	306622
1. Importations de biens et services	206241	208773	214879	229716	245868	263503	282839	303136
2. Rémunération des salariés	961	1155	1326	1441	1533	1618	1700	1780
3. Impôts indirects (à la prod. et à l'import.)	2395	2494	2276	2400	2253	2401	2561	2729
4. Revenus nets de la propriété (-)	4697	5045	5172	5328	5495	5665	5842	6022
5. Autres transferts courants nets	1813	1877	1939	2038	2130	2222	2320	2412
6. Cotisations sociales	1007	1033	1103	1161	1221	1283	1346	1412
7. Prestations sociales autres que transferts en nature	491	589	720	779	842	917	1035	1175
b. Emplois	219932	224329	229836	246632	264627	283452	303643	325345
1. Exportations de biens et services	214277	218475	223534	240000	257664	276145	295951	317243
2. Rémunération des salariés	4033	4140	4417	4652	4893	5140	5393	5656
3. Subventions (d'exploit. et à l'import.)	693	693	693	693	693	693	693	693
4. Impôts courants sur le revenu	195	142	146	153	160	167	175	182
5. Cotisations sociales	337	405	465	505	537	567	596	624
6. Prestations sociales autres que transferts en nature	396	475	580	628	679	739	835	947
c. Solde des opérations courantes	-11721	-13453	-12765	-14425	-16274	-17173	-17683	-18723
1. Opérations sur biens et services	-8036	-9701	-8656	-10283	-11796	-12642	-13111	-14106
2. Rémunération nette des salariés	-3072	-2985	-3091	-3211	-3359	-3522	-3693	-3876
3. Revenus nets de la propriété	-4697	-5045	-5172	-5328	-5495	-5665	-5842	-6022
4. Impôts, nets de subventions	1507	1659	1437	1553	1399	1541	1693	1853
5. Autres transferts courants	2578	2620	2717	2845	2977	3115	3271	3428
II. Opérations en capital	494	135	180	218	334	384	446	453
1. Transferts nets en capital	120	-239	-195	-156	-41	9	71	79
2. Acquisitions moins cessions d'actifs	-374	-374	-374	-374	-374	-374	-374	-374
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-11226	-13317	-12585	-14206	-15941	-16789	-17237	-18270



Finances Publiques

Tableau 28 COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(en millions d'euros)

	00	01	02	03	04	05	06	07
1. Recettes	122883	126599	129811	134636	140125	145468	150224	156274
A. Fiscales et parafiscales	111642	114376	117359	121789	126869	131821	136132	141716
1. Fiscales	76682	78102	79680	82640	86219	89439	91772	95463
a. Impôts directs	42928	44696	45644	46966	49076	50996	51830	54284
Ménages	34134	35922	36883	37418	38950	40361	40577	42526
Sociétés	8520	8552	8533	9309	9877	10375	10982	11476
Autres	275	222	228	239	249	260	271	282
b. Impôts indirects	32577	32201	32806	34421	35867	37146	38620	39832
c. Impôts en capital	1176	1205	1230	1253	1275	1298	1322	1347
2. Cotisations de Sécurité Sociale	34960	36273	37679	39150	40650	42382	44359	46253
B. Autres recettes des autres secteurs	6234	7009	7045	7317	7586	7857	8157	8463
1. Revenus de propriété	2477	2736	2461	2544	2621	2690	2771	2846
2. Transferts courants reçus	742	827	852	864	878	891	907	922
3. Transferts en capital reçus	93	224	81	88	95	103	113	124
4. Ventes courantes de B. et S.	2923	3222	3652	3821	3992	4172	4366	4570
C. Cotisations imputées	5007	5214	5407	5530	5670	5789	5935	6095
2. Dépenses	122731	126109	130549	135452	140109	144874	149925	154246
A. Dépenses primaires	105874	109287	114528	119559	124115	128946	133804	138174
a. Courantes	98257	103096	108263	112340	116470	120505	124796	129444
1. Rémunérations des salariés	28344	29709	31421	32464	33437	34411	35320	36416
2. Cons.intermédiaire et impôts payés	7768	8130	8581	9089	9488	9884	10339	10820
3. Subventions aux entreprises	3708	3804	3782	3997	4074	4182	4292	4405
4. Prestations sociales	53308	56090	58669	60719	62934	65275	67871	70613
- Prestations sociales en espèces	37895	39516	41295	42500	43707	44984	46495	48095
- Prestations sociales en nature	15413	16574	17374	18219	19227	20291	21376	22519
5. Transferts aux ménages et isbl	2674	2900	2986	3093	3229	3382	3548	3722
6. Transferts aux entreprises	613	612	609	616	623	629	636	644
7. Transferts au reste du monde	1842	1852	2216	2361	2685	2743	2791	2825
b. En capital	7616	6192	6265	7219	7645	8441	9008	8730
1. Formation brute de capital fixe	4437	4029	3925	4382	4704	5371	5800	5380
2. Autr. acquis. nettes act. non fin.	-7	-446	-207	-3	-3	-3	-3	-3
3. Transferts aux ménages et isbl	301	340	325	339	353	367	382	397
4. Transferts aux entreprises	2577	2114	2024	2238	2316	2424	2540	2662
5. Transferts au reste du monde	308	154	198	263	276	283	288	294
B. Charges d'intérêts	16857	16821	16021	15893	15994	15927	16121	16072
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	153	491	-738	-816	15	595	299	2028
Epargne brute	6499	5253	4216	5062	6290	7635	7871	9286
4. Solde primaire	17010	17312	15283	15077	16010	16522	16420	18100
pm Consommation finale	52529	55204	57818	60122	62403	64732	67068	69667

Tableau 29 COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(en pour cent du PIB)

	00	01	02	03	04	05	06	07
1. Recettes	49.5	49.2	49.0	48.4	48.2	47.9	47.3	47.2
A. Fiscales et parafiscales	45.0	44.5	44.3	43.7	43.6	43.4	42.9	42.8
1. Fiscales	30.9	30.4	30.1	29.7	29.7	29.5	28.9	28.8
a. Impôts directs	17.3	17.4	17.2	16.9	16.9	16.8	16.3	16.4
Ménages	13.7	14.0	13.9	13.4	13.4	13.3	12.8	12.9
Sociétés	3.4	3.3	3.2	3.3	3.4	3.4	3.5	3.5
Autres	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
b. Impôts indirects	13.1	12.5	12.4	12.4	12.3	12.2	12.2	12.0
c. Impôts en capital	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
2. Cotisations de Sécurité Sociale	14.1	14.1	14.2	14.1	14.0	14.0	14.0	14.0
B. Autres recettes des autres secteurs	2.5	2.7	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
1. Revenus de propriété	1.0	1.1	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
2. Transferts courants reçus	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
3. Transferts en capital reçus	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Ventes courantes de B. et S.	1.2	1.3	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
C. Cotisations imputées	2.0	2.0	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9	1.8
2. Dépenses	49.4	49.1	49.3	48.6	48.2	47.7	47.2	46.6
A. Dépenses primaires	42.6	42.5	43.2	42.9	42.7	42.5	42.1	41.8
a. Courantes	39.6	40.1	40.9	40.3	40.1	39.7	39.3	39.1
1. Rémunérations des salariés	11.4	11.6	11.9	11.7	11.5	11.3	11.1	11.0
2. Cons.intermédiaire et impôts payés	3.1	3.2	3.2	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3
3. Subventions aux entreprises	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3
4. Prestations sociales	21.5	21.8	22.1	21.8	21.6	21.5	21.4	21.3
- Prestations sociales en espèces	15.3	15.4	15.6	15.3	15.0	14.8	14.6	14.5
- Prestations sociales en nature	6.2	6.4	6.6	6.5	6.6	6.7	6.7	6.8
5. Transferts aux ménages et isbl	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
6. Transferts aux entreprises	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
7. Transferts au reste du monde	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9
b. En capital	3.1	2.4	2.4	2.6	2.6	2.8	2.8	2.6
1. Formation brute de capital fixe	1.8	1.6	1.5	1.6	1.6	1.8	1.8	1.6
2. Autr. acquis. nettes act. non fin.	-0.0	-0.2	-0.1	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
3. Transferts aux ménages et isbl	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
4. Transferts aux entreprises	1.0	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
5. Transferts au reste du monde	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
B. Charges d'intérêts	6.8	6.5	6.0	5.7	5.5	5.2	5.1	4.9
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	0.1	0.2	-0.3	-0.3	0.0	0.2	0.1	0.6
Epargne brute	2.6	2.0	1.6	1.8	2.2	2.5	2.5	2.8
4. Solde primaire	6.8	6.7	5.8	5.4	5.5	5.4	5.2	5.5
pm Consommation finale	21.2	21.5	21.8	21.6	21.5	21.3	21.1	21.1

Tableau 30 COMPTE DU POUVOIR FEDERAL

(en millions d'euros)

	00	01	02	03	04	05	06	07
1. Recettes	72765	74200	72746	75086	78375	81330	83382	86722
A. Fiscales et parafiscales	68762	69413	68521	70803	74022	76903	78851	82076
1. Fiscales	67440	68087	67154	69413	72602	75455	77373	80564
a. Impôts directs	40666	41834	41965	42899	44872	46690	47410	49658
- Ménages	32050	33237	33359	33509	34907	36220	36325	38070
- Sociétés	8341	8375	8377	9150	9715	10211	10814	11305
- Autres	275	222	228	239	249	260	271	282
b. Impôts indirects	26640	26121	25115	26438	27652	28687	29882	30824
c. Impôts en capital	134	133	75	76	77	79	80	82
2. Cotisations de Sécurité Sociale	1322	1326	1367	1391	1420	1447	1479	1512
B. Autres recettes des autres secteurs	1950	2549	2190	2236	2283	2330	2382	2435
1. Revenus de propriété	1002	1194	875	875	875	875	875	875
2. Transferts courants reçus	402	482	506	514	523	532	543	553
3. Transferts en capital reçus	15	161	12	12	12	12	13	13
4. Ventes courantes de B. et S.	532	712	797	836	872	911	951	994
C. Cotisations imputées	1798	1845	1865	1880	1907	1937	1991	2056
D. Transferts des administr. publiques	256	393	171	167	164	160	157	155
1. De la Sécurité sociale	132	275	52	51	50	49	49	49
2. Des C. et R.	120	115	116	113	111	108	106	104
3. Des pouvoirs locaux	4	3	3	3	3	3	3	3
dont, en capital	6	176	5	5	5	5	5	5
2. Dépenses	73908	76702	74299	77530	79803	82061	84362	86634
A. Dépenses primaires	58384	61201	59572	62874	64964	67225	69268	71536
a. Finales courantes	18821	19322	19703	20532	21142	21634	22075	22690
1. Rémunérations des salariés	6644	6916	6847	7098	7223	7453	7574	7869
2. Cons. intermédiaire et impôts payés	2167	2267	2263	2431	2475	2495	2544	2593
3. Subventions aux entreprises	1457	1417	1357	1475	1443	1469	1497	1526
4. Prestations sociales	5916	6039	6148	6292	6433	6579	6760	6954
- Prestations sociales en espèces	4799	4895	4962	5067	5163	5263	5397	5544
- Prestations sociales en nature	1116	1144	1187	1225	1269	1316	1364	1410
5. Transferts aux ménages et isbl	284	320	363	360	361	368	375	382
6. Transferts aux entreprises	520	520	517	524	531	536	544	552
7. Transferts au reste du monde	1832	1843	2207	2352	2675	2733	2781	2814
b. Finales en capital	1905	647	982	1742	1799	1904	1975	2049
1. Formation brute de capital	536	307	345	675	700	751	766	779
2. Autr. acquis. nettes act.non fin.	-0	-439	-200	4	4	4	4	4
3. Transferts aux ménages et isbl	31	13	16	16	16	16	17	17
4. Transferts aux entreprises	1062	643	654	816	835	883	934	989
5. Transferts au reste du monde	276	123	167	232	244	251	256	260
c. Transferts aux administr. publiques	37659	41232	38887	40600	42024	43686	45218	46796
1. Transferts de recettes fiscales	27058	29057	27276	28728	29874	31279	32538	33834
2. Autres transferts courants	10100	10681	11481	11732	12007	12264	12537	12818
3. Transferts en capital	501	1493	130	141	143	142	143	144
B. Charges d'intérêts	15523	15502	14727	14656	14839	14837	15094	15098
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-1142	-2502	-1552	-2444	-1428	-731	-980	88
Epargne brute	1108	-830	-531	-654	419	1220	1041	2181
4. Solde primaire	14381	12999	13174	12212	13411	14106	14114	15186
pm Consommation finale	9955	10187	10082	10511	10698	10966	11152	11512

Tableau 31 COMPTE DES COMMUNAUTÉS ET RÉGIONS

(en millions d'euros)

	00	01	02	03	04	05	06	07
1. Recettes	32525	35312	35251	37040	38408	39983	41414	42939
A. Fiscales propres et parafiscales	2930	3094	5180	5538	5729	5928	6155	6376
1. Fiscales	2930	3094	5180	5538	5729	5928	6155	6376
a. Impôts directs - ménages	20	82	746	1006	1044	1084	1127	1169
b. Impôts indirects	1868	1940	3279	3355	3487	3625	3786	3942
c. Impôts en capital	1042	1073	1155	1177	1198	1219	1242	1266
2. Cotisations de Sécurité Sociale								
B. Autres recettes des autres secteurs	1452	1499	1764	1818	1872	1927	1987	2049
1. Revenus de propriété	141	149	154	162	169	176	185	192
2. Transferts courants reçus	219	222	221	224	226	229	232	235
3. Transferts en capital reçus	17	17	17	17	18	18	18	19
4. Ventes courantes de B. et S.	1075	1111	1371	1415	1458	1504	1552	1603
C. Cotisations imputées	2222	2347	2489	2581	2676	2753	2829	2909
D. Transferts des administr. publiques	25921	28372	25818	27103	28130	29375	30442	31604
1. Transferts de recettes fiscales	23034	25298	22484	23650	24574	25733	26716	27791
2. Autres transferts	2888	3074	3334	3454	3556	3641	3726	3814
a. Du pouvoir fédéral	2773	2959	3218	3336	3436	3519	3601	3687
b. Des pouvoirs locaux	114	114	116	118	120	122	125	127
dont, en capital	33	50	69	78	79	81	82	84
2. Dépenses	31974	33392	35057	36279	37546	38717	39927	41158
A. Dépenses primaires	31372	32797	34467	35700	37009	38227	39506	40820
a. Finales courantes	22172	23311	24790	25737	26753	27682	28646	29642
1. Rémunérations des salariés	12235	12890	13811	14272	14775	15217	15664	16121
2. Cons. intermédiaire et impôts	2893	3004	3306	3494	3690	3899	4124	4364
3. Subventions aux entreprises	1491	1493	1532	1608	1688	1745	1805	1868
4. Prestations sociales	3601	3821	4012	4177	4348	4503	4662	4825
- Prestations sociales en espèces	2575	2717	2849	2959	3071	3166	3261	3359
- Prestations sociales en nature	1026	1104	1163	1217	1277	1338	1401	1466
5. Transferts aux isbl	1883	2037	2061	2118	2182	2249	2321	2395
6. Transferts aux entreprises	59	59	59	59	59	59	59	59
7. Transferts au reste du monde	10	8	9	9	10	10	10	10
b. Finales en capital	3065	3193	3128	3266	3403	3544	3697	3849
1. Formation brute de capital	1368	1486	1543	1616	1682	1751	1827	1899
2. Autr. acquis. nettes act. non fin.	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Transferts aux ménages et isbl	229	287	268	281	294	307	321	334
4. Transferts aux entreprise	1436	1390	1287	1338	1395	1454	1517	1582
5. Transferts au reste du monde	32	30	30	31	32	32	33	33
c. Transferts aux administr. publiques	6135	6292	6549	6697	6854	7001	7163	7329
1. Transferts courants	5405	5594	5854	5973	6098	6212	6338	6465
2. Transferts en capital	729	698	695	724	756	789	825	863
B. Charges d'intérêts	603	596	590	579	537	490	420	338
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	551	1919	194	761	861	1266	1487	1780
Epargne brute	3254	4671	2775	3479	3725	4281	4667	5124
Solde primaire	1153	2515	784	1340	1398	1757	1907	2119
pm consommation finale	17150	18002	19066	19767	20521	21228	21959	22714

Tableau 32 COMPTE DES POUVOIRS LOCAUX

(en millions d'euros)

	00	01	02	03	04	05	06	07
1. Recettes	16212	16889	18162	18845	19389	19878	20417	21064
A. Fiscales propres et parafiscales	4874	5442	5784	6088	6233	6337	6452	6664
1. Fiscales	4858	5425	5765	6069	6213	6317	6431	6642
a. Impôts directs - ménages	1635	2116	2255	2350	2411	2434	2464	2587
b. Impôts indirects	3223	3309	3510	3719	3802	3882	3967	4055
2. Cotisations de Sécurité Sociale	16	17	19	19	20	20	21	22
B. Autres recettes des autres secteurs	2639	2769	2898	3058	3217	3384	3567	3755
1. Revenus de propriété	1218	1260	1299	1365	1426	1488	1557	1623
2. Transferts courants reçus	120	123	124	126	128	130	132	134
3. Transferts en capital reçus	42	47	52	58	65	73	82	92
4. Ventes courantes de B. et S.	1259	1339	1423	1508	1598	1694	1797	1906
C. Cotisations imputées	975	1010	1041	1056	1073	1085	1100	1116
D. Transferts des administr. publiques	7725	7668	8440	8643	8866	9071	9297	9529
1. Transferts de recettes fiscales	94	77	41	41	41	41	41	41
2. Autres transferts	7631	7590	8399	8602	8825	9030	9256	9488
a. Du pouvoir fédéral	1661	1459	2012	2064	2126	2181	2241	2304
b. Transferts des C. et R.	5916	6078	6334	6484	6644	6793	6958	7126
c. Transferts de la Sécurité sociale dont, en capital	54	53	54	54	55	56	57	59
	1067	677	654	685	718	749	785	822
2. Dépenses	16738	17079	17915	18515	19255	20297	21222	21340
A. Dépenses primaires	15836	16157	16995	17616	18381	19435	20339	20414
a. Finales courantes	13122	13814	14848	15338	15869	16372	16933	17511
1. Rémunérations des salariés	8478	8883	9695	9978	10277	10545	10850	11158
2. Cons. intermédiaire et impôts	2031	2161	2295	2434	2579	2733	2899	3076
3. Subventions aux entreprises	309	317	322	328	333	339	346	353
4. Prestations sociales	1915	2041	2101	2142	2197	2246	2301	2357
- Prestations sociales en espèces	1552	1672	1715	1739	1774	1803	1836	1871
- Prestations sociales en nature	363	368	386	403	423	443	465	486
5. Transferts aux ménages et isbl	356	379	401	424	449	475	503	534
6. Transferts aux entreprises	33	33	33	33	33	33	33	33
b. Finales en capital	2596	2226	2028	2158	2389	2938	3278	2773
1. Formation brute de capital	2484	2111	1910	2038	2267	2814	3151	2643
2. Autr.acquis. nettes act.non fin.	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
3. Transferts aux ménages et isbl	39	40	41	42	43	44	45	46
4. Transferts aux entreprises	80	82	83	84	86	87	89	91
c. Transferts aux administr. publiques	118	117	119	121	123	125	127	130
1. Transferts courants	114	114	116	118	120	122	125	127
2. Transferts en capital	4	3	2	3	3	3	3	3
B. Charges d'intérêts	902	922	920	899	874	862	883	926
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-525	-190	248	330	134	-419	-804	-276
Epargne brute	966	1315	1571	1747	1743	1699	1610	1586
4. Solde primaire	376	732	1168	1229	1008	443	78	650
pm consommation finale	10890	11378	12285	12663	13062	13434	13851	14275

Tableau 33 DETTE PUBLIQUE ET TAUX D'INTERET IMPLICITE

	00	01	02	03	04	05	06	07
Dette en milliards d'euros								
Pouvoir fédéral	252.0	257.8	259.1	261.3	262.5	262.9	263.6	263.2
1. Dette du trésor	251.1	257.2	258.4	260.7	261.8	262.3	263.0	262.6
a. En euros (à partir de 1999)	242.5	250.1	253.4	256.5	258.9	259.7	260.5	260.1
1. Emise en euros ou en ex-BEF	238.5	246.5	251.6	256.2	258.6	259.5	260.3	259.9
A long terme	205.2	211.7	217.9	224.9	231.1	236.7	237.3	237.0
A court terme	33.3	34.9	33.8	31.3	27.5	22.9	23.0	23.0
2. Emise en ex-devises zone euro	3.9	3.5	1.8	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2
b. En devises	8.6	7.1	5.0	4.2	2.9	2.5	2.4	2.4
2. Dette débudgétisée (partim)	0.9	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Communautés et Régions	8.2	6.5	6.6	6.0	5.4	4.4	3.2	1.6
Pouvoirs locaux	14.4	14.6	14.3	14.0	13.9	14.3	15.1	15.4
Sécurité sociale (données budgétaires)	1.5	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.4
Total	276.1	279.3	280.3	281.6	282.0	281.9	282.1	280.6
Dette en pour cent du PIB								
Pouvoir fédéral	101.5	100.3	97.8	93.8	90.3	86.6	83.0	79.6
Communautés et Régions	3.3	2.5	2.5	2.2	1.9	1.4	1.0	0.5
Pouvoirs locaux	5.8	5.7	5.4	5.0	4.8	4.7	4.7	4.6
Sécurité sociale	0.6	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Total	111.2	108.6	105.8	101.1	97.0	92.9	88.8	84.8
Taux d'intérêt implicite de la dette publique (charges d'intérêt en % de la dette en t-1)	6.3	6.2	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8

Tableau 34 COMPTE DES ADMINISTRATIONS DE SECURITE SOCIALE

(en millions d'euros)

	00	01	02	03	04	05	06	07
1. Recettes	45747	48435	49578	51465	53350	55491	57936	60237
A. Fiscales propres et parafiscales	35076	36426	37874	39360	40885	42653	44672	46600
1. Fiscales	1453	1496	1580	1620	1674	1739	1813	1881
a. Impôts directs	607	663	678	712	749	788	828	870
- Ménages (cot. spéciale, cot. sur les hauts revenus)	429	486	522	554	587	623	661	699
- Sociétés (transf. au F.A.T.)	179	177	156	158	161	164	167	171
b. Impôts indirects	846	832	902	908	926	951	985	1011
- sur les primes d'assurance	628	651	683	708	719	738	763	781
- sur le CA pharma, -industrie	117	87	92	97	102	108	114	121
- cotisation unique des sociétés	101	95	101	102	104	105	107	109
- remboursement bio clinique	0	0	27	0	0	0	0	0
2. Cotisations de Sécurité sociale	33623	34930	36294	37740	39210	40915	42859	44719
a. Employeurs, régime obligatoire	20841	21551	22340	23226	24122	25239	26510	27703
- entreprises	18359	18949	19538	20332	21132	22164	23344	24445
- secteur public	2481	2602	2801	2894	2990	3075	3166	3258
b. Salariés, régime obligatoire	9895	10410	10889	11364	11853	12369	12927	13477
c. Indépendants, régime obligatoire	2134	2206	2276	2346	2412	2463	2549	2633
d. Bénéficiaires de prestations sociales	706	715	739	753	770	789	817	848
e. Assurance libre OSSOM	47	48	50	51	53	54	56	58
f. Assurance soins de santé- Flandre	0	10	39	39	39	40	40	40
B. Cotisations imputées	12	13	13	13	13	14	14	14
C. Autres recettes des autres secteurs	463	460	459	482	506	512	532	549
1. Revenus de propriété	386	401	398	420	443	448	465	481
2. Transferts courants des ménages	0	0	0	0	0	0	1	1
3. Transferts en capital des entreprises	20	0	0	0	0	0	0	0
4. Venttes courantes de biens et services	57	59	61	62	63	64	66	67
D. Transferts des administr. publiques	10196	11536	11232	11610	11945	12311	12718	13073
1. Transferts de recettes fiscales	3930	3681	4751	5037	5259	5505	5781	6002
a. Cotisation spéciale de S.S.	173	184	230	247	265	281	298	316
b. Financement alternatif	3757	3489	4513	4781	4985	5214	5473	5675
c. Taxe sur primes d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Autres transferts	6266	7855	6481	6572	6686	6806	6937	7071
a. Du pouvoir fédéral	6167	7756	6382	6473	6587	6707	6837	6972
- Transferts courants	6137	6392	6382	6473	6587	6707	6837	6972
- Transferts en capital	30	1363	0	0	0	0	0	0
b. Des Communautés et Régions	99	99	99	99	99	99	99	99
2. Dépenses	44477	47172	49205	50928	52902	55012	57340	59800
A. Dépenses primaires	44379	47102	49156	50892	52866	54977	57305	59766
a. Finales courantes	44142	46649	48922	50733	52707	54817	57143	59601
1. Rémunérations des salariés	987	1020	1068	1115	1161	1195	1231	1268
2. Consommation intermédiaire	677	698	718	731	744	757	772	786
3. Subventions aux entreprises	451	577	570	587	609	629	644	658
- Maribel social	281	395	411	416	424	432	440	449
- Emplois services et Plan Activa	54	62	36	46	59	68	72	75
- Emplois dans les hôpitaux	117	120	123	124	127	129	132	134
4. Prestations sociales	41876	44190	46407	48109	49956	51946	54148	56477
- Prestations sociales en espèces	28969	30232	31769	32735	33698	34752	36001	37321
- Prestations sociales en nature	12907	13957	14638	15374	16258	17194	18147	19156
5. Transferts aux ménages et isbl	151	164	160	191	236	290	349	411
b. Finales en capital	51	125	127	53	54	55	56	57
1. Formation brute de capital	49	125	127	53	54	55	56	57
2. Transferts aux ménages	2	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administr. publiques	186	328	106	105	105	105	106	107
1. Transferts courants	186	157	106	105	105	105	106	107
2. Transferts en capital	0	171	0	0	0	0	0	0
B. Charges d'intérêts	99	70	49	37	35	35	35	35
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	1270	1263	373	537	448	478	596	436
Epargne brute	1172	97	401	490	403	434	553	394
Solde primaire	1368	1334	422	573	484	513	631	471
p.m. Consommation finale	14535	15637	16384	17180	18122	19104	20106	21167

Tableau 35 DETAIL DES PRESTATIONS SOCIALES

(en millions d'euros)

	00	01	02	03	04	05	06	07
1. Pensions	15062	15653	16359	16963	17612	18258	18958	19665
- salariés	12474	12949	13546	14047	14598	15134	15718	16290
- indépendants	1803	1866	1916	1972	2015	2068	2113	2165
- agents définitifs de l'ONSS-APL	483	508	535	557	583	611	642	676
- affiliés à l'OSSOM	302	330	362	387	416	445	486	534
2. Soins de santé	13056	14120	14812	15560	16462	17413	18384	19417
- salariés et personnel de l'Etat	11941	12926	13558	14243	15072	15950	16846	17796
- indépendants	892	954	999	1048	1100	1154	1208	1264
- affiliés à l'OSSOM	22	23	24	24	25	26	27	28
- à des sécurités sociales étrangères	149	163	174	186	204	219	237	261
- en cas d'acc. du trav., garde d'enfants, ...	52	54	57	59	61	63	66	69
3. Indemnités de maladie et invalidité	2857	3028	3221	3374	3526	3687	3869	4065
- salariés	2714	2873	3064	3215	3363	3519	3699	3890
- indépendants	143	154	157	159	163	168	171	175
4. Allocations familiales	3720	3804	3911	3956	4022	4088	4159	4233
- salariés, y compris l'ONSS-APL	3326	3411	3487	3523	3579	3634	3692	3754
- indépendants	342	325	346	351	358	364	372	380
- allocations familiales garanties	40	55	65	68	72	76	80	84
- aux fonctionnaires de la S.S.	12	13	13	13	13	14	14	14
5. Chômage	5774	6063	6548	6531	6636	6748	6966	7229
- allocations de chômage, dont	4359	4622	5040	5028	5116	5202	5354	5541
. chôm. compl. indemn. demandeurs d'emploi	2374	2442	2722	2675	2789	2919	3021	3138
. chôm. compl. indemn. non demandeurs d'emploi	1247	1344	1398	1413	1359	1291	1315	1359
. chômeurs à temps partiel volontaire	100	104	112	112	114	115	117	119
. chôm. à temps part. avec maintien des droits et AGR	146	159	174	181	188	195	202	208
. chômeurs temporaires	282	332	388	390	397	403	410	418
. programmes d'activation: PEP et ALE (*)	96	105	108	113	121	128	134	140
. autres indemnisés	167	202	211	216	221	227	233	239
. ajustement statistique	-71	-67	-73	-72	-74	-75	-77	-80
- interruption de carrière	236	275	338	361	400	437	470	500
- prépensions (ONEM)	1163	1166	1170	1142	1120	1109	1143	1189
6. Accidents du travail du FAT	159	163	164	164	164	164	165	165
7. Maladies professionnelles	317	311	309	303	298	293	289	285
8. Sécurité d'existence	931	1039	1014	1164	1115	1170	1229	1286
9. Prestations assurance soins de santé-Flandre	0	10	69	95	122	125	129	132
Total	41876	44190	46407	48109	49956	51946	54148	56477

(*) Première Expérience professionnelle, Agences locales pour l'Emploi. Les allocations de l'ONEM aux Programmes de Réinsertion professionnelle, de Transition professionnelle, d'emplois-service et au Plan ACTIVA sont considérées comme une subvention salariale.

Tableau 36 SECURITE SOCIALE DES SALARIES, SUIVANT DEFINITION DU BUDGET*(en millions d'euros)*

	00	01	02	03	04	05	06	07
A. Recettes	40200	41320	43148	44797	46394	48309	50495	52551
1. Cotisations	29500	30381	31547	32772	34064	35557	37261	38926
pm Réductions de cotisations patronales	2612	2927	3113	3352	3606	3714	3746	3831
Réductions de cotisations personnelles	93	114	116	119	122	125	127	130
2. Financement alternatif (a)	3550	3357	4351	4629	4825	5045	5293	5487
3. Cotisation spéciale	631	672	751	800	852	904	958	1015
4. Intervention de l'Etat (b)	4888	5613	5122	5193	5283	5376	5480	5540
5. Autres transferts fiscaux	675	664	738	726	741	762	791	812
6. Intérêts à recevoir	103	57	58	72	91	103	124	150
7. Autres transferts à la Sécurité sociale	558	554	497	514	540	562	588	620
8. Récupération Maribel-bis et ter	296	21	84	89	0	0	0	0
B. Dépenses	38661	40958	42947	44403	46189	48010	50024	52143
1. Prestations sociales, dont	36513	38481	40434	41807	43506	45246	47175	49203
- ONP-Pensions	12348	12808	13397	13906	14454	14989	15571	16142
- AMI-Soins de Santé	12012	12980	13610	14292	15118	15993	16885	17830
- AMI-Indemnités	2682	2844	3040	3196	3347	3506	3687	3881
- Mineurs inv., CSPM-indemn., Pool all. d'attente	45	29	24	20	16	13	11	9
- ONAFTS-Allocations familiales	3112	3199	3276	3309	3360	3411	3465	3522
- FAT-Accidents de travail	137	140	141	141	141	141	142	142
- FMP-Maladies professionnelles	321	315	313	306	302	297	293	288
- ONEM-Allocations de chômage dont activation d'allocations	4458	4725	5125	5135	5248	5350	5509	5700
- ONEM-Prépensions	1163	1166	1170	1142	1120	1109	1143	1189
- ONEM-Interruptions de carrière	236	275	338	361	400	437	470	500
2. Frais de fonctionnement	1329	1474	1575	1629	1682	1723	1768	1814
3. Transferts divers aux ménages	506	657	514	543	574	608	642	678
4. Transf. aux entrepr.: Maribel social	247	315	402	413	420	427	436	444
5. Intérêts à payer	65	31	22	10	8	6	3	4
C. Capacité de financement (*)	1583	361	200	394	205	299	470	408
Remboursements de la dette (c)	235	622	45	45	45	45	45	1
D. Surplus (+) ou déficit (-)	1348	-261	155	349	160	254	425	407
Pour mémoire:								
Soldes cumulés à partir de 2002	0	0	155	505	665	920	1345	1751
Réserves de répartition et bâtiments	5766	5421	5494	5766	5851	6033	6389	6729
Emission de nouveaux emprunts	0	0	0	0	0	0	0	0
Dette	961	339	294	249	204	160	115	114

(a) En 2001, réduit de 844 millions d'euros, en raison de la reprise de dette par l'Etat

(b) Contient les interventions de l'Etat couplées à la reprise de dette: 578 millions d'euros pour des dettes bancaires en 2001 et pendant la période 2001-2006, la partie de remboursement des emprunts entre les institutions de la SS

(c) Contient le remboursement de la dette aux banques et les remboursements des emprunts entre les institutions de la SS

(*) Des observations récentes, tirées du VADE MECUM de juillet 2001, expliquent certains écarts avec les comptes SEC en 2000

Tableau 37 SECURITE SOCIALE DES INDEPENDANTS, SUIVANT DEFINITIONS DU BUDGET

(en millions d'euros)

	00	01	02	03	04	05	06	07
A. Recettes	3426	4024	3566	3641	3737	3820	3940	4055
1. Cotisations	2058	2128	2184	2252	2316	2365	2447	2527
2. Financement alternatif (*)	186	118	149	139	147	157	168	176
3. Intervention de l'Etat	981	1585	1025	1042	1061	1081	1102	1124
4. Autres transferts fiscaux	176	167	183	182	186	190	195	199
5. Intérêts à recevoir	8	9	9	9	10	10	10	10
6. Autres transferts à la Sécurité sociale	17	17	17	17	17	18	18	18
B. Dépenses	3266	3437	3547	3662	3773	3897	4010	4135
1. Prestations sociales, dont (**)	3127	3299	3419	3530	3636	3754	3863	3983
- INASTI-Pensions	1803	1866	1916	1972	2015	2068	2113	2165
- AMI-Soins de Santé (***)	892	954	999	1048	1100	1154	1208	1264
- AMI-Indemnités	143	154	157	159	163	168	171	175
- INASTI-Allocations familiales	342	325	346	351	358	364	372	380
2. Frais de fonctionnement	97	115	118	122	126	129	132	136
3. Transferts divers aux ménages	8	10	10	10	10	11	11	11
4. Intérêts à payer	34	13	0	0	1	3	4	4
C. Capacité de financement	109	588	20	-21	-37	-77	-71	-79
Remboursement de la dette	0	583	0	0	0	0	0	0
D. Surplus (+) ou déficit (-)	109	5	20	-21	-37	-77	-71	-79
Pour mémoire:								
Soldes cumulés à partir de 2002	0	0	20	-1	-38	-115	-185	-265
Réserves de répartition et bâtiments	788	792	812	792	792	792	792	792
Emission de nouveaux emprunts	0	0	0	0	0	0	0	0
Dette	583	0	0	1	38	115	185	265

(*) A partir de 2001, réduit à concurrence de la reprise de dette (comptabilisé via des interventions de l'Etat et un remboursement de dette en 2001)

(**) Observations plus récentes (via le VADE MECUM) que celles tirées des comptes SEC- subdivision par branche

(***) Y compris 50 % des dépenses pour les ayants-droits des deux systèmes, dépenses pour des conventions intern., plafond fiscal



Résultats par branche d'activité

Tableau 38 VALEURS AJOUTEES A PRIX CONSTANTS

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	01//95	07//01
1. Agriculture	3.4	1.1	4.2	1.5	1.8
2. Energie	-0.0	2.1	0.3	2.1	2.5
3. Industries manufacturières	3.3	3.1	0.3	3.1	2.2
a. Biens intermédiaires	5.3	3.1	1.4	3.6	2.0
b. Biens d'équipement	4.1	0.7	-1.9	4.9	2.1
c. Biens de consommation	0.5	5.0	0.6	1.1	2.5
4. Construction	-6.1	5.6	0.6	1.6	2.5
5. Services marchands	1.6	3.1	1.9	2.5	2.8
a. Transports et communication	1.3	3.2	1.3	2.8	2.5
b. Commerce et horeca	-0.8	0.7	0.3	0.2	1.6
c. Crédit et assurances	6.7	-0.7	7.1	10.9	3.1
d. Santé et action sociale	2.8	3.6	-0.1	1.5	2.9
e. Autres services marchands	3.4	5.2	3.5	3.3	3.6
6. Services non marchands	0.8	0.6	1.3	1.3	0.8
Total	1.3	2.7	1.4	2.4	2.4

(//) Taux de croissances moyens

Tableau 39 VALEURS AJOUTEES A PRIX COURANTS

(pourcentages du total)

	80	85	90	95	00	07
1. Agriculture	2.6	2.7	2.4	1.6	1.4	1.4
2. Energie	5.6	5.3	3.7	3.2	3.1	3.3
3. Industrie manufacturière	22.4	22.1	22.3	19.8	18.5	16.6
a. Biens intermédiaires	8.8	9.0	8.8	8.0	7.5	7.2
b. Biens d'équipement	5.8	5.4	5.7	4.7	4.4	3.6
c. Biens de consommation	7.9	7.7	7.8	7.1	6.6	5.9
4. Construction	7.5	5.2	5.5	5.1	5.0	4.5
5. Services marchands	44.6	48.2	51.6	55.1	57.4	60.4
a. Transports et communications	7.1	7.0	7.0	7.0	6.8	7.1
b. Commerce et horeca	13.1	12.9	14.5	13.6	13.4	14.0
c. Crédit et assurances	5.0	6.0	5.1	6.2	6.7	5.9
d. Santé et action sociale	5.0	5.5	5.7	6.2	6.2	6.9
e. Autres services marchands	14.5	16.7	19.2	22.2	24.3	26.6
6. Services non marchands	17.3	16.6	14.6	15.1	14.6	13.7
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 40 INVESTISSEMENTS A PRIX CONSTANTS

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	01//95	07//01
1. Agriculture	-0.4	4.6	-11.4	-0.7	0.5
2. Energie	-0.6	1.1	2.9	-5.5	4.4
3. Industries manufacturières	4.2	15.4	-5.2	2.4	3.1
a. Biens intermédiaires	4.5	18.6	-3.0	0.4	3.4
b. Biens d'équipement	6.0	9.1	-6.0	4.6	3.5
c. Biens de consommation	2.9	16.7	-6.8	3.3	2.7
4. Construction	-3.0	17.1	-3.2	2.4	0.9
5. Services marchands	0.8	11.0	0.4	6.1	2.8
a. Transports et communications	-2.5	4.9	4.7	4.9	1.7
b. Commerce et horeca	3.3	13.6	-2.3	4.8	1.0
c. Crédit et assurances	3.0	4.7	-10.9	7.9	1.3
d. Santé et action sociale	-10.2	7.2	3.4	-0.8	5.8
e. Autres services marchands	11.2	22.8	4.3	9.0	4.6
6. Logements	-9.9	11.6	1.6	1.1	1.8
7. Services non marchands	-8.1	-7.1	3.3	-0.2	3.1
Total	-3.4	9.2	-0.4	3.1	2.6

(//) Taux de croissances moyens

Tableau 41 TAUX D'INVESTISSEMENT

(en pour cent de la valeur ajoutée)

	85^81	90^86	95^91	01^96	07^02
1. Agriculture	24.1	27.9	23.1	21.6	18.9
2. Energie	23.8	22.8	35.5	24.2	22.5
3. Industries manufacturières	13.1	18.6	19.5	19.7	20.8
a. Biens intermédiaires	10.3	15.2	18.6	19.8	17.4
b. Biens d'équipement	13.8	16.3	15.4	17.5	22.4
c. Biens de consommation	15.9	24.2	23.2	21.1	23.7
4. Construction	8.5	12.7	12.0	13.4	12.5
5. Services marchands	13.9	15.7	15.6	16.6	17.3
a. Transports et communications	31.8	25.6	28.2	35.9	33.7
b. Commerce et horeca	12.4	17.1	16.9	18.0	17.6
c. Crédit et assurances	21.6	25.4	16.2	14.6	15.3
d. Santé et action sociale	11.8	10.4	10.8	8.7	9.6
e. Autres services marchands	5.3	9.3	11.7	12.9	15.3
Total branches marchandes	14.3	16.9	17.3	17.5	18.0
6. Services non marchands	24.2	15.8	13.5	12.4	12.8
Total (logements exclus)	16.0	16.8	16.7	16.8	17.2

(^) Moyennes de période

Tableau 42 EMPLOI ET POPULATION ACTIVE AU 30 JUIN

(en milliers d'unités)

	80	85	90	95	00	07
1. Emploi intérieur	3700.2	3560.8	3764.1	3712.3	3913.0	4148.0
a. Secteur public	669.5	667.7	679.6	665.6	713.3	724.6
b. Secteur privé	3030.6	2893.1	3084.5	3046.8	3199.7	3423.4
1. Salariés	2424.2	2258.8	2409.3	2347.6	2514.9	2755.6
a. Agriculture	15.4	15.1	17.6	20.4	22.4	23.1
b. Energie	60.2	54.2	36.9	32.4	30.3	26.7
c. Industries manufacturières	880.5	756.9	734.7	643.7	618.6	603.5
Biens intermédiaires	305.3	251.9	246.1	213.0	207.4	199.8
Biens d'équipement	219.2	186.1	182.5	159.7	158.8	158.5
Biens de consommation	356.0	318.9	306.2	271.0	252.4	245.2
d. Construction	231.7	152.4	175.5	181.1	186.4	193.2
e. Transports et communications	270.2	255.4	253.2	248.3	265.7	283.1
f. Commerce et horeca	380.6	365.1	410.1	410.4	446.5	502.9
g. Crédit et assurances	115.7	122.1	130.5	124.1	127.2	126.2
h. Santé et action sociale	193.3	229.7	277.0	306.5	356.1	447.4
i. Autres services marchands	173.0	210.5	287.1	293.3	353.3	438.8
j. Domestiques	103.7	97.3	86.6	87.5	108.4	110.7
2. Indépendants	606.4	634.2	675.2	699.1	684.8	667.8
a. Agriculture	96.7	89.3	77.7	66.4	57.0	45.4
b. Energie	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
c. Industries manufacturières	57.8	34.4	32.0	32.7	30.0	27.9
Biens intermédiaires	7.8	4.7	4.5	4.3	3.9	4.0
Biens d'équipement	3.2	2.4	2.5	2.7	2.6	2.7
Biens de consommation	46.9	27.3	25.0	25.7	23.6	21.2
d. Construction	29.8	29.8	34.5	44.6	45.7	47.2
e. Transports et communications	7.9	7.2	6.9	8.4	8.2	10.4
f. Commerce et horeca	223.1	213.2	221.1	204.3	158.1	128.5
g. Crédit et assurances	6.9	9.1	9.3	5.7	5.0	2.8
h. Santé et action sociale	35.0	46.1	60.6	66.1	77.5	86.2
i. Autres services marchands	149.1	205.2	233.0	271.0	303.3	319.4
3. Total (1+2)	3030.6	2893.1	3084.5	3046.8	3199.7	3423.4
a. Agriculture	112.1	104.4	95.3	86.8	79.4	68.5
b. Energie	60.2	54.3	37.0	32.5	30.3	26.8
c. Industries manufacturières	938.3	791.3	766.7	676.4	648.7	631.4
Biens intermédiaires	313.0	256.5	250.6	217.3	211.4	203.8
Biens d'équipement	222.4	188.5	185.0	162.4	161.3	161.2
Biens de consommation	402.9	346.2	331.1	296.6	276.0	266.4
d. Construction	261.5	182.1	210.0	225.7	232.1	240.4
e. Transports et communications	278.1	262.6	260.2	256.6	273.9	293.5
f. Commerce et horeca	603.7	578.3	631.2	614.7	604.6	631.4
g. Crédit et assurances	122.6	131.2	139.8	129.8	132.2	129.0
h. Santé et action sociale	228.3	275.9	337.6	372.6	433.6	533.6
i. Autres services marchands	322.0	415.7	520.1	564.3	656.5	758.1
j. Domestiques	103.7	97.3	86.6	87.5	108.4	110.7
2. Travailleurs frontaliers (solde)	47.0	45.2	50.4	50.3	56.9	61.6
3. Chômage complet	322.2	544.2	436.4	629.0	588.6	584.7
4. Population active	4069.4	4150.2	4250.9	4391.7	4558.5	4794.4

Tableau 43 EMPLOI ET POPULATION ACTIVE AU 30 JUIN

(différences en milliers d'unités)

	85-80	90-85	95-90	01-95	07-01
1. Emploi intérieur	-139.4	203.3	-51.8	254.3	181.4
a. Secteur public	-1.8	11.9	-14.1	50.2	8.8
b. Secteur privé	-137.6	191.4	-37.7	204.1	172.5
1. Salariés	-165.4	150.5	-61.7	222.3	185.7
a. Agriculture	-0.4	2.5	2.8	2.4	0.4
b. Energie	-5.9	-17.3	-4.5	-2.3	-3.5
c. Industries manufacturières	-123.6	-22.1	-91.1	-17.4	-22.8
Biens intermédiaires	-53.4	-5.8	-33.1	-0.2	-13.0
Biens d'équipement	-33.1	-3.6	-22.8	3.4	-4.6
Biens de consommation	-37.1	-12.7	-35.2	-20.5	-5.3
d. Construction	-79.3	23.1	5.6	8.7	3.5
e. Transports et communications	-14.8	-2.2	-5.0	26.7	8.2
f. Commerce et horeca	-15.5	45.0	0.3	52.5	40.0
g. Crédit et assurances	6.4	8.4	-6.4	4.5	-2.4
h. Santé et action sociale	36.4	47.2	29.5	59.1	81.8
i. Autres services marchands	37.6	76.6	6.2	66.0	79.4
j. Domestiques	-6.4	-10.7	0.9	22.0	1.2
2. Indépendants	27.8	40.9	24.0	-18.2	-13.1
a. Agriculture	-7.4	-11.6	-11.3	-11.8	-9.2
b. Energie	-0.0	-0.0	0.0	-0.0	0.0
c. Industries manufacturières	-23.5	-2.4	0.7	-3.1	-1.7
Biens intermédiaires	-3.1	-0.1	-0.2	-0.4	0.1
Biens d'équipement	-0.8	0.1	0.2	-0.1	0.1
Biens de consommation	-19.6	-2.3	0.7	-2.6	-1.9
d. Construction	-0.1	4.8	10.1	1.1	1.6
e. Transports et communications	-0.7	-0.2	1.4	0.1	1.9
f. Commerce et horeca	-9.8	7.9	-16.8	-55.6	-20.2
g. Crédit et assurances	2.2	0.2	-3.6	-1.0	-1.9
h. Santé et action sociale	11.1	14.5	5.5	13.7	6.4
i. Autres services marchands	56.1	27.8	38.0	38.4	9.9
3. Total (1+2)	-137.6	191.4	-37.7	204.1	172.5
a. Agriculture	-7.8	-9.1	-8.5	-9.5	-8.8
b. Energie	-5.9	-17.3	-4.5	-2.3	-3.4
c. Industries manufacturières	-147.1	-24.5	-90.3	-20.5	-24.5
Biens intermédiaires	-56.5	-5.9	-33.3	-0.6	-12.9
Biens d'équipement	-33.9	-3.5	-22.6	3.3	-4.5
Biens de consommation	-56.7	-15.1	-34.5	-23.1	-7.1
d. Construction	-79.3	27.9	15.6	9.8	5.0
e. Transports et communications	-15.5	-2.4	-3.5	26.8	10.1
f. Commerce et horeca	-25.4	52.9	-16.5	-3.1	19.8
g. Crédit et assurances	8.6	8.6	-10.0	3.5	-4.3
h. Santé et action sociale	47.5	61.7	35.0	72.8	88.2
i. Autres services marchands	93.6	104.4	44.2	104.5	89.4
j. Domestiques	-6.4	-10.7	0.9	22.0	1.2
2. Travailleurs frontaliers (solde)	-1.8	5.2	-0.1	6.8	4.5
3. Chômage complet	222.0	-107.8	192.7	-38.3	-6.0
4. Population active	80.8	100.7	140.8	222.8	179.9

(-) Différences

Tableau 44 SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL AU 30 JUIN: DETAIL

(en milliers d'unités)

	01	02	03	04	05	06	07
I. Population totale (II+III)	10289.1	10343.6	10368.0	10391.5	10414.4	10436.6	10458.2
I.bis Population d'âge actif	6747.4	6784.3	6798.7	6815.0	6839.2	6875.0	6912.3
II. Population inactive (concept BfP)	5674.7	5711.8	5696.9	5687.1	5680.4	5669.4	5663.8
<i>dont avec allocation ONEm:</i>	157.5	154.6	149.6	147.7	146.8	149.0	151.5
- dispenses pour raisons sociales et familiales (1)	9.3	9.1	9.1	9.1	9.1	9.1	9.1
- dispenses pour reprise d'études (1)	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0
- interruptions complètes de carrière (1)(2)	30.3	30.2	29.1	31.0	32.9	34.2	34.6
- prépensions conventionnelles à temps plein (1)	110.0	107.4	103.5	99.6	96.8	97.8	99.8
III. Population active (concept BfP) (IV+V+VI)	4614.5	4631.8	4671.1	4704.4	4734.0	4767.2	4794.4
IV. Emploi intérieur	3966.6	3965.6	4014.4	4049.0	4084.6	4120.8	4148.0
<i>dont: effectifs enregistrés par l'ONEm/ FOREm/ORBEm/VDAB (3):</i>	256.8	267.8	290.1	312.1	327.9	338.8	348.0
- avec allocation ONEm:	166.3	178.8	199.3	220.1	234.9	245.2	254.0
* temps partiel avec AGR (4) + invol. avec allocations (1)	40.4	42.4	43.6	44.4	45.1	45.7	46.2
* activation (ALE, PRI, PAC, RCA, PTP, PEP) (1)(5)	31.2	31.0	40.2	49.8	54.8	56.5	57.4
* interruptions partielles de carrière (1)(2)	81.7	92.0	101.8	112.1	120.9	128.7	135.9
* prépensions à temps partiel (1)	1.2	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7
* chômeurs complets en atelier protégé (1)	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
* chômeurs complets en formation professionnelle (1)	11.1	11.3	11.5	11.6	11.7	11.8	11.9
- sans allocation ONEm:	90.5	89.0	90.8	92.0	93.0	93.6	94.1
* temps partiel sans AGR (4)	28.9	25.9	24.4	23.4	22.9	22.4	21.9
* jeunes à temps partiel pendant stage	6.5	6.6	7.6	8.3	8.9	9.4	9.8
* demandeurs d'emploi libres occupés et autres	55.0	56.5	58.8	60.3	61.2	61.8	62.4
V. Travailleurs frontaliers (solde)	57.1	58.5	59.3	60.1	60.8	61.3	61.6
VI. Chômage (concept BfP)	590.7	607.8	597.3	595.3	588.6	585.2	584.7
(a) chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi	343.9	349.2	338.9	344.5	348.1	344.7	341.7
(b) autres inscrits obligatoirement	49.0	51.9	50.9	50.8	50.2	49.9	49.8
- jeunes en stage d'attente	21.9	18.9	18.6	18.5	18.3	18.2	18.2
- autres, dont:	27.1	33.0	32.3	32.2	31.9	31.7	31.7
* bénéficiaires d'allocations de transition (1)	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7
(c) demandeurs d'emploi libres inoccupés	38.4	44.0	44.4	44.4	43.9	43.6	43.4
(d) chômeurs âgés non demandeurs d'emploi	159.4	162.7	163.0	155.6	146.4	147.0	149.7
p.m. temps partiels volontaires indemnisés (1)	26.3	23.3	22.8	22.8	22.5	22.4	22.4
(1) Définitions Stat Info (concept paiements)							
(2) Inclut le crédit temps							
(3) Non compris le chômage temporaire							
(4) AGR: allocation garantie de revenu							
(5) Emploi via une Agence Locale pour l'Emploi (ALE) - pour autant qu'un nombre suffisant d'heures soit presté -, via le Programme de Réinsertion (PRI), le plan 'Activation' (PAC), la réintégration de chômeurs âgés (RCA), les Programmes de Transition Professionnelle (PTP) ou sur base d'un contrat de Première Expérience Professionnelle (PEP)							

Tableau 45 BALANCE EXTERIEURE DE BIENS ET SERVICES

(soldes en millions d'euros)

	80	85	90	95	00	07
1. Agriculture	-1257	-2386	-1942	-1889	-1415	-2297
2. Energie	-4883	-9030	-4486	-3911	-8442	-9423
3. Industries manufacturières	3738	12101	8618	14470	15175	20007
a. Biens intermédiaires	3472	6212	5906	9686	11108	12414
b. Biens d'équipement	-109	1699	-977	982	-1224	634
c. Biens de consommation	374	4189	3688	3802	5292	6959
4. Construction	-330	-487	-698	-775	-1283	-1617
5. Services marchands	714	1694	2836	2921	6418	11960
a. Transports et communications	683	1240	1973	2419	3728	5314
b. Commerce et horeca	149	396	1037	989	2413	4776
c. Crédit et assurances	-122	-160	-104	-134	-167	-187
d. Autres services marchands	4	218	-70	-353	444	2057
Total	-2018	1891	4328	10817	10454	18630

Tableau 46 PRODUCTIVITE HORAIRE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	01//95	07//01
1. Agriculture	5.0	3.0	6.2	4.0	3.9
2. Energie	3.4	11.0	3.7	1.9	4.6
3. Industries manufacturières	7.5	3.6	3.2	3.1	2.8
a. Biens intermédiaires	10.1	3.3	4.9	3.0	3.0
b. Biens d'équipement	7.8	1.2	1.0	4.2	2.6
c. Biens de consommation	4.5	5.9	3.1	2.0	3.0
4. Construction	1.0	3.2	-0.9	0.9	2.2
5. Services marchands	0.8	1.0	1.7	1.2	1.6
a. Transports et communications	2.6	3.6	1.7	1.5	2.0
b. Commerce et horeca	0.6	-0.7	1.1	0.7	1.2
c. Crédit et assurances	6.0	-1.8	9.0	10.5	3.7
d. Santé et action sociale	-0.3	0.5	-1.7	-1.2	0.2
e. Autres services marchands	-0.8	0.9	2.0	0.7	1.6
Total	2.9	2.0	1.9	1.7	1.9

(//) Taux de croissances moyens

Tableau 47 SALAIRE BRUT NOMINAL HORAIRE*(taux de croissance annuels moyens en pour cent)*

	85//80	90//85	95//90	01//95	07//01
1. Agriculture	6.7	6.1	6.1	4.1	3.4
2. Energie	8.7	3.7	5.3	1.3	3.5
3. Industries manufacturières	7.6	3.1	3.6	2.6	3.5
a. Biens intermédiaires	8.0	1.9	4.2	2.5	3.5
b. Biens d'équipement	8.3	3.3	3.0	2.3	3.5
c. Biens de consommation	7.0	4.2	3.4	2.7	3.5
4. Construction	1.6	6.3	2.5	2.6	3.5
5. Services marchands	6.1	3.5	6.0	3.6	3.5
a. Transports et communication	6.2	2.6	5.4	3.6	3.5
b. Commerce et horeca	6.4	4.3	4.6	2.4	3.6
c. Crédit et assurances	8.2	2.8	6.3	3.1	3.4
d. Santé et action sociale	4.7	3.0	6.7	3.3	3.5
e. Autres services marchands	5.4	4.5	8.6	5.6	3.7
Total secteurs marchands	6.4	3.3	4.8	3.2	3.5
<i>(//) Taux de croissances moyens</i>					

Tableau 48 COUT SALARIAL NOMINAL PAR TETE*(taux de croissance annuels moyens en pour cent)*

	85//80	90//85	95//90	01//95	07//01
1. Agriculture	6.9	5.8	5.0	3.7	3.6
2. Energie	7.9	6.8	5.3	3.8	3.5
3. Industries manufacturières	7.7	4.4	4.1	2.7	3.5
a. Biens intermédiaires	8.2	3.6	4.7	2.6	3.5
b. Biens d'équipement	8.6	4.3	3.7	2.2	3.4
c. Biens de consommation	6.7	5.2	3.9	3.1	3.6
4. Construction	4.4	5.5	2.7	2.4	3.5
5. Services marchands	5.8	3.6	5.2	3.0	3.3
a. Transports et communication	6.7	3.8	5.1	2.8	3.4
b. Commerce et horeca	6.4	4.4	4.3	1.9	3.4
c. Crédit et assurances	7.2	3.7	5.7	2.5	3.3
d. Santé et action sociale	3.9	2.6	5.0	2.6	3.2
e. Autres services marchands	4.4	3.8	7.2	5.1	3.5
Total des secteurs marchands	6.5	3.9	4.5	2.8	3.3
<i>(//) Taux de croissances moyens</i>					

Tableau 49 COUT SALARIAL REEL PAR TETE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	95//90	01//95	07//01
1. Agriculture	0.1	3.8	2.6	1.8	1.7
2. Energie	1.0	4.8	2.9	2.0	1.6
3. Industries manufacturières	0.8	2.4	1.7	0.9	1.6
a. Biens intermédiaires	1.3	1.6	2.2	0.8	1.6
b. Biens d'équipement	1.6	2.3	1.3	0.4	1.5
c. Biens de consommation	-0.1	3.2	1.5	1.3	1.7
4. Construction	-2.3	3.6	0.3	0.7	1.6
5. Services marchands	-1.0	1.7	2.8	1.1	1.4
a. Transports et communication	-0.2	1.8	2.7	1.0	1.5
b. Commerce et horeca	-0.4	2.4	1.9	0.1	1.5
c. Crédit et assurances	0.3	1.8	3.3	0.7	1.4
d. Santé et action sociale	-2.7	0.7	2.6	0.8	1.3
e. Autres services marchands	-2.3	1.8	4.7	3.2	1.6
Total des secteurs marchands	-0.4	1.9	2.1	1.0	1.4

(//) Taux de croissances moyens

Tableau 50 CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE A PRIX CONSTANTS

(taux de croissance annuels moyens)

	85//80	90//85	95//90	01//95	07//01
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	-0.7	1.4	0.4	1.0	1.2
a. Produits alimentaires	-0.2	1.5	0.3	0.5	1.0
b. Boissons non alcoolisées	-0.4	9.7	2.2	2.7	1.9
c. Boissons alcoolisées	-3.5	0.7	0.9	2.5	1.6
d. Tabac	-0.5	-3.8	-1.2	1.0	1.1
2. Habillement et chaussures	0.2	2.2	-0.4	-0.9	1.2
3. Logement	2.5	2.4	1.7	1.6	1.9
4. Chauffage	-2.0	-2.9	2.6	-0.3	0.9
5. Eclairage	3.5	3.5	3.3	1.9	2.1
6. Services domestiques	-1.1	-1.5	0.4	14.7	1.3
7. Meubles, équipement ménager,...	-1.6	5.7	0.2	-0.4	1.2
8. Achats de véhicules	-0.5	6.1	-3.2	7.4	2.4
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	-0.6	3.8	2.0	0.7	1.3
a. essence	-2.2	0.1	2.0	-0.6	-0.5
b. diesel	16.9	13.8	8.0	5.4	5.0
10. Achats de services de transports	-1.2	0.3	0.9	1.2	2.0
11. Communications	2.5	5.2	4.0	10.9	3.5
12. Services médicaux, dépenses de santé	3.3	2.1	2.4	1.8	3.0
13. Loisirs, enseignement, culture	2.4	5.4	2.2	3.5	1.6
14. Autres biens et services	1.6	3.8	2.9	3.3	3.0
15. Consommation des ménages à l'étranger	-1.6	3.9	6.0	7.1	3.6
Consommation totale des ménages	0.6	3.1	1.5	2.5	2.1

(//) Taux de croissances moyens

Tableau 51 REPARTITION DE LA CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE A PRIX COURANTS*(pourcentages de la consommation totale)*

	80	85	90	95	00	07
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	22.0	21.9	19.6	17.4	15.8	15.2
a. Produits alimentaires	16.4	16.7	14.4	12.3	10.8	10.6
b. Boissons non alcoolisées	1.2	1.1	1.5	1.5	1.4	1.4
c. Boissons alcoolisées	2.7	2.3	2.2	2.0	1.9	1.8
d. Tabac	1.7	1.8	1.5	1.6	1.6	1.4
2. Habillement et chaussures	7.1	6.6	7.0	6.3	5.1	4.7
3. Logement	12.7	14.4	15.1	16.9	15.8	15.7
4. Chauffage	4.6	5.0	2.3	2.0	2.1	1.8
5. Eclairage	2.2	2.7	2.4	2.5	2.2	2.1
6. Services domestiques	0.3	0.3	0.2	0.2	0.4	0.4
7. Meubles, équipement ménager,...	6.7	5.6	6.5	5.9	4.8	4.6
8. Achats de véhicules	4.3	4.4	5.7	4.5	5.8	5.9
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	3.4	3.4	2.8	2.9	3.1	2.7
a. essence	2.9	2.6	1.8	1.7	1.8	1.3
b. diesel	0.1	0.4	0.5	0.6	0.9	0.9
10. Achats de services de transports	1.5	1.3	1.1	0.9	0.8	0.8
11. Communications	1.1	1.2	1.3	1.5	2.1	1.9
12. Services médicaux, dépenses de santé	2.8	3.0	3.1	3.6	3.5	3.9
13. Loisirs, éducation, culture	8.3	8.4	9.3	8.9	9.0	8.8
14. Autres biens et services	19.2	18.7	19.9	22.0	23.4	24.7
15. Consommation des ménages à l'étranger	3.8	3.3	3.8	4.5	6.0	6.7
Consommation totale des ménages	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 52 EVOLUTION DU PRIX DES DIFFERENTES CATEGORIES DE CONSOMMATION PRIVEE*(taux de croissance annuels moyens en pour cent)*

	85//80	90//85	95//90	01//95	07//01
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	8.2	1.4	1.0	1.9	2.0
a. Produits alimentaires	8.2	0.6	0.3	1.9	2.2
b. Boissons non alcoolisées	6.5	2.0	1.5	0.4	2.1
c. Boissons alcoolisées	7.6	3.0	1.0	1.3	2.0
d. Tabac	9.6	5.3	7.0	3.5	0.7
2. Habillement et chaussures	5.6	4.1	2.3	0.9	2.1
3. Logement	7.6	3.7	4.5	1.7	1.8
4. Chauffage	11.5	-7.7	-0.7	4.9	0.7
5. Eclairage	7.7	-0.4	1.4	0.1	0.9
6. Services domestiques	5.1	2.7	2.6	2.0	2.0
7. Meubles, équipement ménager,...	5.5	2.4	1.8	1.1	2.2
8. Achats de véhicules	8.4	4.1	2.5	1.6	1.8
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	8.3	-2.8	2.6	4.5	0.9
a. essence	7.8	-2.1	0.9	4.4	0.1
b. diesel	11.1	-2.7	1.8	4.3	0.3
10. Achats de services de transports	5.6	0.8	-0.6	1.6	2.5
11. Communications	6.2	1.4	2.6	-1.2	-0.0
12. Services médicaux, dépenses de santé	5.6	4.2	4.2	2.5	2.5
13. Loisirs, éducation culture	5.4	1.7	0.7	1.3	1.9
14. Autres biens et services	5.3	2.6	3.0	2.0	1.9
15. Consommation des ménages à l'étranger	6.5	3.9	1.7	2.8	1.7
Consommation totale des ménages	6.9	2.0	2.3	1.8	1.9

(//) Taux de croissances moyens

Tableau 53 BILAN ENERGETIQUE, TOUS PRODUITS

(millions de tep)

	85//80	90//85	95//90	01//95	07//01
Production de sources primaires et récupérations	10.8	-1.8	-1.2	1.8	0.5
Importations	-5.1	5.2	0.9	2.6	1.2
Exportations totales	-5.4	7.0	-1.2	3.1	1.1
Soutes	-0.6	12.2	-0.9	2.9	2.4
Consommation intérieure brute	-1.1	1.9	1.2	2.6	1.0
Entrées en transformation	-5.1	4.4	-0.1	2.6	1.0
Centrales électriques thermiques	-11.8	5.1	2.1	-1.9	2.8
Centrales nucléaires	22.8	4.2	-0.7	2.1	0.6
Cokeries	-0.6	-1.6	-8.0	-3.4	-0.7
Hauts Fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-1.9	-0.8
Raffineries	-9.3	5.9	0.9	4.4	1.0
Sorties de transformation	-6.7	4.3	-0.0	3.3	1.1
Centrales électriques thermiques	-11.8	4.4	3.1	1.3	4.9
Centrales nucléaires	22.5	4.3	-0.6	1.9	0.6
Cokeries	-0.0	-2.5	-7.1	-2.7	-0.9
Hauts Fourneaux	-1.2	-1.4	-6.0	-2.7	-0.7
Raffineries	-9.3	5.9	0.8	4.4	1.0
Consommation de la branche énergie	-5.9	0.9	-0.3	3.3	1.0
pertes sur les réseaux	2.1	2.9	1.8	2.8	1.5
Disponible pour la consommation finale	-1.6	1.1	3.1	3.6	1.0
Consommation finale non énergétique	1.0	1.6	2.8	6.7	1.0
Consommation finale énergétique	-2.2	1.5	2.4	1.5	1.2
Industrie	-4.2	1.9	0.7	2.5	0.8
Transports	0.4	4.8	1.8	1.9	1.8
Foyers domestiques	-1.9	-1.9	4.1	0.2	1.1
Commerce, services, agriculture	-1.3	0.8	4.6	0.4	1.2